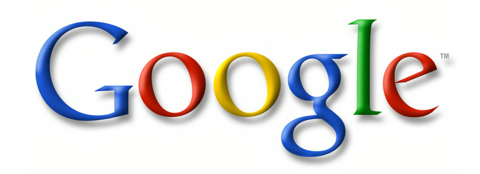
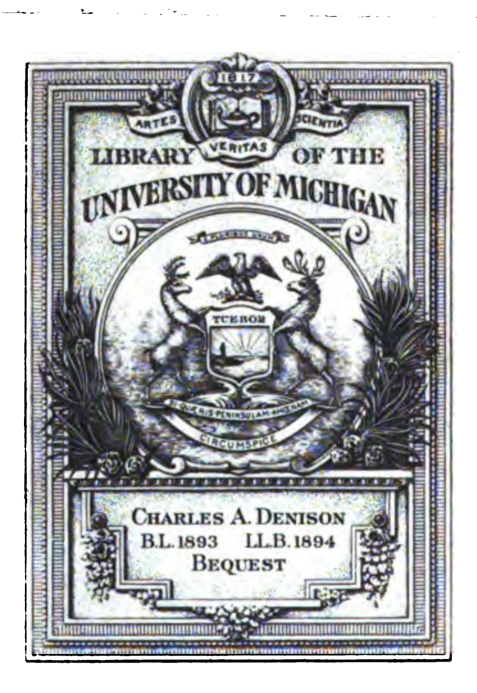




HISTOIRE
DES CAMPAGNES
DE 1814 ET 1815,
EN FRANCE.

HISTOIRE
DES CAMPAGNES
DE 1814 ET 1815,
EN FRANCE;

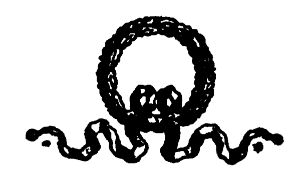
Frédéric François

PAR LE GÉNÉRAL GUILLAUME DE VAUDONCOURT,

AUTEUR DE L'HISTOIRE DES CAMPAGNES D'ANNIBAL EN ITALIE, DE CELLE DES GUERRES DE RUSSIE EN 1812, D'ALLEMAGNE EN 1813, ET D'ITALIE EN 1813 ET 1814, DIRECTEUR DU JOURNAL DES SCIENCES MILITAIRES.

. . . . O! ter, quaterque beati
Quos ante ora patrum, Troja sub mœnibus altis
Contigit oppetere. . . . .

TOME QUATRIÈME.



PARIS,
CHEZ AVRIL DE GASTEL, LIBRAIRE,
BOULEVART BONNE-NOUVELLE, N° 35;
ET CHEZ PONTHIEU ET Cie, LIBRAIRE,
PALAIS-ROYAL, GALERIE DE BOIS.

1826.

HISTOIRE

DES

CAMPAGNES DE 1814 ET 1815.

LIVRE II.

Bataille de Waterloo. — Abdication de Napoléon.

CHAPITRE PREMIER.

Position de l'armée prussienne, le 17. — L'armée anglo-batave se met en retraite. — Mouvement de l'armée française, le 17. — L'aile droite est détachée contre les Prussiens. — Napoléon, avec le gros de l'armée, se dirige sur Bruxelles. — Position de l'armée française et de l'armée anglo-batave, le 17 au soir. — Mouvement de l'aile droite française, le 17. — Dispositions du duc de Wellington et du maréchal Blücher, pour le 18. — Ordre de bataille de l'armée anglo-batave, le 18. — Ordre de bataille de l'armée française. — Bataille de Waterloo. — Réflexions sur cette bataille.

Nous avons vu que le maréchal Blücher, immédiatement après la bataille de Ligny, avait réuni ses deux premiers corps à Mont-Saint-Guibert, et que le troisième était venu prendre position à Gembloux. Il se plaça à la rive droite de l'Orneau, sa gauche appuyée à la ville, pour y attendre le quatrième corps, dont il devait couvrir la marche. Ce dernier s'était mis en mouvement,

le 16 au matin, pour se réunir à Hanut, ainsi que le portait le premier ordre de Blücher. Mais le général Bülow trouva, à son arrivée, le second ordre qui lui enjoignait de s'avancer jusqu'à Sombref; cette dépêche, adressée à Hanut, dans l'hypothèse que Bülow y serait déjà rendu le 15 au soir, y était restée par négligence. Le général Bülow, ayant donné quelques heures de repos à ses divisions pour repaître, les remit en mouvement, et vint prendre position, après minuit, derrière l'Orneau, à la gauche du 3e corps. Cependant le maréchal Blücher, à qui la perte de la bataille de Ligny avait fait croire que l'armée française était trop nombreuse pour pouvoir lutter seul contre elle (*), se décida à se retirer sur la Dyle, afin d'assurer sa réunion avec l'armée anglaise. Le 17, à la pointe du jour, les corps de Ziethen et de Pirch I passèrent le défilé de Mont-Saint-Guibert. Le premier marcha jusqu'à Bierge, où il prit position, occupant fortement Limale. Le second laissa les divisions Brause et Bose derrière le défilé de Mont-Saint-Guibert, en arrière-garde; les deux autres divisions vinrent prendre position à Alsemont, devant Wavre. Lorsque le corps de Bülow arriva, plus tard, à Dion-le-Mont, la division Ryssel fut placée à Vieux-Sart, et les deux divisions qui étaient restées à Mont-Saint-Guibert, furent rele-

(*) Les rapports prussiens portent la force de l'armée française, qui combattit à Ligny, à cent trente mille hommes.

vées par deux bataillons et deux régimens de cavalerie. Le corps de Thielemann reçut l'ordre de se diriger par Walhain et Saint-Martin sur Wavre, et de s'établir en arrière de la ville sur la route de Bruxelles, à la Bavette : il n'arriva dans sa position que pendant la nuit et le lendemain matin. Le corps de Bülow vint prendre position à Dion-le-Mont; il ne quitta cependant celle de Gembloux que vers deux heures après midi, ayant eu besoin de reposer ses troupes fatiguées d'une marche d'environ douze lieues. Ainsi l'armée prussienne se trouvait établie, le 17 au soir, sur la route de Bruxelles à Namur, par Wavre, à cheval sur la Dyle.

Le duc de Wellington était resté toute la nuit aux Quatre-Bras, ignorant les événemens qui s'étaient passés sur sa gauche. Pendant l'action, il avait été instruit, presque heure par heure, de la situation de l'armée prussienne; vers huit heures et demie, il reçut un dernier message de Blücher, qui annonçait qu'il comptait soutenir la bataille sans perdre sa position. Wellington se décida alors à tenir aux Quatre-Bras, où, pendant la nuit, il fut joint par le corps de Hill, par la cavalerie, et par le restant des troupes du prince d'Orange et de la réserve. La nuit s'écoula en grande partie sans recevoir des nouvelles de l'armée prussienne, et le général anglais poussa, vers le matin, des reconnaissances sur la route de Sombref. Elles rencon-

trèrent les avant-postes français vers Marbais, et lui rapportèrent qu'un aide-de-camp de Blücher, porteur de dépêches, avait été tué dans la nuit sur la grande route. Enfin, à sept heures du matin, il apprit accidentellement la retraite des Prussiens sur Wavre. La perte de la bataille de Ligny ne permettait plus au duc de Wellington de douter qu'il ne dût être attaqué dans la journée par toute l'armée française; il était donc nécessaire de quitter la position des Quatre-Bras, et d'en choisir une où la communication avec l'armée prussienne lui fût rouverte. Son but devait être, aussitôt qu'il serait rentré en communication avec Blücher, de s'assurer si ce dernier était en état de livrer une seconde bataille. Dans ce cas, il était urgent de s'y préparer sans délai, pour sauver Bruxelles. Dans le cas contraire, il fallait sacrifier cette ville, et se retirer dans une position où l'on pût attendre l'instant où les progrès des armées du Rhin obligeraient Napoléon à choisir une autre ligne d'opérations. La position du Mont-Saint-Jean, en avant de la forêt de Soignes, fut celle qu'il se décida à occuper, soit pour y recevoir la bataille, si Blücher pouvait y concourir, soit pour couvrir son mouvement en arrière par Bruxelles. Il se disposa donc à la retraite. Vers neuf heures du matin, il reçut du maréchal Blücher, de Wavre, des nouvelles satisfaisantes. Le général prussien ne demandait que de gagner assez de temps pour

fournir son armée de vivres et de munitions.

A dix heures, l'armée anglaise se mit en marche en trois colonnes. La première, sous les ordres du général Hill, composée de la division anglaise de Clinton et de la division hollandaise de Chassé, se dirigea, par Nivelles, sur Braine-la-Leud; la seconde, composée des divisions anglaises de Cooke, Picton et Cole, de la division hollandaise de Perponcher, et de celle de Brunswick, se dirigea, par Genappe, sur Mont-Saint-Jean; la troisième, composée de la division anglaise de Colville, de la division hollandaise de Stedtman, de la brigade indienne et de celle de cavalerie d'Essdorf, se dirigea, par Nivelles, sur Hall, afin de couvrir également Bruxelles par cette route: le prince Frédéric d'Orange la commandait. La division Alten, et toute la cavalerie, restèrent aux Quatre-Bras pour couvrir la retraite. Le duc de Wellington avait répondu au message du maréchal Blücher, en lui faisant la proposition de s'approcher, avec deux corps d'armée, de la position de Mont-Saint-Jean, qu'il avait choisie; dans ce cas, Wellington annonçait qu'il y recevrait la bataille. Blücher répliqua sur-le-champ, que le 18, il arriverait, non pas avec deux corps, mais avec toute son armée, à la Chapelle-Saint-Lambert, afin de soutenir l'armée anglaise, si elle était attaquée, ou de prendre l'offensive ensemble le lendemain.

Après la bataille de Ligny, l'armée française

était restée, pendant la nuit, sur le champ de bataille. Le 3ᵉ et le 4ᵉ corps entre Vagnelé, Bry, Ligny et Saint-Amand; la division Durutte, vers la jonction de la route romaine; les cuirassiers de Milhaud, en avant de Ligny, vers la route de Namur; les corps d'Excelmans et de Pajol, devant Sombref; la garde, et le 6ᵉ corps, qui arriva à la tombée de la nuit, sur le plateau entre Sombref et Ligny. Le 17 au matin, le général Pajol fut envoyé, avec la division Soult, pour suivre l'ennemi sur la route de Namur. La division Teste, du 6ᵉ corps, fut d'abord poussée jusqu'à Mazy, pour appuyer le général Pajol, dont elle suivit plus tard les mouvemens; la brigade de dragons du général Berton (division Chastel), fut également avancée dans le environs de Mazy, pour soutenir ce mouvement au besoin. Peu après, Napoléon se rendit sur le champ de bataille, passa la revue des troupes qui avaient combattu, et ordonna de relever les blessés. Des reconnaissances furent poussées, par la route de Namur, vers les Quatre-Bras. Le général Flahaut avait été expédié auprès du maréchal Ney, pour lui porter l'ordre de se tenir prêt à suivre la retraite de l'armée anglaise, que la perte de la bataille de Ligny, par les Prussiens, allait obliger de quitter sa position; il devait occuper les Quatre-Bras, jusqu'à l'arrivée des troupes que Napoléon destinait à agir du côté de Bruxelles. Il paraît que le maréchal

Ney, voyant toute l'armée anglaise devant lui, et étant dans le doute sur les véritables résultats de la bataille de Ligny, jugea que les mouvemens préparatoires de la retraite qu'allait commencer le duc de Wellington, étaient des dispositions d'attaque contre lui. Il témoigna en conséquence quelque indécision à entreprendre d'enlever la position des Quatre-Bras. L'empereur Napoléon lui adressa alors un second ordre (*), par lequel il lui enjoignait de nouveau de prendre position aux *Quatre-Bras*. Napoléon jugeait que les Anglais ne pouvaient tenter aucun mouvement hostile sur la route de Charleroi, et il présumait, avec raison, qu'ils ne laisseraient devant le maréchal Ney qu'une arrière-garde. Dans le cas cependant où Wellington serait resté en place, avec son armée, les troupes qui se trouvaient en avant de *Ligny* auraient marché par la route de Namur, pour appuyer l'aile gauche.

Pendant ce temps, le général Berton, qui était, ainsi que nous l'avons vu, avec sa brigade en avant de Mazy, rendit compte que l'armée prussienne se retirait sur Wavre, et qu'une partie était encore à Gembloux. Napoléon se décida alors à mettre son armée sur-le-champ en mouvement. La prudence, et toutes les règles de la stratégie l'obligeaient à laisser un fort détachement devant les Prussiens, afin de s'assurer qu'ils ne mettraient aucun

(*) *Voyez* Pièces justificatives, N° XV.

ment contre Wellington, et même ne lui fourniraient aucun secours. On pouvait s'attendre à ce que Blücher prendrait un des deux partis qui lui restaient encore. Le premier était celui de reprendre l'offensive, et de marcher sur Sombref; s'il avait rallié son armée dans la journée, le renfort qu'il recevait, par la jonction de son 4e corps lui permettait de tenter cette entreprise. Le second était celui de se joindre à l'armée anglaise. Dans l'un et dans l'autre cas, il n'était guère possible d'employer moins de trente mille hommes contre lui, afin de conserver à cette aile droite la possibilité de faire une retraite mesurée, sans être dispersée au premier choc. Si l'armée prussienne n'était pas ralliée, le commandant de l'aile droite, en la poussant en arrière de Wavre, pouvait gagner les débouchés de la forêt de Soigne, et forcer le duc de Wellington à dépasser Bruxelles. Si au contraire elle s'était réunie à Wavre, et qu'elle voulût faire un mouvement pour joindre les Anglais, l'aile droite, plus rapprochée de notre corps principal que Blücher ne l'était de Wellington, pouvait facilement, par un contre-mouvement, s'opposer à celui des Prussiens, ou se mettre en ligne avec le restant de l'armée.

Napoléon se décida donc à détacher contre les Prussiens les 3e et 4e corps, une division du 6e, corps de cavalerie et une division du 1er. Cette aile droite, forte d'environ trente mille

hommes (*), et qui resta sous les ordres du maréchal Grouchy, devait suivre et éclairer les mouvemens de Blücher; lui-même voulait marcher contre Wellington, avec le restant de l'armée, c'est-à-dire, la garde, les 1er et 2e corps, deux divisions du 6e, les 3e et 4e de cavalerie, une division du 1er, et la division de cavalerie du corps de Vandamme, ce qui faisait environ soixante-cinq mille hommes (**). La reconnaissance envoyée vers les Quatre-Bras, ayant fait connaître qu'elle avait trouvé les Anglais en position, Napoléon mit le 6e corps en mouvement, vers les dix heures du matin, le di-

(*) AILE DROITE.

	INFANTERIE.	CAVALERIE.	CANONS.
Troisième corps	11,330	»	32
Quatrième corps	10,130	1,330	38
Sixième corps (division Teste)	4,000	»	8
1er de cavalerie (division Soult)	»	1,150	6
2e *idem*	»	2,390	12
TOTAL	25,460	4,870	96

(**) CORPS PRINCIPAL.

	INFANTERIE.	CAVALERIE.	CANONS.
Garde impériale	12,490	4,100	66
Premier corps	16,220	1,400	46
Deuxième corps	15,700	1,300	46
Sixième corps	7,000	»	30
3e de cavalerie	»	2,330	12
4e *idem*	»	2,530	12
1er *idem* (division Suberwick)	»	1,130	6
Division Domont	»	1,370	6
TOTAL	51,410	14,160	254

rigeant sur Marbais; les divisions Domont et Suberwick formaient l'avant-garde. La garde impériale et les cuirassiers de Milhaud suivirent le mouvement. La division Girard, qui avait le plus souffert, resta pendant la journée sur le champ de bataille, en réserve, et pour faire relever les blessés. La division Durutte suivit la colonne qui se dirigeait sur Marbais. Vers midi, la cavalerie, qui était en avant du 6e corps, rencontra, entre Marbais et Perraimont, les premiers postes de la cavalerie anglaise. Napoléon se rendit sur-le-champ à Marbais; il fit prendre position au 6e corps et à la garde, et expédia de nouveau l'ordre au maréchal Ney d'attaquer l'ennemi aux Quatre-Bras, et de le chasser de cette position (*). Les tirailleurs du 6e corps s'engagèrent avec ceux des Anglais, sur la grande route; un autre combat de tirailleurs s'alluma également à gauche, vers le bois de Villers-Peruin. Mais ce dernier, qui avait été engagé, par méprise, avec les chasseurs de la division Piré, cessa bientôt.

Cependant, vers une heure, Napoléon remit le 6e corps et les deux divisions de cavalerie légère en mouvement; la garde et les cuirassiers suivirent. La cavalerie anglaise se mit en retraite, et la tête de la colonne arriva vers deux heures aux Quatre-Bras. Pendant ce temps, le comte d'Erlon, qui avait aperçu la colonne du

(*) Voyez Pièces justificatives, N° XVI.

6e corps, débouchant sur Pernimont, avait fait prendre les armes au sien, et l'avait mis en mouvement. Il arriva aux Quatre-Bras un peu après le 6e corps, qui s'y était arrêté; l'empereur Napoléon y était déjà. Le maréchal Ney, que la pluie, qui tombait par torrens, avait empêché d'apercevoir la retraite du gros de l'armée anglaise, fit alors prendre les armes au 2e corps, et le fit avancer à la suite du 1er. Napoléon ordonna de continuer sur-le-champ à suivre le mouvement rétrograde des Anglais. Le 1er corps prit la tête de la colonne, avec la division de cavalerie de Jacquinot; l'empereur Napoléon le fit appuyer, par douze pièces d'artillerie à cheval de la garde. La division Domont fut détachée à droite, le long de la Dyle, pour en éclairer la rive gauche. Le 4e régiment de chasseurs poussa jusqu'à Moustiers, où il échangea quelques coups de carabine avec la cavalerie prussienne. Le 2e corps suivait, puis le 6e, et ensuite la garde. Le corps de cuirassiers de Milhaud flanquait les colonnes, en marchant à travers champs, arrêté presque à chaque instant par des terres détrempées et tenaces. Le corps du comte de Valmy faisait l'arrière-garde.

Devant Genappe, il y eut un engagement entre notre cavalerie légère et celle des Anglais; cette dernière fut battue et repoussée au-delà du bourg. Mais là, nous fûmes arrêtés par la brigade des gardes à cheval de Sommerset. Le dé-

bouché de Genappe aurait pu devenir difficile, par l'impossibilité où se trouvait la cavalerie de quitter la grande route et de marcher dans les terres. Le comte d'Erlon fit passer de l'infanterie des deux côtés de la route; l'ennemi fut poussé, et le mouvement continua. Quoiqu'il n'y eût, pendant cette journée, d'autre combat qu'une canonnade de position en position, les Anglais ont porté leur perte à cent soixante et dix hommes.

Vers les sept heures du soir, le 1[er] corps arriva à la Maison-du-Roi, où Napoléon lui fit prendre position, pour reconnaître à l'œil celle de l'ennemi; il se rendit lui-même sur les hauteurs à gauche de Rossome. Celles qui traversent la grande route, en avant du Mont-Saint-Jean, paraissaient occupées par des troupes ennemies, dont le petit nombre pouvait faire supposer que ce n'était qu'une arrière-garde. Dans ce moment, les cuirassiers de Milhaud, qui avaient reçu l'ordre de se porter en avant, s'avançaient vers la Belle-Alliance. Là, ils furent accueillis par le feu de plusieurs batteries placées sur les hauteurs à droite et à gauche de la Haye-Sainte. Cette canonnade, assez violente, démontra que l'armée anglaise était en position. La journée était trop avancée pour engager une bataille, et Napoléon se décida à attendre le lendemain. Le 1[er] corps s'établit à cheval de la grande route, entre la Belle-Alliance et Rossome; le 2[e] appuya sa gauche à la route de Nivelles. Les avant-postes de

ces deux corps s'avançaient jusque contre Goumont et au bas de la Haye-Sainte. La garde et le 6e corps restèrent en arrière de la Maison-du-Roi. Les cuirassiers furent placés à Planchenoit, et en arrière. La division Domont revint le soir prendre position, à la droite en avant de Planchenoit. Le quartier impérial fut à la ferme de Caillou.

Le duc de Wellington, ayant reçu la dernière réponse de Blücher, par laquelle celui-ci promettait de le joindre, le 18, avec toute son armée, se décida à recevoir la bataille. Il sentait la nécessité de hasarder la fortune des armes, avant d'abandonner Bruxelles, dont la perte pouvait entraîner les plus graves inconvéniens. Cette place n'était pas seulement importante à Napoléon, sous le rapport stratégique; sa possession devait plus que probablement amener une révolution, dont l'effet aurait été de forcer les Anglais et les Prussiens à évacuer, sans délai, la Belgique. D'ailleurs, l'assurance donnée par le maréchal Blücher avait diminué l'idée du danger et des efforts qu'il fallait faire pour assurer la victoire. La grande supériorité des deux armées réunies, sur l'armée française, donnait déjà bien des chances de succès. Ainsi le duc de Wellington n'avait d'autre emploi à faire de la stratégie, que celui de combattre de pied ferme jusqu'à l'arrivée des Prussiens. Aussi son rôle, le 18, se réduisit-il à cela, et le mauvais temps, en retar-

dant l'attaque, le facilita singulièrement. Dans la soirée du 17, il rapprocha ses différens corps des positions qu'ils devaient occuper, en les tenant cependant en deçà des hauteurs, sur lesquelles ils devaient se déployer le lendemain. Les réserves (*) furent placées à l'aile gauche, entre Papelotte et la route de Charleroi; le corps du prince d'Orange, entre cette route et celle de Nivelles, vers Goumont. Le corps de Hill s'avança, de Braine-la-Leud dans la vallée de Merbe-Braine. La ferme de la Haye-Sainte et le château de Goumont furent crénelés et barricadés. Deux brigades de cavalerie, à l'extrême gauche, entretinrent, par Ohain, la communication avec Wavre. La force de l'armée anglo-batave réunie dans ces positions, s'élevait à environ quatre-vingt mille hommes (**).

(*) *Voyez* le Tableau général.

(**) ARMÉE ANGLO-BATAVE.

		INFANT.	CAVALER.	CAN.
Aile droite; Le général Hill.	Division Clinton	9,700	»	»
	— Chassé	7,400	»	»
	— Colville (1re Brig.)	2,600	»	»
		19,700	»	37
Centre; Le prince d'Orange.	Division Cooke	4,000	»	»
	— Alten	9,800	»	»
	— Brunswick	6,400	900	»
	Brigade de Nassau	4,000	»	»
	— Sommerset. — Doernberg. — Ahrenschild. — Grant.	»	6,100	»
	Division hollandaise	»	4,000	»
		24,200	11,000	83

A notre aile droite, le maréchal Grouchy avait fait bien peu de mouvemens. Nous avons vu que le général Berton avait rendu compte, dès le matin, que le gros de l'armée prussienne s'était retiré sur Wavre. Il reçut l'ordre de se rendre, avec sa brigade de dragons (14ᵉ et 17ᵉ régimens), devant Gembloux; il y arriva vers neuf heures du matin, et put reconnaître le corps de Bülow, qui était encore en position derrière l'Orneau. Peu après, le général Chastel y vint avec la brigade Bonnemain (4ᵉ et 12ᵉ régimens), et lorsque, vers deux heures, le corps de Bülow se mit en retraite par Sart-à-Walhain et Tourines, la division Chastel traversa la ville à la suite de l'ennemi. Le maréchal Grouchy la fit arrêter à une lieue de là, où elle fut rejointe par la division Strolz. Le corps du général Excelmans prit alors position, jusqu'à la nuit, à une lieue en avant

		INFANT.	CAVALER.	CAN.
Aile gauche; Le général Picton.	Division Perponcher.	8,000	»	»
	— Picton.	9,700	»	»
	— Cole.	9,000	»	»
	Brigade Ponsonby. — Vandeleur. — Vivian.	»	4,700	»
		26,700	4,700	70
	Artillerie de réserve.	»	»	68
	TOTAL GÉNÉRAL.	70,600	15,700	258
	Perte des 16 et 17.	5,100	300	»
	Reste, le 18.	65,500	15,400	258

de Gembloux. La brigade Bonnemain fut poussée jusqu'à Walhain, et ce général rendit également compte de la retraite des Prussiens sur Wavre. Un rapport pareil fut encore fait par le colonel Chaillot, qui avait été envoyé à Perwez-le-Marché avec son régiment (15ᵉ dragons). Les 3ᵉ et 4ᵉ corps et la division Maurin restèrent à Gembloux, où le maréchal Grouchy établit son quartier-général. Le général Pajol, avec les divisions Soult et Teste, revint de Saint-Denis, par Bossières, s'établir à Mazy.

Il ne pouvait pas y avoir de difficulté pour l'aile droite, de s'établir le 17 au soir, à Sart-à-Walhain, où se trouvait déjà la brigade du général Bonnemain. De ce point, au champ de bataille de Ligny, il n'y a que quatre petites lieues ou neuf mille toises au plus. En admettant que l'ordre de marche n'ait été donné que vers midi, à deux heures, toutes les troupes devaient être en mouvement, et elles pouvaient arriver avant neuf heures, malgré le mauvais état des chemins. Le lendemain il ne restait au maréchal Grouchy que trois lieues à parcourir, et il pouvait être arrivé à dix heures du matin devant Wavre. Le maréchal convient (*) qu'il avait reçu l'ordre de suivre les Prussiens, d'attaquer leur arrière-garde, et de ne jamais les perdre de vue.

(*) Observations sur l'ouvrage du général Gourgaud. Paris, 1819, pages 12 et 68.

Il convient encore (*) qu'à son arrivée à Gembloux, il apprit que les colonnes prussiennes avaient quitté la route de Namur, et qu'il jugea qu'elles se retiraient sur Bruxelles ou Louvain. Dans l'un et dans l'autre cas, c'était à Wavre qu'il devait se rendre, pour les atteindre et couvrir la colonne de gauche. Les Prussiens avaient douze heures d'avance, dira-t-on : cela est vrai, pour les corps qui avaient combattu à Ligny; mais le corps de Bülow n'était parti de Gembloux que vers trois heures, et ne s'était pas retiré sur Namur, puisqu'il n'avait pas attaqué le général Pajol, à Saint-Denis. Il n'en fallait pas davantage pour indiquer au maréchal Grouchy, qu'il fallait s'avancer encore vers Wavre le même jour. Cependant, le maréchal Grouchy s'arrêta à Gembloux, et rendit compte le même soir, à l'empereur Napoléon, *de son indécision au sujet de la direction qu'avaient prise les Prussiens.* Plus tard, vers deux heures du matin, lorsque les guides qui avaient conduit la colonne prussienne rentrèrent, le maréchal Grouchy, ne pouvant plus douter de la direction de leur retraite, annonça à Napoléon qu'il partirait au point du jour pour se rendre à Sart-à-Walhain. Nous trouvons dans l'ouvrage du général Gourgaud (**), que l'empereur Napoléon expédia au maréchal

(*) Observations sur l'ouvrage du général Gourgaud, page 13.

(**) Page 82.

Grouchy, le 17, à dix heures du soir, un officier d'état-major pour lui annoncer qu'il était en présence de l'armée anglaise, et lui prescrire de se rapprocher du restant de l'armée. Le maréchal Grouchy nie l'existence d'une dépêche de cette date qu'il n'a pas reçue. La mission était-elle verbale, ou la dépêche se trouve-t-elle sur le registre du major-général? C'est ce que nous ignorons encore. Mais un fait vient à l'appui de l'assertion du général Gourgaud. Dans la nuit du 17 au 18, un officier d'état-major français fut tué, avec son ordonnance, sur la route romaine, au-delà de Marbais, par des fuyards et maraudeurs prussiens, embusqués dans les broussailles (*). Au reste, la question est de peu d'importance, car un ordre qui n'est pas parvenu, peut être censé n'avoir pas été donné.

Les dispositions préparatoires du duc de Wellington étant achevées, dans la nuit même du 17

(*) Un fait singulier est rapporté dans le Journal Militaire autrichien (1819, 7e cahier, pages 66 et 67), et on ne le cite ici que parce que l'impartialité de l'auteur, et l'indication des témoins semblent y donner du poids. Selon l'auteur, M. Delrue, chez qui le maréchal Grouchy logeait à Gembloux, aurait dit que, « le 17, à onze heures du soir, le prince « Jérôme, et un aide-de-camp de Napoléon, arrivèrent chez le maré- « chal, et lui témoignèrent leur étonnement de le trouver encore là. « Ils lui répétèrent le contenu des ordres, qui déjà lui avaient été ex- « pédiés, et qu'il n'avait pas reçus. A deux heures du matin, ils repar- « tirent chargés d'une dépêche du maréchal Grouchy. »

Nous avouons qu'il nous paraît assez étrange que, si cette mission a existé, ce soit précisément le prince Jérôme, commandant une division, qui en ait été chargé.

au 18, il en prévint le maréchal Blücher, et convint avec lui des mouvemens principaux qui auraient lieu, d'après le système d'attaque de l'armée française; il ne pouvait pas méconnaître la faiblesse de la position de son aile gauche. Elle était en l'air, et n'avait pour appui, que celui que l'armée prussienne devait lui donner. Il n'en était pas de même de son aile droite, qui touchait à Braine-la-Leud, et que l'ennemi ne pouvait pas même attaquer de front, sans quitter la ligne d'opérations de Charleroi, pour prendre celle de Nivelles. Toutes les probabilités se réunissaient donç, pour faire présumer que Napoléon attaquerait l'aile gauche de l'armée anglaise, afin de la séparer tout-à-fait des Prussiens. Cependant Wellington, pour ne pas s'écarter des règles scolastiques, établit dans ses communications avec Blücher, même les possibilités improbables. Il classa les dispositions de la bataille qu'il allait livrer, dans trois cas généraux, en en proposant en même temps les solutions. Voici comme il les établit.

1er Cas. *L'armée française attaque l'aile droite des Anglais.*

Alors l'armée prussienne s'avancera par Saint-Lambert sur Ohain, pour entrer de là en ligne.

2e Cas. *L'armée française attaque le centre ou la gauche des Anglais.*

Alors un corps prussien viendra, par Lasne, s'établir sur le plateau entre Frichermont et Ay-

viers. Un second corps se rendra à Ohain, pour appuyer les Anglais. Un troisième marchera sur Maransart. Le quatrième restera en réserve.

3° Cas. *L'armée française se dirigera des hauteurs de Belle-Alliance sur Saint-Lambert.*

Alors Wellington s'avancera sur la route de Charleroi, pour attaquer l'ennemi en flanc et à dos.

Tout cet échafaudage scolastique se réduisait, dans la réalité, au second cas. Il n'y avait pas de probabilité que l'armée française, dont l'intérêt majeur était de séparer les deux armées ennemies, voulût avoir la complaisance d'attaquer les Anglais par leur aile droite, afin de les obliger de se réunir plus vite aux Prussiens. Il aurait fallu changer la ligne d'opérations, et découvrir ses communications, pour avoir le plaisir d'obtenir le résultat le plus désavantageux possible. Pour écarter la probabilité de ce premier cas, il suffisait que Wellington accordât à Napoléon autant de talens qu'il en avait lui-même; cela n'exigeait pas beaucoup de modestie. Quant à l'idée que l'armée française irait, en présence des Anglais, faire, presque à travers champs, un mouvement latéral de la Belle-Alliance à Saint-Lambert; elle rappelle les leçons que le rhéteur stratégicien de la cour d'Antiochus voulait donner à Annibal. A propos de quoi ce mouvement aurait-il eu lieu? A-t-on jamais pu penser qu'une armée, qui a devant elle un objet stratégique

dans la prolongation de sa ligne d'opérations, irait abandonner cette ligne et la communication qui la conduit à son objet? Ici, l'objet était Bruxelles, et la seule communication passait par Mont-Saint-Jean. Mais il est d'usage que les cas qu'on doit prévoir soient au nombre de trois.

Au reste, le duc de Wellington paraît avoir eu un pressentiment, que l'attaque de l'armée française aurait lieu sur le centre et même vers la gauche de sa position; car il pensa au cas, très-possible, où son aile gauche battue et Mont-Saint-Jean enlevé, le centre et la droite ne pourraient plus se retirer par la forêt de Soignes. Il raccourcit d'abord son aile droite, et le 18 au matin, la division Clinton et une brigade de la division Colville vinrent se placer entre Merbe-Braine et la chaussée de Nivelles. La division Chassé (hollandaise) resta seule sur la route de Braine-la-Leud à Nivelles. Non content de cette précaution, Wellington reconnut, le 18 au matin, une position de retraite, la gauche à la forêt de Soignes, et la droite vers Delvaux.

Le 18, très à bonne heure, les différens corps de l'armée anglaise se mirent en mouvement, pour occuper leurs places de bataille. L'ordre dans lequel ils se placèrent était le suivant.

AILE DROITE.

La division Clinton, entre Merbe-Braine et la chaussée de Nivelles, en colonnes, mais prête à

faire front par leur droite, qui était couverte par des batteries. La brigade Adams *(a)* à gauche; les brigades Duplat, *(b)* et colonel Halkett *(c)* à droite. La brigade Mitchell, de la division Colville, en arrière *(d)*. La division Chassé avait la brigade Ditmers devant Braine-la-Leud *(f)*, et la brigade d'Aubremé, à la ferme de Vieux-Foriez *(g)*. L'aile droite avait cinq batteries.

CENTRE.

La division Cooke était à la droite; la brigade Maitland *(h)* et la brigade Byng *(i)*, les trois brigades de la division Alten et celle de Nassau suivaient et s'étendaient jusqu'à la route de Charleroi, savoir : la brigade Ompteda *(k)*, celle de Kielmansegge *(l)*, celle de Nassau, entre deux *(o)*, et celle de Halkett *(m)* (*). L'infanterie de Nassau était en partie derrière la division Cooke, et en partie entre les deux brigades *(n)*. Derrière le centre étaient huit brigades de cavalerie, savoir: en seconde ligne, celle de Sommerset *(p)*, celle de Doernberg *(q)*, celle d'Ahrenschild *(r)*, celle de Grant *(s)*, et celle de Brunswick *(t)*; en troisième ligne, les trois hollandaises de Van-Merlen *(u)*, de Ghigny *(v)*, et de Tripte *(w)*, sous les ordres du général Collaert. Le château de

(*) Il y avait deux brigades Halkett : la première, commandée par le général-major de ce nom, dans la division Alten; la seconde, commandée par le colonel, dans la division Clinton.

Goumont était occupé par quelques troupes de la brigade Byng, de Nassau et de Brunswick. La ferme de la Haye-Sainte, l'était par deux bataillons de la brigade Ompteda. Le centre avait onze batteries.

AILE GAUCHE.

Elle s'étendait derrière le chemin bordé de haies, qui, de Braine-la-Leud, conduit à Louvain. La division Cole était le long de la route de Charleroi, la brigade Lambert en ligne *(x)*, et la brigade Best devant Mont-Saint-Jean *(y)*. Suivait la division Picton, et une brigade de la division Perponcher, savoir : la brigade de Winck *(z)*, la brigade Pack *(aa)*, la brigade hollandaise de Bylandt *(cc)* et la brigade Kempt *(bb)*, ayant le 95e régiment en avant, derrière une haie. La brigade du prince de Weimar occupait la Haye, Papelotte et Smohain *(dd)*. En seconde ligne se trouvaient trois brigades de cavalerie; celle de Ponsonby, vers la route *(ff)*, et celles de Vandeleur *(gg)* et Vivian *(hh)*, à l'extrême gauche, pour tenir la communication avec Ohain et les Prussiens. L'aile gauche avait neuf batteries.

Il restait neuf batteries ou soixante-huit canons en réserve, outre une batterie à la congrève.

A la même heure, l'armée française ne faisait encore aucune disposition d'attaque. — Napoléon, assuré par la dépêche du maréchal

Grouchy, qu'il avait reçue à cinq heures du matin, que son aile droite serait à Wavre vers midi, voulait attendre jusqu'à ce moment pour attaquer. Il avait plu pendant toute la nuit; il pleuvait encore au point du jour, et le temps ne commença à s'éclaircir que vers huit heures du matin. A peu près à cette heure, quelqu'un des aides-de-camp de Napoléon, et non pas le maréchal Ney, comme on l'a dit, vint le prévenir que l'armée anglaise se mettait en retraite. Cet officier avait pris les mouvemens des troupes, qui se rendaient à leur poste de bataille, dans différentes directions, pour des mouvemens de retraite. Napoléon envoya au comte d'Erlon l'ordre de suivre l'ennemi avec son corps; mais ce général ayant répondu que, loin de se retirer, l'ennemi se mettait en ligne, Napoléon se rendit sur-le-champ au 1er corps. Là il vit qu'en effet l'armée anglaise se disposait à recevoir la bataille, et qu'elle achevait de se ranger. Son premier mouvement fut de déployer ses troupes et d'engager l'action sur-le-champ; mais les armes mouillées par une pluie de près de vingt-quatre heures, n'étaient pas encore nettoyées : bien que cette opération ait été commencée de grand matin, comme elle ne pouvait se faire que successivement, elle n'était pas encore achevée. Napoléon donna alors l'ordre [illegible] les troupes, et de les tenir prêtes à prendre les armes à onze heures. La bataille étant inévi-

table, Napoléon écrivit au maréchal Grouchy, vers dix heures du matin, pour l'en prévenir. En même temps, il lui observait que son second rapport de Gembloux ne parlait que des colonnes prussiennes, qui avaient passé par Sauvenières et Sart-à-Walhain, tandis qu'une troisième (les corps de Ziethen et de Pirch) avait passé par Gentines. Napoléon enjoignait au maréchal Grouchy de se diriger sur Wavre, et d'y arriver le plutôt possible, afin de se rapprocher du restant de l'armée, se mettre en rapport d'opérations et lier les communications. Il devait faire suivre les corps ennemis qui auraient pris sur la droite (dans la direction de Liége), par quelques corps légers (*).

Le plan de bataille qu'avait conçu Napoléon, était celui que lui dictait le but auquel il devait atteindre : s'emparer de Mont-Saint-Jean, afin d'être maître des deux routes, d'empêcher l'armée anglaise de se retirer par la forêt de Soignes, et de lui faire le plus de mal possible. Le résultat de ce plan, s'il réussissait, était de forcer le duc de Wellington à se replier sur Hall, et à abandonner Bruxelles, ce qui consommait la séparation des Anglais et des Prussiens. Napoléon fit ses dispositions en conséquence. Le 1er corps était destiné à attaquer Mont-Saint-Jean ; après avoir emporté ce village, il devait s'y établir et s'y mettre en

(*) Pièces justificatives, N° XVII.

défense. Cette attaque ne devait cependant avoir lieu, que lorsque le 2e corps, destiné à tenir en échec l'aile droite de l'ennemi, aurait pu appuyer sa gauche à Goumont. Le 2e corps devait alors s'avancer à mesure, pour se tenir à la hauteur du 1er. Le 6e corps, derrière le centre, devait servir de réserve, soit pour remplir l'espace qui pouvait s'ouvrir entre le 1er et le 2e corps, soit pour tenir en échec le centre des Anglais. Deux directions d'attaque se présentaient, pour parvenir au but principal, qui était de se rendre maître de Mont-Saint-Jean. La première était de porter le 1er corps, en ordre oblique de gauche à droite, sur la Haye-Sainte, et de forcer la ligne ennemie près de la route de Charleroi. Le 2e corps, en se serrant au 1er par l'oblique inverse, doublait la force de l'attaque, et la réserve partagée derrière les deux ailes, pouvait empêcher l'ennemi de les déborder. La seconde direction d'attaque, était celle de porter le 1er corps, en ordre oblique de droite à gauche, sur la pointe de l'aile gauche ennemie. Une partie de la réserve, en se présentant en colonne sur la route de Charleroi, aurait empêché Wellington de faire un contre-mouvement, et son aile gauche débordée se serait vue rejetée sur Mont-Saint-Jean. Napoléon s'arrêta d'abord à cette dernière disposition : ayant exactement reconnu son champ de bataille, vers onze heures il déploya son armée dans l'ordre suivant.

Le 1er corps passa à la droite de la route de

Charleroi, et s'étendit obliquement sur le chemin de Smohain, les divisions Durutte (A), Marcognet (B), Donzelot (C) et Allix (D) (*), en colonnes, l'une derrière l'autre, en ordre inverse. La division Jacquinot (E) couvrait l'aile droite. Les seize pièces de douze, de la réserve des 2ᵉ et 6ᵉ corps, furent données au premier, ce qui porta son artillerie à soixante-deux bouches à feu; elles furent mises en batterie au delà du chemin, sur le plateau, en face de l'aile gauche anglaise.

Le 2ᵉ corps vint s'appuyer à la route de Charleroi et se déploya, s'étendant vers la route de Nivelles. La division Girard (G) à droite (**), celles de Foy (H) et de Bachelu (I), au centre, et celle du prince Jérôme à gauche (K). La division Piré (L) passa au delà de la route de Nivelles, près de Monplaisir, pour observer les troupes ennemies qui étaient à Braine-la-Leud et Foriez.

Le corps de cuirassiers de Milhaud (M) était en réserve derrière le 1ᵉʳ corps; celui du comte de Valmy (N), derrière le second.

Le 6ᵉ corps, qui n'avait que les deux divisions Simmer (O) et Jeannin (P), était en colonnes serrées à la droite de la route, à la hauteur de Planchenoit. Dans cette position, il était

(*) Le général Allix était en mission; la division était commandée par le général Quiot.

(**) Commandée par le général....

prêt à entrer en ligne, aussitôt que le 1er corps aurait ouvert le centre, en abordant la gauche de l'ennemi. La division légère du général Domont (Q) avait été poussée en observation, vers le bois de Paris, et jetait des partis en avant, pour avoir des nouvelles du maréchal Grouchy. La division légère du général Suberwick (R) était derrière Planchenoit.

La garde impériale était en réserve à la gauche de Rossome; les trois divisions de vieille garde (S), moyenne garde (T), et jeune garde (U) au centre; la cavalerie de réserve (V) à gauche, et la cavalerie légère (W) à droite. Napoléon se plaça, avec les quatre escadrons de service de la garde, sur une petite hauteur, entre Rossome et la Maison-du-Roi (X).

Lorsque l'armée française se déploya et se mit en mouvement, les troupes ennemies, bivaquées sur leur ligne de bataille, prenaient leur repas. La marche des colonnes qui s'avançaient, les fit courir aux armes. Wellington se porta sur la ligne, afin de reconnaître le système de l'attaque dont il était menacé. Le mouvement du 1er corps ne pouvait lui laisser aucun doute, et il expédia sur-le-champ au général Bülow l'avis que la bataille allait s'engager; il le pressa également de hâter sa marche.

A onze heures et demie, le combat s'engagea à l'extrémité de notre aile gauche, contre le bois et le château de Goumont. Six bataillons de la

division du prince Jérôme s'avançaient en colonnes d'attaque (1). Le bois, et le château qu'il entoure presque, étaient occupés par un bataillon de Nassau, un de Brunswick, et onze compagnies anglaises de la brigade Byng (2). On combattit quelque temps sur ce point, avec des succès variés; enfin nos troupes parvinrent à s'emparer de la moitié du bois, jusqu'au fossé qui le partage, et à s'y établir (3) vers une heure. Alors Wellington fit avancer sur la crête du plateau, en arrière de Goumont, la division de Brunswick (4); les brigades des gardes et de Nassau firent également un mouvement en avant (5); de nouvelles troupes furent envoyées dans le bois, et la division du prince Jérôme fut repoussée. Les divisions Bachelu et Foy entrèrent successivement en ligne, à mesure que l'ennemi faisait avancer de nouvelles troupes. La division Piré s'approcha de Goumont (6), et fit plusieurs charges sur l'ennemi, qui tentait de déboucher par la gauche du château, et de prendre l'attaque en flanc. Enfin la moitié du bois resta définitivement en notre pouvoir; mais il ne fut pas possible de se rendre maître du château, qui avait été crénelé et mis en état de résister à un coup de main. Une fois nos troupes parvinrent à s'emparer d'une des portes du jardin; un nouveau renfort des gardes anglaises les en repoussa. Alors Napoléon ordonna au comte Reille d'établir contre le château une batterie d'obusiers, afin de

l'incendier. Le combat se soutint pendant quelque temps stationnaire sur ce point. A notre droite, les soixante-deux bouches à feu qui couvraient le 1er corps, avaient ouvert leur feu vers midi. L'importance que le duc de Wellington attachait à la position de Goumont, où se trouvaient engagées ses meilleures troupes, était d'un bon augure pour le succès de l'attaque, qui devait avoir lieu sur l'aile opposée. En prolongeant le combat avec vigueur à notre gauche, on pouvait espérer d'y attirer une partie des réserves de l'ennemi, et d'alléger par-là les difficultés que pouvait présenter l'attaque de Mont-Saint-Jean. Tel était en effet l'aspect sous lequel se présentait alors la bataille. Mais une circonstance tout-à-fait imprévue, allait en changer les combinaisons, et obliger l'empereur Napoléon à disposer du 6e corps, d'une autre manière qu'il ne l'avait d'abord pensé. Wellington, de son côté, dont toute la sollicitude se portait sur sa gauche, par où les Prussiens devaient le joindre, ne pouvait faire aucun changement dans sa ligne. Obligé de livrer un combat de pied ferme, et de passer par-dessus tous les sacrifices d'hommes, pour se maintenir dans sa position, il ne pouvait disposer de ses réserves, ailleurs qu'à l'aile gauche et à la plus grande extrémité.

A peu près dans le moment où l'attaque de Goumont commença, Napoléon avait aperçu sur les hauteurs de Saint-Lambert, un corps de trou-

pes qui y arrivait *(ii)*. Si le maréchal Grouchy avait quitté Gembloux au point du jour, il pouvait avoir passé la Dyle, et son avant-garde avoir atteint les hauteurs de Saint-Lambert à cette heure; la première idée qui se présenta, fut donc que c'étaient ses troupes qu'on voyait. Mais bientôt des chasseurs à cheval de la division Domont, lui amenèrent un ordonnance prussien, porteur d'une dépêche, par laquelle Bülow annonçait son arrivée au duc de Wellington. Cette circonstance changea toutes les dispositions, jusqu'alors décidées pour la bataille. Le corps de Bülow se trouvait entre l'armée française et l'aile droite, que commandait le maréchal Grouchy. Ce dernier pouvait bien, à la vérité, l'arrêter et même le disperser, en arrivant à temps sur ses derrières. Mais il était possible qu'il fût retardé lui-même au passage de la Dyle, ou qu'il eût rencontré des obstacles imprévus. L'interposition d'un corps ennemi, à Saint-Lambert, était toujours un présage défavorable, en ce qu'il allait paralyser une partie de la réserve. La distance de Saint-Lambert au champ de bataille, n'était pas de deux lieues; il fallait donc tenir un corps prêt à se porter au-devant de Bülow et le contenir. Dès-lors, il ne fallait plus penser à prolonger l'attaque du 1er corps jusqu'à l'extrême gauche, puisqu'il n'était plus possible de remplir le vide, que ce mouvement à droite aurait laissé entre le 1er et le 2e corps. Napoléon, forcé de tenir sa réserve

disponible contre une attaque de flanc, se vit donc obligé de changer la disposition d'attaque du 1er corps. Il prescrivit en conséquence au maréchal Ney, d'entamer l'action par l'attaque vers la Haye-Sainte, par la division de gauche du 1er corps. La ligne de bataille, contre les Anglais, n'allait plus être composée que de trente mille hommes environ; Wellington y en avait déjà soixante mille. Plus tard, dans les plus grands efforts de la journée, quarante mille hommes furent employés; alors Wellington en avait réuni quatre-vingt mille, et Ziethen lui en amena vingt.

La première mesure que prit Napoléon, lorsqu'il apprit l'arrivée de Bülow à Saint-Lambert, fut celle d'envoyer la division légère de Suberwick, renforcer celle de Domont (*q*). Ces deux divisions, fortes environ de deux mille cinq cents chevaux, devaient chercher à contenir l'avant-garde de Bülow, occuper les débouchés, pour empêcher la cavalerie ennemie de se jeter sur nos derrières, et pousser des partis à la rencontre du maréchal Grouchy. Le comte de Lobau fut reconnaître la position qu'il devait occuper, en avant de Planchenoit, pour combattre les Prussiens, s'ils débouchaient du bois de Paris. Un officier d'état-major fut expédié vers une heure au maréchal Grouchy, pour lui porter un nouvel ordre d'appuyer à gauche, et de chercher à empêcher les Prussiens d'inquiéter l'aile droite de l'armée principale. Le maréchal fut également

prévenu du mouvement de Bülow, qui devait l'engager à se hâter (*). Cet officier d'état-major, qui était le colonel Zenowitz, averti de l'importance de sa mission, aurait dû arriver près du maréchal Grouchy vers trois heures; il ne le rejoignit cependant qu'à sept heures du soir, et trop tard, par une négligence bien coupable. Nous ne rapporterons pas les bruits qui ont couru dans le temps sur son compte.

Cependant l'empereur Napoléon se décida à faire attaquer sur-le-champ l'aile gauche ennemie, sans attendre plus long-temps le succès de l'attaque de Goumont. Vers une heure, le 1er corps reçut l'ordre de changer de direction. Pour suivre de plus près cette attaque, Napoléon se porta avec ses escadrons de service, sur la hauteur en arrière de la Belle-Alliance (V). Le maréchal Ney, qui se trouvait au 1er corps, le forma en quatre colonnes serrées et le dirigea en échelons, la gauche en avant, sur la division Picton, laissant la Haye-Sainte à gauche. Les colonnes des quatre divisions (7, 8, 9, 10), étaient tellement rapprochées, qu'il aurait été impossible de les déployer. L'artillerie resta sur le plateau (11) où elle avait d'abord été mise en batterie. La colonne de gauche (7) s'avança jusqu'au chemin creux qui couvrait la division Picton (**), et se trouva bientôt

(*) Pièces justificatives, N° XIX.

(**) Les haies qui bordent ce chemin creux avaient été coupées à hau-

engagée avec la brigade hollandaise de Bylandt *(cc)*. Cette brigade fut culbutée presque au premier choc ; mais la brigade Kempt *(bb)* soutint le combat ; le 32ᵉ régiment anglais, qui était en seconde ligne, vint remplir le vide laissé par les Hollandais. Dans ce moment, le général Picton fit faire un mouvement à droite aux 42ᵉ et 92ᵉ régimens, qui étaient en première ligne de la brigade Pack *(aa)*. Nos troupes, prises en flanc, furent arrêtées. Le 105ᵉ régiment, qui était en tête de la colonne, fut mis un instant en désordre et perdit son aigle. Le combat se soutint cependant avec le plus grand acharnement sur ce point. Le général Picton, frappé d'une balle à la tête, tomba aux premiers rangs de ses troupes, qu'il encourageait par son exemple.

La division de gauche du 1ᵉʳ corps souffrait beaucoup et commençait à perdre du terrain. La 2ᵉ colonne (8) allait entrer en action, lorsque Wellington pensa à profiter de la faute qu'avait faite le maréchal Ney. Le premier objet de l'attaque qu'il dirigeait aurait dû être de s'assurer un point d'appui, en occupant la Haye-Sainte. Tant que ce poste restait entre les mains de l'ennemi, ce dernier pouvait déboucher par-là, pour prendre nos colonnes en flanc ; et d'un autre côté, l'artillerie, qui ne pouvait pas bien se mouvoir dans

teur d'appui pour découvrir le feu de l'artillerie ; elles formaient cependant un parapet suffisant contre la cavalerie.

les terres détrempées du vallon qu'elle avait devant elle, avait besoin de la grande route pour se porter en avant. La brigade de dragons de Ponsonby (*ff*) déboucha par la grande route et vint charger la colonne de gauche en flanc; cette charge inattendue y jeta quelque désordre : elle s'appuya sur la colonne voisine (division Donzelot), et la fit également plier. Le comte d'Erlon, dont le cheval venait d'être tué, fit former les carrés. Mais les dragons ennemis, par un motif dont il est difficile de se rendre compte, passèrent outre, en frisant les carrés de si près, que des hommes et des chevaux furent tués à coups d'épée par nos officiers. Il semblait que l'ivresse les entraînât, sans but, au travers de l'armée française. Dans ce moment, par une autre faute inexcusable, l'artillerie quittait sa position (11), et s'avançait dans le vallon pour suivre le 1er corps. Les dragons anglais se portèrent sur elle (12), sabrèrent un nombre de chevaux et désorganisèrent une quinzaine de pièces. Le général Milhaud fit alors arrêter la charge de l'ennemi, en portant en avant la brigade Travers de la division Wathier (7e et 12e cuirassiers) (13). Le général Jacquinot, par un mouvement habile, se porta sur la ligne de retraite des Anglais (14); la brigade Gobrecht (3e et 4e lanciers) les chargea en flanc et à dos. La plus grande partie de la brigade ennemie y périt, avec le général Ponsonby; les restes regagnèrent la Haye-Sainte en désordre. En

même temps que la brigade Ponsonby, celle du général Vandeleur avait débouché par l'extrême gauche de la ligne anglaise; mais le mouvement du général Jacquinot l'obligea à se replier sans s'être engagée avec notre cavalerie.

L'empereur Napoléon, voyant le désordre que la charge des dragons anglais avait mis dans une partie du 1er corps, se porta en avant. Le corps du général Milhaud prit position en arrière de la Haye-Sainte (15); la cavalerie de la garde en seconde ligne (16). Les colonnes d'attaque du 1er corps furent reformées. Aucun mouvement ne s'étant fait apercevoir dans la ligne anglaise, Napoléon ordonna de renouveler l'attaque, mais d'enlever d'abord la Haye-Sainte. Wellington, de son côté, avait déjà donné l'ordre à la division Clinton *(a, b, c)* de s'approcher un peu du centre de sa ligne; elle s'avança jusqu'à la route de Nivelles (17). Un peu après trois heures, le dommage fait aux batteries du 1er corps ayant été réparé, les colonnes se remirent en mouvement. Le général Milhaud et la cavalerie légère de la garde, chargèrent par la gauche de la Haye-Sainte les brigades Ompteda (K) et de Nassau (O). L'infanterie ennemie se forma en carrés, et les canonniers, abandonnant leurs pièces, se réfugièrent dans les carrés. Dès le commencement de l'action, le duc de Wellington avait fait retirer derrière la ligne, les chevaux des batteries qui étaient sur le front. Nos cuirassiers enfoncèrent les ba-

taillons de gauche de la brigade Ompteda et dépassèrent la ligne. Une charge de la brigade Sommerset les ramena, et l'infanterie n'étant pas encore en mesure de les soutenir, ils furent obligés par le feu de l'ennemi à se replier. Peu après, la gauche du 1er corps étant arrivée de nouveau à la hauteur de la Haye-Sainte, le comte d'Erlon fit attaquer ce poste par quelques bataillons. Malgré la résistance opiniâtre de la brigade Ompteda, il fut enlevé, et nos troupes s'y établirent vers quatre heures. Alors le duc de Wellington fit avancer la brigade Mitchel *(b)* à la droite de la division Clinton (18). Il ordonna aussi au général Chassé de faire avancer la brigade Ditmers de Braine-la-Leud, pour remplacer la division Clinton, dans sa première position *(a)*; de retirer également la brigade d'Aubremé de la ferme de Foriez, et de s'approcher avec elle de Mont-Saint-Jean : cette brigade se plaça plus tard en avant de la route de Nivelles (19). Wellington voyait alors, par la direction des attaques, qu'il n'avait rien à craindre pour son extrême droite, contre laquelle il n'y avait eu jusqu'alors d'autre mouvement, que quelques reconnaissances poussées par le général Piré, sur les bords du ruisseau de Hain. A la gauche, le combat se soutenait toujours à Goumont. Le château avait été réduit en cendres, et l'incendie avait été allumé d'une manière si violente, que l'ennemi occupé, à se défendre contre des attaques opiniâtres, n'avait

pu enlever ses blessés qui y étaient restés, par une négligence qui ne fait pas honneur à l'humanité. Cependant il nous fut impossible d'emporter le jardin, dont les murs solides résistaient au feu de l'artillerie. La perte de l'ennemi fut très-grande sur ce point; le général Cooke fut grièvement blessé. De notre côté, le prince Jérôme, blessé au bras, ne quitta pas le champ de bataille.

Pendant que ces événemens se passaient, le corps de Bülow s'était réuni à Saint-Lambert. Vers trois heures, toutes les troupes de ce corps étant arrivées, le maréchal Blücher, qui s'y trouvait en personne, le porta en avant. A quatre heures, l'avant-garde de Bülow occupait le bois de Paris, et une demi-heure plus tard, les 15[e] et 16[e] divisions, la cavalerie et l'artillerie y furent réunis. Dans ce moment Blücher reçut l'avis que le corps de Thielemann était fortement attaqué, et que l'arrière-garde, que Ziethen avait laissée à Limale, était elle-même engagée. Il n'y avait plus moyen de reculer; une marche rétrograde au travers dès défilés qu'il venait de passer, le ramenait à Wavre, trop tard pour soutenir son troisième corps; d'ailleurs il sentait parfaitement, ce qui paraît avoir échappé au maréchal Grouchy, que les événemens de la campagne de Belgique devaient se décider à Mont-Saint-Jean et non pas à Wavre. Il donna donc l'ordre au général Thielemann de se défendre comme il pourrait, et en cas de malheur, de se retirer à Liége; au général Bülow,

il donna celui de déboucher du bois; au général Pirch I, celui de suivre son mouvement sans retard; le général Ziethen, continuait le sien. Ainsi, un renfort de quatre-vingt mille hommes allait arriver aux Anglais (*) et changer entièrement l'aspect de la bataille, dont toutes les chances étaient pour nous jusqu'à ce moment.

Un peu après quatre heures et demie, les troupes de Bülow débouchèrent des bois de Paris, en trois colonnes (20). Blücher leur donna la ferme élevée de la *Belle-Alliance* pour point de direction (**). Les deux autres divisions de ce corps étaient encore en arrière du bois (21). Le général Domont prévint sur-le-champ l'empereur Napoléon de l'approche de l'ennemi, qui paraissait au nombre de

(*) ARMÉE PRUSSIENNE A WATERLOO.

	INFANTERIE.	CAVALERIE.	CANONS.
1er corps	15,800	4,150	80
2e corps	23,500	5,050	80
4e corps	28,800	5,400	96
	68,100	14,600	256

(**) Nous ne pouvons pas passer sous silence l'anecdocte romanesque que rapporte un écrivain anglais. (*Boyce, History of the second usurpation of Bonaparte*, II, page 68.) Selon lui, Blücher, en débouchant du bois de Paris, voulait se diriger par Smohain sur la gauche des Anglais. Mais *son guide* lui conseilla d'attaquer Planchenoit, afin de tourner l'armée française. Nous remettrons ce conte à la Bibliothèque [illegible] avec les neuf dixièmes des écrivasseries des Anglais sur cette journée, fruits de la spéc[illegible]

vingt mille hommes. Le moment critique de la bataille était arrivé, conduit par un événement inattendu et qui devait l'être. Il n'y avait plus lieu de douter que le passage de la Dyle, par le maréchal Grouchy, n'ait été retardé. Le mouvement offensif que faisaient les Prussiens démontrait suffisamment que, bien loin d'être attaqués en queue par notre aile droite, celle-ci était assez éloignée d'eux pour ne pas les détourner du plan convenu avec Wellington. Mais quelle était la cause du retard de Grouchy? Voilà où était l'incertitude. Il n'avait certainement pas été battu; l'arrivée des Prussiens à cette heure prouvait que le lieu du combat n'aurait pas dû être éloigné, et on n'avait pas entendu le canon. Il ne restait, dans le doute où il devait se trouver, que deux partis à prendre par Napoléon. L'un était celui de porter un corps au devant de Bülow pour le contenir; de faire occuper les postes de Papelotte et la Haye, afin de couper la communication entre les Anglais et ce premier corps prussien; et de porter un grand effort sur le centre de la position anglaise, afin de décider, s'il était possible, la bataille avant l'arrivée du restant des troupes prussiennes. Si le maréchal Grouchy avait, comme il était probable, reçu le dernier ordre qui lui avait été expédié, il ne devait pas tarder à déboucher de Limale ou de Moustiers, et à arrêter la marche de Blücher, en engageant fortement son arrière-garde. Quand [illegible] pas reçu, il devait, d'après le

rapport qu'il avait fait de Gembloux dans la nuit précédente, se trouver à midi devant Wavre. Il devait alors arriver de deux choses l'une : ou la majeure partie de l'armée prussienne était restée devant lui, et alors la diversion de Blücher se réduisait au corps de Bülow seul, et le danger cessait d'être aussi grand; ou Blücher avait quitté Wavre, et le maréchal Grouchy le suivait, en laissant un simple corps d'observation vers cette ville. Il était donc possible que, pendant le temps où Bülow serait contenu, une attaque bien conduite nous rendît maîtres de Mont-Saint-Jean, et mît par-là l'armée anglaise hors de combat.

Le second parti était celui de dégager son aile droite et de la faire pivoter en arrière sur la gauche. L'armée française pouvait alors prendre une position oblique de gauche à droite, entre Goumont et Planchenoit. Un coup de collier vigoureux devait nous rendre maître de Goumont, et en même temps empêcher les Anglais d'inquiéter le mouvement rétrograde du 1er corps. Le champ de bataille entre Goumont et Planchenoit était assez resserré pour pouvoir être défendu sur tous les points. L'occupation de Planchenoit couvrait notre droite. Celle de Goumont avait un double avantage : d'abord elle menaçait la route de Nivelles et empêchait Wellington de dégarnir son aile droite, ensuite elle rendait dangereux tous les mouvemens qu'il aurait voulu faire faire, au centre et à la gauche de son armée, vers la

Belle-Alliance; car le bois et le château de Goumont offraient un point d'appui aux colonnes d'attaque, qui seraient venues prendre ces mouvemens en écharpe. Dans cette position, il était facile de gagner la nuit et d'en profiter pour se retirer derrière Genappe, et s'y réunir au corps de Grouchy. Le but de la guerre offensive, entreprise en Belgique, était à la vérité manqué, mais l'armée était sauvée, et il était possible de suivre le second des trois plans de campagne entre lesquels avait balancé Napoléon. *Voyez* liv. I, chap. 1.

Napoléon parut un instant se déterminer à suivre ce dernier parti. L'ordre fut donné au comte d'Erlon de se préparer à retirer son artillerie et à dégager ses troupes de l'action. Quel fut le motif qui le décida peu après à changer de détermination? Il paraît que, la *certitude* que le maréchal Grouchy ne pouvait pas manquer d'arriver par Saint-Lambert, et le désir d'abréger la durée de la guerre par un coup décisif, l'emportèrent. Peut-être est-il vrai qu'il se laissa entraîner par l'assurance, que lui donnèrent quelques personnes qui étaient alors près de lui, que le centre de la position anglaise serait indubitablement enfoncé, avant que les Prussiens ne soient en mesure de l'empêcher. Quoi qu'il en soit, il se décida à courir les chances d'une attaque de flanc, pendant qu'il redoublerait d'efforts sur le front. Le 6e corps reçut l'ordre de

se porter au-devant de Bülow. Il prit position à la gauche de Planchenoit (22), se trouvant ainsi en potence derrière le 1er corps. Les deux divisions du corps de Bülow, qui avaient débouché du bois de Paris, se déployèrent, vers cinq heures, à la hauteur de Frichermont (23), la 15e à droite, la 16e à gauche, et la cavalerie sur les ailes, la plus grande partie cependant à gauche; un régiment de hussards fut détaché vers Maransart pour couvrir l'aile gauche (24). Quelques bataillons du 6e corps, poussés en avant pour appuyer la cavalerie, formèrent devant l'ennemi une ligne de tirailleurs. Des charges de cavalerie eurent lieu, entre celle des Prussiens et les divisions Domont et Suberwick, avec des succès variés. Le combat se soutint quelque temps presque stationnaire; Blücher, content d'avoir annoncé son arrivée à Wellington, par le bruit du canon, attendait que les deux autres divisions de Bülow eussent passé le bois. Il fit cependant, à sa droite, occuper Smohain (25), dont les troupes, de la brigade hollandaise de Weimar, furent chassées, par erreur, à coups de fusil (*); à sa gauche, il jeta deux bataillons dans le petit bois de Hanotelet (26).

(*) Une lettre du prince de Weimar à son père nous dit que les Prussiens prirent ces troupes pour des Français, quoiqu'elles eussent le cœur bien allemand. C'était le même régiment de Nassau qui avait déserté en 1814, devant Bayonne, et qui se trouvait alors au service de Hollande.

En même temps que le 6e corps se portait sur la droite, Napoléon avait ordonné au maréchal Ney de se maintenir à la Haye-Sainte, de soutenir ce poste, et de faire attaquer par une division les fermes de Papelotte et de la Haye. La division Durutte y fut dirigée (27). Le maréchal Ney ne devait faire aucun mouvement offensif, avant que l'attaque de Bülow n'ait pris un caractère décidé. Vers cinq heures, le duc de Wellington fit porter la division Clinton (17) en avant, en seconde ligne de la division Alten *(k, l, m)*, qui avait beaucoup souffert. A l'aide de ce renfort, les Anglais tentèrent une attaque sur la Haye-Sainte. Ils furent vigoureusement repoussés par notre infanterie, et une charge des cuirassiers acheva de culbuter les brigades ennemies qui s'étaient portées en avant. Les cuirassiers de Milhaud et la cavalerie légère de la garde, s'élancèrent sur le plateau aux deux côtés de la route; un bataillon hanovrien fut taillé en pièces dans la seconde ligne, et la charge fut poussée au travers des carrés, dont la plupart furent entamés. Les deux brigades de gauche de la division Alten se replièrent sur la division Clinton, qui se trouva engagée elle-même. Napoléon, voyant en ce moment le plateau couvert par la cavalerie de notre droite, craignit pour elle l'effet du feu meurtrier auquel elle se trouvait exposée, et d'une charge de la part de l'ennemi. Une déroute de cette cavalerie aurait pu

dès-lors entraîner la perte de la bataille. Il ordonna au comte de Valmy de se porter en avant, avec son corps, pour la soutenir. Les deux divisions accoururent au galop. La cavalerie de réserve de la garde suivit ce mouvement, sans en avoir cependant reçu l'ordre. Dans le moment où ces divisions arrivèrent sur le plateau, la cavalerie anglaise et hollandaise venait d'arrêter la charge des cuirassiers de Milhaud, et de les forcer de se replier à côté du premier corps. Ce dernier se trouvait cependant engagé sur toute sa ligne (28), et son feu, bien nourri, portait le ravage dans les rangs ennemis; sa gauche était maîtresse de la Haye-Sainte, et repoussait de là une nouvelle tentative que fit l'ennemi pour s'emparer de ce poste (*).

L'arrivée des deux divisions du comte de Valmy, et de celle du général Guyot, ranima le combat; la cavalerie ennemie fut repoussée à son tour, et la nôtre couronna de nouveau le plateau. Là s'alluma un combat dont il n'y a peut-être pas d'exemple dans l'histoire, tant à cause de son acharnement, que de la disposition des troupes. Les régimens ennemis étaient formés en carrés, qui furent attaqués tour à tour

(*) Un des romanciers anglais dont nous avons déjà parlé, place ici l'aventure merveilleuse du colonel Halkett, commandant une brigade de la division Clinton, qui se porta *seul* sur une colonne française, et fit prisonnier le général qui était *à sa tête*. Nous la renverrons à un mélodrame pour orner le rôle du *capitan*.

et en tous sens par notre cavalerie. Au milieu de ces carrés, furent fournies et reçues plusieurs charges des escadrons français, hollandais et anglais, souvent entremêlés. Dès que notre cavalerie s'éloignait d'un carré ennemi, pour se remettre en ligne, il se déployait pour recommencer son feu; s'approchait-elle de nouveau, le carré se reformait. De temps à autre une charge heureuse entamait un carré; trois même furent enfoncés et détruits. La brigade du général Halkett *(m)* reçut à elle seule onze charges; le carré du 69ᵉ régiment anglais fut taillé en pièces, et les deux tiers des autres couchés par terre. Ce combat effrayant dura, dans le même état, jusqu'à sept heures du soir. Le duc de Wellington, le prince d'Orange et lord Uxbridge, au milieu de cette mêlée, obligés de s'enfermer eux-mêmes à chaque instant, dans un carré, ne pouvaient qu'encourager leurs troupes à tenir ferme, malgré leurs pertes énormes; il n'était pas possible de faire aucune disposition : un déploiement aurait entraîné la déroute de l'armée. Jamais la situation d'un général n'avait été plus critique, que ne l'était en ce moment celle du duc de Wellington. Il était temps que le secours des Prussiens vînt l'en tirer. Ne pouvant pas, pendant que la cavalerie française était tout contre ses lignes, atteignant partout par des charges sans relâche, faire un mouvement ni en avant ni arrière, la fermeté, ou, disons mieux, l'im-

mobilité était le seul moyen de salut qui lui restât. Il fallait supporter tous ces chocs, dans l'espoir qu'il lui resterait encore quelques hommes debout à l'arrivée des Prussiens. Toutes ses réserves étaient engagées, même la division Chassé, qui avait été obligée d'entrer en ligne. La division Picton, foudroyée par l'artillerie du premier corps, voyait ses carrés se fondre et disparaître l'un après l'autre. On vint dire à Wellington, vers sept heures, que cette division n'avait plus que quatre cents hommes dans les rangs : « Il « faut qu'ils restent en place jusqu'au dernier « homme, » fut la seule réponse qu'il pût leur donner. La division Alten était épuisée des efforts qu'elle avait à soutenir. Le général Van-Merlen était tué, avec les commandans de brigade Ompteda et Duplat; les généraux Alten, Collaert, Kempt, Pack, Halkett, Adams, Doernberg, Bylandt, blessés. Les batteries de la première ligne étaient réduites au silence; celles de la seconde, à chaque instant abandonnées pour sauver les canonniers dans les carrés. Ce fut dans ce moment terrible que l'angoisse de sa position, et la douleur d'un carnage pareil lui arracha des larmes, et cette exclamation du désespoir : « Il faut en-« core quelques heures pour tailler en pièces « ces braves gens. Plût au ciel que la nuit ou « les Prussiens arrivassent avant! » Près de quinze mille hommes de l'armée anglo-batave étaient tués ou blessés; un grand nombre d'autres s'é-

tait employé à transporter les blessés, et un bien plus grand nombre avait quitté les rangs, entraîné par la frayeur. Dès la première attaque du 1er corps, tous les bagages qui étaient sur la route de Bruxelles, s'étaient enfuis à vau-de-route, à travers la forêt de Soigne. La terrible attaque des deux corps de cavalerie y jeta les fuyards des troupes combattantes. La grande route et les chemins latéraux présentaient l'image du plus affreux désordre; couverte des décombres de voitures brisées, elle était encore obstruée d'hommes de toutes armes, blessés ou non, qui allèrent porter l'épouvante à Bruxelles et jusqu'à Anvers. A sept heures du soir, il restait à peine au duc de Wellington trente mille hommes dans les rangs. Lui-même comptait alors si peu sur la victoire, qu'il ordonna de faire rétrograder sur Anvers la batterie de dix-huit, qui devait joindre son armée, et qui avait déjà dépassé Malines. Les fuyards, qui encombraient cette route, jetèrent le désordre dans le convoi, et une partie des pièces fut jetée dans le canal. Qu'il nous soit permis de rendre hommage à la valeur des divisions de cavalerie française, qui soutinrent une aussi brillante lutte, pendant ces deux sanglantes heures. Atteintes de toutes parts par le feu des bataillons ennemis, au milieu desquels elles promenaient la terreur et la mort, elles ne se rebutèrent pas un instant de la continuité de leurs efforts, ni des pertes nombreuses qu'elles firent.

Cependant Bülow avait continué son mouvement en avant, dès que les 13ᵉ et 14ᵉ divisions de son corps furent à sa portée, et, poussant devant lui la ligne de nos tirailleurs et notre cavalerie légère, avait abordé le 6ᵉ corps. Le combat s'engagea et se soutint de pied ferme; même une charge de notre cavalerie repoussa celle de l'ennemi devant Planchenoit. Vers cinq heures et demie, les 13ᵉ et 14ᵉ divisions prussiennes ayant rejoint, Bülow déploya tout son corps sur deux lignes (29) par divisions; la 15ᵉ et la 13ᵉ à droite, la 16ᵉ et la 14ᵉ à gauche. Il débordait ainsi le 6ᵉ corps, et le comte de Lobeau se vit obligé, pour couvrir sa droite, de faire occuper Planchenoit. Le général Bülow, de son côté, fit alors former en colonnes d'attaque la 16ᵉ division, et la porta sur Planchenoit, qu'il fit attaquer par six bataillons. Le faible détachement du 6ᵉ corps, qui défendait ce village, soutint le choc avec la plus grande valeur, et l'ennemi ne put s'emparer que des maisons avancées; ses efforts échouèrent à l'attaque du cimetière. L'empereur Napoléon, attentif à ce qui se passait à sa droite, avait aperçu le déploiement de Bülow; il avait sur-le-champ envoyé la division Duhesme (jeune garde), avec deux bataillons de la moyenne garde et une batterie de douze de la réserve, pour prolonger la ligne du 6ᵉ corps. La tête de la colonne de la jeune garde porta sur Planchonoit et en chassa l'en-

nemi; la division prit position à la droite du 6e corps (30). Une nouvelle attaque des Prussiens replia encore nos troupes jusqu'au cimetière; mais cette seconde attaque fut de nouveau repoussée. L'ennemi, chassé de Planchenoit avec une grande perte, fut obligé de reculer dans sa position. Dans ce moment, la division Durutte venait d'emporter successivement Papelotte, la Haye et Smohain (31). Bülow, débordé par sa droite, se crut obligé de retirer sa gauche, qui pouvait être compromise, et de la remettre en ligne avec la droite. Il était alors six heures et demie.

Le mouvement rétrograde de Bülow, était la preuve certaine que les Prussiens n'avaient plus de nouvelles troupes à engager sur ce point. Tranquillisé pour le moment de ce côté, Napoléon songea à porter le coup décisif au centre de l'armée anglaise. Bülow était contenu, Wellington avait toutes ses réserves en ligne, et se soutenait à peine; il n'y avait donc aucun danger à faire avancer la garde, qui présentait encore une réserve de huit mille hommes d'élite. L'empereur Napoléon formait la garde en colonnes vers sept heures, lorsqu'on entendit sur la droite s'approcher le canon du corps de Grouchy; c'était le moment où il commençait enfin à passer la Dyle à Limale. L'interruption momentanée du combat avec Bülow, qui alors était presque insignifiant, permit dans cet instant d'entendre

mieux la canonnade, qui durait depuis cinq heures. Napoléon put et dut même croire que le maréchal Grouchy était parvenu à arrêter la majeure partie de l'armée prussienne. Mais précisément en même temps, le duc de Wellington recevait l'avis que le corps de Ziethen débouchait d'Ohain; il fit circuler cette nouvelle dans les rangs, et le courage presque éteint de ses troupes se ranima; il prescrivit aux brigades Vandeleur *(gg)* et Vivian *(hh)*, aussitôt que les premières troupes de Ziethen seraient à leur hauteur, de se porter au centre, et il ordonna à la brigade Mitchell (18) et à la cavalerie de Brunswick *(t)*, d'attaquer le bois de Goumont.

Notre cavalerie, qui était sur le plateau de la Haye-Sainte, où elle se soutenait encore, ayant forcé l'infanterie ennemie à descendre le revers opposé, vit également, vers sept heures, le corps de Ziethen qui avait dépassé le bois d'Ohain (32), et les brigades de cavalerie anglaise qui revenaient à elle. Un moment d'hésitation la saisit, et il fut facile d'apercevoir du flottement. Napoléon, pour aller au-devant d'une crise qui pouvait devenir fatale, se porta rapidement avec quatre bataillons de la moyenne garde et quatre batteries, en arrière de la Haye-Sainte *(z)*; les quatre bataillons formés en colonnes d'attaque, passèrent à la gauche (33); les huit bataillons de la vieille garde devaient suivre; le comte Reille reçut l'ordre de former son corps en colonnes, à côté du

bois de Goumont, et de marcher en avant. Le général Labédoyère fut envoyé dans les rangs du 1er corps, pour annoncer l'approche du maréchal Grouchy, afin de relever le moral du soldat. Ce fut alors qu'il rencontra trois bataillons du 1er corps, qui se retiraient, sur l'ordre d'un chef, et, disait-on, d'après ceux de l'empereur. Labédoyère les fit retourner en ligne, assez probablement sans leur chef. Napoléon donna au maréchal Ney le commandement des quatre bataillons de moyenne garde (33), et lui donna l'ordre de maintenir la position du plateau. Un peu après, les huit bataillons de la vieille garde arrivèrent, et furent placés en arrière du ravin (34), en trois brigades. Les deux premières, formées d'un bataillon en bataille et deux en colonnes sur les flancs, en première ligne et à distance de bataillon ; la troisième en réserve ; l'artillerie dans les intervalles. Les quatre bataillons de la moyenne garde, le général Friant à leur tête, se mettent en mouvement ; Napoléon leur montre du doigt les lignes éclaircies de l'ennemi ; «Voilà le chemin de Bruxelles,» leur dit-il. Le cri de Vive l'Empereur fut leur réponse. Ils arrivèrent sur le plateau (35), et Napoléon mettant pied à terre, se rendit aux batteries de la Haye-Sainte, pour les diriger. Le comte Reille, débouchant par la droite de Goumont (36), aborde également la ligne ennemie. Wellington, de son côté, se hâte de renforcer le centre, que menace cette double atta-

que. La division de Brunswick reçoit l'ordre de quitter sa position (3), et d'appuyer à gauche. La brigade Ditmers reçoit celui de s'avancer de sa seconde position *(a)*, pour remplacer les troupes de Brunswick et soutenir la brigade Mitchell, dans son attaque sur le bois de Goumont.

Cependant les quatre bataillons de la moyenne garde avaient encore forcé la ligne ennemie, qui leur était opposée, à un mouvement rétrograde ; le combat s'était rallumé avec une nouvelle vigueur, devant le front du 1er corps ; le 2e était également engagé. Le duc de Wellington opposa alors aux bataillons de la garde, la division de Brunswick, qui venait d'arriver de sa droite ; cette division fut culbutée. Le prince d'Orange essaya d'arrêter la colonne formidable qui s'avançait toujours, en se jetant au-devant d'elle, avec un bataillon de la brigade de Nassau ; il fut blessé et le bataillon dispersé. Enfin Wellington, ayant porté en avant la brigade d'Aubremé (19), les Brunswickois se rallièrent à elle, et ces deux corps réunis parvinrent à arrêter les bataillons de la garde et à les faire rétrograder un moment. Ces braves troupes revinrent plusieurs fois à la charge, sans parvenir à enfoncer les quatorze bataillons qui leur étaient opposés ; le feu terrible des batteries de la seconde ligne, que Wellington avait fait avancer, éclaircissait leurs rangs ; le général Michel était tué ; les généraux Friant et Cambrone étaient blessés ; le

maréchal Ney, toujours à leur tête, avait été démonté; mais elles se maintinrent sur le plateau, et la cavalerie s'y soutint avec elles (*).

A huit heures, le général Durutte, entièrement maître de Papelotte, la Haye, et Smohain, se trouvait sur le plateau à la gauche de Papelotte (37); il avait même repoussé une charge de cavalerie de la brigade Vandeleur, qui avait essayé de l'entamer. Dans ce moment, le corps de Ziethen se déploya à la gauche de l'armée anglaise, une batterie de trente-deux pièces sur son front (38). La division Steinmetz, avec la cavalerie, se portèrent sur la Haye, et emportèrent ce poste. Papelotte fut repris presque en même temps, par les autres divisions de Ziethen. La division Durutte, poussée devant le corps prussien qui se dirigeait vers la Belle-Alliance, découvrit la droite des autres divisions du 1er corps, et les força également à un mouvement rétrograde. Dans cet instant critique, Napoléon se vit obligé de disposer des huit bataillons de

(*) Un des Anglais qui ont écrit sur cette journée (*Bain a detailed account*, etc., page 139) cite une anecdote que nous rapportons pour en conserver les expressions, qui font honneur à l'impartialité de celui qui les a tracées. « Dans un de ces mouvemens rétrogrades, un officier « français, le cœur navré du dommage que l'artillerie anglaise causait « aux bataillons de la garde, chaque fois qu'ils s'éloignaient, saisit un « fusil, et, se plaçant près d'une batterie anglaise, ne cessa de faire feu « tant qu'il vécut. Il succomba sous le coup d'un chasseur de Brunswick; mais il sauva la vie à beaucoup des siens. Le nom de ce héros « nous est inconnu..... Paix à ses cendres! »

la vieille garde, qui allaient se porter sur le plateau, où il n'y a pas de doute qu'ils auraient enfoncé la ligne anglaise, qu'aucune réserve ne pouvait plus soutenir. Une dernière attaque de la division de Brunswick et de la brigade d'Aubremé, avait été reçue par les bataillons de la moyenne garde, sur la pointe de leurs baïonnettes et avait échoué. Mais la retraite forcée de la droite du 1er corps, rendait un appui nécessaire de ce côté. La vieille garde passa à droite de la grande route, et forma une ligne de carrés (39), derrière laquelle le 1er corps pouvait se remettre en bataille.

Alors les brigades de cavalerie anglaise de Vandeleur et Vivian, devenues disponibles par l'arrivée des Prussiens, étaient arrivées vers le centre des Anglais. Le duc de Wellington les fit déboucher entre la Haye-Sainte et le corps du comte Reille (40). Cette cavalerie, au lieu de se porter sur les carrés de la vieille garde, les tourna, pour atteindre notre extrême droite en retraite. Napoléon, dont toute la cavalerie était engagée sur le plateau, n'avait de disponible que les quatre escadrons de service qui étaient auprès de lui *(z)*. Il les envoya au-devant de la cavalerie ennemie; la disproportion était trop grande et ils furent culbutés. Dès ce moment tout ralliement devint impossible. Les troupes qui étaient sur le plateau, voyant la retraite du 1er corps et le feu des carrés (39), se mirent également en re-

traite. Wellington alors fit faire un mouvement de ligne en avant à son armée. Le reste des bataillons de la moyenne garde soutint quelque temps la retraite en carrés, mais ils furent bientôt obligés de succomber sous le nombre. Les carrés de la vieille garde, disputant le terrain pied à pied, luttèrent long-temps contre les masses de cavalerie et d'infanterie de l'ennemi. Enfin ces valeureuses cohortes, *les triaires de l'armée française*, ainsi que les ont nommées nos ennemis mêmes (*), désorganisées par les fuyards, opprimées par le choc d'une armée entière, succombèrent sur les hauteurs de la Belle-Alliance, sans avoir été vaincues.

Napoléon, après la défaite de ses escadrons de service, s'était porté à la gauche et en avant de Rossome, où était encore un régiment de la moyenne garde et deux batteries, afin d'essayer de rallier son armée, sur les hauteurs de la Maison-du-Roi. La division légère du général Piré, fut envoyée vers Genappe pour arrêter, s'il se pouvait, les fuyards. Cette dernière ressource allait bientôt être enlevée. Vers sept heures et demie, les 5e, 6e et 8e divisions du corps de Pirch I, avaient joint celui de Bülow (41) : la 7e avait été dirigée sur les hauteurs de Maransart (42). Bülow, dont la gauche venait encore d'éprouver un échec par une charge des divisions Domont

(*) Journal Militaire autrichien, 1819, 7e cahier, page 49.

et Suberwick, reprit l'offensive. Les 14ᵉ et 16ᵉ divisions de son corps, et la 5ᵉ de celui de Pirch 1, se portèrent sur Planchenoit. Une colonne de dix-huit bataillons attaqua le village, qui fut défendu avec la plus grande valeur. Enfin, à l'entrée de la nuit, il fut emporté, et le prince Guillaume de Prusse, débouchant avec sa cavalerie, se dirigea sur la Maison-du-Roi et la route de Charleroi. Dans ce moment, la cavalerie anglaise arrivait sur les deux bataillons de la moyenne garde, qui s'étaient avancés au delà de Rossome (43). Napoléon ordonna au général Gourgaud de faire tirer sur l'ennemi la batterie qui se trouvait là, afin d'essayer de l'arrêter : ce furent les derniers coups de canon; un d'eux fracassa une jambe à lord Uxbridge. Les deux bataillons de la garde se formèrent en carrés, et Napoléon, voyant que la perte de Planchenoit venait d'ôter le dernier espoir de ralliement, allait se renfermer dans l'un des deux, lorsque le maréchal Soult le força à se retirer du champ de bataille (*). Ces deux derniers bataillons furent bientôt désorganisés par l'ennemi et par la masse des fuyards. Le 1ᵉʳ corps était en déroute depuis la Belle-Alliance; le 2ᵉ corps qui s'était retiré en assez bon ordre, jusque près du bois de Callois, fut dissous peu après. La nuit aug-

(*) *Ah! Sire, les ennemis sont déjà assez heureux*, lui dit-il en l'entraînant.

mentait encore le désordre, que l'occupation de la grande route par les Prussiens porta à son comble. Tous les liens de l'ordre et de la discipline étaient rompus, et tout ce que pouvaient faire les chefs, était de se porter rapidement sur la Sambre, afin de tâcher de réorganiser l'armée.

La jonction des deux armées ennemies se fit à la Belle-Alliance, où Blücher et Wellington se rencontrèrent à neuf heures du soir. Là, il fut décidé que l'armée anglaise, épuisée, resterait sur le champ de bataille; que le corps de Bülow, soutenu par celui de Ziethen, suivrait l'armée française; et que celui de Pirch I se porterait sur la Dyle à Moustier, pour couper le maréchal Grouchy. Toutes les colonnes désorganisées de l'armée française se dirigèrent sur Genappe. Napoléon s'y arrêta quelques instans, pour essayer de remettre l'ordre; mais il n'y avait plus moyen d'y parvenir. Les corps étaient tellement confondus, qu'il n'aurait pas été possible que chacun retrouvât ses drapeaux, quand même l'obscurité n'y aurait pas mis obstacle. La route était obstruée d'hommes, de chevaux et de voitures, marchant ou renversées; dans les rues de ce bourg, on trouva même quelques voitures fixées entre elles par les chaînes d'enrayage, après avoir été abandonnées.

Vers onze heures du soir, la cavalerie du corps de Bülow arriva à Genappe, et y fit encore quelques prisonniers. Elle y trouva également le reste

du matériel de l'armée, que l'encombrement avait fait abandonner, et les équipages du quartier impérial (*). Cette cavalerie poussa la même nuit jusqu'à Quatre-Bras, et Bülow arriva le 19 au matin à Mellet.

Notre perte, dans cette funeste journée, s'éleva à vingt-cinq mille hommes, savoir :

Tués ou blessés.	18,500
Prisonniers.	7,008
	25,508.

Nous perdîmes tout le matériel d'artillerie qui

(*) C'est là que fut prise la voiture de l'empereur Napoléon, sur laquelle la jactance anglaise et prussienne a fait tant de contes. Cette voiture, promenée de contrée en contrée par le major prussien qui l'avait prise au milieu des équipages abandonnés, arriva enfin à Londres lorsque l'auteur y était. Le major, par une spéculation qui lui fut assez lucrative, imagina de tirer parti de l'ivresse où le ministère anglais endormait la populace, pour détourner le souvenir des pertes d'hommes faites à Waterloo. La voiture fut exposée en public, et les badauds du pays obtinrent, moyennant un schelling, la permission d'y entrer par une portière et de sortir par l'autre, sans avoir peur de l'homme qu'elle avait contenu, ce qui leur paraissait un bonheur inexprimable. Bien de l'argent fût gagné par ce moyen; mais nous pouvons douter qu'on trouvât, dans notre *vieille armée*, un officier supérieur qui voulût faire le métier de saltimbanque, avec une voiture trouvée sur la route. Vint ensuite l'exposition fameuse dont parle le général Berton (page 78). Si elle a excité son indignation, elle n'a excité que le mépris de l'auteur, qui était sur les lieux et qui sait ce qu'on y faisait voir. Nous ne parlerons pas de la garde-robe impériale, de celle du champ-de-mai, et de celle de *Marie-Louise*; certain rapport fait, peu de temps après, sur la situation de l'Europe, fait voir jusqu'où peut aller dans ce pays l'impudence des charlatans et la stupidité des badauds. Voici en quoi

avait été employé à Waterloo, moins vingt-sept canons qui repassèrent la Sambre, c'est-à-dire, deux cent vingt-sept bouches à feu. Les généraux Devaux, et Michel furent tués. Les généraux comte de Lobau, Duhesme (*), Compans et Cambrone furent faits prisonniers.

Les ennemis perdirent aussi vingt-cinq mille hommes, d'après le tableau suivant, extrait des rapports officiels.

Anglais, légion allemande, et Hanovriens			11,678
Hollandais			3,547
Brunswick			1,000
Nassau			1,000
Prussiens	1er corps	317	7,454
	2e corps	329	
	4e corps	6,808	
			24,679

Les généraux Picton, Ponsonby, Van-Merlen, les commandans de brigade, Duplat, Ompteda, Schwerin et Lettow et le colonel Heinemann, qui à la fin de l'action commandait la division de Brunswick, furent tués. Le généraux prince

consistait l'exposition : 1° des habillemens fort maussadement brodés à *Londres*, et baptisés sur l'affiche ; 2° une caisse d'armes de Versailles, donnée au général en chef Bonaparte par le Directoire, achetée à Paris, et devenue turque à *Londres* ; 3° une collection de vieilles bottes, de vieux chapeaux, de boulets, d'obus, de cuirasses, etc., venus en partie de Waterloo, en partie de la boutique des fripiers.

(*) Le 19 au matin, à Genappe, le général Duhesme fut massacré de sang-froid par les hussards de Brunswick, en présence de son escorte prussienne, qui trouva la chose toute naturelle, et conforme à sa manière de voir. Combien de nos blessés sur le champ de Waterloo, n'ont-ils pas été égorgés par les Prussiens ?

d'Orange, lord Uxbridge, Alten, Collaert, Cooke, Barnes, Kempt, Halkett, Adams, Doernberg, Pack, Bylandt, et le colonel Olfermann, commandant la division de Brunswick, furent blessés.

Nous venons de donner le récit fidèle de la bataille du 18 juin, à laquelle nous avions donné le nom *du Mont-Saint-Jean*, point stratégique, de l'occupation duquel dépendait le succès de la journée; les Prussiens l'avaient nommée *Belle-Alliance*, parce que c'est là qu'elle fut décidée; l'usage a prévalu de l'appeler *bataille de Waterloo*, parce que le duc de Wellington avait passé la nuit dans ce village : il fallait bien que l'histoire conservât le nom de l'endroit où le héros de la Grande-Bretagne avait couché. Ce récit est en entier tiré des documens et des relations authentiques, fournis par nos ennemis mêmes; nous y avons ajouté les circonstances de détail, que nous avons pu recueillir dans notre armée, et que nous ont fournies les généraux Gourgaud et Berton. Tous ces matériaux ont été pesés dans la même balance, et leur coïncidence sur les faits principaux, nous a permis de les employer tous. Nous avons cru devoir entrer dans un détail qu'on trouvera peut-être trop circonstancié et trop minutieux. Plusieurs motifs nous y ont décidé. D'abord l'importance de cette journée, qui a eu une si grande influence sur nos destinées, et qu'on a si mal à propos voulu comparer à celle d'Azincourt. Dans cette dernière, la présomp-

tion, l'inconduite et l'indiscipline de la gendarmerie française, ont seules causé la perte de l'infanterie : à Waterloo, nous avons succombé sous le nombre. Le second motif a été celui d'assigner les véritables causes des désastres de notre armée. Pour cela, il fallait, non-seulement classer exactement et par ordre tous les mouvemens et tous les événemens de la bataille, mais même assigner l'heure où ils avaient eu lieu. Les résultats de la journée du 18 juin ont, jusqu'ici, servi de guide unique aux écrivains ennemis, pour distribuer le blâme aux uns, et donner un développement fantasmagorique à quelques réputations. Ce n'est pas toujours la sottise qui juge d'après les événemens; l'amour-propre et l'esprit de parti s'en emparent souvent à leur profit : l'un et l'autre est arrivé dans ce cas. Il est donc enfin temps que le flambeau de la vérité vienne se placer à côté des principaux acteurs de ce drame sanglant, et éclaire le rôle de chacun; les faits doivent seuls décider de la portion de mérite qui leur revient : eux seuls nous serviront de guide.

Jusqu'ici on paraît assez généralement avoir suivi les erremens du vulgaire, pour juger la bataille de Waterloo. L'armée française a été battue, donc elle a été mal commandée; voilà ce qu'on peut lire dans vingt amplifications auxquelles on a donné le nom de relations véridiques, impartiales, etc. Si l'on avait osé dire qu'elle avait manqué de valeur, on l'aurait fait;

mais un reste de pudeur a empêché cette accusation. Nous n'y répondrons donc pas, et nous nous contenterons d'examiner cette bataille sous le rapport stratégique. Cet examen est d'autant plus nécessaire, que la création de tant de réputations européennes, sorties tout à coup, pour ainsi dire, par le trou du souffleur, nous offre un pendant de l'illustration du très-médiocre Guillaume III, tentée pour offusquer celle de Louis XIV. La seule différence qu'il y ait entre les deux époques, est qu'alors les coalisés se contentèrent d'un seul fantôme, dont ils exaltèrent même les sottises, que le succès avait couronnées; aujourd'hui, chacun d'eux veut avoir le sien. Ce jeu des passions est un effet direct et inévitable des écarts de l'amour-propre long-temps humilié: la postérité en fait justice.

On a beaucoup reproché de fautes à Napoléon, dans les trois journées des 16, 17 et 18; quelques reproches sont même en contradiction directe entre eux; cela devait être, parce que la plupart sont mis en avant au hasard, ou par des militaires qui sont encore bien loin de savoir la guerre, ou par des hommes qui veulent faire oublier qu'ils ont trouvé toutes ses conceptions sublimes quand il était tout-puissant.

Nous examinerons successivement toutes les fautes qu'on lui impute; nous y opposerons les considérations que peuvent fournir *les faits* et la situation des choses: le lecteur jugera. Pour le

mettre mieux en état de porter son jugement, nous remettrons sous ses yeux le tableau succinct des mouvemens et des événemens du 17 et du 18.

Le lendemain de la bataille de Ligny, Napoléon, voyant que l'armée anglaise était encore, à dix heures du matin, devant son aile gauche, se décida à marcher contre elle. Le duc de Wellington, en s'arrêtant aux Quatre-Bras, paraissait avoir l'intention de recevoir la bataille; il fallait la lui livrer sur-le-champ, avant que l'armée prussienne ne pût reprendre l'offensive. Cette dernière était battue et non détruite; la direction de sa retraite était incertaine; il fallait donc laisser un corps pour l'observer et la suivre: Napoléon en chargea le maréchal Grouchy. Wellington, que l'indécision où il était sur les événemens du 16, avait seule retenu aux Quatre-Bras, se hâta de se mettre en retraite. On le suivit deux heures trop tard, parce que son mouvement avait échappé au maréchal Ney, et on ne put entamer l'armée anglaise. Le soir on la rencontra sur les hauteurs du Mont-Saint-Jean, et là elle parut décidée à tenir ferme. Dans cette position, totalement contraire aux règles de la stratégie, sur cent chances, elle en mettait quatre-vingts en notre faveur. Le seul débouché qu'elle eût derrière elle, était un défilé au travers de la forêt de Soignes. Son aile droite, extrêmement avancée, se trouvait plus loin de la grande route que la gauche. Une attaque, sur cette dernière, pouvait donc avoir pour résultat

de nous rendre maîtres du défilé. L'armée anglaise, coupée de Bruxelles, ne pouvait pas alors échapper à une destruction complète. Quelques-uns ont voulu attribuer à un amour-propre ridicule, le désir qu'avait Napoléon de se rendre maître de Bruxelles le plus tôt possible. C'est qu'ils n'ont pas été capables de concevoir, que la prise de Bruxelles était le terme de l'existence des armées anglaise et prussienne, et probablement celui de la guerre. L'histoire développera un jour les conséquences qu'aurait eues cet événement; ce n'est ici ni le temps ni le lieu.

Mais avant de s'engager dans une bataille, quelles que fussent les chances avantageuses qu'offrait la position de l'armée anglaise, il fallait s'assurer de celle de notre aile droite et de celle des Prussiens; il fallait empêcher ces derniers de faire une diversion, et même de s'opposer à celle que pourrait faire notre aile droite. C'est dans ce but que Napoléon adressa au maréchal Grouchy l'ordre de suivre les Prussiens à Wavre. Le premier rapport du maréchal Grouchy annonça qu'il était encore à Gembloux, et la bataille du 18 n'aurait peut-être pas eu lieu, si un second rapport du même, n'eût annoncé qu'il se mettait en mouvement dès le matin, pour se rendre à Wavre.

Napoléon ayant reçu ce rapport à cinq heures du matin, dut compter que son aile droite serait devant Wavre et en communication avec Saint-Lambert, à midi au plus tard. Il se décida donc

à suivre les chances de la journée. Le rapport que lui fit, vers huit heures du matin, un des officiers de son état-major, que les Anglais étaient en retraite, pouvait lui paraître plausible. Il n'était pas hors des probabilités que Blücher eût dépassé Wavre, afin d'opérer sa réunion avec l'armée anglaise, sans courir les risques d'une marche de flanc. Il donna en effet l'ordre au comte d'Erlon de se mettre en mouvement, pour suivre les Anglais; mais s'étant porté seul, à pied, avec le comte d'Erlon, jusqu'à nos premières vedettes, il reconnut bientôt que le rapport de ce dernier était exact, et que Wellington se préparait au combat. L'heure où l'attaque devait commencer, semblait fixée par les circonstances. D'abord la pluie venait à peine de cesser, et il fallait laisser au soldat le temps de sécher et de préparer ses armes. Ensuite la détermination de Wellington devait paraître la conséquence d'un accord avec Blücher. Il ne paraissait pas probable qu'il voulût combattre dans une position aussi mauvaise en elle-même, si le point où il s'était placé n'était pas celui où les deux armées ennemies avaient destiné de se réunir. Il fallait donc s'attendre à ce que Wellington, dont toute la science stratégique devait se réduire à garder sa position, n'épargnerait aucun sacrifice d'hommes pour y parvenir; la lutte devait donc être opiniâtre. Napoléon ne crut pas devoir l'engager avant d'avoir fait repaître le soldat. Ce dernier repas de ces nobles victimes, n'offrit pour tout

mets que le pain qu'ils avaient apporté de Beaumont. Il y a loin de là aux pillages, dont de vils calomniateurs, qui déshonorent le nom français, ont voulu accuser une armée qu'ils n'ont jamais été dignes de connaître. Enfin le maréchal Grouchy devait être à midi au plus tard devant Wavre, et, passé cette heure, aucune diversion n'était plus à craindre de la part des Prussiens.

Le signal du combat fut en effet donné à midi environ, et il s'engagea par l'aile gauche. Il était intéressant d'appeler d'abord l'attention des Anglais sur leur droite, afin de les engager à distraire, pour la soutenir, des troupes que plus tard ils auraient pu employer au centre. L'ordre de bataille primitif de Napoléon présentait d'abord l'idée d'une attaque par les deux ailes, en refusant le centre dans les premiers instans. Le 2[e] corps attaquait Goumont et menaçait la route de Nivelles; le 1[er] corps devait attaquer en dedans de Papelotte, menaçant ainsi le Mont-Saint-Jean à revers; le 6[e] corps restait en colonnes sur la grande route, chargé de décider le résultat de la bataille, en s'avançant sur le centre, lorsque les deux ailes seraient fortement engagées et que l'ennemi aurait été obligé d'y envoyer ses réserves.

Mais bientôt cette première disposition fut changée. Peu après les premiers coups de canon, une dépêche prise avertit Napoléon que le corps qu'il apercevait à Saint-Lambert était un corps ennemi. Le maréchal Grouchy avait donc été re-

tardé. Il n'était pas possible de croire qu'il eût été battu, car à la distance où il avait dû se tenir de l'armée, on aurait entendu le bruit du canon. Aussi Napoléon, persuadé qu'il n'y avait qu'un retard qui eût pu faire manquer cette première combinaison, lui envoya-t-il de nouveau l'ordre de se rendre en hâte à Wavre et de marcher contre Bülow. Mais il fallait changer la première disposition de la bataille. Le 6e corps ne pouvait plus entrer en ligne; il fallait le tenir prêt à s'opposer au mouvement des Prussiens. Il fallait donc aussi que le 1er corps portât son attaque plus à gauche. Ainsi, au lieu d'avoir quarante-sept mille hommes à employer à l'attaque des positions anglaises, et dix-huit mille hommes en réserve, nous ne pouvions plus en opposer que quarante mille, aux soixante et dix que Wellington avait entre Goumont et Papelotte : il fallait en tenir vingt-cinq mille en réserve.

Une seconde conséquence de l'apparition de l'ennemi à Saint-Lambert, fut de faire languir l'attaque principale. Il n'était pas prudent de tenter sur le centre un grand mouvement, qui aurait pu nécessiter l'appui d'une grande partie des réserves, avant d'avoir vu se développer la diversion que présentaient les Prussiens. C'était ce développement qui devait faire voir si le maréchal Grouchy approchait ou non. Nous nous étions cependant rendus maîtres de la Haye-Sainte, et tout le 1er corps était engagé de front avec les An-

glais. A la gauche, le 2e se consumait en d'inutiles efforts contre Goumont. Pendant ce temps, l'attaque de Bülow se développa, et devint bientôt assez sérieuse pour obliger encore Napoléon à disposer d'une autre partie de sa réserve.

C'est ici que l'on a fait à l'empereur Napoléon le reproche stratégique le plus grave. C'est celui de ne point avoir dégagé ses troupes, au moins le 1er corps, de la bataille, pour prendre une position oblique, où il pût se soutenir jusqu'à la nuit et couvrir sa retraite derrière la Sambre. Il aurait pu donner au maréchal Grouchy l'ordre de se replier sur Sombref, le 18 au soir, et alors il ramenait son armée, sans perte, sur les frontières de France. Il songea un moment à prendre le parti que nous venons d'indiquer, et nous avons déjà dit (page 42) que le comte d'Erlon reçut l'ordre de se tenir prêt à retirer son artillerie et successivement ses divisions. Nous avons également développé les avantages stratégiques qui auraient pu résulter, *pour le* 18, d'un mouvement qui aurait obligé le duc de Wellington à cesser le combat, ou à quitter sa position. Ce dernier parti n'était pas le plus avantageux. Les armées anglaises sont des armées de bataille, mais non pas des armées de manœuvres; cette vérité est reconnue par tous les militaires qui ont combattu avec ou contre elles. Il en résulte donc que les Anglais, en voulant suivre le mouvement rétrograde du 1er corps, nous auraient imman-

quablement présenté des chances, qui pouvaient nous rendre tous les avantages que ce mouvement paraissait nous faire perdre. S'ils ne bougeaient pas, les opérations de la journée du 18 se bornaient à la jonction pure et simple des Anglais et des Prussiens. L'armée était sauvée, mais le but qui avait fait commencer les hostilités était manqué. Cette considération était déjà d'un grand poids, car dans la situation équivoque où se trouvait le gouvernement impérial, il n'y avait que de grands succès qui pussent le consolider (*). Un mouvement rétrograde le 18, détruisait tous les résultats qu'on avait espérés de la victoire du 16; et une guerre défensive, qui aurait pu être bonne, si on s'y était décidé dès le premier instant, devenait dangereuse, lorsqu'elle était commandée par le renversement de toutes les combinaisons offensives. Cette considération aurait cependant cédé à la nécessité de ne pas exposer à la destruction, la seule armée organisée que la France eût alors. Mais rien ne détruisait encore l'espérance de voir arriver le maréchal Grouchy à Saint-Lambert; il pouvait avoir passé la Dyle à Limale et même à Moustiers, et cette probabilité expliquait

(*) La correspondance d'un de ses ministres qui joua un grand rôle peu après, avec le prince de Metternich, avait déjà ouvert les yeux à Napoléon, sur les trames qui s'ourdissaient jusque dans son conseil. Il sentait que la victoire seule pouvait donner une direction *unique* à l'esprit public, et faire disparaître les dangers dont il était menacé, autant par les menées de quelques-uns des agens mêmes qu'il employait, que par les intrigues du parti qui préparait sa chute.

encore pourquoi le mouvement de Bülow, de Wavre à Saint-Lambert, n'avait pas été arrêté.

Quelques personnes prétendent que Napoléon aurait dû, dès qu'il connut la marche de Bülow, changer sa ligne d'opérations et la transporter sur la route de Nivelles. Il est certain que ce mouvement pouvait se faire sans danger. Il suffisait de faire passer le 6e corps à gauche, et de rapprocher le 1er de la route de Nivelles; les parcs et les équipages, qui étaient à Genappe, pouvaient facilement gagner Nivelles; l'armée française s'éloignait des Prussiens, en même temps qu'elle débordait la position des Anglais, et le château de Goumont tombait de lui-même, dès que les hauteurs en arrière étaient enlevées. Le général Gourgaud nous dit que Napoléon balança s'il ne prendrait pas ce dernier parti (*); nous en doutons, et cela par les réflexions mêmes qu'il ajoute un peu plus bas. En effet, le corps du maréchal Grouchy se trouvait tout-à-fait isolé, et toutes les communications entre cette aile droite et le reste de l'armée étaient abandonnées. Le corps de Bülow, dégagé, suffisait pour contenir Grouchy dans les défilés de Saint-Lambert, et le reste de l'armée prussienne arrivait sans obstacle sur la gauche des Anglais. Il pouvait même arriver que le corps du maréchal Grouchy, engagé au milieu de l'armée prussienne, éprouvât une défaite totale. Pouvait-

(*) Page 118.

on se décider légèrement à sacrifier une portion aussi considérable de la seule armée qui fût alors sur pied? D'un autre côté, en forçant l'aile droite des Anglais et la rebouchant sur le centre et même sur l'aile gauche, on la jetait au-devant des Prussiens, et l'on hâtait la jonction. Les plus grands avantages qu'on pouvait espérer, n'auraient donc conduit qu'à une victoire tactique, dont le résultat aurait été une retraite forcée sur Nivelles et sur Mons. Comment alors communiquer avec le maréchal Grouchy, lui faire parvenir des ordres de retraite, et lui indiquer un point de réunion? L'empereur Napoléon prit un parti mitoyen. Ce fut celui de suspendre l'offensive à son aile droite, de jeter le 6ᵉ corps au-devant de Bülow, et de se rendre maître de la communication de ce dernier avec les Anglais. Il fallut joindre une division de la garde au 6ᵉ corps; mais alors Bülow fut contenu, et bientôt après, la division Durutte ayant emporté Smohain, le général prussien se vit forcé à un mouvement rétrograde. Il était donc évident que toutes les forces des Prussiens avaient été engagées sur ce point. Il était six heures; la lutte, qui durait depuis midi, devenait d'instant en instant plus sanglante; il était temps de la terminer. C'est peut-être ici que l'on peut accuser Napoléon d'un peu d'hésitation. Nous suivons en cela l'opinion de quelques généraux expérimentés, qui étaient sur le champ de bataille. Il est nécessaire, pour mettre le lecteur en état de juger, de

rapporter son attention sur la situation de la bataille contre les Anglais, et particulièrement sur une circonstance, dont les conséquences se sont développées plus tard. Le maréchal Ney avait, d'après l'ordre qu'il reçut, arrêté le mouvement offensif du 1er corps et rendu le combat stationnaire devant l'aile gauche anglaise. Vers cinq heures du soir, l'ennemi attaqua à son tour. La défense courageuse du 1er corps, et une charge de cavalerie de celui de Milhaud l'arrêtèrent. Mais la cavalerie de la garde, que Napoléon avait déjà portée en avant (page 36), suivit le mouvement des cuirassiers. Il ne paraît pas qu'il y ait eu un ordre positif donné à cet égard, ni par Napoléon, ni par le maréchal Ney; le mouvement fut spontané, et tint à ce que l'absence du duc de Trévise, resté en arrière pour cause de maladie, avait privé la garde d'un chef supérieur, qui en dirigeât les opérations. Quoi qu'il en soit, non-seulement la cavalerie de la garde échappa à Napoléon, mais il fut obligé de faire soutenir les trois divisions qui déjà étaient sur le plateau de la Haye-Sainte, exposées à un feu meurtrier et menacées par plus de dix mille chevaux ennemis, de les faire soutenir, dis-je, par les deux divisions du comte de Valmy. Le maréchal Ney a été accusé par le général Gourgaud (*), d'avoir imprudemment débouché sur le plateau de la Haye-Sainte. Cette accusation mérite d'être

(*) Ouvrage cité, page 97.

examinée, par l'influence que cet emploi de la cavalerie eut sur le sort de la journée. D'abord il n'existe aucune preuve que le maréchal Ney ait disposé de la cavalerie de la garde, qui n'était pas sous ses ordres. On ne peut donc attribuer qu'à un zèle de valeur mal entendu l'empressement que cette cavalerie mit à suivre les cuirassiers de Milhaud. Quant à ces derniers, le maréchal Ney ne pouvait pas se dispenser de s'en servir, pour couvrir sa gauche, séparée du 2ᵉ corps par une assez grande distance, et qui pouvait être de nouveau menacée par une attaque de flanc. Le 2ᵉ corps était arrêté par le château de Goumont, devant lequel il était à peu près entassé. Le maréchal Ney, en se maintenant à la Haye-Sainte, n'avait pas fait un pas en avant de la position qu'il occupait depuis trois heures; il n'avait fait que l'assurer par les seules troupes dont il pût disposer.

Dans cette situation, le parti qu'avait à prendre l'empereur Napoléon, était celui de profiter du relâche que lui donnait la suspension de l'attaque de Bülow, pour porter un grand coup sur le centre des Anglais. Il fallait pour cela porter le 2ᵉ corps et toute la garde sur le plateau de la Haye-Sainte, par un mouvement rapide. Cette attaque aurait dû avoir lieu avant sept heures. Il suffisait de laisser une seule division devant Goumont, dont la perte même n'aurait été d'aucune conséquence, si l'attaque principale réussissait. Malgré les pertes déjà faites par le 2ᵉ corps, Napoléon pouvait

réunir dix-huit mille hommes à la gauche de la Haye-Sainte; le duc de Wellington n'avait plus de réserves à mettre en ligne, et à sept heures et demie, le corps prussien de Ziethen serait arrivé pour être entraîné par les fuyards. Ce plan d'attaque fut bien celui que suivit l'empereur Napoléon, mais un peu trop tard, puisqu'à sept heures et demie il ne porta en avant que quatre bataillons de la garde. Cependant tout devait l'engager à hâter le moment décisif. Bien que la cessation du mouvement hostile de Bülow prouvât que toutes ses troupes avaient été engagées, et semblât donner du poids à l'opinion que le maréchal Grouchy, dont on entendait le canon, avait arrêté le restant de l'armée prussienne, il était dans l'ordre des choses possibles que cela ne fût pas. Il se pouvait qu'une partie seulement de cette armée fût restée en présence du maréchal Grouchy, et qu'on vît arriver, d'un moment à l'autre, au moins un second corps prussien. Cette supposition pouvait prendre un degré de probabilité, par le retard même de Grouchy, qui aurait dû être vers deux heures à Saint-Lambert, et qui se battait loin de là à six. C'était donc dans le moment même de la reprise de Planchenoit et de l'occupation de Smohain, qu'il fallait faire l'attaque décisive, en faveur de laquelle Napoléon avait voulu courir les chances d'une attaque de flanc. On pouvait compter que dans tous les cas possibles, il se passerait près de deux heures avant que les Prussiens

ne fussent de nouveau maîtres de Planchenoit; il n'en fallait pas tant pour remporter la victoire à Mont-Saint-Jean. Le retard de l'attaque donna à Ziethen le temps d'arriver, et le manque de cavalerie en réserve nous arracha la victoire des mains.

Nous ne pouvons pas nous dispenser de rapporter un passage des *Considérations sur l'Art de la Guerre*, relatif à la journée de Waterloo. « Le « 18, dit l'auteur, nous employons toute la mati- « née, jusqu'à midi, à développer notre armée et « à la préparer au combat. Nous avions cinquante- « cinq mille combattans, non compris notre co- « lonne de droite, de trente-cinq mille hommes, « qui, dès le matin, était partie de Gembloux « pour suivre la marche des Prussiens sur la route « de Wavre. Cette colonne, séparée du reste de « l'armée par la rivière fangeuse de la Dyle, resta « près de Wavre, à près de trois lieues du champ « de bataille; éloignement fatal au succès de la « journée! Le combat s'engage à midi au Mont- « Saint-Jean, et nous sommes privés de ce corps « de trente mille hommes, que le général français « semble avoir oublié loin de lui par un aveugle- « ment ou une présomption sans exemple : et « cette colonne reste stupidement sur la rive « droite de la Dyle, au lieu d'accourir vers le bruit « du canon, pour prendre part à la bataille; au « lieu du moins de marcher vivement sur les traces « des Prussiens, qui passent la Dyle à Wavre et

« viennent renforcer l'armée anglaise. » On ne disconviendra pas que l'auteur de cet ouvrage ne soit plus abondant en épithètes qu'en raisonnemens, et qu'il ne saute à pieds joints par-dessus les faits, pour arriver à une opinion tranchante. Cette méthode est facile, mais elle semble convenir plus à un pamphlet qu'à un ouvrage, qui est annoncé comme scientifique; peut-être même la supériorité magistrale, dont s'est abstenu Frédéric II, qui pouvait cependant donner des leçons, convient-elle peu à un militaire qui, n'ayant jamais commandé de troupes en ligne de bataille, doit ignorer bien des choses qui constituent le stratégicien savant, en pratique autant qu'en théorie. Au reste, nous n'avons cité ce passage que pour faire voir jusqu'à quel point le désir de briller et de faire valoir des opinions ou des systèmes nouveaux, peut être nuisible à la modération qui accompagne la vérité. Le lecteur aura déjà vu, par le récit que nous avons fait des événemens de cette journée, et qui est garanti par toutes les relations, même ennemies, que l'armée française n'a pas perdu la matinée du 18 *en l'employant à se développer, et que le général en chef n'a pas oublié, par aveuglement ou par présomption*, le corps du maréchal Grouchy. Le retard de ce dernier devant Wavre, et son éloignement, ont été véritablement une fatalité qui a amené la ruine de l'armée française. Nous reviendrons plus tard sur les causes de ce retard et de cet éloignement, que nous n'attri-

buons cependant pas aussi *généreusement* que l'auteur...à la stupidité.

Nous ne dirons que peu de mots sur la conduite du duc de Wellington, à la bataille de Waterloo. La nécessité de hasarder le sort des armes avant d'abandonner Bruxelles, ne peut être révoquée en doute. La perte de cette capitale entraînait celle de la Belgique entière, et mettait les armées anglaise et prussienne dans une situation si périlleuse, qu'il ne leur restait d'autre parti, pour échapper à une destruction totale, que celui de repasser le Rhin en hâte. Déterminé à livrer une bataille, si les Prussiens pouvaient l'appuyer, Wellington n'avait plus que le champ de bataille à choisir. Ce ne pouvait pas être la position de Genappe, dont l'avantage ne pouvait pas être assez grand, pour contre-balancer deux inconvéniens graves qu'entraînait une bataille livrée le 17. Le premier était l'éloignement de Wavre; le second était que l'armée prussienne ne pouvait pas être ralliée le 17, et avoir réparé le désordre inséparable d'une retraite forcée, faite pendant la nuit. Il se décida donc pour la position de Mont-Saint-Jean, lorsqu'il eut reçu du maréchal Blücher l'assurance d'en être secouru. Cette position n'était pas bonne en elle-même, car elle couvrait mal le village de Mont-Saint-Jean, qui en est la clef; l'aile gauche, qui était en l'air, pouvait être forcée, et même tournée, et cet événement, très-possible, nous rendait maîtres des débouchés de la forêt de

Soignes : c'était la seule retraite de l'armée anglaise, dans un moment où les pluies avaient rendu les chemins de traverse presque impraticables. Toute la force avait été portée vers l'aile droite, derrière laquelle quatre des six brigades du général Hill, avaient été placées en potence. Nous avons déjà vu qu'il avait conçu l'idée singulière que Napoléon voudrait attaquer ou même tourner l'aile droite anglaise : c'est ce qui explique la seconde faute stratégique que fit Wellington, en détachant sur Hall un corps de dix-neuf mille hommes, sous les ordres du prince Frédéric d'Orange. Une fois cette position prise, le duc de Wellington n'avait autre chose à faire que de tenir ferme en attendant les Prussiens ; aucun mouvement stratégique ne lui était possible, même par son aile droite. S'il eût voulu profiter de la possession de Goumont, pour tenter de déboucher sur notre aile gauche, il ne faisait que hâter la défaite du centre de son armée : aussi se tint-il toute la journée dans une position passive, opposant les carrés de son infanterie au feu de nos batteries et à nos attaques, et se contentant de faire avancer successivement les réserves, pour remplir les lacunes qui se formaient dans la ligne. Toutes les dispositions qu'il pouvait ordonner et qu'il ordonna, sont conçues dans la réponse qu'il fit à la division Picton, à la brigade Halkett, et à toutes les troupes dont on lui peignait l'affaiblissement : « Il faut qu'ils restent en place jusqu'au dernier homme. » Son

unique but était de conserver sa position jusqu'à l'arrivée de Blücher, et il espérait que son armée ne serait pas détruite avant (page 47). Cependant si, avant sept heures, il eût été attaqué par douze bataillons de la garde, et non pas par quatre seulement et à sept heures et demie, son espérance était encore trompée. Il paraît qu'il croyait que l'armée prussienne arriverait bien plus tôt; et on peut encore mettre en question, s'il aurait reçu la bataille, dans le cas où il aurait prévu qu'il la soutiendrait seul aussi long-temps, et avec un aussi grand sacrifice d'hommes. On peut donc dire, avec juste raison, que la bataille de Waterloo n'appartient pas à la classe des batailles stratégiques; elle rentre bien plutôt dans celle des combats de pied ferme et purement défensifs : le courage des troupes y a tout fait.

Le mouvement du maréchal Blücher, de Wavre par Saint-Lambert, a été décisif, et, sous ce point de vue, il a été porté aux nues. On ne peut pas nier qu'il n'ait été *extrêmement hardi;* mais la hardiesse heureuse est-elle toujours le signe caractéristique d'une conception profonde? Non certainement; car alors la témérité tiendrait lieu de talent. Il est hors de doute qu'à la guerre il faut souvent donner des chances au hasard; mais il ne faut pas les lui abandonner toutes. Il faut également souvent diriger ses opérations d'après le caractère connu de son adversaire; mais il n'est pas permis de lui supposer des

fautes qui approchent de l'incapacité. Une pareille supposition ne peut naître que d'une présomption sans bornes ou de l'ignorance. Il est de règle générale que, même en hasardant beaucoup, il faut toujours se conserver des moyens de parer à un désastre complet. C'est cette prévoyance qui constitue *la science de la guerre;* affronter le danger, sans calculer les moyens de le détourner, en est *le métier :* l'un fait le général, l'autre le soldat. Après avoir posé ces réflexions préliminaires, qui tiennent à l'alphabet de l'art de la guerre, nous allons examiner, sous le rapport stratégique, le mouvement des Prussiens pendant la bataille de Waterloo. Le texte dont nous nous servirons nous est fourni par un militaire prussien (*) qu'on ne peut pas accuser d'un excès de modestie nationale, ni de vouloir diminuer le mérite de l'Arioviste prussien. Voici ses expressions : « Mais si on considère la posi-« tion de l'armée prussienne, dans la supposi-« tion que le duc de Wellington ait été battu, « et que le maréchal Grouchy, ce qui était ce-« pendant possible, arrivât pendant la bataille, « par Limale, à Chapelle-Saint-Lambert, il faut « convenir qu'on aurait pu *difficilement rencontrer* « *une position plus désavantageuse.* Le 1

(*) C. de W. Campagne des armées anglo-batave et prussienne, en 1815, page 68.

« nier à son tour, du 1er par des défilés; tous « l'étaient par l'ennemi même, du 3e corps. Les « chemins de traverse, par la forêt de Soignes, « étaient rendus presque impraticables, pour « l'artillerie, par une pluie de deux jours; les « chaussées auraient été occupées par l'ennemi. » L'auteur tire de ces faits la conséquence suivante: « Toutes ces raisons démontrèrent au général « expérimenté, que l'opération la plus sûre était « celle de réunir ses trois corps sur le plateau « de la Belle-Alliance, pour battre Napoléon. » Nous abandonnerons cette conséquence au devoir et au désir que l'auteur pouvait avoir de faire un compliment à son général en chef, et nous nous en tiendrons à l'exposé qui précède, et qui fournit au lecteur impartial une conséquence tout-à-fait contraire.

En effet, l'auteur que nous venons de citer convient que, si le maréchal Grouchy s'était présenté vers quatre heures à Chapelle-Saint-Lambert, il aurait trouvé l'armée prussienne dans une situation dangereuse pour elle. Le 4e corps était alors dans les défilés de Lasne, le 2e dans ceux de Chapelle-Saint-Lambert, le 1er dans ceux de Genval, et le 3e à Wavre. Il est donc évident que les 2e et 4e corps auraient été culbutés et dispersés. Cette réflexion ne pouvait pas échapper au général expérimenté, et l'aurait engagé à laisser le 2e corps à Chapelle-Saint-Lambert, et à faire occuper Limale et Moustier,

ou au moins à pousser de fortes reconnaissances au delà de ces deux points, afin d'avoir des nouvelles certaines de la direction qu'avait prise le maréchal Grouchy. Il lui importait surtout de savoir si l'attaque de Wavre, qu'on lui annonçait, n'était pas une fausse attaque, et si les têtes de colonnes qui se présentaient devant la petite arrière-garde qu'il avait laissée à Limale, n'étaient pas le gros du corps du maréchal Grouchy. Au lieu de cela, il donna l'ordre à ses colonnes de continuer leur mouvement, et à Thielemann de défendre Wavre, et d'y arrêter l'ennemi. L'auteur que nous venons de citer, pour établir le mérite éminent de la détermination de son général en chef, présuppose qu'il connaissait la force du corps de Grouchy, et que le jugeant en entier devant Wavre, il calcula avoir le temps de sortir du défilé. En admettant que Blücher ait connu la véritable force qu'avait le maréchal Grouchy, son calcul n'en était pas moins faux, puisque d'après les ordres qu'avait reçus le maréchal, l'attaque de Wavre n'aurait pas dû être la véritable. Mais le maréchal Blücher ignorait quelles étaient les troupes qui le suivaient, et ne s'était pas mis en peine d'en prendre une connaissance exacte. Le même auteur nous dit lui-même (*) que jusqu'au 19, on crut que le maréchal Grouchy n'avait que le 3e corps seul,

(*) Ouvrage cité, page 88.

et le rapport de Wellington nous fait voir qu'il a toujours supposé être attaqué par une armée plus forte que la sienne (*). Il résulte donc de là que Blücher crut que Thielemann n'était attaqué que par le 3[e] corps, c'est-à-dire, par douze mille hommes environ. Le danger de cette attaque ne put donc pas lui paraître grand. Le corps de Thielemann était en état d'arrêter le corps français, et il regarda cette circonstance comme une preuve qu'aucunes troupes françaises ne passeraient la Dyle. L'événement seul a pu justifier cette supposition, qui nous fait voir que le Blücher de Waterloo était encore celui de Champ-Aubert et de Vauchamp. Si les ordres expédiés par Napoléon au maréchal Grouchy eussent été exécutés, Blücher aurait porté la peine de sa témérité; le hasard l'a servi, et ce hasard a consolidé la réputation que ses partisans lui donnent.

(*) *Voyez* les rapports de Wellington et Blücher (*Pièces justificatives*, N° XX et N° XXI), et l'ouvrage cité, page 31.

Nous ne pouvons nous dispenser de rapporter deux traits de ce même ouvrage, qui pourront faire voir que nos ennemis ne se piquent pas de plus de bonne foi en inventant des discours qu'en forgeant des lettres. L'auteur prussien fait dire à Napoléon (page 65) : « J'ai « 75,000 hommes, les Anglais en ont 50,000. J'attaquerai l'armée an« glaise, et je la battrai. » Et plus bas (page 67), il lui fait dire, à sept heures du soir : « La bataille est gagnée, il faut forcer l'aile droite « des Anglais et les jeter dans les défilés de Wavre. Allons, la garde « en avant. » Napoléon ignorait-il la force de l'armée anglaise et de la sienne? A-t-il pu dire qu'il forcerait la droite des Anglais, lorsqu'il faisait attaquer le centre?

CHAPITRE II.

Mouvement de l'armée prussienne sur Saint-Lambert, le 18. — Mouvement du maréchal Grouchy, le 18. — Premier combat de Wavre, le 18. — Second combat de Wavre, le 19. — Retraite du maréchal Grouchy sur Namur. — Combat de Namur, le 20. — Observations sur les mouvemens de l'aile droite française.

Nous avons déjà vu que, le 17 au soir, le maréchal Blücher avait réuni son armée autour de Wavre. Les trois corps qui avaient combattu à Ligny étaient tellement désorganisés, qu'ils ne présentaient guère plus de quarante mille hommes sous les armes. Les fuyards s'étaient répandus dans toutes les directions, et même jusqu'à Liége. Nos éclaireurs de droite en ramenèrent pendant toute la journée du 17. Mais cette journée s'étant passée tranquillement, les détachemens de cavalerie prussienne, envoyés sur les différentes routes, les dirigèrent ou les recueillirent, et le 18, au matin, ces mêmes corps comptaient plus de soixante et dix mille hommes. Le maréchal Grouchy s'était arrêté à Gembloux, ayant poussé une brigade à Walhain

et un régiment à Perwez-le-Marché. Le 18, au matin, Blücher mit son armée en mouvement sur deux colonnes. Celle de droite, composée du 1er corps, devait se diriger, par Frömont et Genval, sur Ohain, pour joindre la gauche des Anglais : celle de gauche, composée des 4e et 2e corps, devait se diriger, par Neuf-Cabaret, sur Saint-Lambert, afin de se porter de là sur le flanc droit de l'armée française. Le 3e corps devait rester provisoirement à Wavre, pour défendre ce poste s'il était attaqué : dans le cas contraire, dès que toutes les divisions des 2e et 4e corps auraient défilé, il devait laisser deux bataillons seulement à Wavre, et se diriger sur Saint-Lambert et Couture, où il recevrait de nouveaux ordres. Au point du jour, le 4e corps se mit en mouvement de Dion-le-Mont. Il fut arrêté quelque temps au passage de Wavre, par un incendie, qui l'obligea à défiler par des rues détournées. La pluie et le mauvais état des chemins retarda encore sa marche, en sorte que la tête de colonne n'arriva que vers onze heures à Saint-Lambert, où le général Bülow l'arrêta pour réunir son corps. Le général Ziethen se mit en mouvement de Bierge un peu plus tard, laissant encore à Limale trois bataillons et un régiment de cavalerie pour garder le passage. Le 2e corps se mit en marche le dernier, tant pour laisser défiler le 4e, que parce qu'il n'était arrivé à Wavre que dans la nuit ; la division Brause,

qui n'avait pu rejoindre qu'à six heures du matin, s'arrêta vers Alsemont, pour y prendre quelques heures de repos. Le 3ᵉ corps dépassa Wavre, et prit position sur les hauteurs qui dominent la ville, laissant cependant la division Bork à la rive droite de la Dyle.

Cependant le maréchal Grouchy s'était aussi mis de son côté en mouvement, le 18, mais très-lentement. A cinq heures du matin, le général Pajol, avec les divisions Teste et Soult, avait quitté Mazy, pour marcher, par Saint-Denis et Grand-Lez, à Tourines, où il devait attendre de nouveaux ordres. A huit heures seulement, le corps du général Excelmans fut mis en marche et dirigé, par Nil-Saint-Martin, vers la route de Namur à Louvain. Enfin les 3ᵉ et 4ᵉ corps s'ébranlèrent, entre neuf et dix heures du matin, se dirigeant en une seule colonne, par Walhain, sur Wavre; la division légère de Maurin les éclairait à gauche vers la Dyle. On se demande pourquoi cette espèce de déploiement ou éventail, et cette obstination d'appuyer à droite et dans une direction divergente de celle qu'avait prise Napoléon, avec le reste de l'armée? Le maréchal Grouchy était assuré que les Prussiens s'étaient retirés sur Wavre; il n'avait pu ignorer, à Gembloux même, que Bülow avait pris la même direction. Mais quand bien même il aurait pu craindre que Bülow ne se soit rejeté sur la route de Louvain à Namur, ce mouvement ne pouvait

se faire qu'au delà de Perwez-le-Marché, où il avait des troupes. Bülow ne pouvait donc arriver sur Fleurus, en supposant qu'il en ait eu le dessein, que le 19. Or, il s'agissait du 18, et ce jour-là, Napoléon allait se trouver engagé avec l'armée anglaise, ou se voir maître de Bruxelles par la retraite de Wellington. C'était donc le jour décisif; et un mouvement de l'ennemi sur Fleurus, le lendemain, ne pouvait être d'aucune conséquence.

Les deux hypothèses que nous venons de présenter, et dont l'une devait nécessairement se réaliser, imposaient au maréchal Grouchy la loi de ne pas disséminer son corps et de se rapprocher du gros de l'armée, pour ne pas sortir de communication avec elle, et pour pouvoir même prendre part à ses manœuvres. Le projet qu'on pouvait le plus raisonnablement supposer au maréchal Blücher, d'après le mouvement qu'il avait fait sur Wavre, était celui de se réunir à l'armée anglaise. C'était principalement pour s'opposer à cette réunion, que le maréchal Grouchy avait été détaché, avec l'aile droite de l'armée. Ce véritable point de vue stratégique de sa mission, n'aurait pas dû lui échapper. Pour la remplir, il lui fallait se rapprocher de la Dyle; s'il voulait absolument se couvrir à droite par un gros corps de cavalerie, et garder ses derrières, il pouvait envoyer le corps du général Excelmans par Nil-Saint-Martin, sur Dion-le-Mont,

et faire garder les défilés du ruisseau de Moustiers, vers Nil-Saint-Martin, par le général Pajol. Mais il devait diriger le gros de son corps par Mont-Saint-Guibert, et, en faisant éclairer sa gauche le long de la Dyle, faire occuper les points de Moustiers et de Limale, et jeter des partis vers Maransart et le ruisseau de Lasne. Cette marche, que lui dictaient les règles de la stratégie, l'aurait mis à portée d'avoir à chaque instant des nouvelles du restant de l'armée, de la secourir, ou d'en être secouru. Si Wavre eût été le seul point où il pût passer la Dyle, il est évident qu'il n'y aurait pas eu à balancer; mais il existait d'autres ponts, dont l'occupation lui assurait ce passage, sans avoir à forcer un défilé de front: celui de Limale était le plus rapproché de Wavre. Maître de ce point, il pouvait éclairer tous les mouvemens de Blücher. Si ce dernier se mettait en marche pour joindre Wellington, le maréchal Grouchy l'arrêtait à Saint-Lambert; si au contraire il se retirait vers Bruxelles en faisant défendre Wavre par une arrière-garde, le maréchal, en tournant la ville par Rosieren, se faisait ouvrir le passage sans coup férir. Mais toutes ces mesures auraient dû être précédées par une, qui était la plus indispensable de toutes; c'était celle de mettre les troupes en mouvement à trois heures du matin, ainsi qu'il l'avait annoncé. Il avait déjà perdu la journée du 17 en d'inutiles lenteurs et dans une funeste indécision; il devait

bien penser que l'armée prussienne ne serait pas restée en place à l'attendre. Il fallait donc se hâter de l'atteindre de nouveau et de la serrer d'aussi près que possible; c'est ainsi qu'on suit et qu'on éclaire les mouvemens de son ennemi. C'est pour cela qu'on lui avait donné trente mille hommes; car sans ce but, une division de cavalerie légère aurait suffi. Lorsque le maréchal Grouchy fut arrivé à Walhain, avec sa colonne, on entendit les premiers coups de canon du Mont-Saint-Jean. Le général Gérard, commandant le 4ᵉ corps, ouvrit l'avis de passer la Dyle et de marcher, par la rive gauche, au bruit du canon, afin de se rapprocher de l'armée principale et agir sur la même base d'opérations. Le maréchal Grouchy allégua les instructions qu'il avait reçues, et témoigna craindre que Blücher ne marchât sur Fleurus. Le général Gérard lui représenta que les instructions, qui lui prescrivaient de marcher sur Wavre, étaient du 17, et qu'il avait jugé à propos de ne pas les exécuter, étant incertain des mouvemens de Blücher. Le 18, il était évident que les Prussiens avaient gagné une demi-marche, et qu'ils en profiteraient pour se porter ailleurs, pendant qu'on marcherait sur Wavre; au lieu qu'en marchant droit sur la violente canonnade qui se faisait entendre, on était sûr de trouver à qui parler. Mais le maréchal Grouchy, trompé par un faux rapport, croyait avoir l'armée ennemie en entier de-

vant lui; dans ce moment, il apprit que la tête de l'avant-garde avait rencontré les Prussiens à la Baraque, et il persista dans son dessein de marcher à Wavre.

Vers une heure, le 3e corps, qui était en tête de colonne, arriva devant la Baraque; où étaient encore deux bataillons et deux régimens de cavalerie du corps de Bülow. Après un engagement assez court et une légère canonnade, l'arrière-garde ennemie se retira sur Wavre, et de là rejoignit son corps. Vers trois heures après midi, les 3e et 4e corps débouchèrent des bois, et arrivèrent sur les hauteurs devant Wavre. La division prussienne de Brause était encore à la droite de la Dyle, avec la division Bork. Les dispositions d'attaque furent faites. Le 3e corps prit position sur les hauteurs d'Alsemont; le 4e, plus à gauche; le corps du général Excelmans, que les coups de canon tirés à la Baraque avaient rappelé, revint, par Dion-le-Mont, se placer en arrière et à droite du 3e corps; la division légère du général Maurin (*) observait les ponts de Limale et Limelette, et se trouvait en présence de l'arrière-garde du corps de Ziethen.

Pendant que le corps du maréchal Grouchy débouchait du bois de Ménil, le général Thielemann, qui avait réuni trois divisions du sien

(*) Le général Maurin avait été blessé le 16, et sa division était commandée par le maréchal-de-camp Vallin.

derrière Wavre, donna ordre à la division Bork de se reployer à la gauche de la Dyle, pour suivre le mouvement qu'il allait commencer. Il était alors environ trois heures, et la division Brause, du 2ᵉ corps, qui se mettait en marche pour Saint-Lambert, se trouva peu après engagée avec les premières troupes du corps du général Vandamme. Cette circonstance engagea le général Thielemann à ordonner à la division Bork de soutenir et de couvrir le mouvement de celle de Brause. Il ordonna cependant aussi au général Bork de disposer de trois bataillons pour la défense de Wavre et de Bas-Wavre; de les y envoyer sur-le-champ et d'enjoindre à l'officier qui les commanderait, de s'occuper sans délai de barricader les ponts et de créneler les maisons voisines. Trois bataillons de la division Bork, avec une batterie, furent poussés au-devant de l'avant-garde du corps de Vandamme. Pendant que le combat s'allumait de ce côté, la division Brause traversa Wavre et continua sa marche vers Neuf-Cabaret. La division Bork suivit peu après. Le général Thielemann, qui l'avait destinée à tenir la tête de son corps, lui fit continuer son mouvement, à l'exception des trois bataillons qui étaient à Wavre et qui y restèrent. Lui-même se disposait à suivre, avec ses trois autres divisions, lorsque les têtes de colonnes du corps de Grouchy parurent sur les hauteurs de Wavre. Le combat au faubourg était devenu tellement vif,

que cette double circonstance fit juger au général Thielemann, que trois bataillons ne suffiraient pas pour défendre le passage. Il se décida en conséquence à déployer son corps, et à attendre le développement de l'attaque, afin de juger des forces qu'il avait devant lui. La 12ᵉ division prussienne prit position sur les hauteurs de Bierge, ayant un bataillon au moulin; la 10ᵉ prit position entre Bierge et Wavre; la 11ᵉ, derrière Wavre; la cavalerie, à cheval sur la chaussée de Bruxelles, vers la Bavette. La ville de Wavre était défendue par deux bataillons de la division Bork; un autre bataillon de la même division était à Bas-Wavre. Derrière ce village, fut établie une batterie de douze. La division Bork, qui s'était déjà mise en marche, continua son mouvement, mais elle ne dépassa pas Couture, où elle arriva à la nuit close.

Cependant le maréchal Grouchy se disposa, vers quatre heures, à forcer le passage de la Dyle. Le 3ᵉ corps fut chargé de l'attaque de Wavre et Bas-Wavre; le 4ᵉ corps, de celle de Bierge. En même temps, il donna l'ordre au général Pajol de quitter Tourines et de se rapprocher; et, par une disposition dont il est difficile de saisir le but, il ordonna au général Excelmans, d'envoyer le 17ᵉ régiment de dragons en reconnaissance, par Dion-le-Mont, vers la route de Louvain à Namur. La nature du terrain ne permettait pas de déployer un quart des forces qu'avait le maré-

chal Grouchy ; l'infanterie et la cavalerie étaient en colonnes, à l'exception des bataillons employés aux attaques. Aucune tentative n'était faite sur le pont de Limale. Ce fut ce dernier motif qui engagea le général Thielemann à ne pas rappeler la division Bork : il jugea qu'il n'avait devant lui que les troupes qu'il voyait et qu'il évalua à environ huit mille hommes. A cette époque, le corps de Ziethen était déjà vers Genval ; celui de Bülow, entre Saint-Lambert et Lasne ; celui de Pirch arrivait à Saint-Lambert, excepté la division Brause qui était encore en arrière.

L'attaque de Wavre et de Bierge continuait avec acharnement ; la première, surtout, avait eu quelques succès. Nos tirailleurs étaient venus à bout de se rendre maîtres du faubourg, malgré la résistance des Prussiens. Le pont fut vivement attaqué, et la barricade même forcée un moment ; mais deux nouveaux bataillons de la 12ᵉ division, que le général Thielemann y envoya, la reprirent. Les Prussiens établirent sur les hauteurs de Wavre une batterie de douze et une de six, et la canonnade s'engagea avec vigueur d'un bord à l'autre de la Dyle, tandis qu'une fusillade meurtrière, près du pont, faisait perdre beaucoup de monde des deux côtés. Le pont du moulin de Bierge, où fut envoyé un second bataillon de la 12ᵉ division prussienne, fut défendu avec une égale opiniâtreté. Pendant ce temps, le canon du Mont-Saint-Jean continuait à se faire enten-

dre avec la plus grande violence; depuis deux heures, on ne pouvait plus douter que ce ne fût celui d'une bataille opiniâtre. On dit qu'alors le général Excelmans crut devoir représenter au maréchal Grouchy, qu'il était inutile de rester plus long-temps devant Wavre. La canonnade qu'on entendait était d'une violence extrême; en y marchant droit, on pouvait arriver assez tôt pour y prendre part. Le général Gérard insista, dit-on, de nouveau, sur le conseil qu'il avait déjà donné à Walhain; il observa au maréchal Grouchy, que le corps auquel on avait affaire, n'était qu'une arrière-garde, et que, sans perdre du temps et des hommes, il valait mieux tourner la position de Wavre, en passant la *Dyle* plus haut. Mais le maréchal Grouchy était fixé sur l'idée que Blücher avait toute son armée à Wavre, et qu'il profiterait d'un mouvement sur Saint-Lambert pour marcher à Fleurus; il suivit malheureusement un conseil tout opposé, et s'obstina à continuer son attaque. Peu de momens après, le général Gérard fut grièvement blessé, devant le moulin de Bierge.

Le combat se soutint dans cet état, jusqu'après six heures du soir; même nos tirailleurs furent obligés d'abandonner en partie le faubourg de Wavre, qu'une batterie d'obusiers de l'ennemi était parvenue à incendier. Le général Thielemann, que le prolongement du combat inquiétait, en lui faisant voir qu'il avait affaire à un

corps plus fort qu'il ne l'avait cru d'abord, prévint le maréchal Blücher du danger qu'il courait. Celui-ci, déjà engagé devant Planchenoit, lui répéta l'ordre de se défendre comme il pourrait; il y ajouta que la décision de la journée était devant lui, et qu'une victoire à Mont-Saint-Jean ferait disparaître la perte de Wavre (*). Vers sept heures, arriva l'officier d'état-major, expédié du champ de bataille de Mont-Saint-Jean, à une heure après midi (pag. 32), et porteur de l'ordre au maréchal Grouchy de se diriger sur-le-champ vers Saint-Lambert. Immédiatement il fit relever l'attaque de Bierge par le 3e corps, et dirigea le 4e sur Limale. La division Vichery, qui arriva la première, n'éprouva qu'une faible résistance de la part de l'arrière-garde du corps de Ziethen. Elle passa la Dyle avec la division légère de Vallin, et fut suivie peu après, par tout le 4e corps, qui prit position sur les hauteurs entre Limale et Neuf-Cabaret. Vers huit heures, arriva le général Pajol, qui s'établit près du pont de Limale, avec les divisions Teste et Soult.

Aussitôt que le général Thielemann eut avis de ce passage, il fit prendre la défense de Bierge

(*) Il ne faut pas perdre de vue que Blücher croyait toujours que le corps de Vandamme était seul devant Wavre. Alors Thielemann était assez fort pour résister, puisqu'il avait encore (après le départ de la division Bork) 27 bataillons et 32 escadrons, c'est-à-dire, vingt mille hommes d'infanterie et quatre mille cinq cents chevaux.

par trois bataillons de la 10ᵉ division, et ordonna à la 12ᵉ, et à la cavalerie de réserve, de se porter à Limale. Le colonel Stülpnagel, qui commandait cette division, se mit de suite en mouvement, mais il ne put arriver qu'à la nuit close, en face de la division Vichery, qui tenait la droite du 4ᵉ corps. Malgré l'obscurité, il essaya de passer le ravin qui le séparait de nos troupes; mais le 31ᵉ régiment prussien, qui ouvrait l'attaque, ayant été culbuté avec assez grande perte, le colonel se vit forcé à la retraite. Il prit position hors de la portée du fusil du 4ᵉ corps, ayant à sa droite les troupes du corps de Ziethen, qui avaient été à Limale. La cavalerie de réserve prussienne s'arrêta en arrière du bois de Fromont. Le combat cessa, tant sur ce point qu'à Bierge et à Wavre, vers onze heures du soir; mais les patrouilles des deux armées entretinrent, pendant toute la nuit, une fusillade presque continuelle.

Le 19, dès trois heures du matin, la cavalerie prussienne déboucha du bois, et vint remplacer le détachement qui venait de se mettre en marche pour rejoindre le corps de Ziethen. Le général Thielemann ordonna alors à la 12ᵉ division d'attaquer nos troupes sur les hauteurs de Limale, et de les rejeter au delà de la Dyle. Deux batteries à cheval s'établirent devant la cavalerie prussienne, et la canonnade s'engagea. Deux bataillons prussiens débouchèrent sur la droite du

4e corps, et tentèrent de passer le ravin : ils furent aisément culbutés, et notre artillerie, ouvrant un feu nourri sur les batteries ennemies, dont cinq pièces furent démontées en peu d'instans, obligea les Prussiens à songer à la retraite. Leur cavalerie et leur artillerie se retirèrent par le bois de Fromont, et vinrent prendre position en arrière; la 12e division suivit ce mouvement rétrograde. Alors le général Thielemann, ayant fait occuper Bierge par quatre bataillons de la 10e division, fit faire un changement de front à la 11e, et la porta un peu en avant, afin qu'elle pût servir de réserve à sa nouvelle ligne. Il venait d'apprendre le résultat de la bataille de Waterloo, et présumant que le maréchal Grouchy se mettrait en retraite, dès que cette nouvelle lui serait parvenue, il se décida à soutenir encore le combat, pour perdre le moins de terrain possible.

Le maréchal Grouchy, de son côté, porta en avant le 4e corps et la division Vallin. La division Teste, qui venait de passer le pont de Limale, marcha sur Bierge; la division légère du général Soult s'avança en reserve; le corps du général Excelmans vint prendre position près du pont de Limale; une partie du corps du général Vandamme passa devant Bierge; le village fut attaqué par la division Teste. Après un combat assez opiniâtre, la brigade Penne emporta, vers neuf heures, le village et les hauteurs; ce brave général y reçut

une blessure mortelle (*). Les hauteurs de Bierge emportées, le général Vandamme fit passer une de ses divisions au pont du moulin. Le général Thielemann, forcé par ce mouvement de flanc à en faire un rétrograde, se retira dans une seconde position, parallèle à la chaussée de Bruxelles, qu'il avait derrière lui. La 10ᵉ division, chassée de Bierge, s'appuya à Wavre, ayant la 12ᵉ à sa droite. Le général Thielemann, ayant fait rester deux bataillons de la 11ᵉ division en réserve, à la batterie de douze qu'il avait encore derrière Wavre, fit entrer les sept autres en ligne. La cavalerie forma l'aile droite. Cependant, vers neuf heures, le maréchal Grouchy avait appris, par un aide-de-camp du général Gressot, les désastres de Waterloo. Il fallait songer à la retraite, mais il fallait avant tout se débarrasser de l'ennemi qu'on avait en tête, et le mettre hors d'état d'inquiéter cette retraite, pendant les premiers momens. Le maréchal se décida donc à poursuivre le combat. Les forces qui se trouvaient en ligne étaient à peu près égales (**), et il y avait encore à la droite

(*) Laissé à Wavre, à la retraite du maréchal Grouchy, il fut transporté à Bruxelles où il mourut, emportant les regrets de ses camarades et des Belges, surtout de ceux qui avaient servi dans le 112ᵉ régiment, à la tête duquel il fut fait général.

(**) Le général Thielemann avait en ligne, dans cette dernière position, sept bataillons de la 11ᵉ division, six de la 10ᵉ et neuf de la 12ᵉ, avec toute sa cavalerie. En tout dix-sept mille hommes d'infanterie et quatre mille cinq cents chevaux. Le maréchal Grouchy avait cinq di-

de la Dyle deux divisions du 3ᵉ corps; toutes les chances de succès étaient donc en notre faveur.

La division du 3ᵉ corps et celle du général Teste étaient déjà sur les hauteurs de Bierge : le 4ᵉ corps se déploya à leur droite; la division légère de Soult entra en ligne; celle du général Vallin reçut l'ordre de tourner le petit bois de Rosieren, afin de gagner la route de Bruxelles et de déborder la droite de l'ennemi. Vers dix heures du matin, le combat fut de nouveau engagé sur toute la ligne, et se soutint pendant quelque temps avec un avantage égal. Mais le général Thielemann voyant, vers onze heures, que ses troupes commençaient à plier, et que notre cavalerie légère approchait de la grande route, songea à cesser le combat. Il mit son artillerie de réserve en mouvement vers Liége, et ordonna d'abandonner Wavre. A midi il était en pleine retraite, et il la continua jusqu'à Saint-Achtenrode, où il prit position pour donner du repos à ses troupes. Le maréchal Grouchy ne le suivit pas au delà de la chaussée, où il resta en position, pour masquer les mouvemens de retraite qu'il allait ordonner. La perte des Prussiens, dans ces deux journées, s'élève à deux mille quatre cent vingt-quatre hommes, d'après leurs propres états. La nôtre fut de plus de douze cents.

visions d'infanterie et quatre de cavalerie, ce qui faisait dix-huit mille hommes d'infanterie et quatre mille chevaux; le reste, de part et d'autre, était dedans et devant Wavre.

Pendant que le second combat de Wavre se livrait, les armées anglo-batave et prussienne s'avançaient vers la Sambre, et une partie de cette dernière menaçait la retraite du maréchal Grouchy. Nous avons déjà vu (page 58) que le maréchal Blücher, aussitôt qu'il vit la bataille de Waterloo gagnée, avait ordonné au général Pirch de se porter avec son corps sur la Dyle, pour dégager Thielemann et envelopper le corps de Grouchy. Le général Pirch, dont la 5ᵉ division et la plus grande partie de la cavalerie avaient poussé vers Genappe, se mit en mouvement vers dix heures du soir, avec les 6ᵉ et 8ᵉ divisions et neuf escadrons de cavalerie. A onze heures, il arriva à Maransart, où il trouva la 7ᵉ division, et continua son mouvement pendant la nuit. Imaginant que le maréchal Grouchy, à la nouvelle des événemens du 18, se mettrait immédiatement en retraite, au lieu de marcher sur Moustiers, il se dirigea par Bousseval sur Melioreux, afin de pouvoir gagner Gembloux. Il arriva le 19, à onze heures du matin, à Melioreux, où il se vit obligé de donner du repos et de la nourriture à ses troupes, épuisées par trois fortes marches. Ses reconnaissances lui annoncèrent que le maréchal Grouchy était encore à Wavre, ayant des postes à Mont-Saint-Guibert.

Cependant le maréchal Grouchy, dès qu'il avait vu que l'ennemi se mettait en retraite, avait songé aux moyens de couvrir la sienne en s'assu-

rant des ponts de Namur. Il devait être certain que l'ennemi le préviendrait à Charleroi; il ne lui restait donc d'autre moyen de retraite, que celui de prendre la route de Givet et Mézières, par Namur. Le général Excelmans reçut, un peu après onze heures, l'ordre de se rendre en hâte dans cette place, avec sept régimens de dragons de son corps, les blessés et l'artillerie de réserve. Le général Excelmans fit une telle diligence, que ses premières troupes arrivèrent à Namur, vers les quatre heures du soir. L'infanterie des 3ᵉ et 4ᵉ corps, et la division Teste, restèrent pendant toute la journée en position devant Wavre, appuyées et éclairées à droite par la division Soult et à gauche par la division Vallin, le 20ᵉ régiment de dragons derrière le centre. Vers minuit, le maréchal Grouchy se mit en mouvement, se dirigeant d'abord sur Gembloux. De là il continua sa retraite en deux colonnes : celle de droite, composée du 3ᵉ corps, de la division Teste, de la division légère de Soult et du 20ᵉ de dragons, prit la route directe de Namur; celle de gauche, composée du 4ᵉ corps et de la division légère de Vallin, se dirigea par Temploux, où elle reprit la grande route.

Le général Thielemann, qui avait une avant-garde vers Ottenburg, ayant été prévenu au point du jour de la retraite de nos troupes, se mit en marche à cinq heures du matin avec son corps, pour la suivre. Il prit la route de Gembloux, se

faisant précéder par toute sa cavalerie. Le général Pirch, de son côté, prévenu également par ses reconnaissances, que le maréchal Grouchy se retirait par Gembloux sur Namur, se mit aussi en mouvement à cinq heures du matin. Il se dirigea sur Sombref, poussant, en avant de lui, une avant-garde composée de trois bataillons de la division Kraft et des 3e, 5e et 11e régimens de hussards. La cavalerie de Thielemann arriva à Gembloux, lorsque le régiment de hussards de dernière arrière-garde en partait; mais il n'y eut point d'engagement jusqu'à environ une lieue de Namur, à la hauteur de Risne. L'arrière-garde de la colonne de droite, composée de deux bataillons du ... régiment, des 1er et 4e de hussards, du 20e de dragons et d'une demi-batterie, y était en position en deçà du ravin (*). La cavalerie ennemie se déploya aussitôt et s'engagea avec la nôtre. Une charge du 12e de hussards prussiens, mit un moment du désordre dans notre infanterie, et nous perdîmes deux canons; mais nos carrés arrêtèrent l'ennemi et lui firent éprouver une assez grande perte. Une charge du 20e de dragons, commandé par le colonel Bricqueville, mit le désordre dans la cavalerie prussienne, reprit les deux pièces et nous rendit maîtres d'un obusier ennemi. Le général

(*) D'après les rapports prussiens, ils ont pris nos hussards pour des cuirassiers, qu'ils ont dispersés *à l'ordinaire*. *Voyez* Plotho, Campagne de 1815, page 88.

Clary, à la tête du 1er de hussards, maltraita fort le 8e de hulans prussiens et lui fit un bon nombre de prisonniers. Enfin la cavalerie de Thielemann, malmenée par la nôtre dans plusieurs charges, se désista de l'attaque, et notre arrière-garde continua sa retraite. Dans le même temps, l'arrière-garde de notre colonne de gauche se trouvait engagée, en deçà de Temploux, avec l'avant-garde du corps de Pirch. Elle soutint le combat, pas à pas, jusqu'à la hauteur de Flavinne.

Tout le corps du maréchal Grouchy étant réuni, se déploya sur la crête des hauteurs qui couvrent Namur, et commença sa retraite au travers de la ville. Toute la route, jusqu'à Dinant, étant un long défilé le long de la Meuse, où il est impossible de marcher sur plus d'une colonne, il était d'une nécessité absolue de défendre Namur, jusqu'à ce que la tête, au moins, de la colonne eût atteint les hauteurs de Bouvigne et de Dinant. On n'avait aucun moyen de détruire le pont de pierre de la Sambre; il fallait donc se décider à défendre les murs. La division Teste en fut chargée, mais on ne lui laissa point d'artillerie (*), qui lui aurait été plus embarrassante qu'utile dans les défilés qu'elle avait à traverser en quittant la place. Le 4e corps se mit

(*) Que devient la mitraille dont les Prussiens prétendent que leurs troupes, par trop de zèle, ont eu tant à souffrir?

de suite en mouvement, le 3ᵉ et la cavalerie suivirent; après le départ des troupes, devait se faire l'évacuation des bagages et des blessés. C'est ici le lieu de porter aux habitans de Namur le tribut d'éloges, que mérite leur conduite généreuse et fraternelle envers nos troupes; les soins qu'ils prirent des blessés, et le zèle cordial avec lequel ils s'empressèrent de fournir tous les secours et les transports nécessaires, ne peuvent être oubliés par des Français.

Pendant que nos troupes se retiraient de Namur, le corps de Pirch s'était déployé en entier devant la place, et s'était engagé avec nos troupes. Il fit commencer l'attaque par la division Kraft, qui peu après fut appuyée par la division Brause. Voyant que nos troupes rentraient successivement dans Namur, et que bientôt elles lui eurent abandonné le champ de bataille, son ardeur redoubla et il voulut essayer d'emporter la place d'assaut; en même temps il voulut tenter le passage de la Sambre vers Flavinne. Ni l'un ni l'autre ne réussit; la rivière était trop profonde, et la division Teste tint ferme. Le combat dura jusqu'à huit heures du soir; alors, tout étant évacué, et les hauteurs de Dinant et de Bouvigne occupées par nos troupes, le général Teste quitta Namur, sans perte qu'un petit nombre de tués et de blessés. Le 2ᵉ corps prussien perdit devant Namur mille six cent quarante-six hommes, dont soixante officiers, d'après ses propres rapports. Le général

Pirch détacha le lieutenant-colonel Sohr, avec deux bataillons, les 3ᵉ et 5ᵉ régimens de hussards et une batterie, pour suivre la division Teste. L'officier prussien avait l'ordre de reconnaître simplement la position du corps du maréchal Grouchy, et de rejoindre l'armée prussienne par Florennes et Walcourt.

Nous croyons devoir ajouter quelques considérations, à ce que nous avons déjà dit sur la conduite stratégique du maréchal Grouchy; mais ce ne sera qu'une récapitulation des faits et des réflexions que ces faits peuvent produire. Ce résumé est nécessaire, pour fixer l'opinion sur les véritables causes des désastres de Waterloo. Personne parmi nous ne songera certainement à élever des soupçons sur le zèle ardent et sur la loyauté avec laquelle le maréchal Grouchy servait sa patrie à cette époque. Mais il ne peut être révoqué en doute, que l'armée prussienne n'ait échappé le 18 au maréchal Grouchy (*), et que le manque de coopération de notre aile droite, n'ait été la principale et même la seule cause de la perte de la bataille; l'opinion est d'accord avec les faits sur ces deux points. Voyons donc s'il est possible de déterminer, si, et jusqu'à quel degré le ma-

(*) On voit, par la lettre que nous avons déjà rapportée (*Pièces justificatives*, Nᵒ XVII), que le maréchal Grouchy ne s'était pas fait éclairer par la gauche, et n'avait pas eu connaissance de la colonne prussienne qui était passée par Gentines, c'est-à-dire, des corps de Ziethen et de Pirch.

réchal Grouchy peut être accusé d'avoir contribué, par sa conduite stratégique, à amener ces deux circonstances fatales.

Nous avons déjà vu que le 17 au matin, lorsque Napoléon se mit en mouvement vers les Quatre-Bras, il avait ordonné au maréchal Grouchy de suivre les Prussiens, avec les troupes de l'aile droite. On assure que le maréchal avait l'ordre de ne pas dépasser Gembloux. Nous accorderons volontiers cette restriction, qui nous paraît même avoir dû exister dans le premier ordre. En effet, Napoléon ayant appris que les Anglais étaient encore aux Quatre-Bras, jugea, puisque le maréchal Ney ne les avait pas attaqués, que Wellington pouvait avoir l'intention d'y livrer une bataille. L'armée anglo-batave réunie était assez forte pour hasarder le sort des armes (*). Dans cette situation probable, l'occupation de Gembloux réunissait un double avantage : d'abord, l'aile droite était assez éloignée pour pouvoir tenir les Prussiens hors de portée du champ de bataille, et ne l'était pas trop, pour pouvoir y détacher des troupes, en cas qu'elles fussent nécessaires; en second lieu, Gembloux étant sur la communication directe de Namur à Bruxelles, c'était de là, bien mieux que de tout autre point, qu'on pouvait reconnaître la véritable direction de retraite

(*) Elle comptait quatre-vingt-dix mille hommes d'infanterie et seize mille chevaux.

des Prussiens. Mais en admettant que le maréchal Grouchy ait d'abord reçu l'ordre de ne pas dépasser Gembloux, la circonstance même qu'il ne reçut pas celui qui lui fut adressé plus tard, de se diriger sur Wavre, cette circonstance, dis-je, ne nous paraît pas le justifier *stratégiquement* d'avoir arrêté son mouvement le 17. Un maréchal n'est plus dans la classe des officiers subalternes, dont tous les mouvemens sont réglés par des ordres écrits; ceux qu'il reçoit sont toujours accompagnés d'instructions explicatives et de la latitude d'action que comporte et qu'exige même l'importance de son commandement. Il n'est d'ailleurs pas croyable que Napoléon, en se séparant du maréchal Grouchy, ne lui ait pas fait connaître ce qu'il attendait de l'aile droite, et ce qu'il entendait faire lui-même: la supposition qu'il ait voulu abandonner le résultat qu'il attendait des opérations de l'aile droite, au hasard de l'arrivée d'un officier d'ordonnance, ne peut pas être admise; il est donc bien évident que le maréchal Grouchy n'a jamais pu être privé du droit d'interpréter *la lettre* de ses ordres, en suivant *l'intention* qui les avait dictés; sans ce droit, son commandement aurait été illusoire.

D'après ces données, voici à notre avis l'interprétation dont étaient susceptibles les ordres que l'empereur Napoléon avait donnés au commandant de son aile droite. L'armée prussienne n'avait que deux directions de retraite à prendre : celle

de Namur, pour rester sur sa première ligne d'opérations, et celle de Wavre, pour rentrer dans la ligne d'opérations de Wellington, soit à Louvain, soit à Bruxelles même. Dans le premier cas, l'ordre de s'arrêter à Gembloux devenait impératif; car il n'était pas possible que l'aile droite s'avançât seule dans la direction de Liége; tandis que le restant de l'armée marchait à Bruxelles. Mais dans le second cas, cet ordre ne pouvait plus être que conditionnel, et devait recevoir son interprétation de la situation même où allaient se trouver les deux armées. Les Anglais n'avaient pas tenu aux Quatre-Bras, et il n'y avait par conséquent pas eu de combat; le maréchal Grouchy le savait, avant de quitter Sombref. Il était donc évident que Napoléon, avec le gros de son armée, marchait, par Genappe, dans la direction de Bruxelles, et par conséquent s'éloignait. Dès lors il était nécessaire de serrer de près l'armée prussienne, afin de pouvoir suivre tous ses mouvemens, et pouvoir en rendre compte, pour ainsi dire d'heure en heure, à soi-même et au général en chef. Le maréchal Grouchy savait, depuis neuf heures du matin, que le corps de Bülow était à Gembloux. Le général Pajol, qui était à Saint-Denis, tournait déjà la gauche de ce corps; il aurait donc fallu se porter sur lui en deux colonnes, l'une directement, et l'autre par la route romaine. La défaite du corps de Bülow, tourné par les deux ailes, était immanquable, et sa dé-

route aurait empêché la réorganisation du reste de l'armée prussienne. Mais enfin, puisque cela n'avait pas été fait, cette première faute pouvait encore être réparée. Les 3e et 4e corps arrivèrent à Gembloux vers quatre heures après midi; là le maréchal Grouchy apprit d'une manière certaine que Blücher s'était retiré sur Wavre. Les domestiques mêmes de son hôte (M. Delrue), que les Prussiens avaient pris pour guides, vinrent rendre compte de la direction qu'ils avaient prise.

Tout devait donc indiquer au maréchal Grouchy, que l'armée prussienne manœuvrait pour joindre la ligne d'opérations des Anglais, et que ces deux armées rentreraient en communication à Wavre. Alors il devait nécessairement arriver de deux choses l'une, ou que Wellington voudrait défendre les débouchés de la forêt de Soignes, ou qu'il se retirerait sur Bruxelles. Dans le premier cas, il était urgent de se trouver le plus tôt possible à la même hauteur que le gros de l'armée française, afin de rentrer en communication avec elle et de surveiller de près tous les mouvemens que Blücher pourrait faire, par sa droite. La supposition que ce dernier voudrait appuyer l'armée anglo-batave, par une diversion, était dans l'ordre des choses très-probables. Dans le cas où le duc de Wellington se retirerait sur Bruxelles, il était évident que le maréchal Blücher ne resterait pas à Wavre. Alors encore, plusieurs raisons se réunissaient

pour engager le maréchal Grouchy à se rendre le plus tôt possible sur la Dyle, et s'assurer du passage de cette rivière. Nous n'entrerons pas dans le détail de ces différens motifs, qui nous conduirait à l'examen des mouvemens par lesquels il était possible que Napoléon se portât sur Bruxelles; nous nous contenterons de dire qu'il n'était pas possible que l'aile droite pensât à rester à Gembloux, pendant que les autres corps de l'armée marcheraient peut-être sur Hall.

Le maréchal Grouchy paraît avoir craint un mouvement du corps de Bülow sur sa droite. Une réflexion bien simple pouvait dissiper cette crainte. Il était indubitable que le général Bülow avait une parfaite connaissance du résultat de la bataille de Ligny, même en supposant que le maréchal Blücher ne l'en eût pas prévenu, puisqu'il s'était rencontré à Gembloux avec le corps de Thielemann. Il n'était donc pas probable qu'il voulût hasarder seul une attaque, lorsqu'il devait croire et qu'il croyait en effet avoir toute l'armée française devant lui. Il n'était pas non plus dans l'ordre des choses probables, que Blücher pût ordonner une diversion pareille. D'abord, il ignorait et il devait encore ignorer que l'empereur Napoléon se fût dirigé sur Genappe, avec le gros de l'armée française; ensuite, son armée ayant été battue (*), et ayant trois

(*) L'auteur prussien, que nous avons déjà cité, dit que le maréchal

corps à peu près désorganisés, on ne pouvait guère supposer au maréchal Blücher assez peu de jugement, pour vouloir encore sacrifier le seul corps qu'il eût complet et en bon ordre. Il était au contraire certain, que le général Bülow devait avoir reçu l'ordre de se replier sur le point de réunion de l'armée. Le maréchal Grouchy devait donc le faire suivre et éclairer jusque vers Tourines, par un fort détachement. Quant au reste de son corps, il devait le porter le soir même du 17 en avant de Gembloux. De cette manière, le maréchal Blücher se voyant suivi de près, aurait dû croire qu'il avait devant lui un corps considérable. Obligé de manœuvrer pour en connaître la force, il n'aurait certainement pas hasardé son mouvement du 18. Le maréchal Grouchy devait penser que Napoléon se serait avancé au moins jusqu'à Genappe; alors la position qu'il lui convenait de prendre était en avant de Walhain, sur les bords du ruisseau de Moustiers, occupant les défilés de Saint-Martin et de Mont-Saint-Guibert, et ayant de la cavalerie sur la Dyle. Une probabilité plus grande

Grouchy ne pouvait pas regarder l'armée prussienne comme *battue*, bien que son intérêt fût de le faire croire à ses troupes. (C. de W. Campagne des armées anglo-batave et prussienne, en 1815, page 64.) Il est assez piquant qu'on dise qu'une armée enfoncée et obligée à une retraite précipitée de nuit, après avoir laissé le quart de son monde sur le champ de bataille, n'est pas battue. On ne sait quel nom donner à une assertion pareille.

que l'opinion à laquelle il s'était fixé, lui rendait l'occupation de Mont-Saint-Guibert importante; c'est que, si l'ennemi avait le projet de faire une pointe sur Fleurus, au lieu de faire le grand tour par Perwez-le-Marché et Saint-Denis, il s'y porterait tout droit par Mont-Saint-Guibert et Melioreux, afin de couper le maréchal Grouchy du reste de l'armée et de Charleroi.

Enfin le 18 arriva, et trouva encore notre aile droite à Gembloux. Le maréchal Grouchy savait alors que l'armée prussienne était à Wavre. Elle avait donc gagné une marche sur lui, et elle n'était qu'à trois lieues de l'armée anglaise. La première idée qui devait alors frapper le maréchal Grouchy, était que le maréchal Blücher profiterait de cette avance pour faire un mouvement par sa droite, et consommer ainsi une réunion que toutes les manœuvres de l'armée française avaient tendu jusqu'alors à empêcher. Il était encore possible de réparer les fautes de la veille, par un mouvement rapide, mais il n'y avait plus d'autre moyen. En mettant l'aile droite en mouvement à trois heures du matin, elle pouvait arriver à neuf heures devant Wavre. A cette heure, le mouvement de flanc de l'armée prussienne, s'il avait été commencé, ne pouvait pas être achevé, et il se trouvait arrêté par la crainte qu'aurait conçue Blücher de compromettre ses troupes. La direction de la marche de l'aile droite était également indiquée, par le but que

devait se proposer le maréchal Grouchy. Ce but était d'observer les Prussiens d'aussi près que possible, et de les empêcher de faire une diversion, en les menaçant d'inquiéter leur mouvement. Pour le remplir, il fallait se porter en même temps sur Limale et sur Wavre; car si l'armée prussienne, ou même son arrière-garde seule, tenait ce dernier point, on ne pouvait l'empêcher de s'approcher des Anglais que par Limale, ou peut-être même par Moustiers. Il est inconcevable que malgré ces réflexions, qui devaient se présenter si naturellement, le maréchal Grouchy se soit fixé dans la crainte chimérique d'un mouvement de l'ennemi sur sa droite, et ait encore perdu six heures à attendre une confirmation qu'il ne pouvait pas recevoir. Il savait cependant que Napoléon devait croire qu'il s'était mis en mouvement au point du jour; il l'avait annoncé. Il pouvait se faire que Napoléon, comptant sur l'heure où l'aile droite pouvait arriver sur la Dyle, eût dirigé le système de la bataille dans cette hypothèse. Le moindre inconvénient de ce retard devait être de détruire tous les résultats avantageux d'une affaire décisive, en renversant les combinaisons qui avaient dû les assurer. Ne pouvait-il pas arriver que ces combinaisons fussent conçues de manière à ce qu'en échouant elles pussent entraîner des désastres? On ne nous accusera pas d'avoir jugé d'après l'événement, car nous sommes partis de

la supposition qu'un seul des ordres expédiés au maréchal Grouchy lui était parvenu.

Lorsqu'enfin le maréchal se mit en mouvement, on vit encore dans la direction qu'il donna à ses colonnes, une suite de cette crainte pour sa droite, qu'un génie ennemi de la France paraissait s'être plu à lui inspirer. Il jette presque toute sa cavalerie vers Tourines et la route de Liége ; il dirige son infanterie par Walhain, la route la plus éloignée de la Dyle qu'il pût prendre (*). Tous ces mouvemens étaient du temps perdu. Nous avons déjà dit que la diversion que les Prussiens auraient pu faire sur Fleurus, si un pareil projet pouvait entrer dans la tête du maréchal Blücher, aurait passé par Mont-Saint-Guibert et Melioreux. Nous avons fait voir qu'un mouvement en dehors de notre extrême droite, ne pouvait conduire l'ennemi à Fleurus que le 19, et aurait été sans effet; puisque, par toutes les raisons possibles, le 18 devait être le jour décisif, soit par le gain d'une bataille, soit par la prise de Bruxelles. C'était donc à cette décision qu'il fallait marcher, et le plus rapidement possible.

(*) Le maréchal Grouchy, pour se justifier d'avoir pris cette direction, cite les expressions de la lettre que nous avons déjà rapportée (*Pièces justificatives*, N° XIX). Il suffit de la lire avec attention, pour se convaincre que c'est le mouvement sur Wavre que Napoléon approuve, et non pas la direction de Sart-à-Walhain, dont il ne pouvait plus s'occuper, puisqu'il ne pouvait plus la changer.

En route, la colonne de droite entendit le canon du Mont-Saint-Jean, dont la progression rapidement croissante annonçait que c'était celui d'une bataille générale. C'était un appel qui ne pouvait pas laisser le maréchal Grouchy en doute sur ce qu'il devait faire. Le commandant du 4ᵉ corps lui donna le conseil de se diriger immédiatement vers le champ de bataille. Ce conseil était sans doute le meilleur, car il aurait eu pour conséquence la destruction de l'armée anglaise : il n'y avait aucun danger à le suivre, puisque tout intérêt local ou momentané devait céder à l'intérêt majeur de remporter une victoire décisive sur le point où nos forces principales étaient employées. Un avantage momentané des Prussiens sur un détachement de notre aile droite, aurait été bientôt réparé ; c'est ce que le maréchal Blücher a conçu en sens inverse. Le maréchal Grouchy opposa ses instructions aux représentations du général Gérard, et plus tard encore à l'insistance de ce dernier et aux instances du général Excelmans. Mais il pouvait facilement les remplir sans aller donner du nez contre un défilé, où il était évident qu'une force bien inférieure à la sienne lui ferait perdre un temps précieux; il ne pouvait pas espérer de retenir l'armée prussienne, en attaquant ce point *seul*, puisqu'un corps *seul* pouvait l'y arrêter. Le véritable moyen de remplir le but de ses instructions était de pousser une avant-garde sur Wavre, de rappeler sur-le-champ les généraux Excelmans

et Pajol, qu'il avait si imprudemment éloignés, et de diriger, de la Baraque, le restant de ses forces sur les ponts de Limale et de Limelette. En attaquant trois passages à la fois, il était sûr d'en forcer un au moins, si les Prussiens n'avaient qu'une arrière-garde à Wavre, ou d'empêcher Blücher de quitter sa position, s'il y était encore resté. Dans le premier cas, en s'emparant du pont de Limale ou de celui de Limelette, il tournait les hauteurs de Wavre, et ce passage tombait entre ses mains sans coup férir. Par l'événement, il aurait attaqué le 2e corps prussien dans les défilés de Saint-Lambert, vers les cinq heures du soir; il le détruisait, sans aucun doute, dans une position aussi dangereuse; et vers six heures il pouvait être maître de Saint-Lambert et de Lasne. Un seul de ses corps, en paraissant sur ce point, nous assurait la victoire.

Quelle est l'influence qui a pu décider le maréchal Grouchy à fermer l'oreille aux conseils salutaires qu'il avait reçus? La voix commune en accuse le commandant du 3e corps; cette opinion a passé jusque chez nos ennemis, et on a été jusqu'à y faire entrer des vues de jalousie contre le commandant de l'aile droite. Nous aimons à croire, pour l'honneur de tous deux, qu'il n'en est rien, et nous désirons que des preuves positives viennent appuyer notre opinion. Le maréchal Grouchy paraît s'être effrayé d'une responsabilité dont il s'est exagéré les conséquences. Cette responsabilité,

qui ne pouvait avoir pour objet que nos communications avec la Sambre, portait sur des circonstances qui n'existaient plus dès que, d'une part, Blücher était à Wavre, et de l'autre, Napoléon en présence de Wellington. Cependant il semble que c'est là le motif qui l'a obligé à s'en tenir à la lettre de ses instructions, et à ne se laisser détourner de l'attaque directe de Wavre par aucune considération. Nous ne soutiendrons pas avec l'auteur des *Considérations sur l'Art de la Guerre*, que dès qu'un corps est attaqué, les corps voisins doivent tout quitter pour voler à son secours. L'application d'un principe pareil, qu'il est assez étonnant de trouver en règle générale dans un ouvrage qui doit donner des leçons de stratégie, serait bien souvent dangereuse. Mais nous croyons pouvoir dire, avec le général Berton, qu'on ne trace point à un corps d'armée des feuilles de route, comme aux détachemens qui marchent par étape : la marche dépend alors des événemens et des circonstances; le général doit savoir les distinguer et les saisir. Nous y ajouterons encore qu'une mission de confiance, telle que l'avait reçue le maréchal Grouchy, entraîne avec elle une latitude d'action qui exclut l'idée d'une obéissance littérale. Cette dernière peut être bonne pour un officier qui est en ligne sous les yeux de son chef; mais un officier général détaché, en s'y soumettant, détruit l'effet de sa mission; car elle devient nulle en effet, et souvent nuisible, s'il n'a pas bien

conçu les dispositions du général en chef, et si, en combinant ces dispositions avec les circonstances de chaque moment, il ne sait pas en déduire les modifications ou les interprétations qu'il doit donner aux ordres qu'il a reçus.

Au reste, nous le répétons encore, loin de nous la pensée de vouloir offenser un de nos anciens chefs; mais la vérité historique, en portant son flambeau sur les causes et les conséquences des désastres de Waterloo, nous impose la loi de ne passer sous silence aucun fait, ni aucune des réflexions que nous avons cru pouvoir servir à les présenter sous leur point de vue véritable, et à asseoir le jugement du lecteur : c'est à lui à prononcer.

CHAPITRE III.

Conséquences militaires de la bataille de Waterloo. — Ressources de la France. — Moyens des coalisés. — Conséquences politiques. — Situation de la France depuis le 20 mars. — Retour de Napoléon à Paris, et son effet. — Les deux chambres se déclarent en permanence. — Message de Napoléon. — Nomination d'une commission de salut public. — Délibération de cette commission, et ses conséquences. — Abdication de Napoléon. — Nomination d'un gouvernement provisoire. — Réflexions sur les actes du 22 juin.

Les conséquences militaires de la bataille de Waterloo n'étaient rien, ou au moins bien peu de chose; ses conséquences politiques furent terribles, et elles pouvaient être encore bien plus désastreuses qu'elles ne le furent. Ceux de nos lecteurs qui ont parcouru toutes les phases de la guerre que nous avions soutenue jusqu'alors pour le maintien de notre indépendance; ceux qui ont vu réparer, par le patriotisme des Français, des revers bien plus signalés, des désastres bien plus grands; ceux, en un mot, qui ont connu la situation de leur patrie en 1793, en 1795 et en 1799; ceux-là nous accorderont facilement la première

moitié de notre proposition. Nous aimons à croire que ce sera la majorité. Les autres croiront peut-être y voir un paradoxe; c'est ce que nous allons examiner.

Nous avions perdu trente-sept mille hommes et deux cents canons; l'ennemi en avait perdu près de cinquante-quatre mille (*) : tel était le résultat des événemens qui s'étaient passés dans le nord, du 15 au 20 juin. Nous avions donc sacrifié un cinquième de la totalité de nos armées disponibles, et la coalition, seulement un dix-huitième. Mais était-ce sous ce point de vue qu'il nous convenait de considérer la situation défensive de la France? Avait-on jamais pu croire qu'une seule bataille, gagnée ou perdue, dût amener d'un seul coup la fin de la guerre? En un mot, les destinées de la France devaient-elles reposer en entier sur l'armée du nord? Nous avons vu dans l'introduction et dans le chapitre 1er, quelles étaient les ressources qui avaient été préparées pour une guerre défensive. Sur plus de cent vingt mille hommes, existans dans les dépôts des différens régimens (**), près de quarante

(*) *Voyez* Pièces justificatives, N° XXII.

(**) *Troupes existantes dans les dépôts au 15 juin.*

3e, 4e et 5e bataillons des régimens d'infanterie. .	85,000 hommes.
Régimens étrangers	8,000
4e et 5e escadrons des régimens de cavalerie. . .	17,000
A reporter. . .	110,000

mille étaient armés, équipés, et prêts à marcher. L'armée du Rhin était disponible, et pouvait rejoindre Paris par la rive gauche de la Seine. Les régimens de marine étaient organisés; on pouvait tirer deux cents bataillons d'élite de vingt-deux départemens, des 14e, 15e, 18e, 21e et 22e divisions militaires; ceux des sept départemens de la 1re division étaient sous la main. Nous allons établir le calcul de la masse des moyens qui nous restaient encore à opposer à l'ennemi, en restant dans le système défensif.

La ligne des frontières étant abandonnée, les places fortes, depuis Huningue jusqu'à Dunkerque, se trouvaient couvertes ou gardées par les bataillons mobiles des 2e, 3e, 4e, 5e et 16e divisions, au nombre de cent quarante-six. L'armée des Alpes et le corps des Vosges, se réunissant à Lyon, y conduisaient dix-huit mille hommes de troupes de ligne, et les cinquante-huit bataillons mobiles des 6e et 7e divisions; ceux de la 19e, au nombre de quarante, auraient porté l'armée de défense

	Report. . . .	110,000 hommes.
Garde impériale	infanterie.	10,000
	cavalerie.	2,000
	Total. . .	122,000

Non compris,

Artillerie.	15,000
Génie.	6,000
Train et équipages.	3,000
Total général. . .	146,000

de ce point stratégique, à plus de quatre-vingt mille hommes, dans les premiers jours de juillet. C'en était assez pour paralyser l'armée du général Frimont et la plus grande partie de celle du prince Schwarzenberg. Nous ne parlons pas de l'armée du Var et des corps de Toulouse et Bordeaux, qui comprenaient, outre environ douze mille hommes de ligne, les bataillons mobiles des 8ᵉ, 9ᵉ, 10ᵉ et 11ᵉ divisions ; il aurait été possible d'en disposer plus tard. L'armée de la Vendée elle-même, qui comptait près de quinze mille combattans, aurait pu être dans le commencement de juillet sous les murs de Paris ; nous avons vu que la perte de la bataille de Waterloo n'a pas empêché les Vendéens de se soumettre.

Cependant il restait encore quarante mille hommes des troupes qui avaient combattu à Waterloo ; le maréchal Grouchy en ramenait vingt-huit mille ; les dépôts seuls de la garde pouvaient fournir six mille hommes. Nous avions perdu des canons, mais la plus grande partie des chevaux du train avaient été sauvés, et nous pouvions encore atteler deux cents bouches à feu, qu'il était aisé de tirer des parcs de Vincennes et de Paris. L'armée du Rhin, en lui donnant télégraphiquement l'ordre de se mettre en mouvement le 22 juin, pouvait arriver le 6 juillet à Paris, pour peu qu'elle voulût hâter sa marche (*). Pour ne

(*) En faisant 18,000 toises par jour, ce que nos armées ont fait bien souvent.

pas nous écarter de la probabilité, nous ne nous appuierons que sur des faits, dans le tableau que nous allons donner des forces qu'il était possible de réunir autour de Paris et dans cette capitale, le 6 juillet. Il n'était pas probable que l'ennemi y arrivât même à cette époque, ainsi que nous le verrons plus bas.

Les troupes qui furent réunies à Laon et Soissons, de l'armée du nord, s'élevaient à.	65,000 hommes.
Les dépôts ont fourni (*).	35,000
L'armée du Rhin.	18,000
Garde nationale de Paris, en en comptant la moitié seulement pour un service actif.	15,000
Fédérés.	15,000
	148,000
Dans le courant de Juillet, on pouvait y ajouter au moins deux cents bataillons mobiles de garde nationale (**).	150,000
Vingt régimens de marine.	30,000
TOTAL. . . .	328,000

Comme il aurait été possible, et même plus utile, d'armer les bataillons mobiles avec les fusils de la garde nationale sédentaire, la réunion de cette force imposante ne pouvait éprouver aucun obstacle.

(*) Le prince d'Eckmühl avait, devant Paris, cent mille hommes de ligne, dont vingt-cinq mille chevaux.

(**) Nous ne comptons pas, dans cette levée, la garde nationale des 12e, 13e et 20e divisions militaires, paralysée par le mouvement de la Vendée.

Voyons actuellement quelles sont les forces dont la coalition aurait pu disposer. Nous en prendrons également l'état dans les données que nous fourniront les faits dont nous rendrons compte successivement. D'abord il ne faut pas perdre de vue que Lyon devait être occupé par l'armée des Alpes, le corps des Vosges, et la garde nationale des départemens environnans ; nous avons vu que la force destinée à défendre ce point stratégique, pouvait s'élever à quatre-vingt mille hommes. Mais l'armée des Alpes et le corps des Vosges, isolés, privés du concours d'une grande partie des gardes nationales qui auraient pu se réunir à Lyon, ont suffi pour occuper l'armée du général Frimont et le corps de Colloredo (de l'armée du prince de Schwarzenberg). On peut donc bien raisonnablement supposer que le duc d'Albuféra et le général Lecourbe les auraient tenus en échec, puisqu'ils ne formaient que quatre-vingt-cinq mille hommes environ. L'armée de Naples ne pouvait franchir les Alpes que vers la fin de juillet. Les corps des archiducs Jean et Ferdinand d'Este n'étaient pas réunis, et il fallut que celui du général Hohenzollern restât devant les places du Rhin. Les Russes furent obligés de laisser le corps de Langeron sur la Moselle. Les Prussiens laissèrent celui de Pirch sur la Meuse (*), et les Anglais

(*) La garde, et les 5e et 6e corps prussiens étaient encore loin du Rhin. Les 1er et 2e corps russes, sur la Vistule.

celui du prince d'Orange en Flandre. Voici donc l'état des troupes que les coalisés auraient pu conduire devant Paris.

Prussiens (ils y arrivèrent)	60,000 hommes.
Anglais (*Idem*)	50,000
Russes	135,000
Autrichiens (3ᵉ et 4ᵉ corps.)	97,000
	342,000

Encore faut-il calculer que ces forces ne pouvaient pas être arrivées devant Paris avant le 25 juillet, les Russes et les Autrichiens n'ayant passé le Rhin que le 24 juin. On objectera peut-être que les Anglais et les Prussiens arrivèrent devant la capitale le 29 juin. Mais cette objection ne peut avoir de valeur, que pour ceux qui ignorent que Blücher et Wellington devaient attendre que les autres armées coalisées fussent arrivées à la Meuse, avant de continuer leur mouvement; qu'ils se sont en effet arrêtés les 21, 22 et 23 juin, et qu'ils ne se sont remis en marche le 25, et avec autant de célérité, que parce *qu'on leur avait fait connaître les événemens du 22, et qu'on les avait appelés à achever la révolution qui venait de s'opérer.* C'est ce que la suite développera.

On voit donc que, sous le rapport militaire, le danger n'était pas à beaucoup près aussi grand qu'on a voulu le dépeindre et qu'on est venu à bout de le faire croire. Des circonstances presque inexplicables se sont réunies pour paralyser l'é-

nergie de la nation, plus encore par les illusions que par la crainte. La France se trouva tout à coup divisée en deux partis : l'un, guidé par une imprudente confiance dans des déclarations diplomatiques, espérait trop ; l'autre croyait tout perdu et pensait devoir se soumettre à un avenir qui n'offrait encore ni espoir ni garantie. En présence de tous deux étaient les agens de la coalition, qui nourrissaient les espérances d'un côté, grossissaient les craintes de l'autre, et travaillaient ainsi dans le but d'ouvrir la France à l'invasion, dont elle espérait profiter *dans ses intérêts seuls*. Que les peuples, ployés au joug de gouvernemens despotiques, puissent croire les destinées des nations attachées à celles d'un individu, il n'y a rien d'étonnant ; cette manière de voir est dans l'essence de leur éducation politique : mais que les Français, au bout d'une lutte de vingt-six ans, aient cru que la perte d'une bataille et la chute d'un homme devaient entraîner la ruine de leur patrie ! voilà ce qui reste encore à expliquer. Peut-être que les développemens qui suivront, dans le cours de cet ouvrage, pourront fournir des données pour la solution de ce problème.

Si la situation militaire de la France était bien loin d'être désespérée, sa situation politique envers la coalition n'était pas plus dangereuse. L'une dépendait de l'autre, et il est inutile de faire entrer en ligne de compte des déclarations dont la valeur intrinsèque aurait été déterminée par nous ;

si nous l'avions voulu. Nous avons déjà développé dans l'introduction, quelles étaient les véritables vues de la coalition en attaquant la France. La bataille de Waterloo n'avait rien pu y changer, puisque Napoléon régnait encore après. Ni l'abdication, ni même la déposition de Napoléon, ne devait rien y changer, puisque la puissance de la France, à laquelle *seule* en voulaient les coalisés, lui aurait survécu comme elle l'avait précédée. Lorsque, dans la ratification du traité du 25 mars, les coalisés écartèrent solennellement les intérêts de la maison de Bourbon, qui auraient pu légitimer leur agression, et la rendre conséquente aux principes qu'ils avaient si hautement proclamés; lors, dis-je, qu'ils écartèrent ces intérêts, ils déchirèrent l'article 8, et déterminèrent le sens que l'on devait attacher à l'article 1er. La combinaison des expressions de cet article, avec celles de la déclaration de l'Angleterre, réduisait le but de la guerre à ses plus simples termes. Elle était dirigée contre la puissance de la France, contre les citoyens qui avaient servi leur patrie *depuis le commencement de la Révolution*, et surtout *contre l'armée*, dont la destruction a été le but constant de la coalition. Le danger politique n'avait donc pas commencé pour nous après la perte de la bataille de Waterloo; il était né dès la signature du traité du 25 mars, ou peut-être douze jours plus tôt. Dès que ce premier acte d'hostilité avait été consommé, la force seule devait décider

d'une question que les déceptions de la diplomatie avaient enveloppée d'un nuage. Il n'était pas bien difficile de le percer, ce nuage, en prenant pour guide l'intérêt, ce mobile unique des gouvernemens bien plus encore que des hommes. On aurait alors vu que si, je ne dis pas après Waterloo, mais même le 1er avril, un autre homme que Napoléon eût été mis à la tête du gouvernement, les armées coalisées n'en auraient pas moins continué la guerre. Les prétextes n'auraient pas manqué. Le préambule du traité du 20 novembre prouve assez qu'ils auraient alors voulu combattre l'esprit de la Révolution, ou demander des garanties contre l'ambition qu'aurait pu déployer un des chefs de la France, dans les siècles futurs.

Ce qui rendit la bataille de Waterloo si désastreuse pour nous, fut notre situation politique intérieure. Nous avons déjà vu qu'au 20 mars, un élément, pour ainsi dire hétérogène, était venu se lancer au milieu de ceux qui s'accumulaient pour hâter une explosion politique, et leur avait donné une direction inattendue. La cause de la liberté constitutionnelle, qui ne pouvait trouver ni appui ni garantie dans une dictature établie par la force des circonstances, risquait d'être encore une fois compromise. Cependant l'indépendance nationale était menacée, et pour la défendre, il fallait que la cause constitutionnelle triomphât. D'un autre côté, la gloire dont

avait brillé l'empire français, et qu'un nuage avait pu obscurcir, mais non effacer, semblait être un gage de confiance en faveur du gouvernement de fait, dont la France ne pouvait plus séparer ses destinées. Le voile qui avait couvert les causes des malheurs de 1814 était levé, pour la grande majorité des Français; ces causes, purement politiques, ne suffisaient pas pour diminuer aux yeux de la multitude la confiance qu'inspiraient les trophées accumulés par le même homme, aux soins duquel allait être confiée la défense de la France : jamais la gloire militaire de Napoléon n'avait brillé d'un plus bel éclat que pendant la campagne de 1814. Ces deux sentimens opposés, quoique bien loin d'être incompatibles, furent la cause première de l'état d'incertitude, et presque même d'anxiété, qui s'empara de tous les patriotes éclairés, et qui, un peu plus tard, abattit les âmes les moins fortement trempées. Ils expliquent en même temps la nature du problème que Napoléon avait à résoudre : justifier la confiance d'un côté, en défendant l'indépendance de la France; la mériter de l'autre, en faisant franchement disparaître toutes les traces du gouvernement impérial passé, et donnant à la nation des garanties constitutionnelles inattaquables. Telles étaient les conditions auxquelles seules il pouvait espérer de conserver le trône sur lequel il venait se rasseoir.

Son acte additionnel contenait en lui un triple

défaut. D'abord, en portant sur une hypothèse qui n'existait pas, en prenant pour base un pacte qui avait été déchiré, il mettait la nation en contradiction avec elle-même, et l'entraînait dans un cercle vicieux, dans une véritable pétition de principes. En second lieu il était imparfait, et les limites mal tracées entre cet acte nouveau et d'anciens actes réprouvés par l'opinion publique, lui donnaient une couleur provisoire, peu propre à inspirer la confiance. Enfin c'était une *concession*, et cette forme, toujours offensante pour un pacte qui ne tire sa validité et ses garanties que du consentement mutuel, tranchait trop *despotiquement* pour ne pas augmenter les inquiétudes intérieures. Cependant il fallait, pour sauver la France de l'anarchie, que le gouvernement se constituât. L'acte additionnel, malgré tous ses vices, présentait une base constitutionnelle assez large, pour y établir successivement toutes les garanties conservatrices des droits de la nation. La situation critique où se trouvait la France, et le danger imminent dont elle était menacée, nécessitaient de grands efforts de toute espèce. La création et le développement des moyens de défense ne pouvaient point souffrir de retard. Il fallait donc promptement se décider, ou à laisser le gouvernement se prévaloir de la dictature, *qu'on lui confirmait en refusant l'acte additionnel*, pour les créer lui-même; ou le réduire à des mesures constitutionnelles, en l'obli-

geant à réunir promptement une législature. Le choix n'était pas douteux. Pour garantir l'indépendance au dehors et sauver la liberté au dedans, il fallait que le gouvernement reçût de la législature le titre dont il pourrait se prévaloir, pour prendre les mesures qui importaient au salut de l'état. Ces mesures ne pouvaient recevoir un caractère national, que par la sanction du corps législatif : il était par conséquent nécessaire que les représentans de la France, défenseurs-nés des droits nationaux, fussent réunis pour maintenir le gouvernement dans les limites de la constitution, en fixant la nature et les bornes des moyens d'exécution qu'ils mettaient à sa disposition.

L'acte additionnel fut donc accepté, et l'opinion publique ne tarda pas à se prononcer, dans le choix des députés que se nommèrent tous les départemens. Bien peu se montrèrent indignes du mandat, aussi honorable que difficile, qu'ils avaient reçu. Un bien plus petit nombre encore d'ennemis de la patrie s'y glissèrent à la faveur du masque de 93 (*).

Dès ses premières relations avec le gouvernement, et dans son adresse à l'empereur Napoléon, la chambre des représentans avait montré qu'elle

(*) Nous mettrons dans cette classe l'auteur de l'odieuse motion, tendante à faire mettre hors de la loi les parens des individus qui s'étaient soulevés dans l'ouest, et à détruire leurs maisons : motion qui fut repoussée avec indignation.

n'entendait pas être un instrument passif. Sa marche et son but furent bientôt décidés. Saisissant l'aveu fait par le gouvernement lui-même, de la nécessité de réviser les constitutions de l'empire, et de les coordonner dans un seul acte constitutionnel, elle avait annoncé, dans son adresse même, la résolution de ne pas attendre que le gouvernement prît l'initiative sur un point qui était aussi important. En effet, il résultait du mélange contradictoire des dispositions de l'acte additionnel et des anciens sénatus-consultes, qu'il n'y avait point de pacte fondamental assuré. Pour éviter les désastres de l'anarchie, il n'y avait eu d'autre voie de salut, que celle de se réunir au gouvernement établi de fait. Mais il fallait sortir le plus tôt possible de l'état douteux d'une constitution provisoire, par cela même qu'elle était imparfaite. Cette vérité fut sentie par la majorité de la chambre des représentans, et la détermination de travailler au nouvel acte constitutionnel fut prise, pour ainsi dire, au bruit du canon qui annonçait la victoire de Ligny (*).

Telle était la situation de l'esprit public en France, lorsque la bataille de Waterloo fut livrée. Après avoir vainement essayé de rallier quelques parties de l'armée à Genappe, Napoléon avait continué sa route sur Charleroi, où il arriva le 19, à cinq heures du matin. Il donna, en passant par

(*) Séance de la chambre des représentans, du 20 juin.

cette ville, l'ordre aux équipages de ponts et de vivres qui se trouvaient à la droite de la Sambre, d'en partir sur-le-champ, pour se rendre à Laon, par Philippeville et Avesnes. Mais, soit que la malveillance fût déjà prête à augmenter nos désastres, soit que les chefs et les subalternes eussent pris l'épouvante, ces équipages ne furent pas attelés, et les chevaux seuls se sauvèrent. Arrivé à Philippeville, vers dix heures du matin, Napoléon expédia l'ordre au maréchal Grouchy de se retirer par Rethel sur Laon; il fit avertir les commandans des places de la Meuse de se mettre en état de défense; il donna ordre au maréchal Soult de rallier le quartier-général et les troupes qui arriveraient, et de les conduire à Laon; il fit expédier aux généraux Rapp, Lecourbe et Lamarque, celui de se rendre à Paris avec leurs armées (*). Ces dispositions faites, il partit lui-même pour Laon. En route, dans une halte près Rocroy, le général Labédoyère ouvrit l'avis que l'empereur se rendît sans délai à Paris, et descendît au sein de la représentation nationale; qu'il avouât franchement ses malheurs, et que, comme Philippe-Auguste, il offrît de mourir en soldat, et de remettre la couronne au plus digne. Cet avis fut combattu par les

(*) Le général C..., aide-de-camp de Napoléon, envoyé en mission près de l'armée du Rhin, arriva le 26 juin à Metz. Si c'est lui dont parle le général Gourgaud, il a voyagé assez lentement. Au reste, il s'est borné à s'enfermer à Metz : *son opinion était que tout était perdu*.

autres personnes présentes. Il fallait surtout, dit l'une d'elles, éviter l'impression défavorable que ferait l'abandon de l'armée. Arrivé à Laon, Napoléon y fut rejoint par trois mille hommes de la garde, le maréchal Soult et quelques généraux, et il se décida à rester et à attendre le maréchal Grouchy. Cette détermination fut vivement combattue par presque tous les généraux, qui lui dirent que Grouchy était perdu, et qu'il fallait aller à Paris pour éviter une révolution. Napoléon résista d'abord, et finit par céder, en s'écriant néanmoins : « Je suis persuadé que vous me faites « faire une sottise ; ma vraie place est ici. »

De Laon, Napoléon se rendit à Paris, où il arriva le 21 à onze heures du matin, et descendit à l'Élysée. Après quelques momens de repos, ayant réuni les ministres, il s'occupa avec eux de l'état des affaires. L'opinion du général Labédoyère avait fait impression sur lui : une idée généreuse n'avait jamais manqué de l'émouvoir. Il annonça donc l'intention de réunir les deux chambres en séance impériale ; de leur peindre les malheurs de l'armée ; de leur demander les moyens de sauver la France, et ensuite de repartir. Le duc de Vicence le détourna de ce projet, en lui annonçant que la chambre des députés ne le soutiendrait pas : ses deux frères Lucien et Joseph achevèrent de l'en dissuader, et l'engagèrent à laisser agir les ministres. Peu après, le conseil fut assemblé. Napoléon, décidé par les discours de

ses frères, y annonça qu'il fallait que la France se levât en masse, et qu'il fût revêtu d'une *dictature temporaire;* qu'il pouvait la prendre, mais qu'il serait plus national que les chambres la lui conférassent. Cette déclaration frappa les ministres de stupeur, et ils n'ouvrirent aucun avis, que sur une nouvelle interpellation de Napoléon. L'avis du général Carnot fut, qu'il fallait déclarer la patrie en danger, appeler les fédérés et les gardes nationales, défendre d'abord Paris, et puis se retirer derrière la Loire. Les ducs de Vicence et d'Otrante ne voulaient pas qu'on quittât Paris, en aucun cas. Regnault de Saint-Jean-d'Angely annonça que les députés paraissaient vouloir exiger l'abdication. Aucun ne se prononçait sur la dictature : Lucien, espérant un nouveau 18 brumaire, y revint, et déclara qu'il fallait que l'empereur la prît malgré les chambres. Pour en venir enfin à un résultat et obtenir une délibération, Napoléon reprit la question par l'exposé des ressources qui restaient encore à la France.... Peu après, la délibération fut interrompue par le message des représentans, dont nous parlerons plus bas. Napoléon en fut irrité et témoigna le regret de ne pas avoir *dissous la chambre*, avant son départ. Il ajouta, selon l'intention qu'il avait déjà énoncée en 1814, dans ses instructions au duc de Vicence : « *J'abdiquerai s'il le faut.* » Fouché ne laissa pas tomber ces mots. Cependant, pour gagner du temps, on

envoya le général Carnot aux pairs, et Regnault aux représentans, pour faire une communication.

Nous ne pouvons nous empêcher de remarquer combien il a été malheureux pour lui, qu'entraîné par des conseils imprudens et par une aveugle fatalité, Napoléon n'ait pas suivi les avis qui pouvaient seuls le sauver. Écarté d'abord de Laon, où il devait rester avant tout, il perd son temps en d'inutiles délibérations, lorsqu'il était si urgent de tirer la France de l'état d'anxiété où allait la jeter un désastre inattendu. L'opinion qu'avait émise le ministre de l'intérieur, que partageait Napoléon, et à laquelle deux autres ministres, qui ont ouvert les portes de Paris, s'opposèrent si mal à propos, celle de transporter le siége du gouvernement et les chambres au delà de la Loire, était la meilleure. Il fallait placer l'un et l'autre dans un lieu où leur action et leur influence ne pussent pas être paralysées par un blocus, qui leur aurait ôté toute communication avec les départemens. Paris cessant, pendant le moment du danger, d'être le centre politique de la France, pouvait être défendu avec plus de succès, par un double motif : premièrement parce que, ne contenant plus dans ses murs les organes de la vie constitutionnelle de l'empire français, sa défense rentrait dans les principes de celle de tout autre point stratégique, et pouvait être appuyée du dehors;

secondement, parce que les coalisés, n'ayant plus le même intérêt politique à en être maîtres, et ne pouvant pas laisser derrière eux un point aussi important, l'attaque de Paris et son occupation leur était également nuisible, sous le rapport de l'affaiblissement de leurs forces. S'il était urgent pour Napoléon d'adopter la mesure que nous venons d'indiquer, il ne l'était pas moins que, sans perdre de temps en de vaines délibérations, il réunît les deux chambres en comité général, et s'y rendît avec ses ministres. C'était dans la réunion des trois pouvoirs constitutionnels qu'il convenait, plus que partout ailleurs, de délibérer sur la situation de la France et sur les moyens de la sauver de l'invasion, dont elle était menacée par les coalisés. Un des motifs qui décidèrent Napoléon à se rendre à Paris, fut celui, dit-on, de *prévenir la commotion politique, que la nouvelle du désastre pouvait occasioner, et préparer les esprits à la grande crise dans laquelle la France allait se trouver.* Nous aimons à croire que ce motif est le principal qui ait pu l'engager à quitter son armée, sans chercher lui-même à la rallier. Mais alors rien n'aurait dû le retenir de se rendre en personne et sans délai au sein des chambres. C'était bien certainement aussi *en habit de voyage* qu'il aurait dû s'y rendre; car, après avoir concerté avec les chambres les mesures qui étaient nécessaires, après avoir même

sanctionné, séance tenante, les actes législatifs qui auraient résulté de la délibération, il fallait sans retard retourner au point de ralliement de son armée. Le moment présent ne pouvait pas être celui de penser à une étiquette ridicule ; dans un danger aussi imminent, une délibération *in pleno* aurait été aussi énergique qu'efficace. Les circonstances qui avaient précédé et suivi le retour de Napoléon, l'agitation de l'opinion publique qu'il ne pouvait pas méconnaître, tout lui indiquait que ce n'était qu'en justifiant la confiance des Français, qu'il pouvait espérer de consolider son trône. Il venait d'éprouver un grand revers, et ce revers, qui compromettait l'indépendance de la nation, ne pouvait être réparé que par un grand élan national. Comment espérer de produire cet élan unanime, sans aller au-devant par la confiance et la franchise ? La France ne pouvait-elle donc lui demander aucun compte des sacrifices qui déjà avaient été faits ? C'est en le rendant lui-même, ce compte, c'est en remettant avec confiance la conservation de son trône à la loyauté des représentans de la nation, tandis qu'il emploierait les moyens que la France lui confierait au maintien de son indépendance ; c'est alors, dis-je, qu'il aurait pu trouver des moyens de salut. Mais la méfiance divisait déjà le corps législatif et le chef du gouvernement ; cette méfiance, soigneusement alimentée, amena une révolution sou-

daine, dont la conséquence pensa être funeste à la France.

Cependant la nouvelle des désastres de l'armée était arrivée à Paris, *deux heures* avant le retour de Napoléon. La fermentation avait, dès ce moment, commencé à agiter en sens divers le petit nombre de personnes, qui, les premières, apprirent cette nouvelle. L'arrivée de Napoléon, la convocation soudaine du conseil des ministres; tous ces présages d'un événement important accréditèrent les bruits sourds qu'on faisait circuler, et répandirent l'anxiété dans toutes les classes de citoyens.

A midi, personne, dans Paris, n'ignorait plus ce retour. Les deux chambres s'assemblèrent; les représentans à midi un quart, les pairs à une heure et demie. La séance des représentans présenta, dès son ouverture, l'image de l'inquiétude qui agitait tous ses membres. A cette inquiétude, assez naturelle, s'en joignit une autre non moins grande, sur les dispositions du chef de l'état, et les mesures qu'il mettait en délibération dans son conseil. On insinuait que l'intention de Napoléon était de dissoudre la chambre et de remplacer par une dictature la monarchie constitutionnelle, qu'il avait annoncé vouloir conserver. Cette opinion, répandue avec adresse, et qu'adoptèrent un grand nombre de membres de la chambre des représentans, décida les mesures de cette séance et fixa les destinées de Na-

poléon. Ce projet a-t-il réellement existé dans les premiers momens de son retour? Nous avouons franchement que tous les documens, que nous avons pu consulter jusqu'à présent, ont encore laissé à nos yeux la question indécise. Elle nous paraît plutôt fondée sur une présomption dont on ne peut cependant pas nier la très-grande probabilité, surtout d'après l'opinion émise par le frère de Napoléon.

La chambre des représentans, dans son adresse, avait été dirigée à déclarer son indépendance; et quelques-unes des expressions de cette déclaration, avaient dû blesser un souverain, qui n'était peut-être pas tout-à-fait revenu des erremens de l'empire. La chambre des représentans, en rappelant à Napoléon qu'il avait déposé son pouvoir *extraordinaire*, et qu'il avait déclaré lui-même, que le soin de coordonner les constitutions éparses, était une des occupations les plus importantes de la législature, lui annonçait que son intention était de se charger de ce travail. « Aucun projet ambitieux, disait-elle, n'entre « dans la pensée du peuple français; la volonté « même du prince victorieux serait impuissante « pour entraîner la nation hors des limites de sa « propre défense. » Enfin elle énonçait positivement que, pour concourir de tout son pouvoir aux mesures de défense, elle devait connaître les besoins et les ressources de l'état. Napoléon vit un contraste frappant entre cette adresse et les

expressions dont il avait été l'objet, depuis son retour en France. Il le sentit, et une réserve chagrine régna dans sa réponse. Il consentit à ce que la chambre *méditât* sur les constitutions; mais il désapprouvait les discussions publiques qui tendraient à diminuer, même *indirectement*, la confiance qu'on devait avoir dans celle qui existait. Il ne lui accordait positivement que le droit de discuter les mesures législatives intérieures et les lois organiques, dépendantes de l'acte additionnel. Enfin, une des phrases de sa réponse, à laquelle l'événement a donné une expression prophétique, portait l'empreinte de son opinion sur ce qu'il voyait se préparer. « N'imitons pas, « disait-il, l'exemple du Bas-Empire, qui, pressé « de tous côtés par les barbares, se rendit la risée « de la postérité, en s'occupant de discussions « abstraites, au moment où le belier brisait les « portes de la ville. »

L'effet de l'adresse et de la réponse, fut de donner à la chambre des représentans de la méfiance sur les dispositions constitutionnelles de l'empereur. D'un autre côté, Napoléon paraissait avoir aperçu dans la chambre le désir de le priver peu à peu de l'autorité, en la limitant successivement, et en lui imposant une constitution. Il est difficile que les leçons du pouvoir s'oublient tout-à-fait; il est impossible que celui qui en est en possession, consente volontairement à le limiter, au delà du degré où cesse sa

convenance. Un grand homme devrait cependant se mettre au-dessus de cette faiblesse. Le besoin de ménager l'opinion publique, dont les représentans de la nation étaient les interprètes fidèles, et l'espérance de ressaisir l'autorité absolue, sur les ailes de la victoire, obligèrent d'abord Napoléon à se calmer. Un revers aussi grand qu'inattendu renversa ses espérances; et le sacrifice d'une partie de son autorité, auquel il aurait peut-être consenti, si la guerre ne s'était pas rallumée, lui sembla insupportable, dès qu'il devait paraître arraché à l'infortune. Il voulait sauver la France, mais il voulait seul disposer des moyens, et seul en recueillir le mérite. Sans approuver cette manière de voir, qui ne pouvait amener que des résultats funestes, ne peut-on pas dire qu'il serait encore excusable d'avoir eu l'idée de soutenir, par son génie seul, une lutte dont il était le prétexte apparent (*)? Son dessein était de lever une forte conscription, de mobiliser la garde nationale, par une espèce de levée en masse, et de transférer les chambres à Tours. D'après les dispositions de la chambre des représentans, et l'indépendance dans laquelle elle paraissait vouloir se maintenir, il

(*) La politique libératrice de l'Europe a eu des *prétextes apparens*, qu'elle publiait dans des manifestes; des *prétextes non apparens*, consignés dans des traités secrets, et des *projets*, que les chefs gardaient par devers eux.

n'est pas étonnant qu'il n'ait craint une résistance, dont le résultat aurait été de lui ôter la disposition arbitraire de ces moyens. Il n'était alors pas extraordinaire qu'il ait pu concevoir l'idée de dissoudre cette chambre, par une mesure qui pouvait être constitutionnelle dans un autre moment, mais qui, dans les circonstances présentes, déchirait l'acte additionnel.

Dans la fermentation où se trouvait la ville de Paris, le 21 juin, il ne faut pas s'étonner si les bruits les plus exagérés et les plus sinistres circulèrent dans la capitale. La réserve silencieuse où se tenaient les chambres et le gouvernement, ne pouvait que les accroître encore. Aussi entendait-on répéter de toutes parts que toute l'armée était détruite; que le corps du maréchal Grouchy même n'existait plus; que onze cent mille soldats de la coalition étaient déjà aux portes de Paris; que toute résistance était inutile, et que chacun n'avait plus à penser qu'à son salut particulier. A quoi bon se sacrifier, disait-on, pour un homme qui forme les projets les plus menaçans, qui veut dissoudre les chambres et s'armer d'une dictature sanglante? Si l'on en doit croire M. Beauchamp, l'alarme qui se répandit sur la dissolution des chambres, partit du cabinet du duc d'Otrante; ses émissaires cherchèrent à effrayer les citoyens, en leur représentant les excès qui pouvaient naître d'une telle entreprise, par l'énergie du chef et la do-

cilité de ses instrumens pris parmi la soldatesque et la populace. « Dans cet affreux boulever« sement, livré à la dévastation d'un furieux et « à la fureur de l'étranger, tout périrait, l'indé« pendance nationale et les intérêts de la révolu« tion (*). »

Quoi qu'il en soit, dès le commencement de la séance du 21 juin, M. de Lafayette monta à la tribune de la chambre des représentans. Dans un très-court exorde, il exposa à ses collègues la nécessité de se rallier à l'ancien étendard national, celui de 89 et de la liberté, dans un moment où des bruits sinistres, et malheureusement fondés, venaient se joindre au sentiment du danger de la patrie. Il proposa une résolution en cinq articles, portant en substance, que l'indépendance nationale était menacée; que la chambre se déclarait en permanence, et que toute tentative pour la dissoudre, était un crime de haute trahison; que l'armée de ligne et la garde nationale avaient bien mérité de la patrie; qu'on aviserait aux moyens d'armer la garde nationale de Paris; enfin, que les ministres seraient mandés. Sans qu'il fût besoin que M. de Lafayette s'expliquât plus au long sur la nature des bruits sinistres qu'il avait annoncés, il fut compris par tous les représentans. Sa proposition, écoutée dans le silence et avec la plus grande attention,

(*) Page 356.

fut accueillie à l'unanimité. Les trois premiers articles furent adoptés sur-le-champ; le quatrième fut considéré comme étant encore prématuré, et écarté (*); le cinquième fut adopté comme étant une mesure que les circonstances rendaient urgente (**). L'idée que la chambre était menacée d'être dissoute, était partagée par la presque totalité des membres, et même un d'eux s'en servit comme d'un motif qui commandait d'adopter sans délai les mesures proposées: aucun de ses collègues ne le contredit. La chambre décida en outre que sa déclaration, telle qu'elle l'avait adoptée, serait communiquée par un message à la chambre des pairs, et au gouvernement, imprimée et affichée à Paris et dans les départemens.

Peu d'instans après, le ministre d'état Regnault de Saint-Jean-d'Angely se présenta à la chambre des représentans, et fit lecture d'un message qui, en annonçant le retour de l'empereur à Paris, afin de conférer avec les ministres, et de concerter avec les chambres les mesures législatives nécessaires, donnait un récit très-abrégé de la bataille de Waterloo (***). M. Regnault de Saint-Jean-d'Angely, observant l'impression

(*) L'événement a cependant bien prouvé que cette mesure était aussi urgente que les autres. Une autre organisation de la garde nationale aurait amené des chances bien plus favorables.

(**) *Voyez* Pièces justificatives, N° XXIII.

(***) *Voyez* Pièces justificatives, N° XXIV.

défavorable qu'avait produite son récit, proposa alors de lire un supplément au Moniteur du 21, qui contenait un plus grand détail. Mais la chambre, qui venait de prendre la détermination de mander les ministres, ne voulut plus s'en écarter. Particulièrement occupée de sa sûreté personnelle, elle décida de former une commission d'administration, pour l'organisation de la garde nationale destinée à la protéger : les membres en furent nommés sur-le-champ; ce furent MM. Gamon, le général Beckers, Lefebvre, Penières et Labbey de Pompières. Après quelques discussions sur la réception des ministres, la chambre décida que son président leur adresserait une invitation; mais ayant reçu dans le même moment, de l'archi-chancelier et du duc de Bassano, l'accusé de réception de son message à l'empereur, elle suspendit sa séance.

Pendant que M. Regnault portait à la chambre des représentans le message dont nous venons de rendre compte, le ministre de l'intérieur en communiqua un pareil à la chambre des pairs; il y ajouta que la chambre recevrait, à quatre heures, un nouveau message de l'empereur. Peu après, arriva la résolution prise par la chambre des représentans; celle des pairs l'adopta, après une courte discussion.

Tel fut l'acte qu'on a qualifié d'insurrection, en ajoutant que *M. de Lafayette paraissait se placer à la tête d'un parti, dont on ignorait les*

véritables intentions. Ce peu de mots contient de grandes erreurs et de grandes vérités. D'abord il est vrai que le parti à la tête duquel se trouva placé, par hasard, M. de Lafayette, avait des intentions que peu de gens pouvaient pénétrer, et de ce nombre n'était pas celui par qui il fit faire la levée de boucliers, qui amena les résultats suivans. Mais en revanche, le mot d'*insurrection* n'est pas ici à sa place. On avait fort adroitement mis en avant les grands intérêts nationaux, et c'était en leur nom qu'on avait provoqué les mesures qui furent adoptées. C'était dans cette ligne qu'il fallait chercher l'*intention* de tout ce qu'il y avait d'honnêtes patriotes et d'hommes loyaux dans la chambre. En y répondant, on ne pouvait ni se tromper, ni se laisser tromper. Les devoirs du souverain et du corps législatif étaient tracés par la crise dangereuse dans laquelle se trouvait la France. Dans un moment pareil, lorsque l'union de tous les pouvoirs constitutionnels et l'accord de toutes les volontés étaient indispensables pour le salut de l'état; lorsque cette union seule pouvait produire les efforts nécessaires pour défendre notre indépendance menacée; alors, dis-je, tout élément de discorde était non-seulement dangereux, mais compromettait même le salut public. Toute tentative pour diviser les pouvoirs qui devaient être réunis, ou pour annuler un d'entre eux, était incontestablement criminelle, puisque son résultat devait

être de plonger la France dans l'anarchie, ou de la livrer sans défense à ses ennemis. Cette vérité devait être sentie par Napoléon tout aussi bien que par les députés de la France, et servir surtout de guide unique à tous. Si Napoléon avait réellement eu l'intention d'ajourner ou de dissoudre les chambres, il fallait qu'il revînt sans délai de cette erreur; il en était encore temps. Si au contraire ce projet n'avait pas existé, il n'y avait rien de perdu. La permanence des chambres, déclarée par elles-mêmes, n'était dans le fait qu'une mesure de salut public, dont elles avaient pris l'initiative. Le gouvernement, obligé de pousser à outrance la guerre nationale, pour forcer la coalition à respecter l'indépendance de la nation, avait lui-même besoin de cette permanence. Non-seulement elle avait l'avantage d'empêcher tout retard dans les mesures législatives et exécutives, que requérait le salut public; mais la nation, en voyant ses représentans inébranlables à leur poste, occupés sans relâche, de concert avec le pouvoir exécutif, à veiller au salut public, aurait elle-même redoublé de zèle et d'énergie.

Le parti le plus convenable que pût prendre Napoléon dans cette circonstance, était de se rendre sur-le-champ dans le sein des chambres réunies *in pleno*. Là il aurait pu leur dire, que pour répondre à leur zèle patriotique, il avait cru devoir transporter au milieu d'elles la délibération qui avait déjà été commencée dans son conseil, et

réunir ainsi les trois pouvoirs constitutionnels dans une circonstance aussi imposante, etc. Mais déjà Napoléon était assailli de conseils opposés entre eux. Les uns, dictés par un dévouement aveugle à sa personne, ou par le désir du rétablissement de son autorité absolue, tendaient à le porter à des mesures extrêmes. Il y répugnait, parce qu'il était trop éclairé pour ne pas voir que leur résultat aurait été une révolution sanglante, la guerre civile, une chute plus terrible, et la ruine de la France. D'autres individus, agrandissant à ses yeux le danger où le plaçait l'attitude de la chambre des représentans, lui conseillaient de résigner le pouvoir. L'opinion publique, disaient-ils, était prononcée contre lui et le regardait comme le seul obstacle à la paix; les notes des agens de la police venaient à l'appui de ces assertions. La même main qui portait dans l'âme de Napoléon le doute sur toutes les mesures qu'on proposait, et la crainte envers la chambre des représentans, qu'on lui dépeignait comme acharnée à sa perte; cette même main, dis-je, agissait en sens opposé dans cette chambre. Nous ne l'indiquerons pas; la suite des événemens la dévoilera suffisamment. Chaque moment de délai était ajouté à la méfiance réciproque et à l'aigreur. L'attitude des représentans, qui n'avait été que défensive, devint hostile; et la situation de l'empereur Napoléon, qui aurait pu être aussi imposante qu'honorable, devint désespérée. Une détermination

vigoureuse, qui n'avait eu pour but que de se prémunir contre le despotisme, fut regardée par lui comme une conjuration contre sa personne, et cette erreur, soigneusement alimentée, le perdit. Il ne manquait, pour porter le mal à l'extrême, qu'une demi-mesure ou une fausse démarche; l'une et l'autre eurent lieu, et dès ce moment il n'y eut plus de remède. Le sentiment qui dicta cette démarche fatale est tout entier dans les expressions suivantes: *On ne jugea plus qu'il fût convenable que l'empereur se transportât au milieu des députés de la nation, puisqu'ils s'étaient déclarés en insurrection.*

Cependant la chambre des représentans avait repris sa séance à trois heures et un quart. Aucune communication n'avait encore été faite par les ministres, et l'agitation commença à se répandre dans l'assemblée. A quatre heures et un quart un second message fut adressé aux ministres de l'intérieur, de la guerre, de la police et des relations extérieures. Le bruit qui s'était répandu, que la dissolution des chambres était décidée dans le conseil de l'empereur, prenait de la consistance par ce retard même. Quelques membres, initiés dans le secret de ces menées, firent alors des propositions tendantes à mettre la chambre en état de résister à la force. Un d'eux proposa de changer le commandant en second de la garde nationale; cette proposition fut écartée d'une manière honorable pour le général Durosnel. Une autre propo-

sition, tendante à ordonner aux chefs de légions de tenir chacun un bataillon prêt à protéger les représentans de la nation et la ville de Paris, aurait été adoptée, s'il n'eût été rendu compte à la chambre que déjà un bataillon faisait le service de la salle. Enfin, vers cinq heures, les ministres annoncèrent leur prochaine arrivée, et peu d'instans après ils vinrent en effet, accompagnés du prince Lucien, commissaire extraordinaire de l'empereur.

L'insistance de la chambre des représentans avait vaincu la résistance de Napoléon, à permettre que les ministres se rendissent à une sommation qui annulait à ses yeux le pouvoir du souverain. Mais pour sauver les apparences et pallier une condescendance qu'il prévoyait devoir être dangereuse, il résolut de les charger d'un message impérial, qui éludait l'effet de la sommation. Mécontent de la tiédeur avec laquelle les ministres avaient accueilli le projet de dictature, il mit à leur tête son frère Lucien.

Sur la demande du prince Lucien, la chambre se forma en comité secret. Alors on lut un message de l'empereur, qui donnait un récit détaillé de la bataille de Waterloo, dans lequel ni les pertes que nous avions faites, ni leurs conséquences n'étaient dissimulées. Napoléon recommandait aux chambres l'union et la concorde, et annonçait la nomination des ducs de Vicence et d'Otrante et du comte Carnot, en qualité de commissaires pour traiter avec les coalisés. Le si-

lence de l'étonnement succéda à la lecture de ce message, dont la conclusion développait une série de conséquences dont on ne pouvait pas mesurer l'étendue. Bientôt les interprétations, demandées par l'anxiété et l'impatience, et fournies par la crainte d'un côté et par l'astuce de l'autre, vinrent achever l'ouvrage. Puisque Napoléon ne proposait aucune mesure de défense, et que l'unique moyen de salut, qu'il présentait aux chambres, était la négociation de la paix, il désespérait donc de pouvoir réunir des moyens de résistance; les désastres étaient donc encore plus grands qu'on ne les avait d'abord imaginés. Sous ce point de vue la mesure que proposait Napoléon était insuffisante et par cela même illusoire. Était-il croyable que la coalition, qui avait refusé de traiter avec lui, quand toutes les ressources de la France étaient encore intactes, prêterait l'oreille à des propositions de paix, faites en son nom, et qui alors ne pouvaient être que l'aveu de l'impuissance où il était de se défendre? Si l'unique ressource qui restât à la France, était celle de demander la paix, il n'y avait de chance de réussite que celle de la bonne foi des coalisés, et de leur loyauté à remplir les engagemens qu'énonçaient leurs déclarations authentiques. Mais alors il fallait en écarter le nom de Napoléon, car lui seul était exclus de la promesse faite de respecter l'indépendance du peuple français.

C'est ainsi que l'empereur Napoléon, par une

démarche imprudente, amena lui-même la nécessité de son abdication, en paraissant désespérer le premier de tout moyen de salut. Il avait annoncé, le matin, qu'il allait concerter avec les chambres les moyens de rétablir le matériel de l'armée, et les mesures législatives nécessaires. Quel était donc le motif qui pouvait l'engager plus tard à tenir un langage différent? Les circonstances ne pouvaient pas avoir changé à un tel point en peu d'heures, et les moyens de défense, qui paraissaient suffisans à midi, ne pouvaient pas être devenus insuffisans à cinq heures du soir. On ne peut donc pas blâmer la chambre des représentans, de s'être affermie dans l'opinion, qui lui avait été inspirée, que Napoléon visait à une dictature réelle, soit en l'obtenant par l'assentiment du corps législatif, soit en s'en emparant de vive force, et que son projet était de tenter une défense désespérée, d'une nature telle qu'il n'osait pas en faire l'aveu. Sans doute que cette opinion était exagérée, mais elle était répandue dans Paris, par des menées auxquelles la police n'était pas étrangère. Une conduite franche et ouverte, telle enfin que le caractère de Napoléon aurait pu l'annoncer, aurait tout ramené. La réticence subite, qui venait détruire les espérances qu'il avait voulu ranimer, jeta sur ses projets un jour défavorable. Ou le message du matin avait exagéré les espérances, ou celui du soir était l'effet d'une bouderie indigne

d'un grand homme. L'un ou l'autre devait lui enlever la confiance, et c'est ce qui arriva.

Après quelques momens d'un silence pénible, un représentant, connu par ses liaisons avec le ministre de la police, s'élança à la tribune. Après avoir fait quelques réflexions sentimentales sur les malheurs de la patrie, et démontré l'insuffisance de la mesure proposée par le message; mesure que les dispositions du traité du 25 mars rendaient illusoire, il apostropha le ministre des relations extérieures en ces termes : « Vous « parlez de paix : quel nouveau moyen avez-vous « de communiquer avec les coalisés? Quelles ba- « ses nouvelles donnerez-vous à vos négociations? « L'Europe a déclaré la guerre à Napoléon; sé- « parerez-vous désormais le chef d'avec la nation? « pour moi, je le déclare, je n'entends plus au- « jourd'hui que la voix de la patrie; je ne vois « plus qu'un homme entre nous et la paix. Au « nom du salut public, dévoilez-nous vos nou- « velles ressources, ou montrez-nous la profon- « deur de l'abîme; peut-être trouverons-nous dans « notre courage des moyens de sauver la patrie. » L'approbation qui accompagna le discours du député, ne permit plus au prince Lucien de douter que cette nouvelle erreur n'eût décidé le sort de Napoléon. Alors il chercha à la réparer, et, dans un discours où il employa toutes les ressources de l'éloquence, il essaya d'atténuer l'impression sinistre qu'avait faite la conclusion de

son message, en développant les ressources qui restaient encore à la France. Mais il était trop tard; et lorsqu'après avoir invoqué la générosité nationale, l'honneur et la foi des sermens, il lui échappa de dire que les Français devaient se garder du reproche de légèreté, qu'on leur avait si souvent adressé, M. de Lafayette l'interrompit, en lui disant, sans doute plutôt au nom des armées françaises, que sous celui de la chambre: « N'avons-nous pas suivi votre frère jusque « dans les sables de l'Afrique et dans les déserts « de la Russie? Les ossemens de nos malheureux « compatriotes, qui blanchissent les plaines de « presque toute l'Europe, sont des témoins au- « thentiques de notre patience et de notre fidé- « lité. Dites à votre frère que la nation ne veut « plus avoir confiance en lui, et que nous entre- « prendrons nous-mêmes le salut de la patrie. » MM. Dupin et Manuel énoncèrent les mêmes sentimens. Le prince Lucien essaya plusieurs fois, mais en vain, de ramener la chambre. Les ministres furent interrogés; enfin M. Girod, de l'Ain, fit une proposition qui fixa les déterminations; ce fut celle de la nomination d'une commission, qui se concerterait avec le conseil des ministres sur les dangers de la patrie, et les mesures de salut public.

La séance fut rouverte au public à huit heures du soir, et, prenant la proposition de M. Girod en considération, la chambre arrêta: « Qu'il se-

« rait nommé une commission de cinq membres, « qui se concerterait avec la commission de la « chambre des pairs, s'il en était nommé une, « et avec le conseil des ministres de S. M., pour, « sans délai, recueillir tous les renseignemens sur « l'état de la France, et proposer tout moyen de « salut public. » La chambre nomma son président M. Lanjuinais, et ses quatre vice-présidens, MM. le général Grenier, Lafayette, Flaugergues et Dupont. Cependant les menées qui tendaient à la séparation définitive du gouvernement et des chambres continuaient toujours. La rumeur, qui annonçait un coup d'état, allait en croissant, et, pour lui donner un nouvel aliment, ses auteurs y ajoutèrent la nouvelle que le ministre de la guerre faisait marcher des troupes sur le corps législatif. Le maréchal Davoust crut devoir démentir cette nouvelle, en faisant connaître quelles étaient celles qui venaient d'arriver à Paris : c'étaient les dépôts de la Somme, que la marche de l'ennemi obligeait de faire replier, et qui passaient dans les casernes à la rive droite de la Seine. La chambre s'ajourna au lendemain à neuf heures et demie du matin.

Celle des pairs, qui s'était ajournée après avoir adopté la première déclaration des représentans, avait rouvert sa séance à sept heures et demie du soir, lorsque le prince Lucien et les ministres vinrent y porter un message pareil à celui qui

avait été adressé aux représentans. A huit heures et demie les pairs se formèrent en comité secret, et après une discussion qui dura une heure et demie, la chambre se fixa à une détermination pareille à celle que nous venons de rapporter. A dix heures, la séance fut rouverte au public, et une commission composée de MM. Boissy-d'Anglas, Drouot, Thibaudeau, Dejean et Andréossy, fut nommée.

Le prince Lucien, de retour de sa mission, ne cacha pas à l'empereur Napoléon que la chambre des représentans s'était fortement prononcée, et paraissait prête à se porter aux dernières extrémités contre lui. Il lui annonça qu'il ne lui restait que deux partis à prendre : *abdiquer* ou *dissoudre la chambre*. Ce dernier lui paraissait le meilleur, et il insista fortement pour que Napoléon le prît sans délai. Les ducs de Vicence et de Bassano s'y opposèrent avec une égale force. Ils prétendirent que la chambre avait acquis une trop grande force dans l'opinion, pour qu'il fût possible de tenter un coup d'autorité. Leur opinion fut qu'il fallait se soumettre à la circonstance impérieuse où l'on se trouvait, et qu'il fallait le faire sans délai, parce que les hésitations pourraient amener la chambre à prononcer la déchéance, et qu'alors il ne resterait plus de chances pour Napoléon II. Il était aisé de voir, dans ce moment, que l'empereur était fortement ébranlé. Nous ne répéterons pas ce que nous avons déjà dit sur sa

première abdication, en 1814, et sur les motifs qui l'ont amenée. Il fut donc décidé que le gouvernement nommerait une commission, pour se concerter avec celle des chambres.

Dans la nuit, les trois commissions se réunirent aux Tuileries. Celle du gouvernement était composée des ministres et des conseillers d'état Boulay, de la Meurthe, Merlin, Defermon et Regnault de Saint-Jean-d'Angely. La commission réunie fut présidée par l'archi-chancelier Cambacérès. La séance se prolongea d'abord dans l'examen de différentes propositions relatives à la défense de la patrie. Toute la délibération se dirigea sur la solution d'un des deux membres du dilemme *absolu* qui se présentait : *ou trouver des moyens de défense et des ressources, ou faire la paix.* Cette seconde partie rencontrait cependant, dans la situation actuelle des choses, un obstacle invincible dans la déclaration formelle qu'énonçaient les articles 1 et 3 du traité du 25 mars. Il était donc impossible de concilier les deux membres du dilemme, et il paraît que la majorité de la commission réunie ne crut pas, ou ne voulut pas croire à la possibilité de déployer assez de moyens, pour ne pas se voir dans la nécessité de mendier la paix plus tard. M. de Lafayette, pressé d'arriver à son but, fit alors observer qu'il restait un moyen de lever l'obstacle qui avait jusqu'alors empêché de prendre une détermination fixe, et de sauver la patrie.

Ce moyen était l'abdication volontaire de Napoléon. Cette mesure devait faciliter la paix, « et si « les ministres de l'empereur ne la lui conseil- « laient pas, sa grande âme la lui révélerait. » Il fit encore la proposition de se rendre en corps près de Napoléon, pour lui faire à ce sujet les représentations les plus pressantes. Cette proposition ne fut pas adoptée, et les débats continuèrent encore quelque temps. Enfin la commission réunie s'arrêta, à la majorité de seize voix contre cinq, à reconnaître l'urgence des déterminations suivantes.

1° Que le salut de la patrie exigeait que l'empereur consentît à ce que les deux chambres nommassent une commission qui serait chargée de négocier avec les coalisés, sur la base de l'indépendance nationale, et du droit de choisir un gouvernement. Mais qu'il fallait appuyer ces négociations par le développement de toutes les forces nationales; 2° que les ministres d'état, membres des chambres, proposeraient les mesures propres à fournir des hommes, des chevaux et de l'argent, et les mesures propres à contenir l'ennemi.

A trois heures du matin la commission réunie leva la séance.

C'était encore une demi-mesure qu'on venait d'adopter. Ou l'on admettait que les coalisés seraient fidèles aux principes qu'ils avaient solennellement proclamés, et qu'un changement de

dynastie arrêterait leurs hostilités; ou bien on ne se laissait pas éblouir par des mots, et l'on était persuadé que le véritable but des coalisés n'était que de paralyser la défense de la France, en isolant le chef du gouvernement. Dans le premier cas, il fallait que le changement de dynastie eût lieu sur-le-champ, et que la déclaration formelle du nouveau choix précédât l'offre de la paix. Cette détermination franche, accompagnée d'un appel solennel à la nation de se lever en masse, aurait forcé les coalisés à jeter le masque, et empêché les déceptions qui se sont succédées jusqu'au 3 juillet; il ne leur était même pas nécessaire de se déclarer diplomatiquement; un pas en avant dévoilait leurs projets. Dans le second cas, les négociations étaient inutiles et même nuisibles, parce qu'elles ne pouvaient servir qu'à dévoiler un sentiment de faiblesse, et accroître l'insolence d'un ennemi encore étourdi d'un bonheur inattendu. La mesure qu'on avait prise était donc insuffisante, et en exigeait une autre qu'elle avait rendue inévitable.

Le 22, à neuf heures du matin, la chambre des représentans rouvrit sa séance, présidée par M. Bédoch, l'un des secrétaires. Une foule immense se pressait dans les corridors et aux tribunes; il semblait qu'un sentiment fît pressentir que les délibérations de cette journée devaient décider du sort de l'empire français: elles en décidèrent en effet. La plus vive agitation se mani-

festa parmi les représentans; de toutes parts on demandait le rapport de la commission extraordinaire. Enfin elle revint; le président reprit le fauteuil, et le général Grenier, rapporteur de la commission, montant à la tribune, rendit compte de la délibération que nous avons rapportée plus haut. Sur le second point, il ajouta qu'il était urgent, et que les ministres étaient prêts. Quant au premier, il déclara *qu'il lui paraissait insuffisant.* « Il ne remplirait pas, dit-il, le but que « se propose la chambre, parce qu'il pourrait ar- « river que votre députation ne fût pas admise. « Mais il se présente un moyen d'en faciliter le « succès; j'ai des raisons de croire que vous re- « cevrez bientôt un message, par lequel l'em- « pereur doit déclarer que, vu les circonstances « fâcheuses où se trouve la France, et les dispo- « sitions des puissances alliées, il sera prêt à faire « le sacrifice qui lui serait demandé, si lui seul « était un obstacle invincible à ce que la nation fût « admise à traiter de son indépendance. » L'agitation de l'assemblée ne fit que croître après ce rapport, malgré ce que put faire le président pour la calmer, et l'assurance qu'il donna *qu'avant trois heures* la chambre recevrait le message qu'elle désirait. Plusieurs membres insistèrent vivement sur ce que les coalisés ne traiteraient pas avec Napoléon, et que leur marche sur Paris pourrait avoir pour résultat d'imposer à la France un gouvernement qu'elle ne voulait pas. Ils demandè-

rent que l'empereur fût engagé, au nom de la patrie, d'abdiquer. Le président engagea encore l'assemblée à attendre le message. Le général Solignac monta à la tribune, pour représenter à la chambre qu'elle devait conserver l'honneur de ne pas avoir proposé une chose qui doit être l'expression libre de la volonté de l'empereur; qu'on devait concilier le salut de la patrie avec le désir honorable de conserver l'honneur du chef de l'état : il demanda qu'on attendît encore une heure.

Dans ce moment, le ministre de la guerre rendit compte d'une dépêche, portant en substance, que le 20, le duc de Dalmatie avait rallié deux mille hommes de la garde à Philippeville; que le 21, vingt mille hommes étaient ralliés à Avesnes; que des officiers de la garde avaient rencontré un convoi de fusils, et avaient armé cinq mille hommes; que le maréchal Grouchy avait battu, le 18, les Prussiens qui lui étaient opposés; enfin, qu'on avait encore sur les frontières du nord soixante mille hommes, auxquels on pouvaient ajouter dix mille autres, de la cavalerie et cent canons. Le ministre de la guerre y ajouta que des émissaires cherchaient à faire déserter les gardes nationales dans les places fortes (*). Il

(*) Ces manœuvres se répétèrent sur toutes les frontières. Les gardes nationaux qui se laissèrent séduire eurent souvent l'avantage d'être transportés dans des voitures brillantes, et quelquefois l'honneur de partager la garde-robe de quelque dame élégante.

dit que si la chambre voulait prendre de fortes mesures, et déclarer traître à la patrie tout garde national ou tout militaire qui abandonnerait ses drapeaux, on aurait encore une armée suffisante pour appuyer les négociations. Cette dernière résolution fut prise par la chambre, qui déclara que la guerre était nationale et que tous les Français étaient appelés au service de la patrie. Peu après, la séance fut interrompue pour une heure.

Cependant M. Regnault de Saint-Jean-d'Angely, après le rapport du général Grenier, revint à l'Élysée rendre compte à Napoléon de l'agitation où était la chambre, et lui annoncer qu'elle paraissait décidée à prononcer sa déchéance. Napoléon, irrité de la violence qu'on voulait lui faire, déclara d'abord qu'il n'abdiquerait pas. M. Regnault insista, en le conjurant de céder à la force des choses; il lui représenta que l'ennemi avançait, que le moment était arrivé de renouveler le sacrifice de 1814, et qu'il ne fallait pas que la France pût accuser Napoléon d'avoir été un obstacle à la paix. Ces considérations calmèrent l'empereur. Il répondit qu'on lui laissât le temps de la réflexion; qu'il avait été soldat et le redeviendrait. Peu après, de nouveaux messages vinrent peindre à l'Élysée l'agitation toujours croissante de la chambre des représentans, et la détermination où elle était de prononcer la déchéance, si elle ne recevait pas l'abdication dans l'après-midi. D'autres mes-

sages, partis de F....é et de ses agens, allaient augmenter l'irritation de la chambre, en lui annonçant que Napoléon était déterminé à frapper un coup violent. Au milieu de ces messages réciproques, de nouvelles instances, plus pressantes encore que les premières, furent faites à l'empereur; tout pliait devant l'orage. Enfin Napoléon, cédant au sentiment intime qui l'avait toujours porté vers l'abdication, et auquel il n'avait résisté que par une aversion assez naturelle pour une démarche arrachée par la violence, se décida à souscrire au désir de la chambre des représentans. Il dicta et signa son abdication.

A midi la séance fut reprise. A une heure, les ministres de l'intérieur, de la guerre, des relations extérieures et de la police furent introduits. Ils étaient porteurs d'un message, dont le président fit lecture à la chambre. C'était l'abdication de l'empereur Napoléon (*). Elle fut reçue et écoutée dans un silence religieux.

Le duc d'Otrante fut le premier qui rompit ce silence, en rappelant à la chambre que dans les négociations qui *pourraient* suivre, on ne devait pas oublier de *stipuler les intérêts* de celui qui pendant si long-temps présida aux destinées de la France. Cette générosité hypocrite était insultante dans la bouche de celui qui devait sa-

(*) *Voyez* Pièces justificatives, N° XXV.

voir que Napoléon, instruit de sa correspondance avec l'Autriche, ne voyait en lui qu'un traître. Elle indigna tous ceux qui connaissaient dans Fouché l'auteur des intrigues qui avaient forcé la chambre à se mettre en défense, et par-là amené l'abdication. Un membre qui lui succéda à la tribune, proposa, outre l'acceptation de l'abdication, que la chambre se déclarât assemblée nationale; qu'on envoyât des plénipotentiaires aux puissances coalisées; qu'on nommât une commission exécutive et un généralissime; enfin, qu'on s'occupât de la constitution. Un autre membre proposa de déclarer la vacance du trône. Tous deux cependant demandèrent que la personne de Napoléon fût inviolable et placée sous la sauve-garde nationale. M. Regnault, qui prit la parole après ces deux orateurs, exposa à la chambre le danger qu'il y avait à se jeter dans un état révolutionnaire, en sortant de la forme existante du gouvernement. Il pensait qu'on devait passer à l'ordre du jour, sur les propositions qui venaient d'être faites, et qu'en acceptant l'abdication, il convenait qu'on y ajoutât « quelques expressions de la reconnais-« sance nationale, envers un homme qui, hier « encore, était à la tête de la nation; qu'elle avait « proclamé grand; que la postérité jugera; qui, « investi par la nation du pouvoir suprême, l'a « rendu à la nation, sans réserve et sans au-« cune condition personnelle. » Il conclut par une

proposition que la chambre adopta dans ces termes.

« La chambre des représentans, considérant, « que le premier intérêt du peuple français, est « le maintien des lois qui assurent l'organisation « de tous les pouvoirs,

« Passe à l'ordre du jour sur les propositions « qui ont été faites, de la former en assemblée « nationale ou en assemblée constituante.

« La chambre arrête, que le président et son « bureau se retireront vers Napoléon, pour lui « exprimer, au nom de la nation, la reconnais- « sance et le respect avec lesquels elle accepte le « noble sacrifice qu'il a fait à l'indépendance et « au bonheur du peuple français.

« La chambre arrête, qu'il sera nommé sans « délai une commission de cinq membres, dont « trois seront choisis par la chambre des repré- « sentans et deux par la chambre des pairs, pour « exercer provisoirement les fonctions du gou- « vernement, et que les ministres continueront « leurs fonctions, sous l'autorité de cette com- « mission. »

La nomination des membres du gouvernement provisoire fut suspendue, par l'annonce que fit M. Lacoste, qu'il venait de recevoir une lettre par laquelle on lui dénonçait une conspiration contre la chambre. D'autres membres avaient déjà reçu des lettres semblables, dans lesquelles il était dit qu'on préparait un nouveau

13 vendémiaire ou un 18 brumaire, et que la dissolution de la chambre et la mort de plusieurs de ses membres étaient résolues au palais. Une réflexion bien simple devait faire voir l'absurdité de ces dénonciations anonymes. Si Napoléon n'avait pas voulu ou n'avait pas osé appuyer son pouvoir constitutionnel par la force, pour dissoudre les chambres avant d'abdiquer, il est aussi odieux qu'insensé de prétendre qu'il ait voulu le faire par une conspiration et des assassinats. Au reste, ces lettres, dont on a évité d'approfondir le mystère, peuvent être mises, avec la prétendue conspiration du lendemain, sur le compte de la police, dont le chef cherchait, en semant de fausses alarmes, en fomentant les dissensions, en augmentant les craintes réciproques, à obliger tous les partis à se jeter entre ses bras. Tout concourt à le démontrer; rien dans sa conduite ne prouve le contraire. Le ministre de la guerre démentit, pour son compte, cette prétendue conspiration, et annonça que les troupes réunies pour la défense de Paris, étaient sous les ordres des généraux Grenier, Sébastiani et Valence, sur lesquels la chambre ne pouvait avoir aucun doute. La chambre s'ajourna, pour communiquer ses résolutions à celle des pairs et à Napoléon.

Pendant cet intervalle, le président de la chambre des représentans s'était rendu à l'Élysée, pour communiquer à l'empereur la résolu-

tion qui venait d'être prise. Napoléon répondit : « Je vous remercie des sentimens que vous m'ex- « primez. Je désire que mon abdication puisse « faire le bonheur de la France, *mais je ne l'espère* « *pas;* elle laisse l'état sans chef, sans existence « politique. Le temps perdu à renverser la mo- « narchie aurait pu être employé à mettre la « France en état d'écraser l'ennemi. Je recom- « mande à la France de renforcer promptement « les armées : qui veut la paix doit se préparer à « la guerre. *Ne mettez pas cette grande nation à la* « *merci des étrangers;* craignez d'être déçus de vos « espérances : *c'est là qu'est le danger.* Dans quel- « que position que je me trouve, je serai toujours « bien, si la France est heureuse. Je recom- « mande mon fils à la France. J'espère qu'elle « n'oubliera point que je n'ai abdiqué que pour « lui. Je l'ai fait aussi, ce grand sacrifice, pour le « bien de la nation; ce n'est qu'avec ma dynastie « qu'elle peut espérer d'être libre, heureuse et « indépendante (*). »

A quatre heures la chambre reprit sa séance, et on passa au scrutin, pour la nomination des membres du gouvernement provisoire. Les noms de Carnot et de Fouché sortirent au premier tour, celui de Grenier, au second. Jusque vers trois heures la majorité de la chambre était dé-

(*) Mémoires pour servir à l'histoire de la vie privée, etc., de Napoléon en 1815, par M. Fleury. Londres, 1820. Tome II, page 234.

cidée en faveur *du parti* à la tête duquel on avait mis M. de Lafayette. Si elle avait persisté dans sa première ligne de conduite, il n'y a pas de doute que l'indépendance nationale aurait été sauvée, et que des garanties certaines nous auraient évité les agitations et les réactions déplorables qui ont suivi. Rien n'était plus facile, si l'on avait voulu; car il suffisait de défendre Paris jusqu'à l'arrivée des souverains. Aussi menaçans qu'aient été Blücher et Wellington, ils n'auraient pas dévoré la capitale et deux cent mille hommes qui pouvaient la défendre, avant l'arrivée de l'armée russe : alors tout était gagné. Mais après quatre heures, les intrigues du ministre de la police prévalurent. Lafayette, dont on n'avait plus besoin, fut écarté, et bientôt après éloigné, et Fouché se plaça dans le gouvernement, dont il était certain d'obtenir la présidence. Dès-lors, ainsi que nous le verrons plus bas, tout fut combiné de manière à ce que Paris fût rendu avant l'arrivée des autres armées coalisées. La chambre des pairs s'était assemblée à une heure et demie, et avait reçu peu après le message relatif à l'abdication de l'empereur Napoléon. Le ministre de l'intérieur ayant ensuite fait part des détails contenus dans la dépêche du maréchal Soult (*voyez* ci-dessus), le maréchal Ney s'éleva avec force contre les assertions qu'elle contenait, et qu'il déclara fausses. Selon lui, le maréchal Grouchy avait, tout au plus, pu rallier huit mille hommes, et le maré-

chal Soult, rien du tout. Une discussion très-vive s'alluma entre le maréchal Ney, le ministre de l'intérieur et le général Flahaut; mais le premier persista dans son opinion. Il est pénible de penser que l'irritation, contre des inculpations injustes, ait pu porter le maréchal Ney à une discussion aussi dangereuse, et qui manquait de fondement. L'effet en fut bien funeste, en ce qu'il contribua puissamment à paralyser l'énergie nationale et à abattre tous les courages Dans le cours de cette même séance, la chambre des pairs adopta la résolution des représentans, au sujet de l'abdication, et nomma les deux autres membres du gouvernement provisoire, qui furent le ministre des relations extérieures et M. Quinette.

Ainsi finit cette journée mémorable, dont les suites ont été d'une si haute importance. Nous ne pouvons pas cependant terminer ce chapitre sans examiner, en peu de mots, quelques propositions qui se trouvent dans un ouvrage qui a paru, il y a quelque temps. L'auteur nous dit d'abord qu'il ne restait à l'empereur que trois partis à prendre : *le premier*, d'ajourner les chambres, en employant la force militaire, ce qu'il appelle faire rentrer la chambre dans le cercle constitutionnel; *le second*, de caresser la faction qui menait les chambres, et de la laisser s'emparer de l'autorité, et envoyer aux coalisés des plénipotentiaires pour traiter de la paix en son nom; *le troisième* était d'abdiquer en faveur de son fils.

Ces propositions, et les réflexions qui les accompagnent nous paraissent mériter quelques observations. Nous répéterons encore que rien ne nous paraît prouver, avec quelque degré d'évidence, que Napoléon voulût prendre le premier parti. Mais quand il l'aurait voulu, l'effet que produisit le bruit seul d'une mesure pareille, avait dû lui prouver qu'il faudrait verser des torrens de sang pour y parvenir. Et les conséquences! elles sont tout entières dans les expressions effrayantes qu'on lit dans le même ouvrage : « Encore fallait-« il être prêt à se porter aux actes les plus arbi-« traires et les plus terribles. Dictateur, il fallait « gouverner par la hache du licteur, et par l'im-« pulsion d'une populace furieuse qu'il fallait dé-« chaîner. » Nous n'ajouterons aucune réflexion à des principes peu propres à servir celui pour lequel leur auteur a écrit. L'auteur nous dit que le second parti ne valait rien, parce que, « cons-« tans dans leur politique fallacieuse, les souve-« rains alliés flatteraient les députés des chambres, « et, sûrs de n'être plus arrêtés dans leurs pro-« jets de conquête et de spoliation, aussitôt qu'ils « auraient écarté le seul homme qui pût y mettre « obstacle, ils promettraient tout, à condition que « Napoléon fût éloigné du timon de l'état. » L'événement a donné à cette opinion un air prophétique; mais il paraît que le 21 juin, ce n'était pas celle du conseil de Napoléon, puisqu'il fit annoncer aux chambres qu'il allait traiter en son nom.

Enfin, quoiqu'on nous dise que Napoléon balança seulement entre le premier parti et le troisième, les faits nous démontrent le contraire. Soit que le premier ait été écarté d'abord ou jugé impraticable, il n'en est pas moins constant que la délibération arrêtée par la commission réunie, dans la nuit du 21 au 22, et à laquelle il se serait soumis, n'était autre chose que le second parti. La conséquence naturelle était d'en revenir au troisième, et Napoléon s'y soumit encore.

LIVRE III.

Marche des coalisés sur Paris, et occupation de cette capitale. — Opérations des autres armées. — Siéges des places.

CHAPITRE PREMIER.

Mouvemens des armées coalisées du nord, jusqu'au 25 juin. — L'armée française se rallie à Laon. — Elle se retire à Soissons. — Marche des Prussiens sur Compiègne. — Retraite de l'armée française, et combat de Senlis, le 27. — Combat de Villers-Cotterets et de Levigneu, le 28. — Réflexions sur les événemens militaires. — Les conséquences de la révolution du 22 se développent. — Opérations du gouvernement. — Résultat de la mission des plénipotentiaires français. — Envoi de nouveaux plénipotentiaires.

Nous avons vu qu'après la tentative infructueuse qu'avait faite Napoléon, pour rallier une partie de son armée à Genappe, il avait continué sa route au delà de la Sambre vers Philippeville. Il y avait laissé le maréchal Soult, pour réunir l'état-major-général, et avait envoyé des officiers

sur les différentes routes de retraite que pouvaient prendre les troupes; l'intelligence naturelle aux soldats français les avait ramenés sur la Sambre, aux points où chacun d'eux l'avait passée. La garde et les faibles restes du 6e corps se dirigèrent vers Charleroi, et leur ralliement commença à Philippeville. Les restes des 1er et 2e corps passèrent à Marchiennes et se portèrent sur Maubeuge. La cavalerie vint à Beaumont, où se rendirent le maréchal Ney et le général comte d'Erlon. Le général Reille était allé à Avesnes. À l'approche de l'avant-garde ennemie, le maréchal Soult quitta Philippeville et se rendit par Rocroy à Laon, où les restes de l'armée se réunirent au nombre de quarante mille hommes.

L'armée prussienne avait continué son mouvement, dans la nuit du 18 au 19 et pendant la journée suivante. Le corps de Ziethen se touvait le 19 au soir à Charleroi, Marchiennes et Gilly; celui de Bülow, qui s'était reposé le matin à Mellet, arriva le soir à Fontaine-l'Évêque. La 5e division du corps de Pirch et la plus grande partie de la cavalerie, s'avancèrent des Quatre-Bras à Anderlues; le reste du corps était, ainsi que nous l'avons vu, à Melioreux. Le corps de Thielemann combattait à Wavre. L'armée anglo-batave, qui avait passé la nuit sur le champ de bataille, vint camper le soir près de Nivelles.

Le 20, l'armée prussienne occupait les positions suivantes: le corps de Ziethen à Beaumont;

celui de Bülow à Collerets vers Maubeuge; celui de Thielemann à Gembloux, ayant sa cavalerie à Temploux; celui de Pirch entra le soir à Namur; la 5ᵉ division s'avança jusqu'à Villers, d'où elle devait se rendre devant Maubeuge, pour en former le blocus. L'armée anglaise campa entre Mons et Binch.

Le 21, l'armée prussienne fit peu de mouvement en avant; elle se serra plutôt sur la tête de sa colonne, et se mit en ligne avec l'armée anglo-batave. Le corps de Ziethen marcha sur Avesnes, que la 3ᵉ division investit et bombarda avec dix obusiers et huit pièces de douze. Le corps de Pirch vint à Thuin; la 5ᵉ division et la cavalerie investissaient Maubeuge : le corps de Thielemann à Charleroi et Marchiennes : le corps de Bülow à Marville, entre Maubeuge et Landrecies; la cavalerie investissait cette dernière place. L'armée anglo-batave vint à Bavay et son avant-garde investit le Quesnoy.

Dans la nuit du 21 au 22, le bombardement d'Avesnes recommença. Un obus ayant par accident mis le feu à un magasin à poudre, l'explosion fit un tel dommage dans la ville, que le commandant se crut obligé de capituler. Deux cents vétérans environ qui s'y trouvaient furent faits prisonniers de guerre. Le 22, l'armée prussienne acheva de se concentrer, sans faire un grand mouvement en avant. Le corps de Ziethen, après avoir pris possession d'Avesnes, s'avança

jusqu'à Etroueng, poussant une division à La Capelle et de la cavalerie à Estrée-au-Pont. Il y eut dans cet endroit un léger engagement avec la cavalerie de la garde impériale. Le corps de Pirch fut destiné aux siéges des places frontières; savoir, deux divisions et la cavalerie pour Maubeuge, une division pour Landrecies, et une division pour Philippeville et Givet : le corps de Thielemann à Beaumont; le corps de Bülow à Fesmy, ayant sa cavalerie à Hanappe. L'armée anglo-batave était autour de Cateau-Cambresis.

Le 23, les armées coalisées du nord ne firent aucun mouvement, que celui de faire avancer le corps de Thielemann, de Beaumont à Avesnes. Ainsi l'arméc prussienne se trouva concentrée à Avesnes, Etroueng, et Fcsmy; l'armée anglo-batave entre Cateau-Cambresis et Cambrai.

Le 24, l'armée prussienne se porta sur l'Oise. L'avant-garde de Ziethen se présenta ce jour-là devant Guise; le château fut rendu au premier coup de canon. Le soir cette armée occupa les positions suivantes : le corps de Ziethen à Guise, ayant une division à Origny et de la cavalerie sur la Serre, vers Crecy; le corps de Thielemann à Nouvion, ayant des partis vers Hirson et Vervins, pour reconnaître les mouvemens qu'avait faits le corps de Grouchy; le corps de Bülow, à Aisonville, ayant une avant-garde à Fontaine-Notre-Dame et des partis devant Saint-Quentin. L'armée anglo-batave resta en position, et Wellington

fit des préparatifs pour emporter Cambrai. L'armée française qui avait combattu à Waterloo, s'était ralliée à Laon. La garde impériale, sous les ordres du général Morand, était en avant sur la route de Maubeuge : la cavalerie du général Colbert était à Marle, où elle eut un engagement avec la cavalerie de Ziethen. Le maréchal Grouchy, qui avait marché le 21 de Dinant à Philippeville, était arrivé le 24 à Réthel ; il était couvert sur sa gauche par un corps de cavalerie à Montcornet. Il commençait ainsi à entrer en communication avec les troupes qui étaient à Laon. Jusqu'ici le projet des deux généraux ennemis avait été de forcer les troupes françaises à Laon et de s'établir sur l'Aisne, tant pour tâcher de couper le corps de Grouchy, que pour attendre que les armées russe et autrichienne eussent passé la Meuse. Mais l'avis qu'ils reçurent de l'abdication de l'empereur Napoléon et de la révolution qui s'était faite à Paris, l'invitation qu'on leur fit de se hâter d'arriver devant la capitale, afin de profiter des conséquences du changement de gouvernement, dont la moindre était de retarder l'exécution des mesures défensives (*), leur firent changer de dessein. Dans un conseil qu'ils tinrent au Castelet, Blücher et Wellington convinrent :

(*) Nous verrons plus bas que les ordres qui auraient dû être donnés le 22 juin, ne le furent que le 28, surtout celui qui *enjoignait à l'armée du nord de se rendre devant Paris.*

1° Que leurs armées réunies marcheraient sur Paris.

2° Que ce mouvement se ferait par la rive droite de l'Oise, afin de tourner l'armée française, qui était à Laon et Soissons.

3° Que dans le cas où les ponts seraient rompus, on en construirait sur l'Oise, et que lord Wellington fournirait pour cela son équipage de ponts, puisque l'armée prussienne n'avait que dix pontons arrivés.

4° Qu'on ferait approcher les équipages de siége; que l'armée anglo-batave se chargerait du siége des places à l'ouest de la Sambre, et l'armée prussienne de celui des places de la Sambre et de la Meuse (*).

En conséquence de ces dispositions arrêtées, le duc de Wellington chargea le prince Frédéric d'Orange, avec le corps qui avait été détaché à Hall (page 5), des siéges de Valenciennes, le Quesnoy, et Condé. Les places depuis Landrecies et Maubeuge, jusqu'à Longwy, furent assiégées par le corps prussien de Pirch, le 2e corps d'Allemagne et la garnison de Luxembourg. Ces différens corps furent mis sous les ordres du

(*) Le maréchal Blücher avait aussi proposé à Wellington de pousser rapidement la cavalerie belge sur Pontoise; d'où, en prenant la cocarde, et au moyen de la même langue, elle se présenterait comme cavalerie française sur les derrières de notre armée. La cavalerie prussienne devait pendant ce temps se présenter en masse de front. Mais Blücher avait jugé avec trop d'abondance de cœur; cette trahison ne pouvait pas convenir aux Belges : le projet tomba.

prince Guillaume de Prusse. Le même jour 24, le général Morand, qui commandait l'arrière-garde de l'armée française, fit notifier par ordre du duc de Dalmatie, aux avant-postes prussiens, l'abdication de Napoléon, et demanda une suspension d'armes. Mais Blücher et Wellington, qui avaient déjà reçu cette nouvelle et qui savaient à quoi s'en tenir sur ses résultats, répondirent qu'il ne pouvait pas être question d'armistice, si on ne livrait Napoléon et si on ne remettait les places frontières. Blücher faisait la guerre sans s'inquiéter des résultats politiques qu'elle pouvait avoir. Wellington, de son côté, avait des vues et des instructions qui ne se comportaient pas avec l'indépendance de la France; il avait même fait ce jour-là une démarche qui prouvait dès-lors quel était son dessein. La notification du général Morand, ne pouvait donc servir qu'à hâter leur marche.

Le 25, les plénipotentiaires envoyés par le gouvernement provisoire de France, arrivèrent à Laon. De là, ils s'adressèrent à Blücher, qui était le plus près, pour annoncer leur arrivée et négocier un armistice. Celui-ci leur envoya deux officiers de son état-major, avec lesquels ils eurent une conférence le 26. Le chef des Prussiens se montra disposé à conclure une suspension d'armes, sous la condition qu'on lui remettrait les places de Maubeuge, Mézières, Metz, Thionville et Sarrelouis. Cette demande n'eut pas de

suite, et les plénipotentiaires continuèrent leur voyage, vers le quartier-général des souverains. Nous reviendrons plus tard sur cet objet. Ce même jour, Saint-Quentin ayant ouvert ses portes, l'armée prussienne commença son mouvement à la rive droite de l'Oise. Le soir, elle occupait les positions suivantes : le corps de Ziethen, à Cerisy, ayant une division devant La Fère; le corps de Thielemann, entre Origny et Saint-Quentin; le corps de Bülow, à Essigny, ayant son avant-garde à Jussy.

Dans la nuit du 24 au 25, Wellington fit attaquer Cambrai par escalade. Il y employa la division Colville, soutenue, on ne sait pas trop pourquoi, par la brigade de cavalerie de Grant. Les compagnies légères de la brigade Johnston escaladèrent l'angle de la porte de Valenciennes. Le 91e régiment enleva la caponière près de la route d'Amiens. La brigade Mitchell fit une fausse attaque à la porte de Paris. La garnison se retira à la citadelle, où elle capitula le 25 au matin. Le soir, l'armée anglo-batave s'avança jusqu'à Jeaucourt, ayant sa droite à Péronne.

Le 26, l'armée française se replia derrière l'Aisne à Soissons. La division légère du général Jacquinot resta à Laon; le corps du général Lallemand s'étendit vers Corbeny, pour couvrir le mouvement du maréchal Grouchy : le corps du général Pajol était en arrière de Coucy, sur la route de La Fère. Le maréchal Grouchy arriva ce

jour-là à Reims, d'où il se rendit de sa personne à Soissons, pour prendre le commandement de l'armée, qui lui fut donné par le gouvernement provisoire. Le général Vandamme resta à la tête des troupes qui avaient combattu à Wavre.

L'armée prussienne fit une tentative de bombardement sur La Fère; mais le général Berthier, qui y commandait, riposta si vigoureusement, que les Prussiens renoncèrent à leur projet et continuèrent leur mouvement. Le soir, le corps de Ziethen était à Chauny, ayant son avant-garde à Cambronne. Un détachement de la division Jagow occupa Compiègne pendant la nuit, et des partis furent poussés vers Verberie et Soissons. Le corps de Thielemann vint à Guiscard. Le corps de Bülow vint à Ressons; son avant-garde était à Gournay, poussant des partis vers Pont-Saint-Maxence, Creil et Verberie.

Le duc de Wellington fit attaquer Péronne, le 26 au matin, par la brigade du général Maitland, des gardes anglaises. L'ouvrage à corne, à la gauche de la Somme, ayant été emporté d'assaut, la place capitula de suite. Le même soir, l'armée anglo-batave vint s'établir entre Vermand et Péronne.

Le 27, l'armée prussienne continua son mouvement; les corps de Ziethen et Thielemann, sur Compiègne, et celui de Bülow sur Pont-Saint-Maxence. L'armée française était toujours à Soissons; et par un oubli inconcevable, le ma-

réchal Soult, qui la commandait, ne s'était, en aucune manière, occupé de sa gauche. S'il y avait eu un fort détachement à Compiègne, et que les ponts de Saint-Maxence et de Creil eussent été détruits, il est certain que les armées coalisées auraient été arrêtées jusqu'à l'arrivée des équipages de ponts anglais, qui étaient encore en arrière de Péronne. Il paraît qu'on n'a pas imaginé que les armées ennemies pussent se diriger sur Paris, par la route directe de Pont-Saint-Maxence et Senlis. Sur l'observation du général d'Erlon, le maréchal Grouchy, qui venait de prendre le commandement, l'envoya dans la nuit du 26 au 27, à Compiègne, avec son corps, réduit à environ quatre mille hommes, et les cuirassiers du comte de Valmy. Le général d'Erlon arriva à Compiègne le matin, et y trouva la division Jagow, du corps de Ziethen, qui venait de passer le pont et qui occupait la ville. Après une escarmouche de quelques heures, le général d'Erlon, hors d'état de résister aux troupes qui allaient déboucher sur ce point, défila par sa gauche, le long de la forêt, afin de gagner Verberie et Senlis, et se placer de front aux troupes ennemies, qui déboucheraient de Pont-Saint-Maxence; il fit prévenir le maréchal Grouchy du mouvement des Prussiens. Ce dernier, qui avait réuni toute l'armée à Soissons, se mit en mouvement de retraite, et vint le soir prendre position à Villers-Cotterets; le 2ᵉ corps, la garde et les cui-

rassiers en avant vers Vaucienne ; le corps du général Pajol et la division Domont, en arrière de la forêt. Le corps du général Vandamme, qui devait arriver à Soissons le 27 au soir, reçut l'ordre de se diriger sur Villers-Cotterets. Pendant ce temps, le corps de Bülow avait atteint Pont-Saint-Maxence, et son avant-garde, de quatre bataillons et huit escadrons, sous les ordres du général Sidow, avait passé l'Oise à Creil, et s'était portée sur Senlis, qu'elle occupa vers neuf heures du soir. Le général d'Erlon arriva une heure plus tard devant la ville, et une brigade de cuirassiers, qui était en avant, traversa Senlis, ce qui fit courir aux armes les Prussiens, déjà occupés à piller dans les maisons. La fusillade s'engageait aux portes, lorsque le général d'Erlon se décida à éviter un combat de nuit, dont l'issue risquait d'entraîner la destruction de la ville, que l'ennemi n'aurait pas balancé à incendier. Le but de son mouvement était de gagner les Quatre-Bras, près Gonesse, et de couvrir la gauche de l'armée qui se retirait par Nanteuil et Dammartin. Il fit donc appuyer sa colonne à gauche vers Mont-l'Évêque, où elle prit position, et le lendemain, au jour, il regagna la grande route et se dirigea sur Louvres.

Le soir, l'armée prussienne occupait les positions suivantes : le corps de Ziethen passa l'Oise à Compiègne, et s'avança au delà de la forêt jusqu'à Bethancourt ; la division Pirch II, avec

un régiment de dragons, fut poussée en avant vers Villers-Cotterets, et marcha toute la nuit; le corps de Thielemann vint à Compiègne; le corps de Bülow à Pont-Saint-Maxence, ayant son avant-garde à Senlis. L'armée anglo-batave vint en avant de Nesle et de Roye.

Le 28, vers trois heures du matin, le maréchal Grouchy avait mis l'armée en mouvement vers Nanteuil. Dans ce moment, la division prussienne de Pirch II déboucha le long du bois; elle s'était dirigée, en sortant de la forêt de Compiègne, par Morienval et Bonneuil. Villers-Cotterets était défendu par une faible arrière-garde; le corps du maréchal Grouchy était en position sur les hauteurs de Vaucienne. Le général Pirch poussa d'abord un escadron de dragons à sa gauche, pour gagner la route de Soissons. Cette troupe rencontra une batterie d'artillerie à cheval qui sortait de Montgobert, où elle s'était retardée par la faute du chef, et s'en empara. La cavalerie française, qui était vers Vertefeuille, prit position pour attendre le général Vandamme. Maître de la route de Soissons, et assuré qu'il n'avait affaire qu'à l'arrière-garde de l'armée française, le général Pirch fit attaquer Villers-Cotterets, et vint à bout de s'emparer du parc. Alors il se déploya, la gauche au château, et la droite à Long-Pré, et se prépara à engager l'action. La canonnade s'ouvrit, et les Prussiens essayaient en vain de déboucher de Villers-Cotterets, lorsque

leur gauche fut subitement attaquée à dos par le corps de Vandamme, qui arrivait en ce moment. Le général Vandamme porta de suite une colonne d'infanterie sur Villers-Cotterets, pendant que deux régimens de cavalerie tournaient l'ennemi, dans la direction de Vivières et Rheteuil. Villers-Cotterets fut emporté, et le général Pirch, vivement poussé par sa gauche, pendant que sa retraite était ménacée, fut culbuté jusqu'à Bonneuil, d'où il regagna la route de Compiègne à Crepy. Le maréchal Grouchy continua sa retraite vers Nanteuil, avec le 2e corps, la garde et les cuirassiers, et ordonna au général Vandamme de se retirer par La Ferté-Milon, Meaux et Lagny, sur Paris.

Cependant le général Ziethen, ayant appris l'événement du combat de Villers-Cotterets, se mit en mouvement par Crepy, afin d'atteindre notre arrière-garde sur la route de Villers-Cotterets à Nanteuil. Le général Reille, avec le 2e corps et les cuirassiers, avait déjà dépassé Levigneu; mais le maréchal Grouchy, avec la garde, y arrivait seulement, lorsque le général Ziethen, débouchant par la route de Crepy, s'empara du village. Coupé ainsi du 2e corps, le maréchal Grouchy, après une légère canonnade, évita le combat en se retirant par Assy, sur Claye. De Levigneu, Ziethen continua son mouvement sur Nanteuil, où il eut un léger engagement avec notre arrière-garde. A la croisée des routes de

Soissons et de Senlis, le 1er corps rejoignit le 2e, qui prit position le soir en arrière de Bourget (*). L'armée prussienne occupa les positions suivantes : le corps de Ziethen, à Nanteuil, et son avant-garde au Plessis ; le corps de Thielemann autour de Crepy ; la cavalerie, moitié vers Vaumaise, l'autre moitié à Montagny, près Nanteuil ; le corps de Bülow, à Marly, et l'avant-garde près de Gonesse. L'armée anglo-batave s'avança vers Pont-Saint-Maxence, et prit position, la droite, à Saint-Just, et la gauche, à la grande route. Le quartier-général était à Orville.

Le 29, l'armée française était rentrée dans les lignes devant Paris. Le général Vandamme arriva ce jour-là, et fut prendre position, avec son corps et le 4e, sur les hauteurs de Montrouge. Le reste de l'armée occupa les hauteurs de Belleville et Montmartre, Vincennes, Saint-Denis et les bords du canal de l'Ourcq ; le 1er corps, entre la Villette et Vincennes, et le 2e, entre la Villette et Saint-Denis ; la garde en réserve derrière le 1er corps, à Menilmontant ; la cavalerie était au bois de Boulogne. Dès le 28, le maréchal Davoust avait pris le commandement en chef de

(*) Nous ne pouvons passer sous silence une anecdote qui sert à prouver ce que nous avons dit au sujet des correspondances entre Paris et le camp ennemi. Les avant-postes du général Reille lui amenèrent au Bourget un individu porteur d'un passe-port sous le nom de Petit. On dit que cet individu était le frère de M. Talleyrand, qui annonçait être chargé d'une mission importante près du gouvernement.

l'armée que ramenait le maréchal Grouchy (*), et des troupes tirées des dépôts et qui avaient été réunies à Paris. Ces dernières troupes avaient été armées et portées en avant de Paris, savoir : celles des 1[er], 2[e] et 6[e] corps, près de la butte Montmartre; celles des 3[e] et 4[e] corps sur les hauteurs de Belleville; la garde près du Petit-Charonne, et la cavalerie sur la route de Saint-Denis, à la croisée de Clichy. Le maréchal Davoust établit son quartier-général à la Villette.

L'armée prussienne occupa le soir les positions suivantes : le corps de Ziethen, entre Aulnay et Blanc-Ménil; l'avant-garde à Bondy et Baubigny : le corps de Thielemann avait une division à Dammartin, une à Longperrié, une à Rouvres et une à Villeneuve; la cavalerie était à Tremblay : le corps de Bülow était au Bourget, ayant son

(*) M. de Fleury de Chaboulon avance que, pendant la retraite, il entra en pourparlers avec les Prussiens, et qu'un officier général fit rétrograder un colonel d'état-major de Blücher, qui venait conclure un traité avec lui. Ce fait nous paraît hasardé, et exigerait des preuves que l'auteur ne fournit pas. Il paraît cependant que des bruits de ce genre s'étaient accrédités, ou plutôt avaient été répandus dans Paris. Ils servirent de prétexte au gouvernement, pour ôter le commandement au maréchal Grouchy et le remettre au maréchal Davoust, puisqu'en lui prescrivant de ramener l'armée sous Paris, on lui défendit de conclure un armistice, ni même d'entrer en négociations. Les événemens qui ont suivi pourraient faire naître un doute d'une nature tout-à-fait contraire. L'armistice, de la manière dont on semblait le craindre, fut conclu plus tard. Ne pourrait-on pas demander si le motif qui fit ôter le commandement au maréchal Grouchy, n'est pas la crainte qu'il ne fût pas d'avis de capituler le 3 juillet ?

avant-garde à Stains et vers Courneuve. L'armée anglo-batave occupait Pont-Saint-Maxence; le quartier-général de Wellington était au Plessis. Ce jour-là, les cinq commissaires, partis la veille de Paris, avec une nouvelle proposition d'armistice, arrivèrent à Pont-Saint-Maxence. Ils furent conduits au Fresnoy, à côté de la route, où ils eurent une entrevue avec lord Wellington.

Ainsi, le 29 au soir, l'armée prussienne se trouvait devant Paris, à plus de dix lieues en avant de l'armée anglaise, dont les postes les plus avancés ne dépassaient pas Senlis. Les Prussiens n'avaient pas soixante mille hommes, et le maréchal Davoust pouvait, en y comprenant les fédérés, qu'on pouvait mettre à côté des troupes de *ligne*, en réunir plus de cent mille. La seule comparaison des forces de part et d'autre nous fournit des réflexions pénibles. Nous allons examiner en peu de mots, si un résultat aussi désastreux avait pu être la conséquence immédiate de la bataille de Waterloo. Les corps qui avaient combattu au Mont-Saint-Jean étaient ralliés à Laon le 23. Le maréchal Grouchy, arrivé le 21 à Philippeville, pouvait être le 24 à Laon, en se dirigeant de Rocroy sur Montcornet. Une réflexion assez naturelle devait le dispenser du détour qu'il fit, par Réthel et par Reims. C'est que l'armée prussienne ne chercherait dans aucun cas à déboucher sur Mézières, lorsque le centre stratégique du système d'invasion des coalisés était Paris. L'armée du

nord, réunie à Laon, offrait encore une masse de près de soixante mille hommes. Il fallait alors se replier le 25 derrière l'Aisne, et suivre de l'œil les mouvemens des coalisés. On ne pouvait pas ignorer, le 24, que les avant-postes ennemis étaient sur les deux rives de l'Oise, devant Crecy et devant Saint-Quentin. Ces avant-postes étaient prussiens; la conséquence naturelle à en déduire était donc, que l'armée anglo-batave suivait la route de Cambrai, par Péronne et Roye. Il en résultait donc encore, que la position de Laon n'était pas tenable. Ou elle serait attaquée de front par l'armée prussienne, et tournée par l'armée anglo-batave; ou elle serait débordée par toutes les deux : dans l'un et dans l'autre cas, la capitale était découverte. L'armée française fut ramenée de Laon à Soissons le 26, parce qu'on apprit que Saint-Quentin était occupé et La Fère investie. On se demande pourquoi, le même jour et de bonne heure, un corps assez fort n'occupa pas Compiègne; pourquoi des détachemens ne furent pas envoyés à Verberie, Pont-Saint-Maxence et Creil, pour détruire les ponts et garder ces passages?

On se demande comment le gouvernement provisoire, déjà installé le 23 au matin, et qui avait à sa disposition près de dix mille hommes de troupes, et quinze mille fédérés, qu'il pouvait armer, n'a pas envoyé un corps de troupes vers Senlis, et fait occuper Beaumont et Pon-

toise? Ces dispositions, que le bon sens aurait dictées au dernier officier de l'armée, que l'intelligence naturelle du soldat français lui faisait réclamer hautement et à grands cris, ne furent point prises. On ne dut même le mouvement tardif sur Compiègne, qu'aux observations du général d'Erlon, le dernier des généraux qui fût arrivé au point de retraite (*). Ce mouvement, qui aurait arrêté la marche de l'ennemi, vingt-quatre heures plus tôt, servit au moins à décider le maréchal Grouchy à quitter Soissons, pour ne pas être coupé de Paris. Il fit très-bien de ne pas attendre les ordres du gouvernement provisoire, car ils ne furent donnés qu'à une époque où l'armée du nord devait être perdue, si elle était restée sur l'Aisne. La retraite du maréchal Grouchy fut rapide, et elle devait l'être, puisque les colonnes ennemies débouchaient sur son flanc, et qu'un peu moins d'impatience les aurait fait arriver sur ses derrières.

Pourrait-on vouloir soutenir, après ce court exposé des faits, que la retraite de l'armée sous Paris, sans avoir même essayé d'arrêter l'ennemi, ait été l'effet inévitable de la bataille de Waterloo? N'est-il pas évident qu'on pouvait retarder l'arrivée des ennemis de quelques jours? Si le maréchal Grouchy se fût hâté un peu da-

(*) Après avoir fait tous ses efforts pour rallier quelques troupes à Beaumont et à Avesnes, le général d'Erlon arriva à Soissons, lorsque toute l'armée était réunie et qu'on le croyait prisonnier.

vantage de gagner Laon ou Soissons; si Compiègne eût été occupé le 25 ou même le 26 au matin, et les ponts de Saint-Maxence et de Creil rompus, il est certain que l'armée prussienne aurait été obligée d'attendre les équipages de ponts anglais, qui étaient encore en arrière de Péronne, et de manœuvrer pour forcer le passage: c'étaient au moins trois jours de gagnés. Avec soixante mille hommes on pouvait se défendre; et si les troupes de ligne réunies à Paris s'étaient avancées jusqu'à Senlis et Beaumont, on aurait encore pu arrêter pendant quelques jours les armées réunies. En vain voudrait-on objecter que le moral des troupes était ébranlé; une semblable allégation retombe toujours sur la tête du chef. La vieille armée qui, après avoir défendu l'indépendance de la France, en avait soutenu si long-temps la gloire et la grandeur, n'était pas sourde à la voix de la patrie. Mais sa confiance dans la plupart de ses chefs, était plus que chancelante; et après les fautes qui avaient été commises, il ne faut pas demander qui en était la cause. On s'est beaucoup récrié sur les accusations de trahison qui, dès-lors, se sont élevées de toutes parts, et qui se fondaient sur les résultats qu'on voyait arriver chaque jour. L'accusation était peut-être un peu trop sévère et surtout trop générale; cependant les fautes qui ont été commises du 23 juin au 3 juillet, ne peuvent admettre que trois causes: la trahison, la

pusillanimité ou l'ineptie. Laquelle peut-on imputer aux directeurs de la défense nationale à cette époque? Simple narrateur des faits, nous ne prononcerons pas.

Pendant que les événemens dont nous venons de rendre compte, se passaient à l'armée, les conséquences de la révolution politique du 22, se développaient à Paris. Le gouvernement provisoire s'était établi, basé plutôt sur des espérances vagues que sur la confiance de la nation, et sur la conscience intime des citoyens, que des mains fermes sauveraient l'indépendance nationale. Le moment était arrivé, où tous les efforts réunis de la masse des citoyens étaient nécessaires, pour soutenir une lutte qu'il n'était cependant pas impossible de hasarder. Il n'y avait pas de choix entre une convention et une dictature : on s'était décidé pour cette dernière (*); mais il aurait fallu que les dictateurs appelassent la confiance de la nation et des armées par leur nom seul, ou qu'ils la fissent naître par la vigueur et par la sagesse de leurs mesures. Ni l'un ni l'autre n'arriva. La France, étonnée, en lisant les noms de ses nouveaux gouvernans, n'en vit qu'un qui lui rappelât ses jours d'énergie, de dangers et de gloire; et ce nom, refoulé au second rang, avait laissé le fauteuil de la présidence s'envelopper de présages sinistres. Aucun acte de

(*) Le gouvernement provisoire, *sans responsabilité*, était une dictature réelle.

cette dictature, créée avec autant de précipitation que d'imprévoyance, ne justifia le choix des représentans de la nation. La police de Fouché, chargée des destinées de la France, enveloppa toutes les branches de l'administration dans ses filets insidieux; l'énergie nationale fut dirigée contre des fantômes; et le patriotisme, trahi dans ses efforts, se vit livré sans défense aux plus cruels et aux moins généreux de nos ennemis.

Dès le 23, une conspiration factice avait signalé les premiers pas du gouvernement provisoire, ou plutôt de son président. Ce premier acte devait déjà donner la mesure de ce qu'on pouvait en attendre Quand un gouvernement a recours au moyen aussi inique que honteux d'inventer des conspirations, c'est qu'il conspire lui-même et qu'il cherche à distraire l'opinion publique de ses usurpations. Malheur à l'état où l'homme qui a acquis une effrayante célébrité dans cette carrière de sang et d'opprobre, parvient à se saisir des rênes du gouvernement, au nom de la sûreté de son souverain. Cependant cette conspiration fut le prélude de l'agitation et de la méfiance, dans laquelle la police s'appliqua à tenir les citoyens. Ces germes de division furent soigneusement cultivés, et les différens genres de déception, qui furent employés, selon les affections ou les opinions de ceux contre qui elle était dirigée, rallumèrent les anciens partis et en créèrent de nouveaux. Nous étions dans un

état qui ne différait de l'anarchie que par le manque d'action, et nous y serions tombés, si la main qui guidait nos destinées n'eût pas mis le plus grand soin à contre-balancer les espérances et les craintes. Cela se pouvait, car cette même main était la directrice de tous les partis à la fois.

Dans la séance du 23, quelques membres de la chambre des représentans, s'aperçurent cependant que le gouvernement provisoire se trouvait investi d'une dictature illimitée; de ce même pouvoir dont la crainte seule avait amené l'abdication de Napoléon. Un d'entre eux proposa de soumettre le gouvernement provisoire à une responsabilité collective. Mais il était déjà trop tard; le parti qui dirigeait les destinées de la France avait acquis une trop grande intensité de pouvoirs, pour qu'il fût possible d'y mettre des bornes. Il était même trop tard pour un autre motif. C'est que la responsabilité, quelque indispensable qu'elle fût, n'aurait servi qu'à fournir un prétexte pour paralyser toutes les mesures nationales, si urgentes dans une crise pareille; nous verrons qu'elles le furent déjà assez, par la conduite chancelante et les tergiversations du gouvernement. La question de la responsabilité amena une discussion, qui y était tout-à-fait étrangère, ce fut celle de la succession de Napoléon II, au trône de son père. En effet, la responsabilité des membres du gouvernement pro-

visoire ne pouvait rien avoir de commun avec cette seconde question. Sous quelque point de vue qu'on voulût considérer le quintumvirat qu'on avait investi du pouvoir, rien ne devait le soustraire à la responsabilité que devait entraîner l'état de simple agent, dans l'absence matérielle de tout souverain reconnu. Les représentans de la nation française, entre les mains desquels était retombée l'autorité suprême, pouvaient bien déléguer un ou plusieurs individus pour l'exercer en leur nom; mais ils ne pouvaient pas et ne voulaient certainement pas affranchir ces délégués temporaires du devoir qui leur était imposé à eux-mêmes : celui de surveiller, au nom de la nation, l'exercice du pouvoir exécutif.

Cette réflexion a-t-elle échappé à tous nos représentans, ou a-t-elle été écartée par l'idée que les négociations, qu'on allait entamer avec les coalisés, ne devaient plus éprouver d'obstacles, et que leur résultat amènerait la solution du problème? Tout porte à croire, et la discussion même qui s'éleva semble le prouver, que cette dernière opinion dominait dans la chambre. Sous ce point de vue, si la question de la responsabilité pouvait paraître inutile, celle qui lui succéda ne pouvait pas moins être regardée comme intempestive. C'était la veille qu'elle aurait pu être agitée, parce que c'était en recevant l'abdication conditionnelle de l'empereur, que la convenance voulait qu'on s'expliquât sans ré-

ticence sur la condition qui y était énoncée. Ce jour-là était précisément celui où il fallait prendre une décision irrévocable, de quelque nature qu'elle fût. Voulait-on braver les menaces de la coalition? il ne fallait pas toucher au chef qu'on s'était donné. Voulait-on donner une preuve de loyauté nationale, en faisant un sacrifice, que la coalition présentait comme le seul qu'elle voulût exiger? on pouvait le faire, en sauvant l'honneur et l'indépendance de la nation: mais il fallait le faire sans retour et avec énergie; il fallait, en écartant et Napoléon et sa famille, proclamer sur-le-champ le souverain que la France reconnaîtrait; faire signifier aux coalisés cette reconnaissance comme irrévocable; transporter le gouvernement au delà de la Loire, et lever la France en masse. Ce parti eût été sans doute le plus convenable, parce qu'il nous évitait les humiliations que nous avons éprouvées depuis, et qui nous ont fait descendre de fait au rang des puissances du second ordre.

On avait mieux aimé résoudre la question par le silence. Ayant adopté le parti de négocier, en écartant l'homme à qui la coalition avait déclaré qu'elle en voulait seul, on lui avait même déjà donné une solution négative. Il valait mieux s'en tenir là. En rouvrant une discussion inutile, on n'amenait d'autre résultat que celui de donner une preuve de faiblesse, en révélant au public les considérations politiques qui avaient

maîtrisé la délibération de la veille. La discussion s'alluma cependant. Plusieurs orateurs parlèrent en faveur de l'hérédité constitutionnelle; d'autres s'élevèrent contre, par des considérations auxquelles la détermination prise de négocier avec l'ennemi ne permettait guère de répondre; d'autres enfin proposèrent d'écarter la question par l'ordre du jour, moyen qui peut servir à défaut de réponse, pour tirer une assemblée délibérante d'embarras. Enfin, un dernier orateur, après avoir conféré avec F., parvint à terminer la discussion par un discours assez adroit, qui, sans rien conclure, concilia toutes les opinions, parce que chacune y trouva sa part. Après avoir fait observer, ou plutôt après avoir rappelé à la chambre que les coalisés, qui n'avaient pas voulu traiter avec Napoléon, ne le voudraient probablement pas avec le fils, ou en son nom, l'orateur ajouta qu'il devait s'agir de la patrie et non pas d'un homme. Il était malheureux, dit-il, qu'on eût rendu publiques les considérations politiques qui ont pu influencer l'abdication. Cette abdication avait été acceptée, les conditions devaient l'être aussi, puisqu'elle était un acte volontaire et non l'effet d'une révolution. Mais l'acte important, la mesure décisive qu'on avait prise la veille était-elle assez sûre, assez complète pour donner les résultats qu'on en attendait? Il était certain et indubitable que le gouvernement devait agir au nom de la nation,

et que c'était au nom de la nation qu'il fallait combattre pour le maintien de l'indépendance et de la liberté. Mais n'y avait-il en France qu'un parti? Après avoir tracé un tableau rapide des différens partis existans en France, ou que les circonstances du moment avaient fait naître, et démontré la nécessité de se rallier autour d'une opinion fixe et déterminée, l'orateur conclut que la question incidente qui venait de s'élever avait rendu nécessaire la proclamation de Napoléon II. Il proposa donc, et la chambre adopta, sur cette base, un ordre du jour motivé, qui réunit l'unanimité des suffrages (*). L'orateur conviendra lui-même, que son discours était plus spécieux encore qu'il n'était éloquent. Mais il n'était pas possible de se tirer autrement d'une question vicieuse; je dis vicieuse, parce qu'elle sortait la chambre de la position où elle s'était placée la veille. Vingt-quatre heures plus tôt on avait reconnu et accepté la condition imposée par l'ennemi; il ne convenait plus, même pour la dignité nationale, de vouloir la refuser à moitié. Au reste, le gouvernement provisoire, après avoir fait une espèce de mention de cette résolution, dans une proclamation au peuple français, la laissa dormir dans le procès-verbal où elle était consignée. Un arrêté du 26, porte que tous les actes publics émanés des différentes autorités et

(*) *Voyez* Pièces justificatives, N° XXVI.

même ceux des notaires, seront intitulés : *au nom du peuple français.*

Dans la chambre des pairs, la même discussion s'était ouverte, dès le 22 au soir; elle avait été fermée sur la proposition du comte Decrès, qui avait appelé la chambre à s'occuper de la nomination de la commission du gouvernement. Le lendemain elle se rouvrit à la réception du message des représentans, et elle aboutit à une déclaration semblable.

Cependant le gouvernement provisoire s'était constitué le 23, et le duc d'Otrante en avait été nommé président par ses collègues. Le portefeuille des affaires étrangères fut confié au baron Bignon, celui de la guerre au baron Marchant, et celui de la police au comte Pelet, de la Lozère. Le maréchal Davoust fut chargé de la défense de Paris; le général Andréossy du commandement de la première division militaire; le général Drouot du commandement de la garde impériale; le maréchal Masséna fut nommé commandant en chef de la garde nationale de Paris. Ses travaux du 23 se bornèrent là.

Le 24, il annonça son installation à la France, par une proclamation et un arrêté rendu ensuite de la délibération des deux chambres, qui appelait tous les Français à la défense de la patrie (*voyez* page 165) (*). Le même jour, furent nom-

(*) *Voyez* Pièces justificatives, N° XXVII.

més les plénipotentiaires chargés de négocier avec les puissances coalisées; ce furent MM. de Lafayette, Sébastiani, d'Argenson, La Forêt, de Pontécoulant, et M. B. de Constant, en qualité de secrétaire. Ils partirent le soir même, se dirigeant d'abord à Laon.

Pour ne pas nous interrompre par des observations qui peuvent facilement se réduire à une seule, nous allons rapporter tout d'un trait les opérations du gouvernement provisoire, relativement à la défense nationale, jusqu'au 29 juin: le récit n'en sera pas long. Par un message du 24, le gouvernement proposa aux chambres deux projets de loi, l'un tendant à autoriser les réquisitions pour le service de l'armée, l'autre, pour la mise en surveillance, ou l'arrestation provisoire des individus coupables de manœuvres séditieuses ou de trahison. Ces deux projets furent adoptés le lendemain. Un arrêté du 25 prescrivit à tous les militaires absens de leur corps de rejoindre le corps le plus prochain, ou de se rendre à Paris. Enfin, le 28, une loi, qui déclarait la ville de Paris en état de siége, ayant été rendue sur la proposition du gouvernement, celui-ci prit un arrêté pour en déterminer l'exécution (*).

Après son abdication, Napoléon était resté à l'Élysée. Fouché, qui l'y voyait mal volontiers, mais qui ne voulait pas lui faire l'invitation fran-

(*) *Voyez* Pièces justificatives, N° XXVIII.

che de se retirer ailleurs, eut recours à d'autres moyens. A chaque instant, des avis, tantôt de jour, tantôt de nuit, venaient annoncer à Napoléon des conspirations contre sa personne. Il méprisa ces avis, car il savait bien que les Français ne sont pas assassins; mais il sentit que son séjour dans une maison impériale pouvait jeter des doutes sur la bonne foi de son abdication, et le 25, à midi, il partit pour la Malmaison; de là il prit congé de l'armée, par une adresse qui n'a été publiée que dans un seul journal (*). Son premier projet avait été de se retirer en Angleterre; quelques personnes, qui connaissaient mieux les Anglais, le dissuadèrent. Alors il demanda au ministre de la marine un état des bâtimens prêts à partir pour l'Amérique. Ce dernier l'envoya, et en recommanda un, qui était au Hâvre, et dont le capitaine attendait à Paris sa décision. Napoléon, ne se fiant pas à l'offre qui lui était faite, refusa. Fouché, instruit de son refus, lui fit insinuer qu'il fallait partir. Napoléon répondit qu'il était prêt, et demanda deux frégates. Le ministre de la marine, qui eut ordre de les préparer à Rochefort, destina la Saale, capitaine Philibert, et la Méduse, capitaine Poncé. L'amiral Violette devait d'abord commander cette expédition; se trouvant absent, elle fut confiée au capitaine Poncé. Mais le gouvernement, qui avait donné

(*) *Voyez* Pièces justificatives, N° XXIX.

à ses plénipotentiaires des instructions au sujet de Napoléon, voulant en attendre le résultat, et une réponse sur le sauf-conduit qui avait été demandé, suspendit le départ; il prit même la mesure d'envoyer le général Beckers à la Malmaison.

Le 27, le ministre de la marine vint annoncer à Napoléon que les ennemis s'avançaient et qu'il fallait partir sans sauf-conduit. Napoléon, frappé de l'imprudence que commettaient les généraux ennemis, envoya alors le général Beckers à Paris, offrir au gouvernement de le mettre momentanément à la tête de l'armée, pour éloigner l'ennemi de la capitale, et faciliter par-là les négociations (*). Il était si persuadé de la justesse de ses vues, qu'il avait fait commander des chevaux. Fouché se récria hautement, et décida (malgré Carnot) ses collègues à refuser: alors Napoléon chargea le général Flahaut d'aller concerter son départ avec le gouvernement. Ce général eut, aux Tuileries, une altercation avec le maréchal Davoust, qui s'écria: « S'il ne part pas à l'instant, je le « ferai arrêter, *je l'arrêterai moi-même.* » Cette altercation finit par une menace de punition, à laquelle le général Flahaut répondit en donnant sa démission. Cet incident irrita Napoléon, qui voulut se présenter à l'armée. On l'en détourna, et son départ fut fixé à la nuit du 27 au 28. Mais le

(*) Voyez Pièces justificatives, N° XXX.

gouvernement, qui venait de recevoir une dépêche de ses plénipotentiaires, qui annonçait que le départ de Napoléon, avant l'issue des négociations, serait regardé comme un acte de mauvaise foi, le retint encore. Cependant on avait reçu l'avis que Blücher cherchait à enlever Napoléon, et qu'il avait dit : « Si je puis attraper Bonaparte, « je le ferai pendre à la tête de mes colonnes. » Cette lâcheté était dans le caractère de l'Arioviste prussien. Le gouvernement se trouva dans la perplexité. Napoléon pouvait se mettre à la tête de l'armée. L'armée pouvait aller le chercher, ou il pouvait tomber entre les mains d'un ennemi sans foi. Ce dernier danger était cependant le moins à craindre, les troupes les plus voisines de la Malmaison veillaient à la sûreté de Napoléon.

Enfin le gouvernement fut tiré d'embarras, par le refus que fit Wellington d'un sauf-conduit. Le 29, à trois heures et demie du matin, le ministre de la marine vint en prévenir Napoléon, qui partit dans la journée pour Rochefort. Durant ce voyage, qui se fit lentement, Napoléon rejeta toutes les offres qui lui furent faites. En arrivant à Rochefort, *le 8 juillet*, il se trouva que les Anglais, *prévenus*, avaient eu le temps d'amener une escadre devant la rade. L'amiral anglais ayant refusé les garanties qu'on lui avait demandées, et l'impossibilité d'échapper au blocus étant reconnue, Napoléon s'était décidé à s'embarquer à bord d'un américain, qui était à l'embouchure

de la Gironde, et qui avait promis de le soustraire à ses ennemis. Mais d'autres conseils prévalurent, et, le 15, il se rendit aux Anglais. Le général Beckers voulait l'accompagner à bord de l'amiral. « Retirez-vous, général, lui dit Napo-« léon, je ne veux pas qu'on puisse croire qu'un « Français est venu me livrer à mes ennemis. »

En examinant les mesures prises par le gouvernement provisoire, on se convaincra facilement qu'elles étaient loin de correspondre à l'objet qu'on paraissait avoir en vue, et qu'elles ne remplissaient pas les intentions exprimées dans les résolutions des chambres, du 22 juin. Il semble que le gouvernement, décidé à négocier avec les chefs des deux armées les plus voisines de Paris, ne jugea pas à propos de déployer une force, dont le but serait de forcer Blücher et Wellington d'attendre l'arrivée de tous les souverains.

En effet, la résolution précitée portait, que *la guerre était nationale, et que tous les Français étaient appelés à la défense de la patrie*. La conséquence de cette déclaration devait être de prendre les mesures les plus promptes, afin de réunir des forces assez considérables pour appuyer les négociations qu'on voulait entreprendre. Il aurait donc fallu ordonner la mobilisation immédiate de toute la garde nationale des départemens, la formation en bataillons de celle qui était armée de fusils de calibre, et la levée en masse du reste. Il aurait fallu ordonner la réunion à marches for-

cées de ces bataillons derrière la Loire, et y transporter sans délai le siége du gouvernement. Par-là on réunissait une force imposante, et, pendant que l'armée du nord défendrait les approches de Paris et le passage de la Seine, on gagnait le temps d'attendre l'arrivée des souverains coalisés; alors on pouvait traiter avec tous. Ce qu'il fallait surtout éviter, était de conclure une convention quelconque avec deux généraux, dont les stipulations ne présentaient aucune espèce de garantie, puisqu'ils pouvaient être désavoués.

Au lieu de prendre ces mesures, que réclamaient les intérêts de la France, que fit le gouvernement provisoire? Il décréta une conscription, ou plutôt la levée du restant des conscrits appelés le 9 octobre 1813, et qui ne s'étaient pas mariés depuis. En admettant que la moitié de ces conscrits n'ait pas marché en 1814, il en serait resté quatre-vingt mille, dont moitié sans doute étaient ou mariés, ou compris dans la garde nationale mobile des départemens qui étaient ou allaient être envahis. Qu'on y ajoute encore qu'il fallait près de deux mois, pour que l'appel et la révision de cette conscription fussent faits et que les conscrits eussent rejoint l'armée; qu'il fallait encore le temps de les équiper et de les instruire. Il résultera alors de tous ces faits incontestables, que le décret du gouvernement préparait *dans l'espace de deux mois*, à la France, une levée de quarante mille hommes au plus: et ce sont de telles mesures

qu'on prenait, lorsque deux cents bataillons de garde nationale auraient pu être réunis à Orléans dans peu de jours! Il serait inutile de chercher à couvrir les erreurs du gouvernement provisoire, en les justifiant par des considérations politiques, quelques respectables qu'elles puissent être en elles-mêmes. Le souverain qu'on voulait rendre à la nation, aurait dû être appelé dans les rangs des Français armés pour défendre leur indépendance; derrière lui, une forêt de baïonnettes devait élever une barrière impénétrable aux prétentions de l'ennemi. Hors de là il ne pouvait y avoir que des malheurs à attendre et aucune garantie pour les éviter.

L'arrêté du 28, pris en conséquence de la loi qui mettait Paris en état de siége, ne présente également que des mesures insuffisantes pour la défense de la capitale. L'article 1[er] annonce que les approches seules de Paris seront défendues. Certes, l'intention de ne pas défendre la capitale de maison en maison, comme les Espagnols avaient fait à Saragosse, est tout-à-fait raisonnable; le sacrifice d'une ville comme Paris entraînait des conséquences trop calamiteuses pour qu'on pût en faire la proposition : mais pour en défendre les approches était-il nécessaire de n'y employer que les troupes de ligne, lorsque tant de gardes nationaux demandaient de marcher à l'ennemi? L'article 2 dit, il est vrai, que les *légions* ou *bataillons* de la garde nationale

pourront être employés, sur leur demande, avec les troupes de ligne. Mais les chefs des bataillons ou même des légions, auraient-ils voulu prendre sur leur responsabilité une demande isolée? se seraient-ils même crus autorisés à la faire, avant d'avoir l'assentiment, un par un, de leurs subordonnés? L'article 3 porte que les tirailleurs de la garde nationale, ou plutôt les fédérés, seront employés dans les postes les plus rapprochés de la capitale. Ne valait-il pas mieux les envoyer à l'armée, plutôt que de priver ainsi cette même armée d'un renfort de quinze mille hommes, qui demandaient tous les jours la permission de la rejoindre? Au reste cette question est devenue oiseuse par le fait, puisque les fédérés n'ont pas été armés. L'article 5 est indéfinissable. Comment! c'était le 28 qu'on se ressouvenait que l'armée du nord était à Soissons, où elle risquait d'être coupée de Paris, par la marche des armées ennemies! L'article 7 et l'article 8 étaient déjà devenus surabondans, puisqu'on n'avait pas donné aux armées du Rhin et du Jura l'ordre de se rendre à Paris, quand cela se pouvait, c'est-à-dire le 23: il était facile de juger que le 28 elles étaient déjà coupées de la capitale et ne pouvaient plus y venir. Il en était de même de celle de la Vendée; on demandera seulement à quoi elle servait de réserve. Ce court exposé renferme toutes les mesures de défense qu'a prises le gouvernement provisoire, et les questions qui peu-

vent naître de l'examen de ses actes. Le lecteur les résoudra comme il le jugera convenable.

Nous avons vu que, dès le 24, les plénipotentiaires chargés de négocier au nom du peuple français, étaient partis de Paris. Les instructions dont ils étaient porteurs étaient entièrement basées sur les déclarations des coalisés, et reposaient sur l'indépendance nationale et l'intégralité du territoire (*). Le 25, ils arrivèrent à Laon, d'où ils firent prévenir Blücher et Wellington de leur arrivée et de leur mission. Le 26, ils eurent une entrevue avec deux officiers de l'état-major de Blücher. Ce dernier, pour conclure un armistice, demandait non-seulement toutes les places de la Flandre, mais celles de la frontière orientale, y compris Metz et Thionville. Il eut même l'impudeur de faire dire, qu'elles seraient plus sûrement gardées dans ses mains que dans celles des généraux français. Blücher et ses deux acolytes prétendaient toujours que les coalisés ne voulaient pas se mêler du gouvernement de la France; mais qu'ils voulaient être maîtres de la personne de Napoléon. La demande de la remise des places fortes fut écartée, comme outrepassant les pouvoirs des plénipotentiaires; cependant Blücher et Wellington se montrèrent disposés à recevoir des commissaires spéciaux, chargés de négocier un armistice. Les plénipo-

(*) *Voyez* Pièces justificatives, N° XXXI.

tentiaires rendirent compte de cette conférence au gouvernement, et ajoutèrent dans leur rapport, que l'évasion de Napoléon, avant l'issue des négociations, serait regardée comme une mauvaise foi de notre part, et pourrait compromettre essentiellement le salut de la France. Le 27, ayant reçu leurs passe-ports, ils partirent de Laon, se dirigeant à Mannheim par Metz. Wellington répondit le lendemain à M. Bignon, pour refuser le sauf-conduit de Napoléon (*).

Arrivés à Kayserslautern, le maréchal Barklay de Tolly prévint les plénipotentiaires que les souverains avaient dépassé Mannheim. Alors ils changèrent de route, et, le 30 juin, ils arrivèrent à Haguenau. Les souverains coalisés refusèrent de les recevoir, et nommèrent des commissaires pour traiter avec eux. Ce furent le comte Wallmoden, pour l'Autriche, le comte Capo d'Istria, pour la Russie, et le général Knesebeck, pour la Prusse; le général lord Stewart, quoique sans mission spéciale, prit part à la conférence, et y joua même le rôle principal, comme représentant l'Angleterre, chef de la coalition par ses subsides. La négociation, si on peut donner ce nom à une conversation assez impérieuse, où lord Stewart permit à peine aux autres commissaires coalisés de placer quelques observations, fut courte. Nos plénipotentiaires exposèrent la situa-

(*) *Voyez* Pièces justificatives, N° XXXII.

tion nouvelle où se trouvait la France, par l'abdication de Napoléon, et demandèrent la cessation des hostilités, le but de la guerre étant rempli. Cette interpellation, faite à la loyauté des coalisés, ne fut et ne devait être qu'une tentative inutile; lord Stewart y répondit par des subterfuges. Il demanda d'abord de quel droit l'assemblée législative avait déposé son souverain. Cette demande seule, après le traité du 25 mars, et la déclaration qui l'avait expliqué, caractérisait la politique de la coalition, et présageait les actes qui devaient suivre. Les coalisés n'avaient-ils pas demandé cette abdication, qui, disaient-ils, était le but unique de leurs hostilités? Nous n'ajouterons aucune réflexion à ce peu de mots: il était, dès ce moment, indubitable que toutes les déclarations les plus solennelles et les droits les plus sacrés des nations allaient être foulés aux pieds. A cette question si révoltante, lord Stewart ajouta peu après une grossièreté, en traitant l'armée française d'*une bande de traîtres*. Comment a-t-il pu proférer ces expressions sans rougir? Comment n'a-t-il pas été pénétré de la vérité accablante, que le ministère anglais a perdu le droit de reprocher, à quelque individu que ce soit au monde, la trahison ou la perfidie. Cette négociation pénible et si peu honorable pour les commissaires de la coalition, termina le 1er juillet, à neuf heures du matin, par la remise officielle d'une note, qui devait contenir la réponse des

coalisés, et qui ne contenait que de nouveaux subterfuges (*). On y alléguait que les puissances coalisées ne pouvaient pas traiter séparément; comme si la présence de lord Stewart n'eût pas complété la réunion du quartumvirat européen. La conclusion en était une demande peu digne de la loyauté des puissances coalisées, et révoltante pour le caractère généreux de la nation française; la seule en Europe qui, même jusqu'à ce jour, ne se soit pas souillée par l'extradition des malheureux proscrits ou persécutés, qui avaient touché son territoire; la seule dont les toits hospitaliers n'aient jamais été transformés en cachots, pour servir des passions étrangères; la seule enfin, où un ennemi même, s'il est infortuné, trouve non-seulement des secours, mais les égards que les cœurs nobles savent accorder au malheur.

Les plénipotentiaires français furent conduits le même jour à Bâle, d'où ils se dirigèrent sur Paris. Ils y arrivèrent dans la nuit du 4 au 5, et le gouvernement provisoire crut devoir cacher la réponse qu'ils avaient reçue. Un bulletin, publié dans le Moniteur, annonce simplement que les conférences de Haguenau ont été ajournées, jusqu'à ce que le ministre d'Angleterre ait reçu ses pouvoirs, et que les souverains coalisés avaient l'*intention la plus prononcée* de ne pas s'écarter

(*) *Voyez* Pièces justificatives, N° XXXIII.

des assurances que donnaient leurs déclarations. On voit qu'il n'était pas possible de publier un bulletin plus directement contraire à la vérité.

Pendant que nos plénipotentiaires voyageaient ainsi, allant chercher un dénoûment, qu'un peu de réflexion et une juste appréciation de la situation réelle des choses, auraient pu faire deviner à Paris, sans les envoyer à cent lieues; pendant ce temps, dis-je, des négociations intérieures se préparaient dans la capitale. Peu après l'abdication de Napoléon, des ouvertures, de la part du roi Louis XVIII, avaient été faites au maréchal Davoust, par le maréchal Oudinot; des propositions lui furent demandées. Le chef et quelques membres du gouvernement provisoire ayant été prévenus de cette négociation, il en résulta un projet de convention en quinze articles, comprenant les conditions auxquelles le gouvernement royal devait être de nouveau reconnu. La réponse qui fut transmise par le maréchal Oudinot, quoique très-réservée et renfermant quelques ambiguités, contenait cependant *la garantie de la sûreté des personnes et des propriétés, et contre toute espèce de recherches;* cette double garantie était assurée *sans restriction.* Après ces premiers pas, la négociation passa à M. de Vitrolles, qui eut des conférences fréquentes avec le maréchal Davoust. Fouché, le troisième membre de ce triumvirat, retint pour lui la direction suprême de la négociation, qu'il voulait encore prolonger, parce

qu'il ne trouvait pas le moment opportun pour prendre lui-même l'initiative. Habile dans l'art de se rendre nécessaire, c'était en donnant un caractère semi-officiel à ses démarches, en initiant à moitié beaucoup de personnes dans ses secrets, et en divisant la responsabilité des événemens en un grand nombre de portions, qu'il cherchait à élargir la base qui devait le soutenir, et qu'il voulait que tous les ressorts qu'il faisait agir vinssent de nouveau correspondre au centre d'action.

Cependant, après les premières réponses faites par Wellington et Blücher aux plénipotentiaires français, Fouché jugea nécessaire de hasarder une première démarche ostensible, qui préparât celles qu'il voulait faire plus tard. Dans la nuit du 26 au 27 juin, le maréchal Davoust écrivit au président du gouvernement, pour lui transmettre le rapport des armées. En même temps il lui manda qu'il n'y avait pas un moment à perdre pour envoyer au roi Louis XVIII et lui faire les propositions suivantes : 1° d'entrer à Paris, *sans garde étrangère;* 2° de prendre la cocarde nationale et de conserver le drapeau tricolore; 3° de garantir la sûreté de toutes les personnes et de toutes les propriétés, quels qu'aient été les fonctions, votes et opinions jusqu'à ce jour; 4° de maintenir les deux chambres existantes; 5° d'assurer aux fonctionnaires publics la conservation de leurs places, et à l'armée la con-

servation de ses grades, pensions, honneurs et prérogatives; 6° de maintenir la légion d'honneur et ses institutions, comme premier ordre de l'état.

Fouché, toujours attentif à chercher les occasions de se rendre nécessaire à tous les partis, n'avait amené cette démarche que pour démontrer à ceux de ses collègues qui n'entraient pas dans ses vues, que les chefs de l'armée insistaient eux-mêmes sur un accommodement; il devait en résulter, selon lui, que le gouvernement provisoire, pour ne pas perdre l'initiative, consentirait à entrer en négociations, et qu'elles passeraient par ses mains. Il ne voulait pas que ces négociations lui échappassent, parce qu'elles devaient lui fournir l'occasion de persuader, d'un côté à ses collègues, que le seul moyen de salut était celui qu'il proposait, et de démontrer, de l'autre côté au souverain, que lui seul avait su diriger l'opinion publique et amener l'armée et les citoyens à la soumission. Il devait résulter de cette complication, que sa permanence à la tête des affaires était nécessaire au bien public, et la seule garantie du maintien de l'ordre. Dans la séance du 27, il présenta la lettre de Davoust à ses collègues. Ceux-ci décidèrent *qu'il fallait s'en tenir à la question militaire*, et le même jour la commission du gouvernement proposa aux chambres le projet de loi qui mettait Paris en état de siége.

Le 28 au matin, cinq nouveaux plénipoten-

tiaires furent envoyés par le gouvernement au quartier-général de Wellington. C'étaient MM. Andréossy, Boissy-d'Anglas, de Valence, Flaugergues et La Bénardière. Leur mission était d'insister sur la conclusion d'un armistice, jusqu'au retour des premiers plénipotentiaires. Ils étaient en même temps porteurs d'une lettre particulière du duc d'Otrante au duc de Wellington (*). Cette lettre était sans doute écrite avec adresse; car nulle part on n'y trouve une opinion décidément arrêtée. La seule caractéristique prononcée qu'on y trouvât, était le manque de cette dignité qui convenait au gouvernement de la France, dans quelque position qu'il se trouvât alors. Le ton soumis et la flatterie qui y dominaient, ne pouvaient servir qu'à exciter un ambitieux à en profiter pour dicter des lois. Ces derniers plénipotentiaires rencontrèrent l'armée prussienne au delà de Nanteuil. Les difficultés qu'on leur fit éprouver, fruits de l'humeur que ressentaient Blücher et Gneisenau de ce qu'on ne s'adressait pas à eux, et qu'ils exhalèrent avec leur urbanité accoutumée; ces difficultés, dis-je, empêchèrent nos députés d'arriver à Pont-Saint-Maxence avant le 29 au matin. On les conduisit à Fresnoy, village hors de la route, où ils attendirent l'arrivée du duc de Wellington, dont le quartier-général avait été marqué au Plessis.

(*) *Voyez* Pièces justificatives, N° XXXIV.

Dans la même journée, le duc d'Otrante fit choix d'un Anglais, aide-de-camp du roi de Naples, Joachim, et qui se trouvait alors à Paris, pour lui servir d'agent, dans les communications directes qu'il voulait se réserver avec le duc de Wellington. Nous allons nous servir du récit de cet agent même, dont les expressions témoignent assez l'impartialité, et surtout l'absence de tout sentiment défavorable au duc d'Otrante (*). Le 28, à minuit, M. M... partit de Paris, porteur d'une *dépêche secrète* pour le duc de Wellington, et d'un message ostensible, dont la substance était, *que les coalisés ayant déclaré que la guerre était dirigée contre Napoléon seul, il était convenable d'attendre le résultat des négociations entamées avec les souverains, avant que Sa Seigneurie entreprît quelque démarche décisive.* La dépêche secrète, que M. M... cacha dans ses bas, ainsi qu'on l'a su depuis, portait en substance une invitation à Wellington, de se hâter de venir occuper Paris, pour mettre fin aux désordres que produisait, disait-il, l'exaltation des fédérés et des bonapartistes. M. M... traversa les avant-postes français sans trompette et à peu près par surprise. Arrivé à l'avant-garde prussienne, M. M... fut conduit chez Blücher, dont il eut à essuyer la mauvaise hu-

(*) *Interesting facts, etc., by Fr. Macirone.* London, Ridwgay, 1817, page 37-45.

meur, ainsi que celle de Gneisenau, *au sujet des fréquens messages du gouvernement français au duc de Wellington*; ce qui était manquer de respect aux Prussiens. Cependant M. M... continua sa route le 29 au matin; il joignit le duc de Wellington au delà de Pont-Saint-Maxence, et lui rendit compte de sa mission. Après avoir vu M. M... Wellington eut une conférence avec les commissaires français. D'après l'avis qu'il avait reçu de Fouché, son but ne devait plus être que de les amuser. Il leur dit donc d'abord, qu'il désirait conférer avec Blücher, avant de donner une réponse, et il les envoya à Louvres pour l'attendre. Dans le courant de la conversation, il leur laissa entrevoir la possibilité d'arriver à un armistice de trois jours, *aussitôt que Napoléon serait parti*: que les coalisés ne se mêleraient pas du choix d'un souverain pour la France; mais qu'ils ne voulaient pas de Napoléon II; que si le souverain qu'on choisirait ne leur convenait pas, ils exigeraient de fortes garanties;.... que celui qui leur convenait le mieux, était Louis XVIII, à l'égard duquel ils n'avaient pas besoin de garanties contre les entreprises de la France. Le même jour, à onze heures et demie du soir, il fit dire aux commissaires qu'il ne pouvait pas y avoir d'armistice, tant que Napoléon serait à Paris et *en liberté*. Le lendemain Wellington ne vit pas les commissaires. Ce ne fut que le 1er juillet qu'ils eurent une nou-

velle conférence, dans laquelle ils firent connaître que Napoléon était parti. Fouché, qui n'avait point encore eu de leurs nouvelles, leur expédia le général Tromelin. Ce général, à son retour, dit avoir brûlé ses dépêches. Wellington, obligé de répondre à la communication qui lui était faite, témoigna encore vouloir conférer avec Blücher. Il annonça avoir reçu de Mannheim un ordre des souverains, qui enjoignait de continuer les opérations militaires, et déclarait que tout armistice, conclu par les généraux, serait regardé comme non avenu. Cependant il témoigna qu'il serait possible d'arriver à une suspension d'armes, *si l'armée française quittait Paris*. Sur le rapport des commissaires, M. Bignon leur adressa de nouvelles instructions, afin qu'ils insistassent sur un armistice de cinq jours, nécessaire pour qu'on pût s'entendre sur la question politique du gouvernement, qui devenait une transaction. Fouché y ajouta une lettre pour les deux généraux, où il s'abandonna à une phraséologie qu'il savait bien être inutile. Les secondes instructions ne servirent pas mieux que les premières; on se joua des commissaires. Le 3, ils revinrent à Paris, où des difficultés combinées aux barrières ne leur permirent d'entrer qu'après la capitulation.

Cependant M. M... avait vu une seconde fois, le 29, le duc de Wellington, après la première conférence des commissaires français. Le duc

le chargea de porter au gouvernement le message ostensible suivant. « Dites à la commission « du gouvernement, que ce qu'elle a de mieux à « faire est de proclamer immédiatement le roi. Je « ne peux pas traiter avec elle à d'autres conditions. Le roi est ici *sous la main*, qu'elle lui « envoie sa soumission (*). » M. M... retourna à Paris le 30 au matin, et se présenta à la commission du gouvernement. Carnot ne parut pas peu étonné de la mission qui avait été confiée à un étranger, et de cette course au camp ennemi; la réponse de Fouché, qui prit la mission sur son compte, ne le satisfit pas, et il ne put cacher l'indignation que lui causait le ton arrogant de Wellington.

Dans la nuit du 29 au 30, le maréchal Davoust écrivit encore une fois à Fouché ..... « Il « n'y a pas de temps à perdre, disait-il, pour « adopter la proposition que j'ai déjà faite. Nous « devons proclamer Louis XVIII. Nous devons le « prier de faire son entrée dans la capitale, sans « les troupes étrangères, qui ne doivent jamais « mettre le pied dans Paris. Louis XVIII doit « régner avec l'appui de la nation. Pour les autres « rapports de la question, je m'en réfère à ce « que j'ai dit auparavant : l'avenir inspire mes « motifs. J'ai vaincu mes préjugés, mes idées;

(*) M. M... cite pour témoins lord March et les colonels Hervey, Freemantle et Abercromby.

« la plus irrésistible nécessité et la plus entière « conviction m'ont déterminé à croire qu'il n'y a « pas d'autres moyens de sauver notre patrie. » Fouché, voulant essayer de faire un pas plus en avant, se hâta de répondre : qu'il convenait de la nécessité de conclure un armistice; mais qu'il fallait éviter, 1° de reconnaître Louis XVIII, sans engagement de sa part; 2° de n'en être pas moins forcé de recevoir les troupes étrangères à Paris; 3° de n'obtenir aucune condition de Louis XVIII. Il ajoute : « *Je prends sur moi* de « vous autoriser à envoyer aux avant-postes de « l'ennemi, et de conclure un armistice, en faisant « tous les sacrifices qui seront compatibles avec « nos devoirs et notre dignité. »

Le 29, Fouché communiqua la lettre et sa réponse, à ses collègues. Ils le blâmèrent d'avoir entamé la question politique, et lui firent donner l'ordre à Davoust de ne conclure qu'un armistice purement militaire. L'armée venait d'être réunie sous Paris; elle était dans la meilleure situation et dans le meilleur esprit. Dans ce moment, puisqu'on voulait un armistice, on pouvait en faire la proposition avec moins de pusillanimité. Il n'en fut rien. On reçut, le 30 au matin, la nouvelle télégraphique de l'armistice conclu par le maréchal Suchet. Le maréchal Davoust en profita pour écrire aux deux généraux ennemis. Un général qui aurait voulu y mettre la dignité qui convenait à sa position, aurait rappelé le

nombre et la valeur de ses troupes, et n'aurait présenté l'armistice que comme le seul moyen que l'ennemi eût d'échapper à un combat funeste, contre des soldats qu'animaient l'amour de la patrie et un noble désespoir.

Le duc de Wellington rejeta la demande, en conservant les formes de la politesse. La réponse de Blücher fut celle d'un chef de Vandales, qui, ivre d'une prospérité inattendue, et entraîné par une fureur arrogante, foule aux pieds tous les égards. Nous croyons devoir mettre sous les yeux du lecteur la lettre du maréchal Davoust, et la réponse de l'Arioviste prussien (*) ; cette dernière est un monument qu'il est intéressant de conserver.

(*) *Voyez* Pièces justificatives, N° XXXV.

CHAPITRE II.

L'armée prussienne passe la Seine. — Réflexions sur ce mouvement. — Combat de Versailles, le 1er Juillet. — Combat de Meudon et d'Issy, le 2. — Second combat d'Issy, et convention de Paris, le 3. — Réflexions sur cette convention. — Négociations du duc d'Otrante. — Conduite des chambres. — Dissolution forcée du gouvernement et des chambres.

Nous avons vu que, le 29 juin, l'armée prussienne était venue se déployer vers le soir devant Paris; les corps de Ziethen et Bülow en première ligne, la droite vers Stains et la gauche à la forêt de Bondy; le corps de Thielemann en seconde ligne à Dammartin. Dans la nuit, Blücher voulut reconnaître, ainsi qu'il le dit dans son ordre, la contenance de l'armée française. Le général Sidow, du corps de Bülow, reçut en conséquence l'ordre d'attaquer Aubervilliers, avec huit bataillons de la 13e division et huit escadrons, et de forcer le passage du canal de Saint-Denis. Il réunit ses troupes près de l'Hôtel-Dieu, à une heure du matin, et fit attaquer Aubervilliers par quatre bataillons, deux de front

et un sur chaque flanc; les quatre autres bataillons et la cavalerie suivaient en réserve. Le bataillon français qui était d'avant-garde à Aubervilliers se défendit avec la plus grande valeur; mais enfin, forcé par le nombre, il se retira en bon ordre derrière le canal. Le général Sidow s'avança vers le canal, et en même temps une autre colonne, d'un bataillon et un régiment de hussards, marcha sur Pantin; mais le combat se réduisit, sur ces deux points, à une fusillade de tirailleurs. La reconnaissance, faite alors, sur les lignes qui couvraient la capitale, démontra à Blücher qu'il était impossible de les forcer, autrement que par un siége régulier et au prix de beaucoup de sang.

Les deux généraux ennemis eurent une entrevue à Gonesse, afin de concerter leurs opérations ultérieures. Ils étaient tous les deux d'accord, quoique par des motifs différens, sur la nécessité de se rendre maîtres de Paris, avant l'arrivée des autres armées coalisées. L'un voulait diriger une révolution politique; l'autre voulait lever des contributions, avant d'en être empêché par les autres puissances. La difficulté de l'accomplissement de leurs projets était dans l'exécution. Ils n'avaient pas plus de cent mille hommes présens dans leurs deux armées; la nôtre en comptait près de cent mille, et était appuyée à une capitale qui pouvait aisément fournir plus de trente mille hommes d'élite, ayant déjà servi. Il ne fal-

lait donc pas penser à une attaque de vive force, quoique l'insistance qu'avaient mise le gouvernement français et le général en chef, à obtenir un armistice, dût encourager les généraux ennemis, qui devaient y voir, ou une grande terreur ou une excessive méfiance de soi-même (*).

Malgré la jactance avec laquelle Blücher avait menacé le maréchal Davoust, de prendre la ville de Paris d'assaut et de la livrer au pillage, il était bien loin d'en avoir l'envie. L'auteur que nous venons de citer, et qui ne peut pas être suspect, établit, par un calcul qui n'est pas exagéré, l'impossibilité de cette entreprise. Wellington tira son collègue d'embarras, en lui proposant un plan d'opérations, qui portait sur une base tout-à-fait politique. C'était celui de faire passer la Seine à l'armée prussienne, pour entourer Paris à la rive gauche, et couper la communication avec la moitié des départemens, dont la capitale pouvait encore tirer des vivres. Un pareil mouvement ne pouvait être justifié, que par la certitude que le général en chef français n'y porterait aucun obstacle, et ne chercherait pas à en profiter. Mais en admettant cette certitude, dont il ne paraît pas que les généraux ennemis aient douté, le résultat du mouvement devait

(*) Müffling dit sans détour que les généraux ennemis se décidèrent d'après l'idée qu'ils avaient de l'épouvante et de l'anarchie qui régnaien à Paris. *Voyez* C. de W., Campagne des armées anglo-batave et prussienne, en 1815, page 51.

être d'amener Paris à capituler, et d'en éloigner l'armée. Wellington regardait ce résultat comme la fin de la guerre (*); les éclaircissemens que nous donnerons sur la convention de Paris, et le licenciement de l'armée, qui eut lieu plus tard, expliquent cette manière de voir.

Les deux généraux ennemis ayant arrêté leur plan d'opérations, il fut convenu que Blücher dirigerait, dans la journée, les corps de Thielemann et de Ziethen à Saint-Germain, pour y passer la Seine, et que celui de Bülow se tiendrait en position au Bourget et devant Saint-Denis, jusqu'à ce qu'il fût relevé par l'armée anglo-batave. En conséquence, le colonel Hiller, du corps de Bülow, reçut l'ordre de s'étendre, avec six bataillons de sa division (16ᵉ) et un régiment de cavalerie, de Stains et Pierrefitte vers Épinay, pour compléter l'investissement de Saint-Denis et couvrir le mouvement. Le corps de Thielemann, qui était parti à cinq heures du matin de Dammartin, arriva vers midi à Gonesse, où il reçut l'ordre de continuer sa marche sur Argenteuil. Vers trois heures après midi, ce mouvement de troupes ayant été aperçu de Saint-Denis, le général qui y commandait poussa des reconnaissances vers Stains, Épinay et Pierrefitte. Après un combat de tirailleurs assez vif, les reconnaissances rentrèrent. A dix heures et demie du soir, le corps

(*) C. de W., page 52, et Plotho, page 142.

de Ziethen se mit également en marche, se dirigeant sur Gonesse : ses avant-postes, soutenus par deux régimens de cavalerie et un bataillon d'infanterie, restèrent sur la ligne qu'il avait occupée.

Dès le matin, le major Colomb, avec son régiment de hussards (le 8ᵉ) et deux bataillons d'infanterie, avait été détaché par le maréchal Blücher, pour essayer d'enlever Napoléon, qu'on croyait encore à Malmaison. Le major ayant trouvé le pont de Chatou détruit, se rabattit sur celui du Pecq qui lui fut livré. Là, le major prussien apprit que Napoléon était parti, et il s'arrêta, se contentant de garder le pont. Un détachement envoyé par le général Vandamme, pour le détruire, arriva trop tard. L'armée prussienne marcha toute la nuit, savoir : le corps de Ziethen, par Gonesse, Montmorency, Samois et Sartrouville, sur Maisons, où il devait passer la Seine; le corps de Thielemann, par Argenteuil, où il laissa sa cavalerie, et de là au Pecq. Le lieutenant-colonel Sohr, avec les régimens de hussards de Brandebourg et de Poméranie, détaché du corps de Pirch, depuis Namur, fut dirigé de bonne heure vers le Pecq; il y passa la Seine, et vint la même nuit à Versailles.

L'armée anglo-batave s'avança le 30 jusqu'à Louvres, où les deux corps de Hill et de Byng prirent position. La réserve du général Kempt, passa l'Oise à Pont-Saint-Maxence, et s'avança jusqu'au delà de la forêt.

Le mouvement de Blücher, sur la rive gauche de la Seine, a été loué par tous les écrivains de la coalition, comme le résultat des combinaisons d'un esprit supérieur. Il a réussi, et le vulgaire ne juge guère autrement que par l'événement. Le bon sens seul suffit cependant pour en faire voir le danger et l'imprudence. Blücher n'avait devant Paris qu'environ cinquante mille hommes (*), c'est-à-dire, une force inférieure à celle de l'armée française qui était autour de Paris. Le 30, l'armée anglo-batave était en marche de Pont-Saint-Maxence, et ne pouvait pas dans cette journée, ni même le premier juillet avant midi, joindre les Prussiens. Il devait donc admettre dans les choses probables, que l'armée française réunie, aurait l'intention de lui livrer une bataille avant l'arrivée de son allié. Cependant il hasarde le même jour un mouvement, qui étendait son armée jusqu'à Saint-Germain, et dont la continuation allait laisser son flanc gauche découvert, douze heures avant que les premières troupes anglaises ne pussent arriver. A quatre heures, le corps de Thielemann avait dépassé Argenteuil, et son mouvement ne pouvait pas être ignoré à Paris. Si donc en ce moment, ou même une heure plus tard, soixante mille hommes de troupes françaises eussent débouché, par Aubervilliers et Saint-Denis, sur le corps de Bü-

(*) Ziethen, 12,000; Thielemann, 18,000; Bülow, 20,000.

low, l'armée prussienne était coupée par son centre, et exposée à une défaite certaine. Blücher n'avait pas quarante mille hommes entre le Bourget et Bondy, et le corps de Thielemann était déjà trop éloigné pour qu'il pût revenir à temps. Le 1er juillet, au matin, le danger de l'armée prussienne était encore plus imminent. Si, vers deux heures du matin, l'armée française eût attaqué Bülow, elle n'aurait eu affaire qu'à ce corps seul; celui de Ziethen était engagé en colonnes de marche dans la vallée de Montmorency; celui de Thielemann approchait de Saint-Germain. Dans une situation semblable, ces trois corps étaient détruits l'un après l'autre.

La position de l'armée prussienne n'était pas moins désavantageuse le 2 juillet. Vers midi, le corps de Ziethen était engagé dans les défilés de Ville-d'Avré et de Sèvres; celui de Thielemann était entre Versailles et Velisy; celui de Bülow entre Saint-Germain et Versailles. C'était le moment dont pouvait profiter le général en chef français. Un corps de quinze mille hommes, appuyé par les fédérés, suffisait pour garder les lignes de Montmartre et de Belleville. En déployant une partie de la garde nationale sur la sommité des hauteurs, et sans l'exposer aucunement, on pouvait engager de fausses attaques sur différens points du front de l'armée anglaise. La prudence du duc de Wellington est un sûr garant qu'il aurait été retenu dans ses posi-

tions par cette démonstration. Il pouvait d'ailleurs croire que le général français était assuré qu'il n'avait rien à craindre à la rive gauche de la Seine, et voulait l'attaquer isolément. Alors il restait plus de soixante-quinze mille hommes disponibles pour agir contre les Prussiens. Les ponts de Sèvres et de Saint-Cloud n'étaient pas encore détruits; l'armée française pouvait donc déboucher en trois colonnes, par Saint-Cloud, Sèvres et Meudon. L'armée prussienne se trouvait alors dans la position la plus critique où une armée puisse se trouver; attaquée en flanc par des forces supérieures, lorsqu'elle même était séparée, dans un terrain coupé, et qui ne lui offrait pas un champ de bataille où elle pût se réunir. Le duc de Wellington avait bien, à la vérité, fait jeter un pont à Argenteuil; mais en supposant même qu'on n'eût pas réussi à le retenir à la rive droite de la Seine, il lui fallait faire un détour de plus de six lieues pour secourir les Prussiens : il arrivait donc trop tard.

Ce court exposé suffit pour démontrer que le seul mérite des généraux ennemis, fut de n'avoir éprouvé aucun obstacle pendant un mouvement, qu'on pourrait qualifier une témérité inouïe, s'ils n'avaient pas des garanties qu'on les laisserait faire impunément. La faute commise par Blücher fut aperçue et appréciée par toute l'armée française, et y excita les plus vives réclamations. Mais, pour nous servir des expres-

sions d'un écrivain contemporain, « des hommes « qui croyaient gouverner la France, avaient en- « chaîné le courage d'une armée, outragée d'être « vendue aux intérêts de quelques hommes, qui « voulaient se racheter aux dépens de l'honneur « de leur pays. » On ne prit pas d'autre mesure que celle de retirer la garde de la rive droite de la Seine, pour renforcer les corps du général Vandamme. A force de représentations, le comte d'Erlon obtint que trois mille fédérés (sur quinze mille) fussent armés et envoyés sur la butte Chaumont, en remplacement de la garde, et sous les ordres du général Darricau. Nous avons vu que, le 27, Napoléon avait proposé au gouvernement provisoire, de se mettre, comme général, à la tête de l'armée française. Si son offre avait été acceptée, il n'y a pas de doute qu'il n'ait, le 29, attaqué avec toutes ses forces, les flancs et les derrières de l'ennemi, en profitant de son faux mouvement. Une victoire certaine sauvait la capitale, et donnait le temps et les moyens de négocier avec plus d'avantage. Mais une victoire remportée sur les armées prussienne et anglaise, et la conservation des intérêts nationaux n'entraient pas dans les plans qui avaient été arrêtés. Il fallait, pour leur développement, que Paris fût rendu sans défense, et que l'armée en fût éloignée (*).

(*) Nous ne pouvons pas nous dispenser d'insérer ici une note de

Le 1er juillet, dès le matin, les deux régimens prussiens qui étaient à Versailles se mirent en mouvement, dans la direction de Velisy, afin de gagner la route d'Orléans, vers Antony. Le maréchal Davoust, averti de leur dessein, se détermina cependant à donner quelques signes d'existence. Le général Excelmans reçut l'ordre d'attaquer la cavalerie prussienne, avec environ quinze cents chevaux et un bataillon d'infanterie. Le général Excelmans se dirigea par la route de Montrouge et Plessis-Picquet, avec les 5e, 15e et 20e de dragons, et le 6e de hussards, tandis qu'il envoya le général Piré, par Ville-d'Avré, prendre poste à Roquencourt, avec les 1er et 6e de chasseurs, et un bataillon du 44e régiment de ligne. Les deux régimens de hussards prussiens avaient déjà dépassé Velisy et arrivaient à la hauteur du bois de Verrières, lorsqu'ils furent rencontrés par le général Excelmans. L'ennemi fut chargé de front par les 5e et 15e de dragons, et en flanc par le 6e de hussards et le 20e de dragons ; il fut culbuté sur tous les points, et poussé jusques au delà de Versailles, par le 6e de hussards et le 5e de dragons. Là, les Prussiens rencontrèrent le général Piré, et tandis qu'ils recevaient en flanc, et à bout portant, la fusillade du 44e de ligne, les

l'auteur de l'Essai sur la puissance militaire et politique de la Russie, relativement à cette circonstance : « Napoléon ignorait sans doute, « dit-il, que le mouvement des alliés était réglé par des arrangemens « politiques à Paris. » Page 91.

1er et 6e de chasseurs les chargèrent en tête. Les deux régimens prussiens furent presque détruits; leur chef resta sur le champ de bataille, grièvement blessé, et on leur prit environ mille chevaux. Le général Excelmans, continuant son mouvement, arriva vers sept heures du soir à la vue de Marly, où il rencontra la division prussienne de Bork, qui était en tête de colonne du corps de Thielemann. L'ennemi se mit en bataille en travers de la route, et fit occuper Louveciennes par deux bataillons. Le général Excelmans, qui n'avait qu'un faible bataillon d'infanterie, n'était pas en état de rien entreprendre contre la division ennemie; il évita le combat et se replia, par Versailles, sur l'armée. Les 2e et 4e corps, qui devaient l'appuyer, avaient reçu contre-ordre à l'instant de se mettre en mouvement. Ainsi finit une opération que le maréchal Davoust n'avait entreprise que pour satisfaire aux réclamations de toute l'armée, indignée qu'on la tînt dans une honteuse inaction, à la vue des bravades de l'ennemi : ordonnée contre son gré, elle échoua par l'ordre précis du général en chef, et l'armée prussienne échappa au désastre, auquel l'avait exposée l'imprudence et l'impéritie de son propre chef. Dans les rangs français, on cria hautement à la trahison.

Le soir, l'armée prussienne occupait les positions suivantes : le corps de Ziethen, qui avait passé la Seine au pont de Besons, campa entre

Mesnil et Saint-Germain ; le corps de Thielemann en avant de Saint-Germain, ayant la division Bork à Roquencourt ; le corps de Bülow, relevé dans l'après-midi par l'avant-garde anglaise, était en mouvement pour se rendre à Argenteuil, et de là à Saint-Germain.

L'armée anglo-batave entra dans les positions de l'armée prussienne. Les corps de Hill et de Byng, occupèrent les positions d'Aulnay et du Bourget, ayant leurs postes avancés à Baubigny, Aubervilliers et devant Saint-Denis (*). La réserve de Kempt vint à Louvres.

Les troupes françaises qui défendaient la rive gauche de la Seine, sous les ordres du général Vandamme, étaient en position sur les hauteurs de Montrouge ; la droite à la Seine, vers Issy, le centre vers Montrouge, et la gauche appuyée à Gentilly. Les villages de Vanvres et Issy étaient mis en état de défense, et l'avant-garde occupait Châtillon, Clamart, Meudon, Sèvres et Saint-Cloud.

Enfin, le 1er juillet, Fouché ayant vu arriver le moment du dénoûment qu'il avait préparé, et assuré que la capitale allait être investie sur les deux rives, écrivit au maréchal Davoust,

(*) La moitié de l'infanterie hollandaise était restée en arrière, savoir : la division Stedtmann devant Valenciennes, et une brigade de la division Perponcher, à Péronne ; le restant était devant Paris : la brigade Anthing, à Stains ; la division Chassé, à Aulnay et Baubigny ; la 2e brigade de la division Perponcher, au Bourget ; la cavalerie, au Bourget, Dugny et Stains.

pour lui demander un rapport, qui devait se borner à répondre aux questions suivantes : 1° Peut-on défendre les approches de Paris, même à la rive gauche de la Seine? 2° Peut-on empêcher les ennemis d'entrer à Paris? 3° Peut-on tenter un combat sur tous les points? 4° Peut-on répondre du sort de la capitale, et pour combien de temps? Le maréchal Davoust fut invité à porter son rapport à la séance de la commission du gouvernement, qui devait avoir lieu le même jour à dix heures du matin. A l'heure indiquée, un conseil extraordinaire fut tenu aux Tuileries.

Outre le maréchal Davoust, on y appela les maréchaux Masséna, Soult et Lefèvre, et quelques généraux choisis. Au lieu des bureaux entiers des deux chambres, *quelques membres seulement* furent appelés. Un membre du gouvernement proposa d'abord qu'on se renfermât absolument dans la question militaire. Quelques membres de la réunion demandèrent, pour se décider, de connaître où en étaient les négociations. Fouché répondit que Wellington montrait beaucoup d'éloignement pour un armistice; il mit tout son art à insinuer qu'il ne fallait pas prolonger la défense de Paris, et, lorsque tout était prêt à s'arranger, risquer une existence assurée pour un avenir incertain. Il fallait reconnaître *les Bourbons*, mais ils seraient forcés d'accorder toutes les garanties qu'on demanderait. *Les chambres seraient conservées; les généraux resteraient à l'ar-*

mée : tout irait bien. La question ramenée sous le point de vue militaire, la commission prit un arrêté qui portait en substance : que le maréchal Davoust réunirait le soir, à neuf heures, à la Villette, un conseil de guerre, composé des généraux commandant les corps d'armée, *qu'il voudrait choisir*, des chefs de l'artillerie et du génie, et *des maréchaux présens à Paris* ; que ce conseil de guerre se bornerait à répondre aux questions qui furent indiquées, et qui étaient les quatre que nous avons rapportées, et deux nouvelles, relatives, l'une à l'état des retranchemens autour de Paris, l'autre, à l'état des munitions (*).

Nous épargnerons au lecteur de longues observations sur l'absurdité de cette mesure. La tournure des questions posées, décidait évidemment leur solution. Leur circonscription avait été tracée, de manière à ce que les réponses dussent nécessiter la reddition de Paris. On avait évité d'y présenter la véritable position militaire des armées, qui aurait amené les questions suivantes. Les armées prussienne et anglaise sont séparées par la Seine et par un détour de six lieues ; les autres coalisés ne peuvent arriver avant le 15 : peut-on, à l'aide des retranchemens de la rive droite, contenir les Anglais, afin de pouvoir réunir la plus grande partie de l'armée contre les Prussiens? peut-on être assuré alors d'une vic-

(*) *Voyez* Pièces justificatives, N° XXXVI.

toire assez complète, pour obliger ensuite les Anglais à s'éloigner de Paris? Ces deux questions, les seules qu'il y eût à poser, auraient été répondues affirmativement, et ne pouvaient pas l'être autrement. Nous ne pouvons passer sous silence une autre observation. Pourquoi avoir laissé à Davoust le droit d'écarter de la délibération les généraux, chefs de corps, qu'il voudrait, c'est-à-dire, ceux qui seraient d'une opinion contraire à la sienne?

Le conseil de guerre se tint en effet à neuf heures du soir, à la Villette. La discussion y fut animée. Les généraux se partagèrent d'opinions. La plupart de ceux qui avaient combattu à l'armée, étaient d'avis qu'il fallait attaquer les Prussiens, qu'on était assuré d'anéantir. Les autres, et ceux surtout qui n'appartenaient pas à l'armée, voulaient qu'on capitulât. Ils s'appuyèrent sur l'impossibilité de résister à une double attaque, vu la presque nullité des retranchemens de la rive gauche. Ce fut pendant ce conseil, qu'un messager de la chambre des représentans, vint apporter au maréchal Davoust la réponse à l'adresse de l'armée. Le maréchal Davoust, assez embarrassé de la présence de quelques témoins, expliqua aux curieux le message qu'il recevait, en disant qu'il s'agissait d'une adresse, pour laquelle *on avait surpris sa signature*. Le général Haxo désavoua également la sienne. Enfin, le conseil de guerre se sépara,

dans la nuit, *sans une délibération formelle et* SANS AVOIR PRIS UN ARRÊTÉ. Après que la plupart des généraux employés à l'armée furent partis, pour retourner à leurs postes, il fut cependant dressé un procès-verbal, que signèrent *individuellement* les généraux qui partageaient l'opinion de Davoust. Ce procès-verbal, qu'*attendait Fouché*, ayant été envoyé au gouvernement, la capitulation fut décidée, malgré l'opposition de Carnot, *seul*.

Le 2 juillet, l'armée prussienne continua son mouvement en avant. Le corps de Thielemann s'avança jusqu'à Roquencourt, où il devait s'arrêter pour attendre celui de Ziethen. Alors ce dernier devait se diriger par Vaucresson, Sèvres et Meudon, sur Issy, et celui de Thielemann, par Versailles, Vélisy et Plessis-Picquet, sur Châtillon. Le corps de Bülow devait s'établir en réserve à Versailles. Dans l'après-midi, le corps de Ziethen ayant dépassé Vaucresson, rencontra nos premiers avant-postes à Ville-d'Avré, et les poussa sur Sèvres. Ce bourg étant occupé par nos troupes, le général Ziethen fit ses dispositions d'attaque, vers trois heures. La division Steinmetz, soutenue par les divisions Pirch et Henkel, fut destinée à attaquer Sèvres, en débouchant par le parc de Saint-Cloud. La division Jagow fut placée en observation, devant ce dernier endroit. Le faible corps français qui était à Sèvres, se défendit avec valeur et assez longtemps, pour qu'on pût détruire une arche de

ce pont et une de celui de Saint-Cloud. Après un combat de près de deux heures, nos troupes furent forcées à la retraite sur Meudon et Moulineau. Alors le général Ziethen, faisant occuper Sèvres par la division Henkel, rappela la division Jagow de Saint-Cloud, et dirigea la division Steinmetz sur Moulineau, et celle de Pirch sur Meudon. Ces deux villages furent emportés par l'ennemi. Le général Vandamme fit réattaquer Moulineau; mais l'ennemi, ayant reçu quelques bataillons de renfort, l'attaque échoua. Le général Ziethen, maître des hauteurs de Meudon, vers six heures du soir, fit ses dispositions pour attaquer Issy. Les divisions Steinmetz et Pirch s'avancèrent sur les hauteurs, près du moulin de Clamart; les divisions Jagow et Henkel restèrent en réserve, la première, près du château de Meudon, la seconde, à Moulineau. A sept heures, les deux divisions prussiennes attaquèrent Issy, défendu par la division....... Le combat fut long et sanglant; plusieurs fois les ennemis furent repoussés; mais enfin, vers minuit, le général Ziethen ayant fait entrer toutes ses troupes en ligne, le village fut emporté. Cette journée coûta près de treize cents hommes à l'ennemi. Le général Ziethen laissa la division Pirch à Issy; la division Steinmetz, qui avait le plus souffert, prit position, avec la cavalerie, au moulin de Clamart; celle de Jagow se réunit à Meudon, et celle de Henkel à Moulineau. Le corps de Thielemann avait continué son mou-

vèrent pendant ce temps. La division Borck, qui était à l'avant-garde, arriva à la nuit devant Châtillon, et y prit position, après avoir échangé quelques coups de canon avec nos troupes. Le restant du corps campa plus en arrière, deux divisions en avant de Velizy, et une entre Sceaux et Chatenay; la cavalerie avait été détachée à Saint-Cyr, pour couvrir le mouvement de l'armée par la droite. Le corps de Bülow s'établit à Versailles (*), où Blücher eut son quartier-général.

Le duc de Wellington, ayant fait jeter un pont à Argenteuil, fit occuper par des détachemens, Surêne, Courbevoye, Anières, Villeneuve-la-Garenne et Chatou.

L'armée française, laissant son aile gauche vers Gentilly, et le centre à Montrouge, replia sa droite en arrière de Vaugirard; ce village continua néanmoins à être occupé.

Vers dix heures du soir, le maréchal Davoust envoya le général Revest, pour proposer au général Ziethen une suspension d'armes et la reddition de Paris. La réponse fut telle qu'on pouvait l'attendre: Ziethen dit qu'il ne voulait point entendre de suspension d'hostilités, que l'armée française ne posât les armes (**). Le gouverne-

(*) La ville de Versailles paya cher le combat qui s'était livré la veille, et ressentit les effets de la colère de l'ennemi à qui elle avait affaire. Elle fut rançonnée par une contribution énorme, et livrée aux dévastations d'une soldatesque, la plus pillarde de l'Europe.

(**) *Voyez* Pièces justificatives, N° XXXVII.

ment et le général en chef avalèrent, dans le silence, l'opprobre de cette insulte. Fouché, cependant, et ses associés, qui ne pouvaient pas espérer de ployer l'armée à passer sous le joug de l'ennemi, se hâtèrent de chercher un adoucissement. Dans la même nuit, deux personnes furent expédiées : le général Tromelin à Blücher, et Macirone à Wellington, pour leur représenter qu'une jactance ridicule était hors de saison, et que si l'armée avait connaissance de la bravade de Ziethen, rien ne pourrait arrêter sa juste indignation. Wellington et Blücher, malgré leurs menaces, craignaient l'armée; nous en fournirons des preuves plus bas. Fouché reçut l'assurance que des commissaires seraient reçus, le lendemain, pour traiter d'une convention d'évacuation.

Le 3 juillet, les deux armées ennemies ne firent aucun mouvement. Ce jour-là, vers trois heures du matin, le maréchal Davoust fit une espèce de tentative pour reprendre le village d'Issy, qui fut défendu par deux divisions du corps de Ziethen. Cette attaque, mal faite, et par un corps trop faible, n'eut d'autre résultat que de faire tuer du monde de part et d'autre. A sept heures du matin, le combat avait cessé et nos troupes étaient rentrées dans leurs positions. Au reste, cette attaque n'avait été qu'un prestige, pour tromper l'opinion publique et le désir qu'avait l'armée de défendre la capitale par les armes. Pour compléter la déception, on avait annoncé pour ce

jour-là une bataille générale, qui tint toute l'armée en attente. C'était le moyen dont on se servait, depuis plusieurs jours, pour calmer son impatience. Après le combat du matin, on convoqua un conseil de guerre à Montrouge, mais on eut l'attention d'avertir les généraux qui s'opposaient à la reddition, assez tard pour qu'ils ne pussent y venir qu'après que tout serait terminé : c'est ce qui arriva en effet. A huit heures du matin, la demande formelle d'une suspension d'armes, sous la condition de livrer Paris à l'ennemi, avait été faite par le gouvernement provisoire. Cette demande fut acceptée, et Saint-Cloud fut désigné pour le lieu des conférences. A quatre heures après midi, les commissaires nommés de part et d'autre s'y réunirent. Ce furent, pour le gouvernement provisoire, le baron Bignon, chargé du portefeuille des relations extérieures, le lieutenant-général Guilleminot, chef de l'état-major général, et le comte de Bondy, préfet de Paris ; de la part du duc de Wellington, le colonel Hervey ; de la part du maréchal Blücher, le général Müffling. Dans la nuit, la convention pour la remise de Paris fut signée (*). Les principales conditions étàient, que les postes avancés seraient remis à l'ennemi le 4 et le 5, et les barrières le 6 ; l'armée française devait se retirer derrière la Loire, en emmenant son artillerie et

(*) *Voyez* Pièces justificatives, N° XXXVIII.

tout son matériel, et y être rendue le 8. Aucune garantie ne fut stipulée, pour les intérêts de la nation, ni pour ceux de l'armée. On n'avait pas osé livrer une bataille à un ennemi égal en nombre, et on se soumettait à des conditions qui ne pouvaient être pires après l'avoir perdue. Ainsi fut conclue une des plus mémorables capitulations dont l'histoire nous ait conservé le souvenir, et une des plus riches en conséquences désastreuses de tout genre. La première fut le licenciement de l'armée, exigé par la vengeance de nos ennemis. La seconde fut l'occupation du territoire français, cause principale des réactions sanglantes que cette occupation protégeait, et qui ont fait autant et plus de mal peut-être au gouvernement même, qu'à ceux qui en furent les victimes. Une convention conclue après une victoire facile à obtenir, et qui aurait conservé la dignité nationale, en replaçant le gouvernement sur ses vraies bases, aurait ramené et maintenu l'ordre, comprimé des vengeances sanguinaires et le plus souvent personnelles, et mis un frein salutaire aux effets de l'irritation et de l'exagération de tous les partis.

Quelque douloureux qu'il soit de nous arrêter plus long-temps sur un souvenir aussi pénible, nous ne pouvons pas nous dispenser de mettre sous les yeux du lecteur quelques faits, qui pourront servir à diriger ses réflexions et à fixer ses idées. Ils sont relatifs aux négociations qui

ont eu lieu à Saint-Cloud, et démontrent quelles étaient les intentions avec lesquelles Blücher et Wellington ont traité. Nous laisserons parler le général Müffling : personne ne peut être mieux informé que lui. Voici donc ce qu'il nous dit (*) :

« Pour la France, les commissaires nommés « pour négocier la convention de Paris étaient, « le ministre des relations extérieures, le préfet « de Paris, et le chef de l'état-major général de « l'armée. Ces messieurs avaient déjà dressé le « projet d'une convention.

« La première difficulté s'éleva sur ce que l'ar- « mée française ne voulait pas passer la Loire. « On proposait cependant un armistice. Les deux « maréchaux avaient sans doute les moyens de « dicter la convention (**), mais leur intention « était d'agir avec les plus grands égards et la « plus grande modération, pourvu qu'on ob- « tînt les quatre points suivans.

« 1° Placer l'armée française dans une position « telle, qu'elle ne puisse point avoir d'influence « sur le gouvernement.

« 2° Retenir le gouvernement au pouvoir des « alliés, et ne point permettre qu'il soit déplacé « de Paris (***).

(*) Campagne des armées anglo-batave et prussienne, en 1815, par de M..., page 56 et suivantes.

(**) Il faut passer cette petite jactance, en faveur de la naïveté des aveux qui suivent.

(***) On peut voir le but de cette condition dans l'occupation des

« 3° Placer l'armée française dans une position « telle, qu'elle ne puisse plus être militairement « dangereuse aux coalisés (*).

« 4° De ne rien accorder qui puisse gêner les « souverains, dans les mesures qu'ils voudraient « prendre à l'avenir (**).

« D'après ces principes, il était nécessaire « d'insister pour que l'armée française passât la « Loire. Comme toutes les représentations sur « cet objet paraissaient inutiles, les deux maré- « chaux déclarèrent qu'ils ne pouvaient accorder « de suspension d'armes, que sous cette condi- « tion. Comme il dépendait de l'armée française « de prendre position où elle voudrait, qu'elle « devait s'attendre à être attaquée sur-le-champ, « et qu'elle n'était pas en position de recevoir « une bataille (***), cette difficulté fut levée.

« Dans un article particulier, il avait été pro- « posé que les autorités existantes fussent pro- « tégées.

« Cet article étant purement politique fut re- « jeté, et les maréchaux, en remplacement de « l'article 10, en dictèrent un autre avec une pré-

Tuileries et du Luxembourg par les Prussiens, et celle de la chambre des représentans à main armée.

(*) Ceci portait sur une convention particulière, déjà faite avec le prince de T..., et qui stipulait le licenciement de l'armée.

(**) Aussi ne stipula-t-on aucune garantie pour la nation. Tout était déjà réglé par un traité conclu à Gand.

(***) L'auteur ne se souvient plus de ce qu'il a dit plus haut, page 62.

« caution si cauteleuse, qu'il ne fut absolument « question que de *respecter* les autorités, *aussi « long-temps qu'elles existeraient*. Ainsi les armées « alliées ne pouvaient pas se trouver mêlées dans « les querelles intérieures des Français (*).

« Il avait été proposé, dans un autre article, « que Paris serait, ainsi qu'en 1814, exempt « de logement militaire. Le duc de Wellington, « qui avait décidé de faire camper son armée « au bois de Boulogne, ne fit aucune objection; « mais le maréchal Blücher rejeta cet article *comme « politique* et dépendant de la décision des sou- « verains, et, d'un autre côté, comme étant in- « décent que les habitans de Paris demandassent « une exemption pareille, lorsque l'armée fran- « çaise avait logé si commodément à Berlin pen- « dant plusieurs années. Il ajouta qu'il était « également nécessaire, pour plusieurs motifs, « que toute son armée séjournât à Paris, *au moins « pour quelques jours* (**).

« Dans un autre article, il avait été proposé « que le musée fût respecté, comme étant une « propriété française.

« Le maréchal Blücher rejeta cette demande,

(*) Le motif qu'allègue l'auteur n'est pas le vrai. Le sens de cette tournure de phrase était une réserve, qui prévint toute réclamation relative au changement de la forme du gouvernement.

(**) Deux motifs dirigèrent Blücher. Le premier était la dissolution du gouvernement et des chambres, qui n'aurait pas eu lieu si son armée n'était pas entrée à Paris; le second était les contributions et les exactions qu'il désirait pour lui et pour son armée.

« et déclara qu'il reprendrait tout ce qui était « prussien, d'autant plus que le roi de France « avait promis à la Prusse, l'année précédente, « de lui rendre les objets d'art, et qu'il n'en « avait rien fait.

« Les commissaires consentirent à cette excep-« tion, et demandèrent la garantie du restant du « muséum. Le duc de Wellington la refusa, dé-« clarant qu'il ne pouvait entrer dans d'autres « arrangemens pour les souverains dont il com-« mandait les armées, que ceux qui seraient « *purement militaires;* que l'Angleterre n'avait « rien perdu, mais bien le roi de Hollande, et « les petits princes, dont les contingens étaient « dans son armée : cet objet regardait les souve-« rains.

« Dans le 11e article, où il était question de « garantir les propriétés publiques, il y fut « ajouté, *à l'exception de celles qui ont rapport à* « *la guerre.* Ces mots furent choisis avec autant « de soin, pour que les souverains ne fussent « pas empêchés de détruire, s'ils le voulaient, « *les monumens élevés en mémoire des guerres pas-* « *sées.*

« L'article 14 portait, que la convention dure-« rait jusqu'à la paix.

« On ne pouvait pas nier alors, *comme on a voulu* « *le faire plus tard,* que nous ne fussions en guerre « avec la France.

« La dernière difficulté fut, que les commis-

« saires français demandèrent que la convention
« fût conclue au nom des puissances coalisées.

« On leur dit que les pouvoirs manquaient, et
« on trouva un échappatoire dans la rectification
« de l'article 16.

« Il est devenu nécessaire de publier tous ces
« détails sur les négociations relatives à cette con-
« vention, parce qu'on a voulu s'en prévaloir, par-
« ticulièrement lors de la spoliation du musée,
« et du procès du maréchal Ney. »,

La franchise de cette narration, où l'on n'a rien omis ni déguisé, nous dispense de toutes réflexions. Nous avons vu que le duc d'Otrante, ayant tout préparé pour la remise de la capitale aux coalisés, envoya encore le 2 juillet au soir, l'agent dont nous avons parlé ci-dessus, au duc de Wellington. Voici le récit que M. M.... nous donne de sa mission (*). Il se rendit au camp anglais avec une note de Fouché, pour lui servir d'instruction près du duc de Wellington. Cette note était de la teneur suivante :

« L'armée résiste, parce qu'elle est inquiète.
« Qu'on lui donne des garanties, elle se soumettra.

« Les chambres sont en opposition pour le
« même motif. *Donnez des garanties à tout le monde,*
« *et chacun sera pour vous.*

« L'armée étant renvoyée, les chambres céde-
« ront, en leur accordant les garanties promises

(*) *Macirone, Interesting facts*, etc., page 47 et suivantes.

« par le Roi, comme supplément à la charte.
« Afin d'être bien compris, il est nécessaire de « s'expliquer, ainsi il ne faut pas entrer dans Pa« ris avant trois jours, et pendant ce temps tout « s'arrangera.

« Les chambres doivent être gagnées, *elles doi« vent se croire indépendantes*, et elles consentiront « à tout. C'est la persuasion et non la force qu'il « faut employer envers les chambres. »

M. M...., retardé aux avant-postes français, ne put arriver à ceux des Anglais que le 3 au matin. Il y fut retenu par l'ordre qu'avait donné le duc de Wellington, de ne laisser passer aucun parlementaire sans permission. M. M.... envoya sa note à Gonesse, où se trouvait Wellington avec sir Charles Stuart, Pozzo di Borgo et Talleyrand. Le duc, l'ayant reçue, se rendit à Saint-Cloud pour conférer avec Blücher. M. M.... fut appelé à Gonesse dans la nuit du 3 au 4; il y trouva sir Charles Stuart, Pozzo di Borgo et Talleyrand, en conférence chez le duc. Alors Talleyrand lui fit répéter les instructions qu'il avait reçues, et lorsqu'il en vint au départ de l'armée et à la nécessité de calmer les inquiétudes, il observa que tout était déjà arrangé, et il pria le duc de Wellington de lire à M. M.... la convention *qu'ils venaient de conclure*. En réponse aux observations faites par Fouché, sur la conduite à tenir envers les chambres, le duc de Wellington dicta à M. M.... la note suivante: « Je

« pense que les alliés ayant déclaré le gouverne-
« ment de Napoléon une usurpation, et non légi-
« time; toute autorité qui émane de lui doit être
« regardée comme nulle et d'aucun pouvoir.
« Ainsi, ce qui reste à faire aux chambres et à la
« commission, est de donner de suite leur dé-
« mission, et de déclarer qu'ils n'ont pris sur eux
« la responsabilité du gouvernement, que pour
« assurer la tranquillité publique et l'intégrité
« du royaume de S. M. Louis XVIII (*). » Chacun des diplomates présens, sans en excepter Talleyrand, prit une copie de cette note, au bas de laquelle furent écrits les noms de tous, même celui de M. M....

Après cela, Talleyrand lui dicta encore une seconde note, conçue dans ces termes: « Le Roi
« accordera toute l'ancienne charte, y compris
« l'abolition de la confiscation; l'appel immé-
« diat des colléges électoraux, pour la formation
« d'une nouvelle chambre; le non renouvelle-
« ment de la loi de l'année dernière sur la liberté
« de la presse; l'unité du ministère; l'initative
« réciproque des lois, par message du côté du
« Roi, et par proposition de la part des cham-
« bres; l'hérédité de la pairie. Recommandez de
« *notre part* la bonne foi et la *confiance la plus illi-*
« *mitée.* » Les noms des mêmes diplomates ayant

(*) Ce peu de mots contient l'explication de la déclaration des coalisés sur l'art. 8 du traité du 25 mars.

été écrits au bas de cette note, le duc de Wellington y fit ajouter en note particulière pour le duc d'Otrante : « Qu'il désirait que M. M.... « lui fût renvoyé au plus tôt, avec d'autres notes et « informations : qu'il était à désirer que Fouché « fût ouvert et sincère, particulièrement avec lui, « duc de Wellington, qui, de son côté, avait *la « confiance la plus entière en Fouché* : que le duc dé« sirait savoir si Fouché avait besoin de secours « ou d'assistance, de quelque espèce et de quel« que manière que ce soit, et que dans ce cas il « l'obtiendrait de suite. » Les notes demandées furent sans doute remises par Fouché lui même, dans la conférence qu'il eut avec Wellington le lendemain 5 juillet.

Depuis la nomination de la commission du gouvernement et la séance du 23, les chambres s'étaient renfermées dans leurs attributions constitutionnelles, laissant cette commission jouir sans partage de la dictature. Persistant dans leur entière confiance dans les déclarations des coalisés (*), elles ne s'occupaient que de recevoir les

(*) Nous ne pouvons nous dispenser de faire part à nos lecteurs d'une réflexion de l'auteur de l'*Essai sur la puissance de la Russie* : « Leur « intention (des constitutionnels), était honnête ; mais la confiance « dans les promesses d'un invaseur, *est une folie impardonnable dans « les gardiens du salut public*; leur conduite, en arrêtant l'élan na« tional, et souffrant en dernier lieu qu'on leur enlevât leur unique « rempart (l'armée), lorsque la France ne pouvait présenter sur la brèche « qu'un corps nu, fut une aberration infligée par le destin pour l'accom« plissement de ses décrets. » Page 92.

communications du pouvoir exécutif, et de voter les lois qui leur étaient présentées. La chambre des représentans nomma, le 28, une commission de neuf membres pour préparer le travail de la constitution, à laquelle devait être assujetti le prince qui régnerait sur la France; elle croyait encore en avoir le choix. Les seuls actes par lesquels elle se tint en communication avec la nation, furent une adresse à l'armée, et une aux Français. En vain quelques membres voulurent-ils observer aux deux sections de la législature, que le gouvernement ne répondait pas à la confiance de la nation, et que surtout la conduite de son chef était au moins très-douteuse; elles n'y eurent aucun égard.

Le 4 juillet, lorsque la convention de Paris eut été communiquée aux chambres, elles votèrent une adresse de remercîmens à l'armée, dont elles allaient être privées (*). Le lendemain, le gouvernement annonça la reddition de la capitale, par une proclamation adressée aux Français (**). Les termes ambigus de cette pièce singulière n'étaient pas propre à rassurer des esprits qu'inquiétait l'avenir; ils devaient bien plutôt augmenter l'alarme du plus grand nombre.

La communication de cette pièce fit une im-

(*) *Voyez* Pièces justificatives, N° XXXIX.

(**) *Voyez* Pièces justificatives, N° XL.

pression défavorable à la chambre des représentans : son ambiguité ne put échapper à la plupart des membres ; mais le coup était porté, et il ne restait d'autre parti que celui de marcher courageusement au-devant de la destinée. La possibilité d'une dissolution violente n'échappa pas aux représentans de la nation, et ce pressentiment, sans abattre leur courage, leur traça la conduite qu'il leur restait à tenir. Une déclaration solennelle exposa, aux yeux de la France et de l'Europe, les sentimens et les principes qui dirigeaient la chambre, et traça d'une main ferme l'exposé des vœux des Français (*).

Cependant, dès le 4, l'armée française s'était mise en mouvement vers la Loire. Le désespoir dans l'âme, mais décidés à tout sacrifier pour une patrie à laquelle ils s'étaient dévoués, nos guerriers marchèrent d'un front calme vers leur nouvelle destination. Ils ne pouvaient pas ignorer que bientôt, séparés de leurs drapeaux, ils seraient répandus sans armes, au milieu des ennemis de la France ; ils se résignèrent au nom du salut de leurs concitoyens, et supportèrent sans murmure ce noble et douloureux sacrifice.

Le même jour, Saint-Denis, Saint-Ouen, Clichy et Neuilly furent livrés aux Anglais, et le lendemain on leur remit Montmartre. Le 6, les barrières de la rive droite de la Seine furent remises

(*) *Voyez* Pièces justificatives, N° XLI.

aux Anglais, et celles de la rive gauche aux Prussiens. Blücher avait cru occuper la ville de Paris ce jour-là, et les troupes s'étaient déjà préparées; les dispositions furent contremandées. Les pillages et les dévastations commis par les militaires prussiens de tous grades, sur les derrières de l'armée, étaient arrivés à un tel degré, que Blücher craignit une insurrection générale. Il crut, pour rétablir l'ordre, autant qu'il se pouvait dans une armée dont une grande partie s'était répandue dans les campagnes, devoir envoyer un régiment de cavalerie à Compiègne, un à Senlis et un à Saint-Germain. Ces troupes avaient ordre de réunir les maraudeurs, qui formaient une petite armée de plus de dix mille hommes.

Le 7, enfin, les Prussiens virent satisfaire leur vanité. Le corps de Ziethen entra à Paris, et s'y promena en procession. Voici quel fut leur ordre de marche. La division Jagow passa le pont de Jéna, et, défilant le long de la Seine, alla repasser le pont d'Austerlitz, pour occuper les 10ᵉ, 11ᵉ et 12ᵉ mairies. La cavalerie suivit jusqu'au pont d'Austerlitz, et de là revint par les boulevards aux Champs-Élysées. La division Pirch suivit le même chemin, et vint occuper la 1ʳᵉ mairie. La division Steinmetz suivit également le quai jusqu'à la Grève, où elle resta, occupant la 9ᵉ mairie. La division Henkel entra par l'Étoile, et vint bivaquer dans le jardin des Tuileries. Ce ridicule détail n'appartiendrait pas à l'histoire, s'il

ne peignait pas au naturel l'esprit du général en chef et de l'armée (*).

Restait encore une opération à faire; c'était la dissolution du gouvernement et des chambres. Un sentiment de dignité empêcha le duc de Wellington de se charger de cette violation de la convention de Paris; au moins on le pense ainsi. Mais lord Castlereagh était venu présider cette opération; il fallait donc qu'elle se fît. Blücher, sans se laisser arrêter par des scrupules, qui ne pouvaient point avoir de prise sur lui, prit la commission sur son compte; et comme une seconde violation peut suivre la première, il voulut essayer s'il pourrait y gagner des contributions pour son compte. Par ses ordres, un escadron de cavalerie, et deux bataillons d'infanterie vinrent occuper la place du Carrousel et les Tuileries, et l'ordre fut intimé à la commission du gouvernement de quitter le palais. En même temps on remit au président la demande d'une contribution de cent millions. Une contribution de dix millions avait déjà été demandée au préfet de Paris, l'une et l'autre de la part de Blücher. A la même heure, la division Jagow occupa le palais du Luxembourg.

(*) L'ordre du jour de Blücher, en prescrivant la procession, ordonnait que tous les Prussiens traitassent les Français avec un *sérieux solennel et d'une manière imposante*. Si la gravité du sujet permettait de rire, on pourrait se rappeler la consigne du sieur Altenkirkhof, dans *les Deux Prisonniers*.

Là cessa le rôle politique de Fouché; il avait achevé la révolution qu'il avait entreprise. Le tableau de sa conduite, du 21 juin au 3 juillet, est tout entier dans la recommandation que le duc de Wellington adressa en sa faveur à Louis XVIII, lorsqu'il fut banni. La voici : « Sire! je suis bien « fâché de ce qui arrive au duc d'Otrante, à *lui seul* « vous devez d'être rentré dans votre capitale et « remonté sur votre trône. *Blücher ni moi n'étions* « *capables de vous rendre votre couronne.* Nous « avions affaire à une armée de quatre-vingt mille « enragés, *qui nous auraient écrasés. Nous ne pou-* « *vions éviter une bataille, si on nous l'eût offerte,* « ou nous étions obligés de battre en retraite pour « attendre la coopération des autres puissances; « et V. M. sait *quelles étaient alors leurs disposi-* « *tions.* Le duc d'Otrante a empêché que la ba- « taille n'eût lieu, et c'est à lui que vous devez « d'être remonté sur le trône de vos pères. »

La chambre des représentans était en séance, délibérant sur la constitution. Elle avait reçu un message du pouvoir exécutif, qui garantissait sa sûreté. Peu après, elle apprit que le Luxembourg était occupé par les Prussiens, et envoya un des secrétaires au gouvernement provisoire, pour hâter le message qu'elle attendait sur cet événement. Vers cinq heures après midi elle reçut enfin celui (*) qui lui annonçait la dissolution

(*) *Voyez* Pièces justificatives, N° XLII.

forcée du gouvernement. A six heures, le président, malgré les réclamations de quelques membres qui demandaient la continuation de la permanence, ajourna la chambre au lendemain huit heures du matin. Le 8, à l'heure indiquée, lorsque les représentans voulurent se rendre en séance, ils trouvèrent les portes fermées. M. Decazes y avait placé des piquets de gendarmerie et de volontaires royaux en habit de gardes nationaux, qui leur présentèrent la baïonnette pour les empêcher d'entrer. Tel est le fait qu'on a dénaturé dans la chambre des pairs du parlement d'Angleterre, au mois de février 1816 (*).

(*) Il est impossible de passer sous silence une phrase du discours de lord Castlereagh, à la même époque et à l'occasion du traité de paix (séance des communes, du 19 février 1816). « L'un des derniers actes « de Bonaparte, fut d'ordonner aux préfets de la France de lui envoyer « des listes descriptives des femmes, de leurs fortunes, etc., dans leurs « départemens respectifs, ayant évidemment l'intention de les sacrifier à « la luxure et à la rapacité de cette armée, avec laquelle, en lui donnant ce *stimulus*, il espérait vainement se maintenir sur le trône de « France, et porter la désolation dans les états environnans. »

Que doit-on le plus admirer, ou de celui qui avança des calomnies aussi atroces, non pas seulement contre le chef d'un gouvernement, mais contre l'armée française tout entière, ou de ceux qui l'écoutèrent sans jeter un cri d'indignation? Quelle opinion peut-on se former d'un ministre qui emploie de pareils moyens? et d'un parlement qui l'approuve?

CHAPITRE III.

Mouvemens des Bavarois et de l'armée française du Rhin. — Les Bavarois passent la Sarre, le 23 juin. — Mouvemens du quartier-général des souverains alliés. — Opérations de l'armée du Rhin. — Les Wurtembergeois passent le Rhin, le 23 juin. — Combat de Sarbourg et de Seltz, le 26. — Combat de Strasbourg, le 28. — Combat de Hausbergen, le 9 juillet. — Convention pour l'armée du Rhin, et révolte de la garnison de Strasbourg. — Opérations de l'armée du Jura. — Combat de Dannemarie, le 27 juin. — Combats de Chavanne et Faussemagne, le 29. — Combats de Besoncourt et de Chevremont, le 1er juillet. — Combats d'Anjustin, d'Offemont et de Pérouse, le 4. — Combat d'Essert et de Bavilliers, le 5. — Convention pour l'armée du Jura. — Marche de l'archiduc Ferdinand et de l'armée russe.

Lorsque Napoléon eut réuni la masse de ses forces dans le nord, la défense des frontières orientales fut confiée à l'armée du Rhin, sous les ordres du général Rapp, et à l'armée du Jura, commandée par le général Lecourbe. Nous avons donné dans le livre I, chapitre 1er, la force de ces deux corps. Sur la Moselle et la Sarre il n'y avait qu'une division de gardes nationales sous les ordres du général Rouyer.

Le 18 juin, *l'armée du Rhin* occupait les lignes

de la Lauter, entre Lauterbourg et Weissembourg *L'armée du Jura*, appuyée à Huningue, s'étendait vers Ferette : tous les postes jusqu'au fort l'Écluse dépendaient à la vérité de cette armée, ainsi que les places du Rhin de celle du général Rapp; mais ces postes isolés se replièrent, ou furent bloqués par l'ennemi.

Les armées russe et autrichienne occupaient, le 18 juin, les positions suivantes. ARMÉE AUTRICHIENNE. *Corps de Colloredo* et de *Hohenzollern*, le long du Rhin, depuis Bâle jusqu'au lac de Constance. *Corps de Wurtemberg*, à Rastadt, Durlach, Bruchsal et Wiesloch. *Corps de Wrede*, autour de Mannheim et de Spire, ayant son avant-garde à Kayserslautern et Birkenfeld : il occupait Germersheim, par deux mille hommes d'infanterie et quarante-cinq bouches à feu de gros calibre, sous les ordres du général Zweyer. *Réserve de l'archiduc Ferdinand*, cantonnée dans le Wurtemberg. ARMÉE RUSSE. Elle était encore en marche vers le Rhin, excepté l'avant-garde, commandée par le général Lambert, qui était arrivée à Mannheim (*).

En attendant les événemens qui devaient se passer dans le nord, le prince de Schwarzenberg se contenta d'ordonner au corps bavarois de

(*) Cette avant-garde était composée de douze escadrons de hussards de la brigade Wassilczikow, de la division Lambert, de deux régimens de cosaques, et des douze bataillons de la division Udom, du 7ᵉ corps; en tout douze mille quatre cents hommes, et 42 canons.

s'approcher de la Sarre. Il ne jugea pas à propos de faire passer le Rhin au reste de son armée, avant de savoir quel serait le résultat du mouvement de l'empereur Napoléon sur Bruxelles. En conséquence, le 19, l'infanterie bavaroise, qui était encore à la droite du Rhin, passa ce fleuve et s'avança jusqu'à Türkheim et Alzey. L'avant-garde du général Lambert vint à Worms. Le 20, l'avant-garde du général Lambert s'avança à Gelheim. Le Corps bavarois laissa une division (Delamotte) en partie à Spire, en partie sur la Queich et devant Landau, et une division de cavalerie vers Neustadt, afin d'observer les mouvemens du général Rapp. Les trois autres divisions d'infanterie occupèrent Deux-Ponts, Ottersberg et Landstuhl. La division de cavalerie du prince Charles resta à Birkenfeld.

Ce jour-là, le général Rapp, ayant appris que les hostilités avaient commencé dans le nord, se décida à faire un mouvement en avant. Son but ne pouvait être que de menacer en flanc les colonnes qui devaient passer le Rhin vers Mannheim et Spire, car l'énorme différence du nombre ne lui permettait pas de compter sur aucun succès. En s'avançant sous les murs de Landau et sur les lignes de la Queich, le seul avantage qu'il pût espérer, était d'assurer sa ligne de retraite par Bitche et Metz, et par conséquent le chemin le plus direct pour gagner la ligne de la Meuse. Le général Rapp ordonna une reconnais-

sance générale sur la ligne de la Queich. Les postes bavarois qui s'y trouvaient furent enlevés en partie, et le soir nous étions maîtres de Dahn et d'Anweiler. Le lendemain, le général Rapp fit ses dispositions pour attaquer Germersheim. Ce point était d'autant plus intéressant, qu'il servait de tête de pont, et que sa perte aurait obligé l'ennemi à effectuer son passage plus bas. Nous allons quitter un instant l'armée du Rhin, pour suivre le mouvement des Bavarois jusqu'à la Moselle.

Le 21, le corps bavarois se serra sur la tête de colonne. La division Beckers s'avança à Ramstein, et la division Zollern à Vogelbach. La division Delamotte resta en arrière de la Queich vers Neustadt. Le 22, les divisions Raglowich, Beckers et Zollern, et celle de cavalerie du prince Charles, se réunirent entre Deux-Ponts, Bliescastel et Hornbach. La division Delamotte ayant été relevée sur la Queich, par des troupes venues de Mayence, s'avança à Anweiler, dans la direction de Pirmasens. Pendant ce temps, le prince de Schwarzenberg avait appris les événemens qui s'étaient passés dans le nord. Il fit en conséquence toutes ses dispositions pour franchir les frontières de la France. Le corps bavarois devait forcer le passage de la Sarre, le 23 ou le 24, et se diriger de là sur Nancy, soit par Morhange et Dieuze, soit par Bouquenom, si le général Rapp voulait tenir dans les lignes de Weissembourg. Le corps de Wurtemberg, auquel s'était

réunie la division Wallmoden, devait passer le Rhin, les 23 et 24, à Germersheim; de là le prince de Wurtemberg devait se diriger sur Weissembourg et Lauterbourg; après avoir investi Strasbourg et bloqué cette place, jusqu'à l'arrivée du corps de Hohenzollern, le prince de Wurtemberg devait continuer son mouvement, par Molsheim, Schirmeck, Raon-l'Étape et Lunéville, sur Nancy. Les corps de Colloredo et Hohenzollern devaient se réunir le 25, à Lœrrach et Crenzach; celui de l'archiduc Ferdinand, à Binzen et Eimeldingen; ces trois corps devaient passer le Rhin le 26. Nous suivrons leurs mouvemens plus bas.

Le 23, le maréchal de Wrede, après avoir annoncé, par une proclamation, à ses soldats, que *la victoire* les avait conduits en trois jours du Rhin à la Sarre, et qu'ils devaient anéantir les armées qui leur étaient opposées, fit ses dispositions pour passer cette rivière à Sarbrück et à Sarguemines. Dans le premier endroit, le général Belliard, qui commandait dans les 3ᵉ et 4ᵉ divisions militaires, avait placé deux bataillons de gardes nationales mobiles et une compagnie franche; dans le second, il n'y avait qu'une compagnie de douaniers. La division Beckers attaqua Sarbrück en deux colonnes. Après un combat assez vif et assez opiniâtre, le passage de la Sarre fut forcé. L'ennemi y perdit environ cent hommes; nous en perdîmes une trentaine. Après

avoir passé la rivière, la division Beckers prit position sur les hauteurs vers Forbach. Devant Sarguemines, le maréchal de Wrede fit former la division Raglowich en colonnes d'attaque; la division de cavalerie du prince Charles appuyait ce mouvement. A Neukirchen, à un quart de lieue du pont, on rencontra l'avant-poste de dix douaniers, qui se retira en combattant, sur le corps-de-garde palissadé, qui était à la tête du pont. Le reste de la compagnie de douaniers était à la rive gauche de la Sarre et derrière la barrière, avec quelques gardes nationaux de la ville. La division bavaroise étant arrivée sur les hauteurs qui dominent la Sarre, le maréchal de Wrede fit mettre vingt-cinq pièces en batterie, pour détruire ce que les rapports ennemis appellent une tête de pont. Une canonnade très-vive fut allumée contre le pont et la ville, et un bataillon fut lancé au pas de charge, sur les dix douaniers qui défendaient le corps-de-garde. Ces derniers furent obligés de plier, et repassèrent le pont en fermant la barrière après eux. La compagnie de douaniers se retira sur Saint-Avold, où s'étaient également repliées les troupes qui avaient été à Sarbrück; le général Meriage, qui les commandait, y fut rejoint par deux bataillons venus de Metz. La bataille de Sarguemines ne coûta la vie à personne (*). Le maré-

(*) Il a été fait dans les écrits ennemis, un rapport ridiculement pompeux de cette affaire de dix mille hommes contre une compagnie

chal de Wrede ayant fait briser la barrière par des sapeurs, traversa la ville avec ses troupes. La division Raglowich prit position sur la route de Bouquenom, et la division de cavalerie du prince Charles poussa jusqu'à Saralbe. Le même jour, la division Zollern s'était portée de Hornbach sur Bitche et avait sommé cette place; le général Kreuzer qui y commandait, ne jugea pas à propos de répondre. La division Delamotte s'avança à Pirmasens, le reste de la cavalerie vint autour de Deux-Ponts; le général Lambert à Otteweiler. Le général Czerniszeff, qui précédait l'armée russe, avec huit régimens de cosaques, arriva ce jour-là à Sarbrück.

Le 24, le corps bavarois continua son mouvement en avant, et occupa le soir les positions suivantes : la division Raglowich à Bouquenom; la division Beckers à Forbach, ayant laissé des troupes devant Sarrelouis; la division Delamotte près Hornbach; la division Zollern à Sarguemines, ayant laissé des troupes devant Bitche; la division du prince Charles vers Fenestrange; la division Preysing à Pettelange; le général Lambert avait sa cavalerie à Saint-Avold et son infanterie à Sarbrück; le général Czerniszeff à Bouzonville (*). La brigade française du général Meriage se replia sur Fouligny.

de quarante hommes. On parle d'un *grand nombre de prisonniers faits*. Il n'y eut de pris que quelques malheureux paysans dans les champs.

(*) Les rapports ennemis disent que ce jour-là le général Meriage

Le 25, le corps bavarois continua à s'avancer vers Nancy : les divisions Raglowich et du prince Charles vinrent à Dieuze et Moyenvic; celle de Beckers à Saint-Avold; celle Delamotte devant Sarguemines; celle de Zollern à Erstroff, celle de Preysing à Morhange : le général Lambert s'avança avec sa cavalerie jusqu'à Fouligny et Courcelles, et le général Czerniszeff à Kedange, vers Thionville. Le général Meriage se replia à Pont-à-Chaussy, en arrière de Courcelles. Les rapports ennemis font mention d'un combat où les troupes françaises auraient été dispersées. Le fait est encore faux; la bataille de Courcelles, aussi peu sanglante que celle de Sarguemines, fut encore moins bruyante. Ce jour-là précisément, l'auteur, chargé d'une mission par le général Belliard, conclut à Courcelles, avec le général russe, une suspension d'armes de vingt-quatre heures, nécessaire pour attendre une réponse du quartier-général ennemi.

Le 26, le corps bavarois avait une division à Moyenvic, une à Erstroff, une à Pettelange et Sarguemines, une à Fouligny et Saint-Avold; la cavalerie en partie à Einville, en partie vers Mazerulle. Le général Czerniszeff dépassa Thionville, et la cavalerie du général Lambert s'avança

écrivit au maréchal de Wrede, pour lui annoncer les événemens de Paris, le départ des plénipotentiaires pour le quartier-général des coalisés, et pour demander un armistice. Le fait est faux, puisque nos plénipotentiaires ne sont partis de Paris que le 24 au soir.

devant Metz. Le général Belliard avait fait prendre position à la divison Rouyer, à la jonction des routes de Sarrelouis et de Saint-Avold.

Le 27, la tête du corps bavarois arriva devant Nancy, et la division du prince Charles occupa Lunéville. Le 28, il était en position, savoir : trois divisions d'infanterie et une de cavalerie devant Nancy; une division d'infanterie et une de cavalerie à Lunéville; il resta le 29 et le 30 dans cette position.

Pour prendre congé du corps bavarois, sans entrer dans le fastidieux détail de sa paisible marche, nous nous contenterons de l'indiquer en peu de mots. Le 1er Juillet, il vint à Toul; le 2 à Ligny; le 3 à Bar-sur-Ornain (*); le 5 à Châlons-sur-Marne; le 7 entre Épernay et Étoges; le 8 à Château-Thierry et Montmirail; le 9 à la Ferté-sur-Jouarre et Meaux; le 10 à Lagny, Meaux et Coulommiers; de là elle marcha vers la Loire, et s'étendit entre Gien et Montereau.

Le 27 juin, le prince de Schwarzenberg porta son quartier-général à Spire, où vinrent les empereurs de Russie et d'Autriche, et le roi de Prusse. Le corps russe de Rajewsky, destiné à couvrir le

(*) Ce jour-là, Czerniszeff arriva devant Châlons avec deux régimens de cavalerie et huit de cosaques, en tout cinq mille cinq cents chevaux. Le général Rigaud, qui commandait le département de la Marne, se mit en défense avec les élèves de l'école de Châlons et quelques soldats des dépôts. Il fut forcé, et un nombre d'habitans paisibles égorgés dans les rues, par les soldats de Czerniszeff.

grand quartier-général, passa le Rhin le même jour à Spire, et s'avança vers Landau. Le 30 juin, le quartier-général et son escorte étaient à Haguenau, où se présentèrent les plénipotentiaires français, ainsi que nous l'avons déjà dit. La démarche du gouvernement provisoire, et la marche des armées anglo-batave et prussienne sur Paris, ôtant toute idée de résistance sérieuse et par conséquent de danger, le quartier-général ennemi et son escorte continuèrent leur marche, par Saverne et Sarbourg où ils arrivèrent le 2 juillet et séjournèrent le 3. Il s'en fallut peu qu'ils ne fussent enlevés par le corps franc du lieutenant-colonel Brice. L'entreprise manqua par l'imprudence de celui qui commandait son avant-garde, et qui, au lieu de marcher directement à Sarbourg, où il n'y avait que deux bataillons, s'amusa à attaquer la division de cavalerie russe qui était à Heming. Le 5 juillet, les souverains et Schwarzenberg étaient à Nancy; le 8 à Ligny. De là les souverains se rendirent à Châlons, et, continuant leur route sous l'escorte d'un régiment de cosaques, ils arrivèrent le 10 juillet au soir à Paris.

Nous avons laissé le général Rapp en avant des lignes de la Lauter, se disposant à attaquer Germersheim le 22. Dans la nuit, il reçut la nouvelle officielle des désastres de Waterloo; en même temps, il reçut l'avis que des corps autrichiens se rassemblaient vers Bâle. Il ne fallait

plus songer à prendre l'offensive, et la position du général Rapp allait devenir très-embarrassante. Il n'ignorait pas que le corps bavarois marchait sur la Sarre, et par conséquent allait le déborder. Une armée débouchait sur lui, et, en se mettant sur-le-champ en mouvement, il n'avait que deux journées d'avance. Il est vrai qu'en s'aidant par des transports extraordinaires, il pouvait en gagner davantage. Il n'était pas probable que le corps de Wurtemberg voulût s'aventurer à sa suite, et laisser Strasbourg en arrière, avant que les troupes autrichiennes, qui passaient à Bâle, n'eussent occupé l'Alsace. D'ailleurs, en écartant sur sa route tous les moyens de transport extraordinaires, dont l'ennemi pouvait se servir, il l'aurait rebuté au bout de trois marches forcées. En se mettant en marche, le 24 au matin, de Weissembourg, il pouvait arriver le même jour à Brumat; le 26, à Raon-l'Étape, et il aurait été le 3 juillet à Troyes. Il lui suffisait de faire dix-neuf mille toises ou vingt milles géographiques par jour; ces distances ont été souvent parcourues par nos armées, plusieurs jours de suite.

Mais d'autres considérations devaient le retenir. La place de Strasbourg n'avait qu'une faible garnison et sa garde nationale, qui, malgré son zèle patriotique qu'on ne peut méconnaître, pouvait cependant ne pas suffire aux fatigues d'un long siége et au service qu'exigeait le dé-

veloppement des ouvrages. Personne n'ignorait alors, dans les deux ci-devant provinces d'Alsace et de Lorraine, que l'Autriche en convoitait la possession, et qu'elle s'était préparée à faire valoir de prétendus droits. La place de Strasbourg surtout lui tenait à cœur. Il n'était donc pas possible qu'un général, chargé de la défense des places du Rhin, abandonnât la principale, sans en avoir l'ordre. Ce fut sans doute ce motif qui décida le général Rapp. Pendant la journée du 22, il fit entrer dans Landau les caisses des pays, avec un bataillon : un bataillon fut envoyé en poste à Neuf-Brisach, et un autre à Schelestadt. L'armée rentra dans les lignes de la Lauter, ne laissant qu'une arrière-garde sur la Queich. Ce même jour, le prince royal de Wurtemberg réunit son corps. Les six bataillons de la brigade Luxem (division Palombini) vinrent occuper Germersheim, et le restant de cette division s'assembla à Bruchsal. La division de Darmstadt se réunit à Philipsbourg. Les troupes de Wurtemberg vinrent camper derrière Germersheim ; un régiment de cavalerie fut envoyé à Lustadtt : la division Wallmoden (plus tard Vacquant) descendit de Spire devant Landau.

Le 23, le corps de Wurtemberg passa le Rhin, à l'exception de six bataillons de la division Koch, et douze escadrons de la division Palombini. Dans l'après-midi, le prince de Wurtemberg fit attaquer les lignes de la Queich, par dix-huit batail-

lons et douze escadrons en deux colonnes. Nos avant-postes, appartenant à la division Rothembourg, se réunirent à Rheinzabern, d'où ils se replièrent peu à peu, en combattant, vers Lauterbourg. Les troupes ennemies qui avaient passé la Queich, s'avancèrent jusqu'à la hauteur de Rheinzabern; le reste du corps de Wurtemberg s'arrêta à Germersheim.

Le 24, le corps de Wurtemberg continua son mouvement. Le général Jett, avec un bataillon et quatre escadrons, se dirigea vers la droite, sur Bergzabern. Le général Luxem, avec six bataillons et huit escadrons, se porta plus à gauche, vers Babelroth, où il rencontra l'avant-garde du général Rapp, composée du 7e de chasseurs et du 8e de dragons. Une charge brillante de notre cavalerie arrêta l'ennemi, qui ne dépassa pas Bergzabern. La division de Hesse-Darmstadt resta à Billigheim, et la division Koch en arrière, à Impfing. Le général Wallmoden, ayant laissé devant Landau trois bataillons et deux escadrons, s'avança avec onze bataillons et six escadrons à Rheinzabern. Le général Palombini, avec la brigade Czollich (huit bataillons) et un régiment de cavalerie, resta également devant Landau. Le général Lalance, avec quatre bataillons de la division Koch, resta à Germersheim.

Le 25, le général Rapp quitta les lignes de la Lauter, qu'il était impossible de défendre; tant parce qu'elles étaient tombées en ruines, que

par la disproportion du nombre; il vint prendre position à la tête de la forêt de Haguenau; la division Grandjean, à gauche, vers Reishofen, pour couvrir la route de Bitche; la division Albert à Surbourg, en arrière de Soulz; à l'extrême droite, à Seltz, le général Rothembourg; le général Desbureaux, avec un bataillon de ligne, quelques lanciers et une compagnie franche, était à Saverne. Le corps de Wurtemberg s'avança jusqu'à Weissembourg; l'avant-garde à Ingolsheim, à moitié chemin de Soulz; la division Wallmoden, à Lauterbourg. Le général Palombini fut rappelé de la Queich, avec la brigade Czollich; la brigade Lalance fut chargée du blocus de Landau.

Le 26, l'ennemi attaqua notre position à Surbourg et à Seltz: dans ce dernier endroit était le général Rothembourg, avec la brigade de Gudin, seule; la brigade Fririon avait été détachée vers le Fort-Louis, pour couvrir les derrières de l'armée. Dans le moment où l'ennemi s'approchait, il fut encore obligé de détacher le 40e régiment sur sa gauche. Il ne resta donc à Seltz que le 59e, dont un bataillon formait l'avant-garde et la réserve; l'autre bataillon, excepté une compagnie qui était employée à garder les gués jusqu'à Nider-Adern, formait le corps de bataille. Vers onze heures du matin, le général Wallmoden parut devant Seltz; son avant-garde, composée de quatre bataillons, deux escadrons et une batterie, attaqua les trois compagnies que nous

avions à la tête du bois. La résistance de nos troupes fut vive et opiniâtre, et ce ne fut qu'après deux heures de combat, et par une dernière attaque des quatre bataillons, que notre petite avant-garde put être forcée de se replier dans Seltz; elle y occupa la partie de la ville situé à la gauche de la rivière. Les quatre bataillons ennemis débouchèrent alors sur Seltz, qu'ils essayèrent d'emporter; ils furent repoussés avec perte. Mais le général Wallmoden, ayant engagé de nouvelles troupes, renouvela l'attaque, et parvint à s'emparer de la partie de la ville au delà du pont. Une nouvelle charge de nos troupes culbuta l'ennemi sur le bois, où il s'arrêta, rebuté de ses inutiles efforts. Ce combat, que les rapports ennemis appellent *glorieux*, coûta au général Wallmoden plus de cinq cents hommes.

Au centre, le prince de Wurtemberg se porta, avec le gros de son corps, sur la grande route de Haguenau. La division Albert avait pris position à la tête de la forêt, derrière la Sure; le village de Surbourg, sur son front, était gardé par un bataillon du 18e régiment, sous les ordres du colonel Veyrol. Vers dix heures, la tête de la colonne ennemie, composée d'un bataillon et quatre escadrons, sous les ordres du général Jett, parut devant Surbourg. Nos premiers avant-postes furent repliés sur le village, et le combat s'engagea. Peu après, le gros de l'avant-garde ennemie, composé de six bataillons et huit es-

cadrons, arriva, et le village de Surbourg fut vivement attaqué. Le bataillon du 18e se défendit avec la plus grande valeur, et ce ne fut qu'après deux heures de combat, que le général Albert, le voyant au moment d'être tourné, le fit replier derrière la Sure. Le reste du corps ennemi étant arrivé, le prince de Wurtemberg le fit déployer, et le combat s'engagea sur tout le front de la division Albert. Plusieurs fois l'ennemi tenta de forcer le passage de la rivière; chaque fois ses colonnes d'attaque furent culbutées avec une grande perte. Enfin, vers le soir, l'ennemi, rebuté, renonça à ses attaques, et se replia hors de la portée du canon. Cette journée coûta au corps de Wurtemberg, tant à Surbourg qu'à Seltz, deux mille hommes hors de combat et deux pièces démontées. Notre perte s'éleva à trois cents hommes.

Dans la nuit, le général Rapp continua sa retraite. La nouvelle qu'il venait de recevoir du passage du Rhin, à Bâle, par trois corps autrichiens, ne lui permettait plus de défendre le défilé de Brumat; il fallait se hâter de couvrir Strasbourg. Ce fut dans cette marche, que l'armée du Rhin apprit l'abdication de Napoléon. L'effet moral de cette nouvelle pensa causer la désorganisation de l'armée. Un de nos plus braves régimens, dont le nom était associé à bien des hauts faits, fut au moment de la quitter, et de se jeter dans les montagnes; mais l'ennemi

s'avançait, et il suffit de le dire pour que ce régiment, qui n'avait jamais tourné le dos, restât à son poste. Le soir, l'armée française était en position derrière la Souffel, à une lieue de Strasbourg; une petite arrière-garde d'infanterie et de cavalerie fut laissée en avant de Brumat. Le corps de Wurtemberg s'avança, le 27, par les deux routes de Haguenau et de Lauterbourg; l'avant-garde du général Luxem, eut, en avant de Brumat, un léger engagement avec la nôtre, qui se retira derrière le défilé, où l'ennemi ne put la forcer; l'avant-garde de Luxem resta en arrière de Brumat; le corps de Wurtemberg prit position plus en arrière à Schueffelheim; la brigade Czollich occupa Haguenau; la division Wallmoden vint à Drusenheim; la brigade wurtembergeoise de Lalance, ayant été relevée devant Landau, arriva à Haguenau, le 28 au matin.

Le 28 au matin, l'armée française occupait les positions suivantes : la division Rothembourg était à l'aile droite; les 39ᵉ et 40ᵉ régimens, à la droite de la route de Bischeveiler; le 36ᵉ devant le village de Souffelweyersheim; le 103ᵉ au centre; la division Albert était à l'aile gauche; le 10ᵉ régiment occupait Lampertsheim et Mundolsheim; les 32ᵉ, 18ᵉ et 57ᵉ couvraient les trois Hausbergen; une brigade de cavalerie, composée des 7ᵉ de chasseurs et 11ᵉ de dragons, était en réserve. Nos avant-postes étaient à Reichstett et à l'auberge de Lampertsheim; la division Grandjean et une bri-

gade de cavalerie, étaient en colonnes sur la route de Molsheim, afin d'observer les mouvemens que pourraient faire les troupes ennemies venant de Bâle. Des troupes de la garnison de Strasbourg avaient été placées dans la Roberts-Au, et devant Wantzenau. On y avait également établi des batteries. Les villages de Honheim, Bischheim et Schilligheim avaient été retranchés et couvraient la position que l'armée devait occuper devant Strasbourg.

Dans l'après-midi, l'ennemi parut, et vers deux heures le prince de Wurtemberg déploya ses colonnes d'attaque. La division autrichienne était à droite; la brigade Luxem et la cavalerie du général Kinski se dirigèrent de Wendenheim sur Pful-Griesheim; la brigade Czollich fut détachée de cette division et resta sur la grande route près de Wendenheim; la division hessoise du prince Émile était au centre, elle se dirigea de Wendenheim sur Lampertsheim. Les troupes de Wurtemberg étaient à l'aile gauche; la brigade de Hohenlohe, à droite de la route; la brigade Misany au centre; la brigade Hügel, à gauche; la cavalerie, derrière le ruisseau de Wendenheim. La division Wallmoden était encore en marche, et la brigade Lalance était restée à Haguenau.

Vers trois heures, le combat fut engagé par l'attaque de Lampertsheim, par la division hessoise : la cavalerie ennemie se développa en même temps dans la plaine, en avant des colonnes.

Lampertsheim, occupé par un bataillon du 10e régiment, fut défendu long-temps avec vigueur contre six bataillons de la division hessoise. A la fin, la 2e brigade ennemie s'avançant, le colonel Cretté rappela son bataillon, et réunit le 10e régiment à Mondolsheim. Le prince Émile poussa sa pointe et parvint à s'emparer des premières maisons de Mundolsheim; mais une charge vigoureuse culbuta les Hessois au delà du ruisseau, où ils furent contenus, malgré leurs tentatives réitérées.

A peu près en même temps, le prince de Wurtemberg avait fait attaquer Souffelweyersheim par la brigade Hügel, la faisant appuyer à droite par la brigade Hohenlohe, et à gauche par la brigade Misany. La brigade Czollich s'avançait sur la route de Brumat. Celle de Luxem avait dépassé Pful-Griesheim. La cavalerie du général Kinski était vers Dingsheim. La division Rothembourg s'était rapprochée du village de Honheim, que couvrait la brigade Gudin; le général Fririon, avec le 103e, était sur la route de Brumat; le 36e défendait Souffelweyersheim. Le général Rapp, jugeant que le projet de l'ennemi était de séparer les deux divisions, en portant ses colonnes sur la route de Brumat, resserra son aile gauche vers le centre. Le 32e régiment fut envoyé à Mundolsheim pour appuyer le 10e; les 18e et 57e furent rapprochés, à Nieder-Hausbergen. Le village de Souffelweyersheim fut vaillamment défendu; mais enfin les

colonnes ennemies parvinrent à passer le ruisseau et à s'en emparer. Le 36ᵉ se replia sur le 103ᵉ, et l'ennemi commençait à déboucher. Alors le général Rapp, voulant l'arrêter pour dégager son aile gauche, jeta au-devant de ses colonnes une compagnie du 36ᵉ, en tirailleurs, et porta en avant la brigade Fririon. Ce général, laissant un bataillon et quatre pièces de canon près de l'auberge de Souffel, marcha sur Souffelweyersheim et en rechassa l'ennemi. Le général Gudin seconda l'attaque, par un mouvement en avant sur la route de Bischweiler. Pendant ce temps, la division Wallmoden s'était avancée à Wantzenau, où elle s'engagea avec les troupes qui étaient à l'autre rive de l'Ill.

Cependant le prince de Wurtemberg avait fait entrer en ligne, à Souffelweyersheim, *les* brigades Misany, Hohenlohe et Czollich. D'un autre côté, la brigade autrichienne de Luxem menaçait en flanc les troupes de Mundolsheim. Le général Rapp jugea alors indispensable de faire un mouvement de concentration et de retraite. La division Rothembourg se rapprocha de Honheim; la division Albert se réplia en échelons; les 18ᵉ et 57ᵉ régimens se retirèrent vers Schilligheim; le général Beurmann, avec les 10ᵉ et 32ᵉ, évacua Mundolsheim, en soutenant les efforts de la division de Hesse et de la brigade Luxem. L'ennemi, maître de Souffelweyersheim, s'avança : la cavalerie wurtembergeoise, débouchant rapidement par la grande route, força le

bataillon qui était à Souffel, s'empara des quatre bouches à feu et couronna le plateau; les brigades Misany, Hügel, Hohenlohe et Czollich atteignirent les hauteurs. Dans ce moment, le général Rapp, se mettant à la tête du 7e de chasseurs et du 11e de dragons, chargea la cavalerie ennemie. Cette charge eut le plus heureux succès; la cavalerie wurtembergeoise fut mise en désordre. Le 32e régiment, de la brigade Beurmann, arriva aussi en colonnes serrées sur la cavalerie ennemie, et l'empêcha de se rallier. Elle se renversa sur l'infanterie encore en colonnes, et peu en ordre à cause du passage du ruisseau, qui avait rompu les bataillons. Le général Rothembourg, portant en même temps sa droite en avant, l'ennemi fut rejeté en désordre au delà de la Souffel, et le combat cessa. Il était alors plus de huit heures du soir, et la déroute des Wurtembergeois fut telle, que les bagages s'enfuirent jusqu'à Haguenau; une partie, et surtout ceux du prince de Wurtemberg, furent pillés par les fuyards.

Le général Kinski, chargé de tourner la gauche de l'armée française, était arrivé à Ober-Hausbergen. Là il se trouva en présence de la division Grandjean. Celle-ci se déploya, et l'ennemi fut contenu de ce côté.

La journée du 28 coûta plus de trois mille hommes à l'ennemi. Nous en perdîmes sept cents et quatre canons. Le lendemain, le général ennemi, pour se venger, fit brûler le village de Souf-

felweyersheim, sous le prétexte mensonger que les habitans avaient fait feu sur ses troupes, et fit ravager les villages voisins.

Le 28, au soir, l'armée française rentra en partie dans Strasbourg, en partie dans les rétranchemens de Honheim, Bischeim et Schillighcim. Le corps de Wurtemberg resta au delà de la Souffel, entre Reichstett et Wendenheim; son aile droite occupant cependant Mundolsheim et Nieder-Hausbergen. Le 29, elle occupa les villages de Souffelweyersheim, et les trois Hausbergen; le quartier-général fut à Wendenheim. Le 30, trois bataillons et deux escadrons furent envoyés pour bloquer Schelestadt; deux bataillons et un escadron pour bloquer Phalzbourg. Le corps de Wurtemberg resta devant Strasbourg jusqu'au 4 juillet, sans rien entreprendre militairement. Mais le prince de Wurtemberg fit des tentatives politiques pour se rendre maître de la place. Il essaya d'abord d'employer le pasteur de Wendenheim à gagner le général Rapp; ce moyen ne réussit pas, parce que le pasteur refusa de coopérer à une bassesse. Le général Vacquant étant venu prendre le commandement de la division Wallmoden, le prince de Wurtemberg le crut propre à décider le général Rapp. Il fut envoyé à Strasbourg, le 3 juillet, pour demander la remise de la place au nom du roi de France. Cette tromperie était trop grossière pour avoir du succès. Le 4 juillet, le corps de Wurtemberg ayant été relevé par celui de Hohen-

zollern, se mit en marche pour gagner Paris. Le même jour, le prince de Wurtemberg s'avança jusqu'à Molsheim. Le 5, il était à Raon-l'Étape, et ce jour-là il fit faire une tentative inutile sur Phalzbourg : le 7, à Lunéville ; le 13, à Chaumont ; le 17, à Troyes, et le 21, entre Montbard et Tonnerre.

Le corps de Hohenzollern avait passé le Rhin, dans la nuit du 25 au 26, à Rheinfelden et Crenzach. Le 27 il était devant Huningue ; le 28 il occupa Thann et Saint-Amarin ; le 29 il occupa Colmar et fit investir Neuf-Brisach. Le 3 juillet, l'avant-garde du général Klebelsberg était à Fegersheim, en avant d'Erstein, et investit Strasbourg de ce côté. Le 4, le corps de Hohenzollern releva tous les postes du corps de Wurtemberg, et prit l'investissement de Strasbourg avec la division Vacquant, que le prince de Wurtemberg y laissa. Ce jour-là, vers trois heures après midi, le général Rapp fit faire une grande reconnaissance sur tous les points du blocus. Notre cavalerie pénétra jusqu'à Ober-Hausbergen, et enleva quelques postes ennemis.

Le 9 juillet, le général Rapp, voulant connaître la force des troupes qu'il avait devant lui, se décida à pousser une pointe sur la route de Saverne. A la pointe du jour, la division Albert et la cavalerie se mirent en mouvement. La division Albert se porta en avant sur deux colonnes : le 18e et le 57e régimens à droite sur Mittel-Hausbergen ; les 10e et 32e à gauche sur Ober-Hausbergen. Les

trois villages étaient occupés par la division autrichienne de Mazzuchelli, couverte par la cavalerie badoise. Cette dernière fut bientôt renversée par la nôtre; les villages de Ober et Mittel-Hausbergen, emportés par les 10e et 18e régimens, et la division ennemie culbutée en désordre sur Dingsheim. Le prince de Hohenzollern, ayant fait avancer la division badoise de Schæfer, le combat s'alluma avec vivacité. Nos troupes se maintinrent cependant dans les deux villages, jusqu'au moment où le général Rapp fit donner le signal de la retraite. Elle se fit en bon ordre, soutenue en échelons, à droite par le 57e, et à gauche par le 32e. Deux charges successives de la cavalerie badoise furent repoussées, et cette cavalerie mise en désordre. Depuis lors il n'y eut plus devant Strasbourg aucun fait d'armes. Le 22 juillet, une convention de suspension d'armes fut conclue entre le général Rapp et le prince de Hohenzollern, pour les places de Strasbourg, Landau, la Petite-Pierre, Phalzbourg, Schelestadt, Neuf-Brisach, Fort-Mortier et Huningue (*). Cette convention eut le sort de toutes celles qui allaient contre les vues secrètes des coalisés; elle fut violée par le siége d'Huningue.

Tant que l'activité des opérations militaires avait tenu le soldat occupé, ses réflexions sur les événemens politiques et militaires avaient été sus-

(*) *Voyez* Pièces justificatives, N° XLIII.

pendues. Après la conclusion de l'armistice, elles eurent un libre cours et portèrent l'agitation dans l'armée. Non-seulement l'espérance de sauver l'indépendance nationale était déçue, et la France avait succombé presque sans défense, malgré le courage et le dévouement des armées, mais l'existence même de ces armées était menacée : leur licenciement n'était plus un mystère. Pour des cœurs droits, accoutumés à peser la conduite de chacun à la balance de l'honneur militaire, ignorant les principes, la marche et les effets de la politique, et ne jugeant des causes que par les résultats, et du devoir que par les possibilités, les événemens du jour devaient paraître incompréhensibles au premier coup d'œil. Les factieux de l'intérieur de la ville, d'accord avec les Autrichiens, s'emparèrent de la fermentation sourde qui agitait l'armée, et lui donnèrent une direction, en répandant des accusations de trahison contre les chefs. Deux mesures fatales, et qu'on peut appeler hautement imprudentes, firent croître le mécontentement, qu'il ne fut plus possible de contenir. La première fut l'ordre de licencier l'armée et de renvoyer chaque homme isolément, *sans argent* et *sans armes;* la seconde fut celui de *livrer à l'ennemi dix mille fusils* de l'arsenal de Strasbourg. L'insurrection éclata, et le gouvernement se vit forcé de payer aux soldats *le prix de leur sang versé pour la patrie*, et dont on avait voulu les priver. Le corps ennemi profita de

ce moment pour se rapprocher de la place, mais les mesures énergiques que prirent les troupes, malgré leur révolte, déjouèrent tous les projets.

Les factieux qui avaient excité la sédition eurent la douleur de ne pouvoir pas livrer une de nos places principales à l'ennemi. Quelque pénible qu'ait pu être la révolte de l'armée du Rhin, pour les amis de la patrie, elle a présenté au moins une réflexion consolante ; c'est que le soldat français, même au milieu de ses égaremens, sait s'abstenir de désordres honteux, et est sourd aux suggestions de la perfidie.

Pendant que ces événemens se passaient sur le Rhin et devant Strasbourg, d'autres colonnes ennemies se portaient sur l'armée du Jura. Cette armée, commandée par le général Lecourbe, était, ainsi que nous l'avons vu livre I, chapitre 1er, composée d'une division d'infanterie de ligne, d'une de cavalerie, et d'une de gardes nationales. Elle était à peu près réunie sur les frontières de la Suisse, vers Bâle ; la division Abbé et la cavalerie en première ligne, celle des gardes nationales en seconde ligne, devant Béfort. La division de gardes nationales du général Laplane, qui était entre Pontarlier et Saint-Claude, dépendait de l'armée du Jura ; mais, en ayant été entièrement séparée, nous ne nous occuperons d'elle qu'en parlant de l'armée des Alpes.

Dans la nuit du 25 au 26 juin, les corps de Colloredo, de Hohenzollern, et de l'archiduc

Ferdinand, passèrent le Rhin, à Crenzach, près Bâle. Le 26, à dix heures du matin, ils étaient en avant de Bâle, vers la frontière de France. La division Abbé était en position sur les hauteurs de Trois-Maisons, sur la route d'Altkirch; elle occupait Hassingen. Le général Meuziau, avec un bataillon d'infanterie et un régiment de cavalerie, éclairait Ferette; le général Castex, avec le 3e de hussards, la route de Mülhausen. Les corps de l'archiduc Ferdinand et de Hohenzollern suivirent la route de Mülhausen, et investirent Huningue. Nous avons déjà rendu compte des mouvemens de ce dernier. Le corps de Colloredo se dirigea sur Altkirch; les divisions Lederer et Marschall, qui étaient en tête, ayant replié nos avant-postes, attaquèrent la division Abbé à Trois-Maisons; après un combat très-vif, où le maréchal de camp Martel se distingua, le général Abbé se retira lentement et en bon ordre à Tagsdorf.

Le 27, le général Colloredo, ayant dirigé la brigade Scheither, de la division Marziany, sur Ferette, continua son mouvement. Le général Abbé s'était mis en retraite au point du jour, et avait pris position au delà de Dannemarie, derrière la Largue : le 52e régiment était d'arrière-garde, sous les ordres du général Clavel et couvrait le bourg. A peine la division était en position, que Dannemarie fut attaqué par la division Lederer. Le 52e se défendit vaillamment, mais il ne put se soute-

nir, et fut poussé vers la rivière. Le 10ᵉ régiment se forma sur-le-champ en colonne d'attaque, et, s'élançant à la baïonnette sur les Autrichiens, les rechassa de Dannemarie. Une charge brillante des 3ᵉ et 2ᵉ de hussards acheva de les mettre en déroute, et les poussa sur la division Marschall, qui arrêta nos troupes. L'ennemi ne renouvela pas son attaque, dont l'essai lui avait coûté environ cinq cents hommes. Content de ce succès, et ne voulant pas exposer ses troupes au choc de tout le corps de Colloredo, le général Clavel ramena les 52ᵉ et 102ᵉ à la gauche de la Largue, et fit rompre le pont.

Le 28, l'ennemi ne fit aucun mouvement devant Dannemarie. Le 29, le géneral Abbé, instruit de celui du corps de Hohenzollern, dont les troupes avancées occupaient Thann et Masvaux, et sachant qu'un corps autrichien marchait sur Delle, jugea nécessaire de se retirer. Il n'était, à la vérité, pas attaqué de front, mais il allait être tourné; il vint prendre position à Chavanne, ayant en avant du village les 6ᵉ et 52ᵉ régimens. L'ennemi ne tarda pas à l'y attaquer; nos troupes se défendirent avec une telle vigueur, que le général Colloredo, désespérant de forcer le passage de front, se décida à manœuvrer par les ailes; il poussa à sa gauche la brigade Hoheneck, de la division Marziany, vers Montreux; la brigade Vilatta fut dirigée vers Collonge. Le général Abbé, se voyant débordé

par les deux ailes, fut obligé de se replier sur la position de Foussemagne, où il se défendit encore avec intrépidité; mais le mouvement de flanc continuant, il lui fallut se retirer en arrière de Fray et se rapprocher de Béfort. Il prit position à une lieue de la ville, ayant le général Clavel avec le 52ᵉ régiment à Pfasunx, le 6ᵉ à Besoncourt, le 102ᵉ entre les deux, avec quelques compagnies de la Haute-Saône, et un bataillon du 62ᵉ à Chevremont; à son extrême gauche, à Roppes, était le 5ᵉ bataillon de Saône-et-Loire; sur sa droite, les retranchemens de Bourogne étaient défendus par le général Bertrand, avec deux bataillons de garde nationale. Le général Colloredo prit position avec son corps principal, sur la route de Chevremont; la brigade Vilatta était à Collonge, et la brigade Hoheneck, vers Sainte-Croix. Cette journée coûta plus de mille hommes à l'ennemi; nous en perdîmes deux cent vingt-quatre. Le général Meuziau, qui avait été détaché le 28 vers Delle, avec deux escadrons et un bataillon du 62ᵉ, rencontra l'avant-garde du général autrichien Scheither; il la chassa de Faverois, Courtelevant et Rochery; mais l'approche du corps principal le força à se replier sur Bourogne; le général Scheither occupa Delle.

Le 29, le général Colloredo, en même temps qu'il attaquait le général Abbé, à la Chavanne, fit attaquer les retranchemens de Bourogne par le général Scheither. Les généraux Bertrand et

Meuziau, qui n'avaient pas plus de quinze cents hommes à opposer à cinq mille, furent forcés, après la plus vigoureuse résistance; ils se replièrent sur la Savoureuse, à Sevenans; le général Scheither occupa Moval. Le 30, le général Scheither s'avança de Bourogne, et chercha à déboucher par Sevenans; le général Lecourbe s'y porta sur-le-champ, avec les 2ᵉ et 3ᵉ bataillons de Saône-et-Loire. L'ennemi fut attaqué avec vigueur et repoussé jusqu'à Bourogne. Le soir, le corps du Jura occupa les positions suivantes : le général Avisart était avec un bataillon à Giromagny; un bataillon à Val-d'Oye; un bataillon et le 3ᵉ de hussards à Roppes; quatre bataillons avec le général Clavel, à Pfasunx; deux bataillons avec le général Abbé, à Besoncourt; un bataillon appuyait à Chevremont; un bataillon et sept canons, en réserve, à Perouse; un bataillon et le 13ᵉ de chasseurs, avec le général Rambourg, à Damjustin; un bataillon et un escadron à Sevenans; deux compagnies d'infanterie et un escadron à Brémont; quatre compagnies à Chatenoix; un bataillon vers Charmont, et un à Montbelliard. Le général Meuziau, avec trois compagnies du 1ᵉʳ de la Côte-d'Or, un bataillon du 62ᵉ et vingt-cinq chevaux, furent détachés à Blamont; le général Delorme, avec trois compagnies du 1ᵉʳ de la Côte-d'Or, au pont le Roide; le restant des troupes était à Béfort.

Le 1ᵉʳ juillet, le général Colloredo, voyant son

aile gauche avancée jusqu'à la Savoureuse, se décida à attaquer le général Lecourbe de front. Le général Marschall, avec une brigade, fut dirigé sur Vezelois et Sevenans; le général Lederer, avec deux brigades, sur Besoncourt et Chevremont; le général Vilatta, sur Roppes; le général Scheither devait marcher par Morvillars sur Montbelliard. A Roppes, le chef de bataillon Fusthamel, qui commandait le 5ᵉ de Saône-et-Loire, se défendit avec la plus rare valeur; il parvint même à rechasser les deux premiers bataillons qui étaient déjà entrés dans le village; mais la brigade ennemie ayant donné en entier, quatre cents hommes ne pouvaient pas résister à plus de trois mille. Le bataillon de Saône-et-Loire, formé en carré, se retira, sans être entamé, en arrière de Denne, où l'ennemi prit position; au centre, l'ennemi parvint à s'emparer successivement de Besoncourt et de Chevremont. Nos troupes furent un moment en déroute; mais un brigadier de gendarmerie, nommé Prost, ayant saisi une caisse de tambour, ramena les soldats à la charge; dans ce moment, le colonel Jacquet, à la tête du 52ᵉ régiment, s'avança sur l'ennemi et le chassa de Chevremont. Mais la position était tournée par Denne et par Vezelois, et nos troupes furent obligées de se replier à Perouse, où elles occupèrent une position retranchée. A notre droite, l'ennemi parvint à forcer le pont de Sevenans, et déboucha sur les deux bataillons de gardes nationales

qui étaient en position derrière. Le général Rambourg, qui était à peu de distance, se précipita sur l'ennemi à la tête du 2ᵉ régiment de hussards. Les Autrichiens furent culbutés et rejetés au delà du pont. Le général Lecourbe, dès qu'il avait aperçu les efforts de l'ennemi pour s'emparer du pont de Sevenans, avait rappelé le général Meuziau, de Blamont, et lui avait ordonné d'occuper Audincourt et les hauteurs d'Étupes, afin de couvrir Montbelliard. A peine la tête de colonne du général Meuziau eut-elle dépassé Audincourt, qu'on vit arriver sur le plateau la brigade autrichienne de Scheither. Le 1ᵉʳ bataillon de la Côte-d'Or se jeta au-devant de l'ennemi, avec une compagnie du 62ᵉ, et, l'ayant attaqué avec le plus grand courage, parvint à le contenir; mais le général Meuziau, ayant été prévenu que l'ennemi passait la rivière au pont d'Essincourt, se replia sur Montbelliard, où le bataillon de la Côte-d'Or défendit le parc jusqu'à neuf heures du soir. Le général Delosme fut également attaqué au pont le Roide; l'ennemi fut repoussé avec quarante hommes de perte.

Le 2, le général Lecourbe demanda une suspension d'armes; mais les Autrichiens voulaient avoir Béfort, et la négociation n'eut pas de suite. La brigade Scheither se présenta ce jour-là devant Montbelliard et attaqua les redoutes défendues par le bataillon de la Côte-d'Or; celle de gauche fut un instant abandonnée et immédia-

tement reprise par le 62e. Après d'inutiles efforts, l'ennemi renonça à ses attaques. Alors le général Meuziau se replia sur Dien, et le même soir les Autrichiens occupèrent Montbelliard. Ces deux journées nous coûtèrent six cent cinquante hommes et plus de quinze cents à l'ennemi.

Le 3, les deux armées restèrent en position, mais le 4, le général Colloredo, voulant compléter l'investissement de Béfort, fit attaquer les villages de Damjustin et de Brémont, tandis qu'un corps de cavalerie se portait sur Giromagny, pour gagner la route de Lure. Le général Lecourbe, averti de ce mouvement, porta sur Giromagny une reconnaissance commandée par le général Montfort, et la fit soutenir par quelques bataillons de garde nationale, sous les ordres du lieutenant-général Sainte-Croix. Les troupes avancées des Autrichiens furent poussées jusqu'à Chaux, mais l'ennemi étant en forces à Roppes, attaqua vivement le village d'Offmont. Le 5e bataillon de Saône-et-Loire y était posté, pour couvrir la reconnaissance. Le brave chef de bataillon Fusthamel se défendit avec intrépidité et soutint courageusement la charge d'un régiment de hussards; mais après avoir reçu plusieurs charges, le bataillon fut enfin entamé et forcé de se replier sur la Savoureuse. Le chef ayant pu rallier son bataillon, le ramena à l'ennemi, qu'il repoussa jusqu'à Offmont. Il ne serait pas néanmoins parvenu à reprendre le village si

le général Montfort, rappelé par le bruit du combat, ne fût venu à son secours. L'ennemi fut mis en déroute et repoussé d'Offmont. Le général Lecourbe s'y étant porté avec deux bataillons du Jura et un régiment de cavalerie, les Autrichiens furent attaqués de nouveau et rejetés sur Roppes. Le chef de bataillon Fusthamel fut blessé, et deux de ses officiers tués; un, le lieutenant Courbette, fait prisonnier, s'échappa des mains de l'ennemi. Le général Sainte-Croix avait été blessé en avant de Val-d'Oye. Le même jour, le poste de Damjustin avait été si vivement attaqué, que l'ennemi pensa s'en emparer. Le général Lecourbe, voyant le danger de nos troupes, s'y porta avec le 13e de chasseurs, fit battre la charge et culbuta l'ennemi. Une colonne d'infanterie autrichienne, chargée par le colonel Desrivaux à la tête du 13e de chasseurs, fut enfoncée et dispersée. Mais la brigade autrichienne qui avait occupé Montbelliard se portait sur Héricourt, le poste de Brémont était pris à dos, et rien n'empêchait plus l'ennemi de passer la Savoureuse. Le général Lecourbe se vit forcé de retirer les troupes qu'il avait à Brémont et de les reployer en arrière de Bavilliers. Le général Colloredo avait fait attaquer en même temps Perouse et Bavilliers. Le premier endroit était défendu par le général Abbé, avec une partie de sa division et par quelques bataillons de la Haute-Saône. Un bataillon du 6e qui occupait Perouse

fut d'abord forcé, mais, soutenu par le 102e, il repoussa l'ennemi à son tour. Deux bataillons de Saône-et-Loire, commandés par le major Morelli, et qui défendaient la redoute des Perches, repoussèrent également les attaques de l'ennemi. Cette affaire coûta aux Autrichiens plus de mille hommes hors de combat; nous en perdîmes trois cent cinquante. Le soir l'aile gauche du corps de Colloredo prit position à la droite de la Savoureuse, entre Brémont et Héricourt, occupant Bavilliers et Essert.

Le général Lecourbe attendait avec impatience l'arrivée d'un convoi de vivres venant de Vesoul. Depuis quelques jours il avait envoyé dans cette place le colonel Seganville, du 2e de hussards, avec cent chevaux et trois cents hommes d'infanterie, pour le chercher. Le colonel trouva à Lure, en revenant, le général Meuziau, qui y avait été envoyé de Dun, avec trois bataillons, pour couvrir le convoi. Les deux détachemens se réunirent et se mirent en marche, avec cent soixante voitures de vivres. Le 5 juillet, le général Lecourbe, instruit de leur approche, fit vivement attaquer et emporter à la pointe du jour les villages d'Essert et de Bavilliers. L'ennemi retira ses troupes de la route de Lure, pour couvrir celle de Besançon, et le convoi entra à la faveur de ce mouvement. Le 6, le corps du Jura occupait les positions suivantes : la division Abbé, composée de sept bataillons, défendait le

front de Béfort qui regarde les routes de Colmar et d'Altkirch. La division Castex, composée de cinq bataillons et du 13ᵉ de chasseurs, occupait Damjustin et défendait la route de Montbelliard. La brigade Martel, de trois bataillons, occupait Bavilliers et Essert; la brigade Avisart, de deux bataillons, occupait Val-d'Oye. Le général Meuziau, avec les 2ᵉ et 3ᵉ de hussards était à Béfort, dont la garnison se composait de quatre bataillons de garde nationale, un de douaniers, un de retraités, et une compagnie de vétérans. La nouvelle des événemens de Paris étant arrivée à Béfort, des négociations furent entamées pour une suspension d'armes. Le 10, le général Lecourbe, ayant eu avis de l'approche du général Delosme, qui venait de Besançon avec un convoi, voulait tenter une attaque générale. Mais la disproportion des forces était trop grande, pour qu'il fût possible de rejeter l'ennemi à la rive gauche de la Savoureuse. Le général Lecourbe se vit donc forcé, le 11, de ratifier la convention qui put être négociée par son chef d'état-major. Elle devait durer jusqu'à la paix, et comprendre la place de Besançon et les troupes du général Laplane. L'ennemi s'engageait à laisser entrer dans Béfort, tous les quinze jours, des subsistances, à raison de dix mille rations de vivres et dix-huit cents de fourrages.

Nous avons vu que l'archiduc Ferdinand, ayant passé le Rhin dans la nuit du 25 au 26, avec les corps de Colloredo et de Hohenzollern, s'était di-

rigé vers Mülhausen. Le 28, l'archiduc Ferdinand occupa Thann, et le 29, son avant-garde était à Colmar; il y arriva le 30. Là il se sépara du corps de Hohenzollern, et se dirigea sur Sainte-Marie-aux-Mines. Le 4 juillet, il arriva à Raon-l'Étape; le 8, à Neuf-Château; le 10, à Doulevant, où était le quartier-général de Schwarzenberg; le 22 juillet, l'archiduc Ferdinand était à Fontainebleau, d'où il vint prendre des cantonnemens autour de Dijon. Nous ne devons pas oublier que pendant la marche des Autrichiens dans les départemens des Vosges, il furent singulièrement inquiétés par les partisans et par la garde nationale armée. Schwarzenberg, encore irrité du danger qu'il avait couru à Sarbourg, résolut de s'en venger, et ordonna qu'on arrêtât les premiers gardes nationaux qu'on pourrait rencontrer. Le 7 juillet, on lui amena neuf hommes de la garde nationale sédentaire des villages de Lagny, Pogney et Ecoux : ils furent assassinés par un jugement d'un prétendu conseil de guerre. Wrede et le prince de Wurtemberg en faisaient autant de leur côté. Les villages étaient incendiés, sous prétexte que les habitans avaient pris les armes pour se défendre des bandes de maraudeurs, qui s'appelaient avant-garde, et qui y commettaient des horreurs sans exemple.

Nous avons jusqu'à présent passé sous silence les mouvemens du gros de l'armée russe. Quoiqu'elle n'ait eu aucune opération militaire, comme

elle a pris part à l'occupation de la France, nous réparerons cette omission. Nous disons qu'elle a pris part à l'occupation, et nous sommes loin de l'accuser de dévastation. La discipline sévère de cette armée a diminué les charges qui accablaient de toutes parts notre patrie. C'est une justice que l'impartialité historique doit lui rendre, en 1815. Sous le rapport politique, sa présence est peut-être loin d'avoir été un malheur. Le maréchal Barklay de Tolly passa le Rhin à la fin du mois de Juin, à Mannheim et Oppenheim, avec les corps d'infanterie de Doktorow, Sacken, Langeron, Sabaneiew, la réserve de grenadiers, et les corps de cavalerie de Winzingerode et Pahlen. Ayant laissé le corps de Langeron pour observer les places de la Sarre et de la Moselle, il s'avança avec le reste de son armée à Châlons, où il arriva le 10 juillet. Quelques troupes russes s'avancèrent jusqu'à Paris, et bientôt après l'armée entra en cantonnemens.

CHAPITRE IV.

Opérations de l'armée des Alpes. — Combats de Montmélian, de Maltaverne et des Bauges, le 15 juin. — Combat de Thonon, le 21. — Combats de Conflans et d'Aiguebelle, les 27 et 28. — Suspension d'armes. — Combat des Rousses, le 2 juillet. — Combats de Charix et d'Oyonnax, le 3. — Prise de Grenoble. — Convention pour l'armée des Alpes. — Les Autrichiens s'avancent vers Besançon. — Opérations de l'armée du Var. — Assassinat du maréchal Brune. — Places prises par l'ennemi, jusqu'au 20 septembre. — Combat de Longwy, le 14 juillet. — Siége de Huningue.

Le maréchal Suchet, dont la petite armée était étendue sur les frontières de France, depuis Gex jusques vers Grenoble, avait reçu l'ordre de commencer les hostilités en même temps que l'armée du nord. Il fit en conséquence ses dispositions pour passer la frontière le 15 juin. Il réunit, le 14, les divisions Dessaix et Maransin, vers Chambéry et le fort Barreaux. Les défilés de Saint-Claude et des Rousses étaient retranchés, et défendus par des gardes nationales. Le fort de l'Écluse, ainsi que le passage des Échelles, avaient été couverts par des ouvrages. Le

plan du maréchal Suchet était de gagner le plus tôt possible Saint-Maurice par son aile gauche et le Mont-Cénis par la droite. De cette manière il transportait la guerre sur le sommet des Alpes; c'était le seul moyen de résister à une force aussi imposante que celle qui le menaçait, et de la combattre avec quelque avantage.

Dans la nuit du 14 au 15 juin, la division Maransin déboucha sur Montmélian. Les Piémontais avaient sur ce point les deux régimens de Savoie et de Piémont, et les chasseurs de Robert. Montmélian fut surpris, et on y fit près de trois cents prisonniers. Le régiment de Savoie, qui se replia sur Aiguebelle, prit position à Maltaverne; il en fut chassé. Ce même régiment essaya ensuite de défendre le pont de l'Arc et y opposa une vive résistance; mais le 24ᵉ de ligne l'ayant chargé à la baïonnette, le pont fut enlevé, et deux bataillons mirent bas les armes. Le régiment de Piémont et les chasseurs de Robert suivirent la vallée de l'Isère. Au revers des Bauges, ces deux corps prirent position et essayèrent de tenir; mais le 14ᵉ régiment les débusqua et les poussa jusqu'à l'Hôpital, près de Conflans. Le soir, la division Maransin prit position, en partie à Aiguebelle, en partie à Conflans. Des détachemens furent envoyés pour suivre l'ennemi et éclairer les vallées de l'Isère et de l'Arc.

La division Dessaix fut dirigée sur Genève; mais elle avait un plus long chemin à faire, et

elle ne put arriver sur les bords de l'Arve que le 17. Carrouge fut emporté, et le général Dessaix ayant laissé quelques troupes devant Genève, fit occuper Bonneville, et s'avança vers Thonon. Il arriva devant cette ville le 20 juin. Pendant ce temps, la division Maransin resta dans ses positions de Conflans et d'Aiguebelle. Le maréchal Suchet, qui devait craindre que l'ennemi ne débouchât par Genève ou par le Valais et le bord méridional du lac, ne pouvait faire encore aucun mouvement par sa droite. Il lui fallait attendre que Genève fût pris, et le passage de Meillerie occupé.

Cependant le général Frimont, commandant l'armée autrichienne dans l'Italie supérieure, s'était mis en mouvement dans les premiers jours de juin, avec son armée forte de cinquante-quatre mille hommes environ. Il la dirigea sur les Alpes en deux colonnes. Celle de droite, composée des corps de Radiwojewich et Merville, était forte d'environ trente-huit mille hommes, en trente-neuf bataillons et quarante-huit escadrons; elle se dirigea par le Simplon sur Saint-Maurice, par le Valais. Celle de gauche, composée du corps de Bubna et forte de quinze mille hommes, en dix-sept bataillons et douze escadrons, se dirigea par Turin, et de là au Mont-Cénis; elle devait être jointe en Savoie par les troupes du roi de Sardaigne, qui s'y trouvaient au nombre d'environ douze mille hommes.

Le 21 juin, le général Dessaix résolut d'emporter le pont de la Dranse, en arrière de Thonon, que défendaient les Piémontais. Un bataillon du 42ᵉ fut passer la Dranse à Effreux, se dirigeant sur Evian, pour tourner l'ennemi. Un détachement du 53ᵉ, avec cinquante dragons, sous les ordres du colonel Beauchaton, marcha droit au pont. Il fut enlevé à l'arme blanche, et nous fîmes cent cinquante prisonniers. De là, le général Dessaix poussa le bataillon du 42ᵉ sur Meillerie, pour occuper ce défilé; mais les Autrichiens nous avaient prévenus. Le 20, le général Crenneville, avec l'avant-garde du corps de Radiwojewich était arrivé à Saint-Maurice. Averti de la marche du général Dessaix, il porta rapidement en avant le général Bogdan avec quatre bataillons; lui-même s'avança jusqu'à Monthey. Lorsque nos troupes arrivèrent devant Meillerie, elles trouvèrent déjà le général Bogdan occupant le défilé, entre cet endroit et Saint-Gingolf. Leur attaque fut repoussée, et le général Dessaix, averti de l'approche des Autrichiens, se replia derrière la Dranse, laissant quelques troupes à Evian. L'ennemi, content d'avoir occupé Meillerie, ne s'avança pas, voulant attendre que toutes ses forces fussent réunies.

Le général Bubna s'avançait de son côté, et une reconnaissance poussée le 22 de Briançon, rencontra à Sezanne le régiment autrichien de Kerpen, qui couvrait la marche du corps d'ar-

mée. Le 24 et le 25, le corps de Bubna passa le Mont-Cénis. De Lans-le-Bourg, les brigades de Trenk et de Bretschneider (onze bataillons), avec la brigade piémontaise d'Andezène, furent dirigées vers Moustiers. La brigade Klopfstein (six bataillons), avec un corps piémontais, fut dirigée vers Saint-Jean de Maurienne. Le 26, nos postes avancés furent repoussés de Moustiers et de Saint-Jean de Maurienne. Le 27, l'avant-garde de Bubna parut devant Conflans, et essaya d'emporter la ville; elle fut repoussée avec perte. Conflans était défendu par le 14ᵉ régiment et un bataillon du 20ᵉ; une tête de pont avait été établie au confluent de l'Arly et de l'Isère, en arrière de la ville. Le même jour l'ennemi fit une tentative non moins infructueuse sur Aiguebelle. Le général Dessaix, qui s'était replié derrière l'Arve, fut également attaqué le 27 à Bonneville, par le général Bogdan; cette attaque n'eut pas plus de succès que les autres. Le maréchal Suchet, qui voyait que l'ennemi avait porté ses principales forces le long du lac de Genève, craignit d'être prévenu à Lyon. Désirant pouvoir concentrer ses troupes à la rive droite du Rhône, il fit proposer au général Bubna un armistice de quelques jours; celui-ci le refusa.

Le 28, le général Bubna fit renouveler l'attaque de Conflans; la brigade piémontaise d'Andezène se porta contre notre aile gauche à Venton; la brigade Trenk attaqua notre droite à

Conflans et le long de l'Isère ; le combat fut vif et opiniâtre : nos bataillons, et surtout ceux du 14e, se battirent avec la plus grande valeur. L'ennemi, repoussé dans toutes ses attaques, perdit près de douze cents hommes ; l'attaque d'Aiguebelle, faite en même temps par la brigade Klopfstein, n'eut pas un meilleur succès. Les deux combats du 27 et du 28, coûtèrent à l'ennemi plus de dix-huit cents hommes hors de combat et cinq cents prisonniers. Le maréchal Suchet renouvela ce jour-là la proposition d'une suspension d'armes ; le général Bubna, rendu moins difficile par le mauvais succès de ses entreprises, y consentit, et le général Frimont, qui était arrivé ce jour-là sur l'Arve avec le gros de son armée, ratifia l'armistice, qui devait durer jusqu'au 2 juillet ; l'armée des Alpes devait se retirer derrière les frontières de l'ancienne France.

Le maréchal Suchet profita de l'armistice pour remettre son armée en ligne ; la division Dessaix fut chargée de défendre les défilés du Jura devant Gex et au pas des Rousses ; la division Maransin était à l'aile droite, vers Seyssel. Le général Pannetier, avec quelques bataillons de garde nationale, défendait les Échelles ; le général Frimont, de son côté, déploya son armée en trois colonnes. Le corps de Radiwojewich passa le Rhône à Genève, afin d'entrer dans le département de l'Ain, par Saint-Claude ; ce corps devait s'étendre vers la Haute-Saône et le Doubs,

du côté de Macon et de Dôle. Le corps de Merville, que le fort l'Écluse empêchait de suivre la grande route de Genève à Lyon, devait suivre la rive gauche du Rhône, le passer à Perte-du-Rhône, et se diriger sur Nantua et Pont-d'Ain. Le corps de Bubna devait suivre la route de Chambéri à Lyon, par les Échelles.

Le 2 juillet, le corps de Radiwojewich, se présenta devant les Rousses, avec les brigades Pflüger et Fœlseis; le général Bogdan, avec quatre bataillons, était resté en observation sur la route de Gex à Saint-Claude. Les retranchemens des Rousses furent attaqués d'abord par la brigade Fœlseis; l'ennemi fut repoussé; mais le général Radiwojewich, ayant fait entrer la brigade Pflüger en ligne, le général Dessaix, qui n'avait pas trois mille hommes, fut obligé de céder à la supériorité du nombre, après un long et sanglant combat; il se replia sur Saint-Claude, et le lendemain sur Oyonnax. Cette journée coûta plus de mille hommes à l'ennemi.

Le même jour, un régiment du corps de Merville, ayant été détaché contre le fort l'Écluse, parvint, après un combat opiniâtre, à emporter la redoute extérieure, dont on l'avait couverte; l'ennemi y perdit deux cents hommes. Dans la journée, le bombardement commença; le 6, au matin, le magasin à poudre sauta, et le fort démantelé fut obligé de se rendre.

Pendant ce temps, le corps de Merville s'était

avancé le long du Rhône, et était arrivé devant la tête du pont de Perte-du-Rhône; elle fut évacuée et le pont détruit. Le général Merville en fit jeter un autre un peu plus bas, à Gresia, et ses troupes passèrent le Rhône le lendemain matin. Le 3, les corps de Radiwojewich et de Merville s'avancèrent sur Nantua; le premier, par la route de Saint-Claude, l'autre, par celle de Châtillon; le maréchal Suchet occupait Nantua, ayant des troupes à Oyonnax et à Charix. Le poste d'Oyonnax fut attaqué par le général Bogdan; celui de Charix, par le général Hardegg, avec douze bataillons; le combat fut assez vif et coûta, sur les deux points, près de six cents hommes aux ennemis; ils furent contenus de l'un et de l'autre côté; le maréchal Suchet sentit cependant qu'il ne lui était pas possible de se soutenir, contre plus de trente-cinq mille hommes qu'il avait devant lui; il était exposé à être tourné à sa gauche par Bourg, que le général Radiwojewich pouvait atteindre sans difficulté; à droite, le général Pannetier ne pouvait se soutenir devant le corps de Bubna et les Piémontais; l'accès de Lyon allait donc se trouver également ouvert de ce côté. Une nouvelle tentative, pour obtenir une suspension d'armes, avait été inutile, parce que le général Frimont exigeait la remise de Lyon. Ces réflexions engagèrent le maréchal Suchet à se replier, d'abord sur Nantua, et ensuite sur Pont-d'Ain.

Cependant le général Bubna, ayant débouché par les deux vallées de l'Arc et de l'Isère, avait étendu son corps d'armée entre Montmélian et le Bourget; ce dernier point était occupé par la brigade Trenck; les Piémontais étaient à Montmélian. Le 6, le général Bubna fit occuper le pont de Beauvoisin, par l'avant-garde du général Bretschneider. Le même jour, le général Trenck, ayant laissé un petit détachement pour observer le fort de Pierre-Châtel, s'avança à Saint-Geniés; le général Bubna avait poussé, dès le 2, le corps piémontais sur Grenoble; l'avant-garde, commandée par le général Gifflenga, arriva devant la ville dès le 4; le corps du général Latour y arriva le 6, et la brigade d'Andezène, occupa les hauteurs de Voreppe. Le faubourg fut attaqué, et après une vive résistance, emporté et saccagé. La ville de Grenoble, gardée par quelques bataillons de garde nationale, fut alors étroitement resserrée; le général Pannetier, placé aux Échelles, avec quelques bataillons de garde nationale, se voyant tourné par sa droite et par sa gauche, se replia sur La Tour-du-Pin, le 6, ayant fait rompre la grande route, et laissé une centaine d'hommes au fort Lacrotte. Le même soir, le régiment autrichien de Kerpen, s'étant présenté devant ce fort, le commandant se rendit sans tirer un coup de fusil. Le 7, le général Bubna ayant fait réparer la route, fit occuper les Échelles par la brigade Klopfstein.

Le 9, le général Frimont continua son mouvement. Le corps de Radiwojewich occupa Bourg, où le général Frimont établit son quartier-général; le corps de Merville s'établit à Nantua; celui de Bubna s'était avancé jusqu'à La Tour-du-Pin. Ce jour-là, la ville de Grenoble se rendit au général Latour; la garde nationale mobile qui y était en garnison, fut licenciée.

Le 10, le général Frimont détacha la brigade Pflüger au pont de Macon, qui était défendu par quelques gardes nationaux de Saône-et-Loire. A minuit, la tête du pont fut attaquée, et après un combat assez vif, les Autrichiens, favorisés par leur nombre, l'emportèrent, malgré la valeureuse résistance des braves gardes nationaux de Saône-et-Loire: le corps de Merville s'avança à Pont-d'Ain; celui de Bubna était vers Bourgoin.

Le maréchal Suchet, après les combats de Charix et d'Oyonnax, s'était mis en retraite sans tenter davantage la fortune des armes. La capitulation de Paris, qu'il apprit peu après, acheva de fixer ses déterminations; il aurait pu, en s'enfermant dans Lyon, conserver les magasins et le matériel d'artillerie, qui y avait été réuni pour la défense de la place; il préféra accéder aux conditions imposées par l'ennemi, et abandonner Lyon. Le 11, une convention, conclue entre le maréchal Suchet et le général Frimont, remit aux Autrichiens la place de Lyon; l'armée française se retira derrière la ligne de démarcation établie

par cette convention; elle passait de Macon par Beaujeu, Tarare, Montrottier, Izeron, Saint-Andeol, Condrieux, le Rhône, jusqu'à l'embouchure de l'Isère; le Drac et le cours de la Romanche (*). Cette convention fut encore violée comme à l'ordinaire, puisque, le 12 août, les Piémontais allèrent s'emparer de la place d'Embrun et du matériel qu'elle contenait.

Après la reddition de Lyon, dont l'occupation fut confiée au général Bubna, le corps de Radiwojewich, se dirigea de Bourg sur Macon, où il arriva le 12; son avant-garde occupa le même jour Châlons-sur-Saône; le corps de Merville se dirigea de Nantua sur Lons-le-Saunier. Le général Laplane, qui ne pouvait plus tenir les passages du Jura, avait quitté Pontarlier, défendu encore par le fort de Joux, et s'était replié à Salins, avec sa faible division de gardes nationales. Le 16, la brigade Mumb et la brigade Hecht, du corps de Merville, se présentèrent devant Salins; le général Radiwojewich avait fait avancer la brigade Fœlseis devant Besançon; le général Laplane, se voyant enveloppé, consentit à une convention, ensuite de laquelle la garde nationale fut licenciée, et les officiers se retirèrent derrière la Loire. Dans le mois d'août, l'armée du général Frimont occupa les positions suivantes: le corps de Radiwojewich, à Vienne; le corps de Bubna, à Lyon;

(*) *Voyez* Pièces justificatives, N° XLIV.

le corps de Merville, à Macon; le corps piémontais, à Gap.

Vers le commencement de Juin, le maréchal Brune avait réuni sa petite armée sur les bords du Var, entre Antibes et Gilette. Hors d'état de rien entreprendre, il se contenta de défendre les frontières de l'empire, contre un corps piémontais qui s'assemblaient à Nice, sous les ordres du général d'Osasco. La nouvelle des désastres de Waterloo ne tarda pas à exciter la plus grande fermentation, dans les départemens du Var, des Bouches-du-Rhône et des Hautes-Alpes. Une insurrection éclata le 25 juin à Marseille, où elle coûta la vie à plus de huit cents personnes, particulièrement aux Mamelouks et aux Égyptiens qui s'y trouvaient, et qui furent massacrés sans distinction d'âge ni de sexe. Cette insurrection força le général Verdier à se retirer avec sa garnison à Toulon. D'un autre côté, les généraux Pereymond et Loverdo, ayant organisé des troupes dans le district de Digne, marchaient contre l'armée du Var. Le maréchal Brune, attaqué de front par les Piémontais, et harcelé sur ses derrières par les généraux Pereymond et Loverdo, songea à sauver Toulon, qu'il craignait de voir livrer à l'ennemi, malgré la résistance du général Verdier, qui n'avait que quinze cents hommes à ses ordres (*). Il conclut, le 9 juillet, un armis-

(*) Deux bataillons de marine.

tice avec le général d'Osasco, et replia son armée à Brignoles, afin de couvrir Toulon. Mais de nouveaux ennemis s'avançaient : le marquis de Rivière débarqua le 13 juillet à Marseille, avec cinq mille Anglo-Siciliens ; une escadre anglaise se présenta devant Toulon, et le maréchal Brune y porta son quartier-général le 17. Bientôt l'armée du Var s'y trouva resserrée par les Piémontais, par les généraux Pereymond et Loverdo, et par les Anglo-Siciliens qui occupaient Marseille. Le 24, le marquis de Rivière vint lui signifier, que *les alliés* s'abstiendraient de toute hostilité, si le maréchal Brune se démettait du commandement de l'armée du Var, et quittait Toulon. Le maréchal Brune se sacrifia à sa patrie, et ne voulut pas servir de prétexte à d'autre effusion de sang ; il n'y eut en effet que le sien de versé.

Malgré le licenciement de l'armée du Var, l'armée autrichienne du général Bianchi, voulut encore avoir sa part de l'occupation de la France. Elle passa les Alpes au mois d'août, et vint inonder les départemens du midi.

La convention de Paris, la dissolution de l'armée par ordonnance du 6 juillet (*), et le réta-

(*) Cette ordonnance s'appuie sur une autre, rendue à Lille le 23 mars, qui déjà licenciait l'armée. Le considérant en est ainsi conçu :

Louis, etc.

Considérant qu'il est urgent d'organiser une nouvelle armée, attendu

blissement de la royauté, ne mirent cependant pas fin à la guerre, et les opérations hostiles furent continuées pendant plus de trois mois, après la reddition de Paris. Les armées coalisées, après s'être fait remettre le matériel immense qui était à Lyon et à Paris, et avoir tiré même des armes des arsenaux qu'elles ne possédaient pas, se répandirent dans l'intérieur. Là elles s'occupèrent à compléter le désarmement, sous différens prétextes. Pendant ce temps, les corps qui avaient été laissés sur les frontières, continuèrent le siége des places fortes; quoique, s'étant soumises à l'autorité royale, elles appartinssent de fait au gouvernement, dont la coalition se disait *alliée*. Cette seconde guerre ne cessa que le 20 septembre. Toutes les places qui succombèrent avant cette époque furent dépouillées. En vain les commandans de ces places s'adressèrent-ils au gouvernement, pour réclamer contre la guerre faite au drapeau blanc, le gouvernement ne donna aucun ordre, ni aucune instruction.

Sans entrer dans le détail des siéges qui furent faits, jusqu'à l'époque que nous venons d'indiquer, nous nous contenterons d'une courte notice des places qui furent prises et désarmées.

L'armée anglo-batave avait laissé dans le nord, le corps du prince Frédéric d'Orange, chargé des

que, d'après notre ordonnance du 23 mars, celle qui existait se trouve licenciée, etc.

siéges de Valenciennes, Condé et le Quesnoy. La première de ces places, commandée par le général Reille, capitula le 12 août. Mais l'ennemi n'y entra pas pour le moment, la garnison seule fut licenciée.

L'armée prussienne avait laissé sur la Sambre et sur la Meuse, le corps de Pirch, et le 2e corps d'Allemagne. Ces troupes prirent les places suivantes : *Charleville*, le 29 juin; *Maubeuge*, le 14 juillet; *Landrecies*, le 23; *Marienbourg*, le 24; *Philippeville*, le 8 août; *Mezières*, le 10 août; *Rocroy*, le 16; les forts de *Givet*, le 11 septembre; *Sedan*, le 15; *Montmédy*, le 22, après que *Médy-Bas* eut été emporté d'assaut le 14. La ville de *Longwy* fut bloquée le 30 juin par le prince de Hesse-Hombourg, avec sept bataillons, un escadron et trois compagnies d'artillerie de la garnison de Luxembourg. Le 13 juillet, le général Belliard fit sortir de Metz le général Meriage, avec trois bataillons de garde nationale et deux compagnies franches, faisant trois cents hommes en partie à pied, en partie à cheval. Le général Meriage prit position à peu distance de Longwy, dans la nuit du 11 au 12. Les corps francs s'élancèrent sur l'ennemi, qui fut surpris, mis en déroute et poussé à deux lieues de là. Les Prussiens perdirent cent cinquante hommes tués, onze cents prisonniers, et leurs munitions furent détruites. Le lendemain, le 6e corps prussien arriva devant Longwy, et le siége commença; la place se rendit

le 18 septembre. Par ces siéges, les Prussiens acquirent quatre cent trente bouches à feu de gros calibre.

Les Russes ne prirent que la place de Soissons, qu'ils reçurent en dépôt le 14 août. Ils la rendirent avec le matériel à la paix.

Parmi les places que bloquèrent les Autrichiens, ils ne nous en prirent que deux. Il n'était pas possible que leurs troupes passassent devant la place d'Auxonne, sans que la tentation de s'emparer de cet arsenal ne leur vînt. L'archiduc Ferdinand en fit donc faire le siége; elle capitula le 28. La seconde place est *Huningue*, dont la destinée et la défense héroïque méritent un détail un peu plus circonstancié (*). Cette place avait été bloquée, dès le 26 juin, par les troupes de l'archiduc Ferdinand et du général Hohenzollern. Bien construite et bien armée (il y avait cent trente et une bouches à feu), elle aurait été capable de lasser tous les efforts de l'ennemi, si elle avait eu une garnison. Mais les bataillons de gardes nationales, qui devaient y entrer, se dispersèrent en partie à la nouvelle de nos désastres; le peu qui entra dans la place ne put être employé qu'au service intérieur, et il ne resta disponible pour la défense, que cent canonniers, trente soldats et cinq gendarmes. Un

(*) *Voyez* pour récit plus détaillé, l'ouvrage intitulé : *Précis des opérations des armées du Rhin et du Jura*. Paris, 1819.

nouvel accident vint rendre cette position encore plus critique; une grande partie des munitions se trouva avariée. Le général Barbanegre ne se laissa point intimider par le danger qui le menaçait, et il sut faire partager son courage et son dévouement, par sa petite troupe et par les habitans. Peu de jours après, l'archiduc Jean fit investir Huningue par la division Mariassy, qu'il suivit bientôt avec la division Wimpfen et cinq mille Suisses. Cent trente hommes étaient donc assiégés par près de vingt-quatre mille. A la suite de ces troupes vint un débordement d'habitans de Bâle. Eux et les soldats leurs compatriotes, se répandirent dans les campagnes, la torche à la main, pillant, ravageant, incendiant les villages, les bourgs et les maisons; des chariots amenés par les habitans de Bâle, qui, parmi les pillards, étaient les plus avides, transportaient dans cette ville les dépouilles des paysans et des citoyens, que les soldats coalisés avaient respectés. Le général Barbanegre ayant en vain demandé satisfaction de ce brigandage, se vit forcé de bombarder la ville de Bâle, pour le faire cesser.

Le mois de juillet se passa en escarmouches et en tirailleries ridicules des Suisses, contre des postes de trois ou quatre hommes. Mis en fuite par nos détachemens, ils s'en vengèrent par de nouveaux ravages, et la destruction d'un moulin, hors de la place, et que les guerres avaient toujours respecté. Un nouveau bombardement les

punit encore ; malheureusement la mauvaise qualité des munitions adoucit le châtiment.

Le 14 août, la tranchée fut ouverte, et plus de cent vingt bouches à feu en vingt-huit batteries ouvrirent le bombardement. Bientôt la ville ne fut qu'un monceau de décombres. Une seule caserne, que le général Barbanegre avait fait blinder avec soin, servait de refuge aux blessés, aux vieillards, aux femmes et aux enfans. Les citoyens valides travaillaient aux réparations de la place et à étouffer les incendies; les femmes et les enfans, bravant la mort, portaient les munitions sur les remparts; la garnison, sous les armes nuit et jour, se multipliait, pour présenter tour à tour quelques hommes sur les points menacés.

Le 22, un petit amas de munitions ayant sauté dans la redoute de Custine (*), à trois cents toises de la place, les trois canonniers qui y étaient avec deux canons, l'abandonnèrent. Les Suisses y entrèrent un moment, au nombre de trois cents hommes, mais ils en furent bientôt chassés, et les pièces rentrées dans la place. Le 23, le bombardement continuait encore, et le soir l'archiduc Jean fit sommer la place. Le général Barbanegre répondit qu'étant soumis au roi de France, il attendait de l'équité des coalisés que le siége

(*) C'est à cette redoute et au tombeau du général Abatucci, qui est à côté, que les coalisés ont donné le nom pompeux de *Fort Abatucci* et de la *Tour Blanche*.

cessât. Pour toute réponse, le bombardement fut continué. Enfin, le 26, le général Barbanegre ayant obtenu un armistice, en profita pour réunir sa garnison, ce qui avait été impossible pendant le bombardement, et la passer en revue. Elle était réduite à cinquante hommes exténués et quelques ouvriers; il n'était plus possible de songer à se défendre, sans exposer les malheureux restes des habitans à périr dans un assaut. Des négociations furent ouvertes le même jour, et la capitulation fut signée le 28. La garnison obtint la permission de se retirer derrière la Loire, et cinquante hommes défilèrent avec les honneurs de la guerre devant une armée.

Le 2 septembre, d'après la demande du gouvernement suisse, l'archiduc Jean ordonna la démolition des fortifications de Huningue; des milliers d'ouvriers suisses mirent la main à l'œuvre.

FIN DE LA CAMPAGNE DE 1815.

TABLE

DU

QUATRIÈME VOLUME.

LIVRE DEUXIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

LIVRE TROISIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

FIN DE LA TABLE DU QUATRIÈME VOLUME.

TABLE GÉNÉRALE.

1815.

CHAPITRE II.

TOME QUATRIÈME.

LIVRE DEUXIÈME.

Bataille de Waterloo. — Abdication de Napoléon.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

LIVRE TROISIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

FIN DU QUATRIÈME VOLUME.

IMPRIMERIE DE VICTOR CABUCHET,
RUE DU BOULOI, N° 4.

HISTOIRE
DES CAMPAGNES
DE 1814 ET 1815,
EN FRANCE.

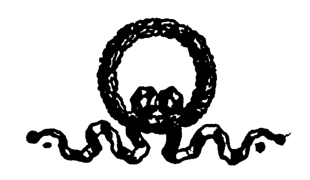
HISTOIRE
DES CAMPAGNES
DE 1814 ET 1815,
EN FRANCE;

PAR LE GÉNÉRAL GUILLAUME DE VAUDONCOURT,

AUTEUR DE L'HISTOIRE DES CAMPAGNES D'ANNIBAL EN ITALIE, DE CELLE DES GUERRES DE RUSSIE EN 1812, D'ALLEMAGNE EN 1813, ET D'ITALIE EN 1813 ET 1814, DIRECTEUR DU JOURNAL DES SCIENCES MILITAIRES.

. . . . O! ter, quaterque beati
Quos ante ora patrum, Trojæ sub mœnibus altis
Contigit oppetere. . . . .

TOME CINQUIÈME.



PARIS,
CHEZ AVRIL DE GASTEL, LIBRAIRE,
BOULEVART BONNE-NOUVELLE, N° 35;
ET CHEZ PONTHIEU ET Cie, LIBRAIRE,
PALAIS-ROYAL, GALERIE DE BOIS.

1826.

HISTOIRE

DES

CAMPAGNES DE 1814 ET 1815.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

CAMPAGNE DE 1814.

N° I.

Proclamation aux habitans du Grand Duché de Francfort.

S. A. R. le grand duc de Francfort ayant quitté ses états à l'approche des armées alliées, et ayant clairement démontré, par la déclaration faite à l'ambassadeur de Bavière près de sa cour, que la mission dudit ambassadeur devait être regardée comme terminée; qu'elle est décidée à persister dans le système politique qu'elle a suivi

jusqu'à présent, contre la cause sacrée de l'Allemagne, et à ne pas s'unir aux puissances alliées, le soussigné, commandant en chef de l'armée austro-bavaroise, se trouve dans l'obligation de prendre possession de la totalité des états de S. A. R., au nom des puissances alliées, et de les mettre sous le séquestre.

Hanau, le 28 octobre 1813.

Signé, WREDE.

N° II.

A. *Convention entre la Russie et l'Angleterre.*

ARTICLE 1er.

S. M. l'empereur de Russie, fermement décidé à continuer la guerre présente avec la plus grande énergie, s'engage à maintenir constamment sur pied un corps de cent soixante mille hommes de troupes de toutes les armes, outre les garnisons des places fortes.

ART. 2.

De son côté, et pour coopérer de la manière la plus efficace au même but, S. M. britannique s'engage, pour les besoins de 1813, à mettre à la disposition de S. M. l'empereur de Russie, les sommes suivantes :

1°. 1,333,334 livres sterling, payables à Londres ;

2° La Grande-Bretagne se charge de l'entretien de la flotte russe qui se trouve dans les ports d'Angleterre, et de ses équipages ; dépense qui est portée à 500,000 livres sterling.

ART. 3.

La somme de 1,333,334 livres sterling sera payée mensuellement, de manière à être acquittée au 1[er] janvier 1814.

ART. 4.

Afin d'obvier au manque d'argent comptant qui se fait sentir tous les jours davantage sur le continent, et afin de réunir pour cette lutte importante tous les moyens qui peuvent en assurer le résultat, les hautes puissances contractantes sont convenues, d'accord avec S. M. le roi de Prusse, d'émettre, sous le titre de monnaie fédérative, des billets de banque payables au porteur.

(a) Le montant de ce papier-monnaie ne doit pas s'élever au delà de cinq millions sterling, à quoi les trois puissances contractantes s'engagent.

(b) Le remboursement des cinq millions sterling doit s'effectuer par les trois puissances contractantes, dans les proportions suivantes : l'Angleterre trois sixièmes, la Russie deux, et la Prusse un.

(c) Le remboursement ne doit pas avoir lieu avant le 1[er] juillet 1815, ou six mois après la conclusion d'une paix définitive.

(d) Les cinq millions sterling, donnés comme

monnaie fédérative au nom des trois puissances contractantes, ne doivent servir que pour des dépenses de guerre et pour entretenir les armées au complet.

(e) Une commission, nommée par les trois puissances, règlera tout ce qui a rapport à la distribution de cette somme. Les paiemens se feront successivement et mois par mois. Cependant tout ce qui concerne la prime, la garantie, l'émission, le transport, la circulation et le remboursement de ce papier-monnaie, sera réglé par une commission spéciale, et les stipulations faites sur cet objet auront la même force et la même validité que si elles étaient mot à mot dans le présent traité.

ART. 5.

Le gouvernement britannique se chargeant, d'après l'article 2, pour la somme de 500,000 livres sterling, de l'entretien de la flotte russe, S. M. l'empereur de Russie consent de son côté à ce que S. M. britannique emploie de son côté la susdite flotte, dans les mers de l'Europe, de la manière la plus convenable, aux opérations contre l'ennemi commun.

ART. 6.

Quoiqu'il soit stipulé par le présent traité que

les subsides de la Grande-Bretagne ne doivent être fournis que pendant l'année 1813, les deux puissances contractantes promettent cependant, puisque leurs engagemens réciproques doivent être en vigueur pendant tout le temps que durera la présente guerre, de convenir des secours qu'elles veulent se prêter réciproquement dans le cas, ce qu'à Dieu ne plaise, où la guerre durerait au delà du terme fixé ci-dessus; car cette nouvelle convention aurait principalement pour but de donner encore plus d'extension à leurs efforts.

ART. 7.

Les deux puissances contractantes agiront dans la plus parfaite intelligence relativement aux opérations militaires, et se communiqueront franchement tout ce qui est relatif à leur politique réciproque. Les susdites puissances s'engagent réciproquement à ne pas traiter avec leur ennemi commun, et à ne conclure, sans un accord réciproque, ni paix, ni supension d'armes, ni convention quelconque.

ART. 8.

Il sera permis d'accréditer des officiers près des généraux en chef des différentes armées actives, et il leur sera libre de communiquer avec leurs

cours, et de les tenir en connaissance des événemens militaires et de tout ce qui a rapport aux opérations de ces armées.

ART. 9.

La présente convention sera ratifiée le plus tôt que faire se pourra.

En foi de quoi, etc.

Reichenbach, le 3 juin 1813.

B.

Le traité conclu entre l'Angleterre et la Prusse stipule, que l'Angleterre paiera pour 1813 un subside de 666,666 livres sterling, et que la Prusse maintiendra au complet une armée de quatre-vingt mille hommes, non compris les garnisons. Les autres stipulations sont conformes à celles du précédent traité.

C.

Le 30 septembre 1813, il fut conclu à Londres, entre lord Castlereagh et le comte de Lieven, une convention pour l'éxécution de l'article 4 du traité de Reichenbach. Cette convention porte en substance :

1° Les deux millions et demi sterling, ou 15

millions d'écus de Prusse, accordés en subside à la Russie et à la Prusse, seront convertis en bons de crédit, desquels il sera remis à la Russie et à la Prusse, la valeur d'un million d'écus par mois, jusqu'à parfait paiement, ou jusques trois mois après la signature de la paix.

2° La valeur de ces bons sera exprimée en écus de Prusse et en piastres fortes (ces dernières à raison d'un écu et demi). Ils seront classés par millions d'écus, divisés en séries, et numérotés. Il n'y aura point de bons au-dessous de la valeur de 100 écus. Ils commenceront à être échangés contre de l'argent comptant un mois après la ratification de la paix générale.

3° Deux tiers de cette somme seront remis à la Russie et un tiers à la Prusse. Le paiement en sera compté du 3 juin, en sorte que l'Angleterre paiera d'abord aux deux puissances autant de millions d'écus qu'il y a de mois écoulés depuis le 3 juin, et ensuite un million par mois.

4° Les bons ne porteront point d'intérêt; mais il sera établi, dans une ville du nord de l'Allemagne, un comptoir, où les possesseurs des bons pourront les échanger contre des obligations de l'état portant six pour cent d'intérêt, et qui seront, de même que la dette nationale, enregistrées dans les livres de la banque d'Angleterre.

5° Le remboursement des bons pour la valeur de 15 millions d'écus de Prusse, commencera un mois après la signature du traité de paix générale,

à raison d'un million d'écus par mois, commençant d'abord par ceux qui auront été échangés contre des obligations de l'état.

D.

Le 3 octobre 1813, il fut conclu un traité préliminaire de paix et d'alliance, entre l'Angleterre et l'Autriche. Nous ne le rappellerons que sommairement, pour éviter la répétition d'un grand nombre d'articles et d'expressions communes à tous les traités des coalisés, jusques et compris celui de Chaumont.

ART. 2.

S. M. l'empereur d'Autriche..... s'engage à employer toutes ses forces à des opérations actives contre l'ennemi commun.

ART. 3.

S. M. britannique s'engage de son côté à soutenir les efforts de l'Autriche, par tous les moyens qui seront en son pouvoir.

ART. 4 ET 5.

Sont conformes aux articles 7 et 8 du traité avec la Russie (A.).

C'est en exécution de l'article 3 du présent traité que l'Autriche reçut un subside de un million sterling et cent mille fusils. (Discours de lord Castlereagh au parlement, le 14 novembre 1813.)

N° III.

Dispositions des Puissances alliées à l'égard des pays conquis pendant la durée de la guerre.

Les armées alliées ayant occupé une partie de la Saxe et étant à la veille d'entrer dans d'autres provinces de l'Allemagne, les souverains alliés ont jugé nécessaire de se concerter sur le mode d'après lequel les pays occupés par leurs troupes, doivent être administrés au plus grand avantage de la cause commune.

A cet effet,

S. M. l'empereur d'Autriche à nommé......

S. M. l'empereur de Russie,......

S. M. le roi de Prusse,......

S. M. le roi d'Angleterre,......

S. M. le roi de Suède,......

Lesquels, en suivant les sentimens de *modération* et de *justice* qui caractérisent si *éminemment* les souverains alliés, et considérant que la guerre actuelle exige la réunion de toutes les forces disponibles; qu'il est par conséquent d'une nécessité absolue de *faire contribuer tous les pays occu-*

pés aux frais de la guerre (*) et de donner à chacun une organisation militaire la plus conforme au soutien de la cause générale ; double but qui ne saurait être atteint sans un point central destiné à diriger, d'après les mêmes principes, l'administration temporaire de tous les pays occupés : ont jugé que les mesures suivantes, arrêtées à l'unanimité, rempliraient le mieux les intentions *bienfaisantes* des souverains alliés.

ARTICLE 1er.

Il sera établi un département central d'administration temporaire, qui sera muni des pouvoirs de toutes les puissances alliées.

ART. 2.

L'autorité de ce département s'étendra sur tous les pays occupés qui, par les événemens de la guerre, se trouveront momentanément sans souverains, ou dont le souverain n'aura pas accédé à l'alliance contre l'ennemi commun.

ART. 3.

Quant aux pays dont les souverains devien-

(*) Malheur à l'humanité ! si on pouvait jamais admettre en principe que les provinces occupées par l'ennemi doivent sur-le-champ fournir

draient alliés des puissances, il dépendra des traités à conclure avec eux, de régler en combien le département central pourra s'immiscer dans l'administration.

Art. 4.

Ce cas venant à avoir lieu, un agent dépendant du département central sera placé près de ces princes.

Art. 5.

Les provinces autrichiennes, prussiennes, hanovriennes et suédoises qui, avant l'année 1805, appartenaient aux puissances actuellement alliées, resteront exemptes de l'influence du département central.

Le grand duché de Würtzbourg, comme possession de seconde géniture de la maison d'Autriche, jouira du même privilége.

Art. 6.

Ce département exercera ses fonctions dans les provinces occupées, moyennant des gouverneurs qui dépendront de ses ordres.

des troupes et de l'argent contre leur souverain. Nous serions de fait reculés de quatorze siècles.

ART. 7.

La direction du département central devant être confiée à un ministre, sur le choix duquel les souverains alliés conviendraient ensemble, ils ont nommé à cet effet le sieur baron Stein.

ART. 8.

Il dirigera son département uniquement sous sa propre responsabilité, et il pourra en conséquence établir à son choix les bureaux qui lui seront nécessaires.

ART. 9.

Le département central dépendant de toutes les puissances alliées, il sera tenu de prendre leurs ordres, dans les cas qui ne seraient point prévus dans l'instruction générale qui sera rédigée, et de leur rendre compte de son administration.

ART. 10.

Les cours alliées s'engagent à déléguer chacune un agent suffisamment autorisé, pour délibérer et décider sur tous les objets relatifs à l'administration des pays occupés.

Pour réunir ces divers délégués au quartier-général de LL. MM. II. et RR., les souverains qui ne s'y trouveront pas en personne, promettent de munir de leurs pleins pouvoirs un de leurs ministres accrédités près de LL. MM., afin que la marche des affaires soit simplifiée et accélérée autant que possible, et qu'elle ne puisse souffrir aucun retard par défaut d'instructions.

ART. 11.

Ces délégués formeront un conseil dont le doyen sera le président. Le chef du département central lui adressera ses rapports et recevra de lui les réponses.

ART. 12.

Les attributions principales dudit département seront :

1° De nommer les gouverneurs des pays occupés et les conseillers qui leur seront adjoints. Il nommera également les agens auprès des princes qui auront accédé à l'alliance, dans les cas prévus par l'article 4. Il indiquera ces différentes nominations aux cours alliées.

2° De donner des instructions aux gouverneurs des pays occupés.

Ces instructions seront signées par le chef du département central, et il ne sera tenu de les

soumettre à l'approbation spéciale des puissances alliées, qu'autant qu'elles renfermeront des points qui ne se trouveront pas dans ses instructions et pouvoirs.

3º De diriger et de surveiller la gestion des gouverneurs et des agens.

4º De rappeler les gouverneurs et agens ainsi que leurs conseillers, lorsqu'il le jugera nécessaire.

Les places des gouverneurs et celles de leurs conseillers seront toujours regardées comme des commissions temporaires, et révocables d'un moment à l'autre.

Chaque nomination ou déplacement des emplois précités, devra être annoncé sur-le-champ aux cours alliées, par le département central.

ART. 13.

Les différentes fonctions seront exercées par le département central, de la manière et sous les modifications suivantes :

Son activité sur un pays quelconque ne pourra commencer qu'en vertu d'un arrêté des cours alliées. Cet arrêté fixera exactement les limites auxquelles elle devra se borner pour le moment, et le nombre de gouverneurs à établir.

Il présentera également un plan d'administration générale des pays en question; qui s'étendra principalement sur les moyens de défense nationale à y organiser.

ART. 14.

Les prestations des provinces administrées seront partagées entre l'Autriche, la Russie et la Prusse en parties égales, au taux de cent-cinquante mille hommes chacune. La Suède y participera dans la proportion de trente mille hommes qu'elle fournit ; la régence de Hanovre, à raison du nombre de troupes qu'elle s'engagera à mettre en campagne.

ART. 15.

Les gouverneurs des pays occupés seront, autant que cela se pourra faire, des militaires d'un grade supérieur.

ART. 16.

Les gouverneurs exerceront leurs fonctions sous la direction du département central; ils se conformeront par conséquent strictement aux instructions qui leur seront données par lui.

ART. 17.

Si, dans les cas urgens ou imprévus, ils croyaient nécessaire de s'en écarter, ils seront autorisés à agir sous leur propre responsabilité,

sous l'obligation seulement d'en faire un rapport immédiatement au département central.

ART. 18.

Il sera établi, en principe constant, que les gouverneurs laisseront subsister partout les autorités existantes, et n'agiront que par elles. Les motifs les plus importans pourront seuls justifier une exception à cette règle générale.

ART. 19.

Les fonctions principales dont les gouverneurs seront chargés, se réduiront aux articles suivans :

1° De surveiller tout ce qui sera relatif à l'entretien immédiat des armées alliées, autant qu'elles se trouveront dans les limites de leur cercle d'activité. Le soin de pourvoir à cet entretien sera confié directement aux intendans des armées.

2° De faire contribuer leur gouvernement, par des fournitures ou des paiemens, aux frais communs de la guerre. A cet effet un de leurs premiers soins sera de s'assurer des moyens que possèdent ces gouvernemens. Ils en présenteront le tableau au département central et en attendront la décision.

3° D'activer, dans les pays occupés et adminis-

trés, les ressources militaires les plus efficaces et les mieux adaptées aux circonstances locales.

4° D'exercer une direction et une surveillance générale sur l'administration des autorités du pays, d'après les principes énoncés plus haut.

ART. 20.

Les appointemens des personnes qui composeront le département central, ainsi que ceux des gouverneurs, des agens, et de leurs employés, seront pris sur les revenus des provinces administrées.

N° IV.

Plan de la Convention imposée aux princes allemands pour la prestation des dépenses de la guerre.

ARTICLE I[er].

Les princes allemands qui ont renoncé à la confédération du Rhin, s'obligent, *comme condition du traité conclu ou à conclure avec eux*, de contribuer aux frais de la guerre, et, en outre du contingent de troupes à fournir à la grande armée coalisée, par un crédit qui devra s'étendre jusqu'à la concurrence *d'une année du revenu brut de leur pays.*

ART. 2.

Le montant de ce revenu annuel sera établi sur les données statistiques connues, ou d'après la proportion générale de la population connue.

ART. 3.

Afin de pouvoir employer de suite ce crédit à couvrir les dépenses dé la guerre, il sera dressé

sans retard une obligation générale et commune du total de la somme. Cette obligation sera signée par des commissaires que nommeront les hautes puissances alliées, et par les plénipotentiaires spéciaux de tous les princes qui y sont intéressés; après quoi elle sera déposée dans un lieu fixé à cet effet, entre les mains desdits commissaires.

ART. 4.

Le paiement des sommes portées dans l'obligation totale, est solidairement obligatoire pour tous les princes qui y participent. Les sommes levées ou à lever d'après cette obligation seront réparties proportionnellement à la quotité de chacun des intéressés, en vingt-quatre termes payables de trois en trois mois dans six années, à dater d'un an de la remise de l'obligation; en sorte que si la remise a lieu le premier décembre de cette année 1813, le premier terme échoira au premier mars 1815 et le dernier au premier mars 1821.

Les hautes puissances alliées revêtiront cette obligation de leur garantie également solidaire, et elles s'engagent, à la conclusion de la paix, d'insérer dans le traité un article particulier, par lequel il sera donné la plus entière assurance pour le paiement de la dette (*).

(*) Cet article a-t-il servi de base au traité du 20 novembre 1815? Dans ce cas il fournit matière à bien des réflexions.

ART. 5.

Le total des revenus publics, et particulièrement les domaines et revenus domaniaux des princes signataires, sont spécialement hypothéqués pour le paiement des sommes qui sont à leur charge.

ART. 6.

L'obligation totale sera divisée en obligations partielles de 5,000, 2,000, 1,000, 500, 200, 100 et 50 florins, qui seront au porteur et à six pour cent d'intérêt, et signées, pour plus de garantie, par des plénipotentiaires *ad hoc*. Chaque trois mois, le vingt-quatrième mentionné dans l'art. 4, sera tiré au sort et remboursé avec les intérêts.

ART. 7.

Toutes les obligations partielles seront partagées par seizièmes, entre l'Autriche, la Russie, la Prusse et la Suède, en sorte que chacune des trois premières en reçoive cinq seizièmes et la Suède un seizième. Si le Hanovre accède à ce plan, il obtiendra autant d'obligations qu'il devra en fournir. Cette disposition est applicable à la Bavière et au Wurtemberg.

ART. 8.

Les puissances alliées s'obligent à effectuer, au moyen de ces obligations, les paiemens auxquels des traités pourraient les obliger.

ART. 9.

Les hautes puissances alliées réuniront dans une ville, qui ne soit pas trop voisine du théâtre de la guerre, un comité près duquel les princes signataires auront des députés, et *qui veillera à ce que ces princes remplissent leurs obligations à chaque terme*. L'agent que les puissances alliées placeront près de chaque prince, aura également des instructions particulières sur cet objet. Ces remboursemens par terme ne pourront avoir lieu qu'en obligations émises, d'après les articles 7 et 8, ou en argent comptant. Les obligations favorisées par le sort, que leurs propriétaires présenteront directement au comité, seront payées en argent comptant.

ART. 10.

Sur le rapport du comité, il sera de suite pris les mesures coercitives nécessaires contre les princes qui ne rempliraient pas leurs engagemens.

ART. 11.

Les obligations rachetées seront annulées sans délai par le comité; leur montant et leur numéro sera publié.

N° V.

État des fonds dont la Coalition disposait pour la campagne de 1814.

PAYS DONT LA TAXATION RESTAIT A LEUR DISPOSITION.

	Florins.
Bavière (*)	18,000,000
Wurtemberg	9,000,000
	27,000,000

PAYS TOMBÉS EN RÉVERSION OU ADMINISTRÉS.

Westphalie (**)	20,000,000
Saxe	14,000,000
Berg	3,500,000
Wurtzbourg	3,200,000
	40,700,000
A reporter	67,700,000

(*) A en juger par le revenu actuel de la Bavière, qui est officiellement connu, il paraît que les six premiers articles ne présentent que les deux tiers environ du revenu réel; cela produirait une augmentation de près de soixante millions de francs.

(**) On a porté le revenu du royaume de Westphalie en entier, parce que ce que la coalition a tiré de la 32e division militaire compense le double emploi de Hesse-Cassel et au delà.

Report. . . . 67,700,000

PAYS TAXÉS (*).

Anhalt (Bernbourg, Dessau et Koethen).	1,090,400
Baden.	5,748,800
Hesse-Darmstadt.	3,800,000
Hesse-Cassel.	3,000,000
Hohenzollern (Sigmaringen et Hechingen)	273,100
Lippe (Schaumbourg et Detmold).	476,000
Lichtenstein.	24,000
Nassau (Usingen, Weilburg et Orange). .	1,971,900
Reuss (toutes les branches).	400,000
Saxe (Gotha et Altenbourg, Weimar, Meiningen, Cobourg et Hildburghausen.	2,930,400
Schwarzbourg (Sondershausen et Rudolstadt.	504,000
Waldeck.	320,000
Meklenbourg.	235,000
	20,773,600
TOTAL GÉNÉRAL.	88,473,600
Contribution extraordinaire de la Saxe, Reuss, Altenbourg et Schwarzbourg. . .	8,000,000
	96,473,600
En francs. . . .	207,889,245
Subside de l'Angleterre. . . .	125,000,000
	332,889,245

(*) Le restant du tableau présente les taxations réellement payées par les pays qui y sont indiqués.

N° VI.

Bases du système de défense de l'Allemagne.

Le comité indiqué ci-dessus (III) arrêta, peu après l'arrivée des souverains coalisés à Francfort, les mesures suivantes :

ARTICLE 1er.

Pour assurer l'indépendance future de l'Allemagne, et donner plus d'unité et de force à ses moyens militaires, il a été convenu d'établir un système général pour tous les états de l'Allemagne.

ART. 2.

Dans ce nombre, on compte, hors les états des puissances alliées, de l'Autriche, de la Prusse, de la maison de Hanovre, de la Suède, de la Bavière et du Wurtemberg, ceux de tous les princes allemands qui ont accédé à la grande alliance, pour le but de l'indépendance de l'Allemagne; enfin ceux qui, dans ce moment, sont administrés pour le bien de la cause pu-

blique, comme le royaume de Saxe, le grand duché de Francfort, etc.

ART. 3.

Dans tous les pays, on formera, sans délai, à l'exemple de l'Autriche, de la Prusse et de la Bavière, des corps de volontaires, des troupes de ligne et une landwehr; une réserve pour celle-ci, et, de plus, dans les pays où cela sera nécessaire, un landsturm.

ART. 4.

Ces troupes ne pourront être composées que d'indigènes des pays respectifs.

ART. 5.

Le nombre des troupes de ligne, de la réserve, et de landwehr, pour chaque pays, sera réglé d'après le contingent que chacun d'eux a fourni à la confédération du Rhin, *en doublant celui-ci*, de manière que la première moitié formera les troupes de ligne, qui seront fournies aussitôt et le plus promptement possible; la seconde la landwehr, qu'on se pressera également de former d'après un règlement particulier : toutes ces troupes seront toujours maintenues au grand complet, moyennant des réserves proportionnées, et toutes prêtes.

ART 6.

Le landsturm n'entrera pas dans ce calcul.

ART. 7.

Les troupes de ligne et la landwehr seront tenues de combattre partout où la guerre l'exigera.

ART. 8.

Les troupes de la landwehr joindront, le plus tôt possible, leurs corps respectifs.

ART. 9.

Le landsturm ne servira que dans l'intérieur des pays et pour la défense de leurs propres foyers.

ART. 10.

Toutes ces forces seront organisées en différens grands corps.

ART. 11.

Chacun de ces corps aura un général et un état-major particulier. Les frais que causeront

ceux-ci, seront à la charge des états qui formeront les corps.

ART. 12.

Chaque corps d'armée sera, le plus que faire se pourra, placé dans la proximité des états qui le fournissent, et mis sous le commandement général le plus rapproché d'eux.

ART. 13.

Chaque pays pourvoira à l'équipement et à l'habillement, aussi bien qu'à la solde des troupes, et de la manière la plus prompte et la plus exacte.

ART. 14.

Aussitôt que les corps seront formés, leur approvisionnement se fera d'après l'arrangement dont on est convenu séparément; *au reste, chaque état sera tenu de fournir les trains de transport nécessaires.*

ART. 15.

Pour éviter dès ce moment toute méprise, les troupes des puissances alliées porteront toutes une seule et même marque distinctive.

ART. 16.

Les puissances alliées nommeront sur-le-champ des officiers, qui désigneront les points et les positions qui devront être fortifiés ou retranchés, pour la défense commune de l'Allemagne, et il sera procédé sans délai à leur établissement.

ART. 17.

Aucun pays ne pourra se refuser à ces établissemens; ils seront tenus de pourvoir gratis aux charrois et à la main-d'œuvre. Les pays voisins seront obligés cependant de leur prêter secours à cet effet.

ART. 18.

Pour faciliter les armemens nécessaires, les puissances alliées sont convenues d'exploiter les manufactures d'armes et les moulins à poudre de l'Allemagne, uniquement pour cet objet, et les établissemens de Suhl, Solingen, Herzberg, Albernhau, etc., recevront les ordres nécessaires à cet effet.

ART. 19.

Afin de favoriser également l'établissement de

l'artillerie, les puissances alliées sont convenues d'y assigner une partie de l'artillerie prise sur l'ennemi. Les chevaux et harnais seront fournis par les états et pays respectifs. Toutes les armes quelconques, que les puissances alliées conquerront dans les places fortes de l'Elbe, seront également employées aux armemens de l'Allemagne.

N° VII.

Protocole de la Commission chargée du règlement du système de défense de l'Allemagne.

Le 24 novembre 1813.

Les hautes puissances alliées d'Autriche, de Russie et de Prusse, dans le but de régler d'après des principes généraux déterminés, le système de défense de l'Allemagne, aujourd'hui entièrement délivrée des armées françaises, en ont chargé une commission, composée, sous la présidence du général en chef de la grande armée, maréchal prince de Schwartzenberg, des membres suivans :

Le ministre d'état de Stein; le prince Wolkonsky; le général-major Wollzogen, tous deux aides-de-camp de S. M. l'empereur de Russie; le feld-maréchal lieutenant Radetzky; le général de Gneisenau, chef d'état-major de S. M. le roi de Prusse, qui sont convenus des points suivans :

ARTICLE 1er.

Il a été déterminé que, outre les troupes que la Bavière doit mettre sur pied, d'après l'alliance

conclue avec elle, et qui doivent être considérées comme le premier corps destiné à agir d'accord avec la grande armée autrichienne, il devra être formé, dans les états des princes allemands, les corps de troupes suivans, qui devront être réunis aux grandes armées coalisées, afin de leur procurer les secours en artillerie, en cavalerie et en tout ce qui peut être nécessaire, pour l'emploi immédiat de ces troupes devant l'ennemi.

ART. 2.

Le nombre de troupes qui devront être mises aussitôt sur pied dans les états de l'Allemagne, est réglé de la manière suivante, et en proportion des obligations antérieures des états confédérés.

1er Corps, à l'armée de Bohême (*).

LE GÉNÉRAL DE WRÈDE.

Bavarois		36,000

2e Corps, dans le nord.

Hanovre	20,000	32,900
Brunswick	6,000	
Oldenbourg	1,500	
Villes anséatiques	3,500	
Mecklenbourg-Schwerin	1,900	
A reporter		68,900

(*) Ce tableau de répartition est celui qui fut définitivement arrêté à la fin de novembre, c'est pourquoi nous l'avons substitué à celui qui avait été décidé le 24.

Report. . . . 68,900

3ᵉ *Corps, dans le nord.*

LE DUC DE WEIMAR.

Royaume de Saxe	20,000	23,350
Weimar	800	
Gotha	1,100	
Schwartzbourg	650	
Anhalt	800	

4ᵉ *Corps, à l'armée de Blücher.*

LE PRINCE HÉRÉDITAIRE DE HESSE.

Hesse-Cassel . . . 12,000

5ᵉ *Corps, à l'armée de Blücher.*

LE DUC DE COBOURG.

Berg	5,000	9,230
Waldeck	400	
Lippe	650	
Nassau	1,680	
Cobourg	400	
Meinungen	300	
Hildburghausen	200	
Mecklenbourg-Strehlitz	600	

6ᵉ *Corps, à l'armée de Bohême.*

LE PRINCE PHILIPPE DE HESSE-HOMBOURG.

Wurzbourg	2,000	9,250
Darmstadt	4,000	
Francfort et Isenbourg	2,800	
Reuss	450	

A reporter. . . . 122,730

Report....		122,730
7e Corps, à l'armée de Bohême.		
LE PRINCE ROYAL DE WURTEMBERG.		
Wurtemberg........................		12,000
8e Corps, à l'armée de Bohême.		
Baden (général Schaeffer).......	10,000	10,330
Hohenzollern..............	290	
Lichtenstein.................	40	
TOTAL des troupes de ligne...		145,060
Nombre égal de landwehr....		145,060
TOTAL GÉNÉRAL.......		290,120

ART. 3.

Les états allemands mettront sur pied une landwehr bien armée, en nombre égal à celui des troupes de ligne susmentionnées.

ART. 4.

Il est déterminé que la ratification du traité d'alliance de ces princes allemands avec les puissances alliées, aura lieu le jour même où leur quote part de troupes sera sur pied, complétement équipée.

ART. 5.

Le dernier jour de décembre de cette année est fixé

pour le dernier terme auquel ces troupes devront absolument être sur pied; ce terme est prolongé de douze jours, pour la landwehr.

ART. 6.

Outre ces troupes armées de l'Allemagne, il devra être organisé une levée générale en masse, d'après un règlement que rédigera un comité spécial.

ART. 7.

Ce même comité règlera tout le système défensif de l'Allemagne, et surtout les fortifications à établir dans ce but. Les généraux en chef des armées, chargeront des commissaires militaires particuliers de l'exécution de ce règlement.

ART. 8.

Pour le maintien de l'ordre, surtout sur les derrières de l'armée, il sera établi une police générale des armées.

ART. 9.

Il sera, à la vérité, loisible aux états allemands de fixer, sur un pied particulier, la solde de leurs troupes; mais à l'égard de l'entretien en

nature, on établit en principe, que cet entretien doit être fixé sur le même pied en usage dans les grandes armées, auxquelles les troupes allemandes seront réunies.

ART. 10.

L'emploi des manufactures d'armes à feu et d'armes blanches, des poudrières de l'Allemagne, et en général de toutes les fabriques qui servent à l'équipement des troupes, sera établi par un règlement particulier.

ART. 11.

La nomination aux places d'officier, jusqu'au grade de capitaine inclus, sera laissée aux généraux commandans; ces généraux devront proposer la nomination des officiers supérieurs aux souverains, par lesquels ont été placés les gouverneurs de ces pays. En sorte que, d'après ce principe, S. M. l'empereur d'Autriche nomme les officiers supérieurs des troupes de Francfort et d'Isenbourg; S. M. l'empereur de Russie, ceux des troupes saxonnes, et S. M. le roi de Prusse, ceux des troupes de Berg.

ART. 12.

Les généraux commandans correspondront,

pour les besoins des armées, avec les autorités locales respectives; mais à l'égard des pays administrés, ils correspondront avec le ministre baron Stein. Dans les cas urgens, cette correspondance aura lieu, pour Francfort et Isenbourg, avec le prince Philippe de Hesse-Hombourg; pour la Saxe, avec le prince Repnin, et pour le duché de Berg, avec le prince de Solms.

N° VIII.

Proclamation du général Bülow aux Flamands.

La juste punition du ciel a atteint celui qui dévastait le monde par orgueil et par prépotence, et qui, d'une main impie, détruisait tout ce qu'il y a de sacré, pour peu qu'il y trouvât d'opposition à ses plans dévastateurs et sanguinaires. Les BANDES qu'il a conduites au-devant du glaive vengeur des nations, ont été deux *fois* détruites (*), et les choses en sont venues au point qu'il suffit de rappeler le nom de Napoléon, pour exciter les malédictions de plusieurs millions de ses sujets, dont il a sacrifié, sans pudeur, le bonheur à ses plans ruineux.

Flamands ! parmi les peuples qui vous sont alliés et unis d'aussi près, vous êtes les seuls qui portez encore le joug de la tyrannie; les seuls dont il puisse encore arracher les frères, les fils et les parens, pour les conduire à la boucherie, et faire périr dans la misère et dans le malheur où le précipiteront inévitablement sa rage et son

(*) La bande prussienne qui nous a tourné le dos en 1812, a cependant échappé à la destruction.

imprudence; les seuls enfin que l'espérance n'appelle pas à voir refleurir votre industrie et renaître votre prospérité, sous un gouvernement juste et paternel; voudriez-vous supporter plus long-temps vos chaînes avec patience? L'exemple glorieux de vos voisins et de vos amis, qui déjà voient renaître le bonheur et les avantages des *heureux temps anciens*, n'exciterait-il pas votre émulation? Certes, le sang de vos valeureux ancêtres coule encore dans vos veines: vous êtes ce même ancien peuple de héros que l'histoire nomme avec gloire (*), et dignes d'appartenir à la grande ligue des peuples qui se sont délivrés par leurs propres forces. Vous aussi, vous agirez; vous aussi, vous briserez vos fers honteux! Prenez courage! nous sommes ici pour vous protéger, pour aider à votre délivrance, et nous avons bien mérité votre confiance. Ce n'est point pour conquérir (**) ni pour vous opprimer et vous dépouiller, que nous nous approchons; nous voulons seulement sauver, délivrer et *rendre heureux des frères qui nous appartiennent, par les droits les plus sacrés et par un même langage* (***). Ainsi, encore une fois, Flamands! réunissez-vous, et agissez ainsi qu'il appartient à un peuple généreux et indépendant. Exterminez les bandes *de bri-*

(*) Qui pourrait méconnaître nos frères les vaillans *Gaulois-Belges*?

(**) La Prusse n'a sans doute rien usurpé en Belgique?

(***) M. Bülow est un puissant logicien et un savant historien.

gands étrangers (*) qui entourent votre pays; renversez les asiles où leur lâcheté se cache (**). Dans tous les dangers, nos drapeaux seront à côté des vôtres, et le Dieu des armées donnera alors, comme toujours, la victoire à la cause sacrée et à celle de la justice.

Au quartier-général à Utrecht, le 9 décembre 1813.

Signé, Bülow.

(*) Pour les Gaulois-Belges, qui sont les étrangers? Les autres Gaulois ou les Germains?

(**) Le lâche est celui qui est insolent dans une prospérité qu'il ne doit pas à sa valeur.

N° IX.

Proclamation de Justus Gruner.

Appel aux hommes et aux jeunes gens des provinces moyennes du Rhin, au combat volontaire pour l'antique et commune patrie des Teutons (*).

Dieu a jugé ! le Seigneur nous a sauvés. Il est descendu visiblement sur la terre sous la figure de ses dignes représentans, et a sauvé l'huma-

(*) Quelque dégoûtant qu'il ait été de rapporter en entier la capucinade sanglante et insensée de cet individu, elle nous a paru un monument très-précieux à conserver, pour faire connaître à la postérité l'esprit et la conduite des sauvages qui, alors, souillaient le nom de la divinité, et insultaient la foi publique, en se servant des plus grossiers mensonges. En calomniant une nation entière, ils croyaient tromper plus facilement les peuples et accréditer des promesses fallacieuses qui couvraient tous les désastres qu'a pu produire l'ambition, la cupidité et la mauvaise foi. En comparant l'état actuel des provinces du Rhin avec celui dont elles jouissaient pendant leur réunion avec la France, on a peine à concevoir l'impudeur avec laquelle de pareilles accusations ont pu être proférées au milieu d'elles. Il s'est bien peint lui-même dans cet acte, ce Justus Gruner, dont l'odieuse conduite, en 1815, n'a pas besoin d'être rappelée. Lui et ses compagnons, par leurs déclamations haineuses, ont cru tromper les contemporains; mais le contraste entre leurs paroles et leurs actions les a déjà jugés dans l'opinion publique, et l'histoire est là. C'est en vain que les ambitieux et les intrigans cherchent, par de pompeux manifestes, à justifier leurs usurpations; le burin sévère de l'histoire, en les gravant dans les fastes de l'humanité, les rend à leur véritable valeur, et la postérité, juste et inexorable, n'y voit que des monumens de honte et de déloyauté.

nité gémissante. L'empire du crime est anéanti. La fumée du sang des victimes immolées, la vapeur des larmes des orphelins, s'élèvent de ses ruines en colonnes menaçantes et crient vengeance au ciel; il a pesé vingt-quatre ans sur la terre. Né de la frénésie, de la révolte, il n'a produit que la fureur et la misère; détruit la liberté; ébranlé la foi, et il a fini par les horreurs d'un despotisme universel; il voulait aussi anéantir la patrie teutonique; il en a arraché les plus beaux, les plus chers pays: les antiques et respectables fondations ecclésiastiques, ces siéges pieux de dignes princes de l'église et de l'empire; les florissantes vallées *du Rhin, de la Moselle* et *de la Sarre*, les libres et précieuses montagnes de la Teutonie, et ses habitans, peuple fidèle, loyal, industrieux et hospitalier. Oui, concitoyens! vous avez été séparés de nous pendant plus de vingt ans; les frères, des frères; les enfans, du père commun! Longues et terribles années, pendant lesquelles il vous a fallu souffrir tout ce que l'homme peut souffrir de dur et de méchant. Vous étiez sous le joug et *vous avez été traités comme des esclaves. On vous a impudemment dérobé ce que vous aviez de plus précieux*, civilement et moralement; il vous a fallu renoncer à votre langue, et vous voir commandés par des étrangers, les *plus ignorans et les plus méchans d'entre eux, qu'on vous envoyait par mépris. Ces vampires se nourrissaient de la moelle de votre pays, de la sueur de vos fronts, et du sang*

de vos enfans. Les impôts étaient multipliés et accompagnés de formes qui détruisaient le bonheur domestique et la sûreté civile. Votre commerce était détruit, votre industrie languissante, vos fils égorgés en pays étrangers pour des querelles étrangères, *vos filles déshonorées et méprisées. Aucune loi, aucun règlement ne vous protégeaient; des délations secrètes appuyaient la rapacité ouverte*, et tout ce que les particuliers possédaient devint leur proie, quand le but d'une guerre ambitieuse l'exigea. *Les mœurs furent énervées, la foi vacillait*, et la sainte religion devint une momerie, sous la protection de celui qui, en Égypte, reconnaissait Mahomet pour prophète, et qui retient le respectable pontife prisonnier. *Tout ce que vous aviez de grand, de bon, de sacré, fut détruit à dessein*, et peu s'en fallut que vous ne périssiez vous-mêmes. Mais le Seigneur l'a voulu ainsi, afin qu'au moment de la nécessité, vous fussiez purifiés et sauvés à l'humanité et à la patrie; vous avez passé un temps d'oppression, mais nous aussi. La misère et le malheur, la crainte et le désordre, ont aussi régné au delà du Rhin; mais il en est sorti une nouvelle patrie, plus noble et plus unie que jamais. Un seul esprit règne en Teutonie et dans toute l'Europe: la malheureuse France en est seule exceptée; cet esprit a été conquis et se maintient dans les combats. Comme vos ancêtres combattirent jadis pour la foi et pour le saint sépulcre, de même nous avons combattu

dans la sainte lutte pour ce qu'il y a de plus noble et de plus cher, pour la patrie et l'honneur, pour la vérité et la justice, pour la liberté et la foi. Ce n'est rien de moins que cela que nous vous avons apporté, et que vous devez conserver avec nous.

Concitoyens! je viens à vous d'un pays teutonique voisin, qui a été long-temps sous le joug de la France, appauvri et énervé. Mais lorsque je l'appelai, au nom du grand prince libérateur, à prendre part à la lutte pour l'existence et la liberté de la Teutonie, des milliers de jeunes gens se sont levés (?) et ont formé une cohorte sacrée, la cohorte des volontaires sur le Rhin et sur la Sieg. Ils sont entrés en campagne, ils se sont réunis aux légions des guerriers *immortels*, et combattent avec eux pour nous. Voudriez-vous être moins qu'eux? voudriez-vous faire moins qu'eux? Comme eux vous êtes devenus libres par *une main étrangère;* demeurez libres par vous-mêmes. Pourriez-vous balancer à prendre part à cette guerre sacrée? pourriez-vous oublier la liberté, l'honneur et le bonheur qui sont déjà devenus votre partage, et le bonheur plus grand qui vous attend encore? Voyez comme l'oppression a été détruite; comme tous les droits et les propriétés vous ont été rendus. Ou *les vampires qui vous ont sucé doivent-ils revenir;* une domination et une langue étrangères doivent-elles encore vous gouverner, vous avilir, déshonorer vos fa-

milles, souiller vos autels? Jamais! Teutons du Rhin! levez-vous! réunissez-vous sous les drapeaux de votre patrie, pour la sainte lutte dont elle est l'objet. Formez, comme vos frères au delà du Rhin, une cohorte de volontaires du Rhin, de la Moselle et de la Sarre, et rendez-vous à la destination que je vous assigne. Teutons rendus à la liberté, il s'agit de la lutte pour la Teutonie! Nobles et propriétaires! reconquérez vos dignités, votre honneur et vos propriétés. Citoyens! il s'agit de la vieille bourgeoisie teutonne. Paysans! on combat pour vos propriétés, pour celles de vos communes, pour les fruits de votre industrie, pour la conservation de vos enfans. Employés teutons! c'est à vous à éloigner les étrangers et à régir votre peuple par ses propres magistrats. Hommes de tous les états! c'est pour vous tous, pour le commerce et les métiers, pour les arts et les sciences. Les droits et les usages anciens, doivent être rappelés à la vraie existence du peuple, fondée de nouveau. Pères et mères, qui survivez à cette époque glorieuse, remerciez Dieu et bénissez vos enfans qui peuvent y prendre part. Ainsi qu'Abraham, qui sacrifia jadis son fils unique, envoyez-les à la guerre sainte, afin qu'ils combattent pour leurs propriétés, leur honneur, leurs fils et leurs petits-fils. Prêtres de l'Éternel! professeurs de l'Évangile, annoncez au peuple la parole de Dieu, et ses devoirs; appelez-le en son nom tout-puissant.

Prenez la sainte croix, et marchez devant en son nom. Où flotte la bannière de la foi, là la victoire est certaine, l'honneur inséparable, la gloire éternelle, la mort..... une vie immortelle.

Trèves, le jour de Saint-Alexandre, $\frac{14}{26}$ février 1814.

Signé, le Gouverneur
JUSTUS GRUNER.

N° X.

Note du comte de Metternich, en réponse à celle du duc de Bassano.

Le soussigné ministre d'état et des affaires étrangères a reçu hier la note que S. Ex. le duc de Bassano lui a fait l'honneur de lui adresser en date du 18 courant. Actuellement, après que la guerre a éclaté entre la France et l'Autriche, le cabinet autrichien ne peut plus se croire obligé de répondre aux inculpations arbitraires contenues dans la note du duc de Bassano. Soutenue par l'opinion publique, l'Autriche attend tranquillement le jugement de l'Europe et de la postérité. Cependant, comme la proposition de S. M. l'empereur des Français présente à l'empereur une lueur d'espoir d'arriver à la conclusion d'une paix générale, S. M. I. a cru devoir la saisir. Elle a en conséquence ordonné au soussigné de communiquer aux cabinets russe et prussien la demande d'un congrès, qui, même pendant la guerre, s'occuperait des moyens d'arriver à une pacification générale. LL. MM. l'empereur Alexandre et le roi de Prusse, animées des mêmes sentimens que leur respectable allié, ont autorisé le soussigné à

déclarer à S. Ex. le duc de Bassano, que, ne pouvant rien décider sur un objet auquel tous ont un même intérêt, sans en avoir conféré avec les autres alliés, les trois cours communiqueront sans délai à ces derniers la proposition de la France. Le soussigné est chargé de communiquer dans le plus bref délai possible au cabinet français, les ouvertures de toutes les cours alliées à la proposition de la France.

Le soussigné a l'honneur, etc.

Prague, le 21 août 1813.

Signé, METTERNICH.

N° XI.

Rapport du baron de Saint-Aignan.

Après avoir été traité pendant deux jours comme prisonnier de guerre à Weimar, où se trouvait le quartier-général des empereurs d'Autriche et de Russie, je reçus l'ordre, le jour suivant, de partir pour la Bohême avec un convoi de prisonniers. Jusque-là je n'avais vu personne ni fait aucune réclamation, pensant que le titre dont j'étais revêtu était une réclamation suffisante. Outre cela, j'avais déjà protesté contre le traitement qu'on me faisait éprouver. Cependant je crus, dans ces circonstances, devoir écrire au prince de Schwarzenberg et au comte de Metternich, pour leur représenter l'inconvenance d'un pareil procédé. Le prince de Schwarzenberg m'envoya sur-le-champ le comte Paar, son premier aide-de-camp, pour excuser la méprise commise à mon égard, et m'inviter soit chez lui, soit chez le comte de Metternich. Je me rendis de suite chez ce dernier, parce que le comte de Schwarzenberg n'était pas chez lui. Le comte de Metternich me reçut avec des égards distingués; il me dit quelques mots sur ma position, dont il se chargea de me tirer, s'estimant heureux, me

dit-il, de me rendre ce service, et de me témoigner en même temps l'estime que l'empereur d'Autriche a pour le duc de Vicence. Ensuite il me parla du congrès, sans que je lui aie fourni matière à ce nouveau tour de conversation. « Nous désirons « sincèrement la paix, me dit-il, et nous la con-« clurons. Il s'agit de saisir la chose ouvertement « et sans détour. La coalition restera unie : les « moyens indirects que l'empereur Napoléon « pourrait employer pour parvenir à la paix ne « peuvent plus avoir d'effet. Que toutes les parties « s'expliquent clairement l'une envers l'autre, et « la paix pourra être conclue. » Après cette conversation, le comte de Metternich me dit que je devais me rendre à Tœplitz, où j'aurais dans peu de ses nouvelles, et qu'il espérait me voir à mon retour. Je partis le 27 octobre pour Tœplitz, où j'arrivai le 30. Le 2 novembre, je reçus une lettre du comte de Metternich, d'après laquelle je quittai Tœplitz le 3, et me rendis au quartier-général de l'empereur d'Autriche, à Francfort, où j'arrivai le 8. Je fus le même jour chez le comte de Metternich. Il me parla de suite des succès des puissances alliées, de la révolution qui se passait en Allemagne, et de la nécessité de faire la paix. Il me dit que les alliés, long-temps avant la déclaration de l'Autriche, avaient salué l'empereur François du titre d'empereur d'Allemagne; mais qu'il n'avait point accepté ce titre insignifiant, et que *l'Allemagne, de cette manière, lui ap-*

partenait plus qu'auparavant; qu'il désirait que l'empereur Napoléon se persuadât que la plus grande impartialité et la plus grande modération régnaient dans les conseils des alliés; mais qu'ils se sentaient d'autant plus forts qu'ils étaient plus modérés; que *personne n'avait des projets contre la dynastie de l'empereur Napoléon;* que l'Angleterre était bien plus modérée qu'on ne croyait; que jamais il n'y avait eu un moment plus favorable pour traiter avec cette puissance; que si l'empereur Napoléon voulait réellement conclure une paix durable, il épargnerait de grands maux à l'humanité, et de grands dangers à la France en ne retardant pas les négociations; qu'on était prêt à s'entendre; que les idées qu'on s'était formées de la paix étaient de nature à poser à l'Angleterre des bornes équitables, et assurer par mer à la France, toutes les libertés auxquelles pouvaient prétendre les autres puissances de l'Europe; que l'Angleterre était prête à rendre à la Hollande, comme état indépendant, bien des choses qu'elle ne lui rendrait pas comme province de l'empire français; que ce que M. de Meerfeldt avait été chargé de dire de la part de l'empereur Napoléon pouvait donner lieu à plusieurs déclarations, qu'il me prierait de rapporter; qu'il ne demandait de moi que de les rendre exactement, sans y rien changer; que l'empereur Napoléon ne voulait pas concevoir l'idée d'un équilibre entre les puissances de l'Europe;

que cet équilibre cependant était non-seulement possible, mais nécessaire; que la proposition avait été faite à Dresde de prendre en compensation différens pays que l'empereur ne possédait plus, comme, par exemple, le Duché de Varsovie, et que, dans le cas présent, on pouvait encore donner de semblables compensations. Le comte de Metternich me fit prier de me rendre chez lui le 9 au soir. Il venait du palais de l'empereur d'Autriche, et me remit la lettre de S. M. à l'Impératrice. Le comte me dit que le comte de Nesselrode allait venir à l'instant chez lui, et qu'en sa présence il me chargerait de ce que je devais annoncer à l'empereur. Il me chargea de dire au duc de Vicence qu'il avait toujours pour lui les mêmes sentimens d'estime, que lui avait en tout temps inspiré son caractère noble. Peu d'instans après, le comte de Nesselrode entra. Celui-ci me répéta en peu de mots, ce que le comte de Metternich m'avait déjà dit sur la mission dont j'étais invité à me charger; il y ajouta qu'on pouvait considérer M. de Hardenberg comme présent et agréant tout ce qui avait été dit. Ici M. de Metternich développa les intentions des alliés, ainsi que je devais en rendre compte à l'empereur. Après que je l'eus entendu, je répliquai que, puisque mon rôle ici n'était que d'écouter sans parler, je n'avais rien à faire que de répéter mot à mot ses paroles, et que, pour en être plus sûr, je demandais la per-

mission de les écrire, simplement pour mon usage; et de les lui mettre après sous les yeux. Le comte Nesselrode proposa que j'écrivisse cette note sur-le-champ, et le comte de Metternich me conduisit seul dans un cabinet où j'écrivis la note qui suit. Lorsque je l'eus terminée, je rentrai dans l'appartement. M. de Metternich dit: Vous voyez lord Aberdeen, l'ambassadeur anglais; nos intentions sont les mêmes, ainsi nous pouvons continuer à nous entretenir en sa présence. Alors il demanda que je lusse ce que j'avais écrit. Lorsque j'en vins à l'article concernant l'Angleterre, lord Aberdeen parut ne pas m'avoir bien compris; je le lus encore une fois, et alors il observa que les expressions, *liberté du commerce et droit de navigation* étaient très-vagues. Je répondis que j'avais écrit ce que M. de Metternich m'avait chargé de dire. M. de Metternich ajouta que ces expressions pouvaient en effet embrouiller la question, et qu'il serait mieux d'en mettre d'autres à la place. Il prit la plume, et écrivit: *que l'Angleterre ferait les plus grands sacrifices pour une paix fondée sur ces bases* (celles énoncées plus haut). Je fis l'observation que ces expressions étaient tout aussi vagues que celles qu'on avait retranchées. Lord Aberdeen fut de la même opinion, et dit qu'il serait mieux de rétablir ce que j'avais écrit d'abord; en même temps, il répéta l'assurance que l'Angleterre était prête aux plus grands sacrifices; qu'elle possédait

beaucoup et rendrait à pleines mains. Le reste de la note ayant été trouvé conforme à ce que j'avais entendu, la conversation tomba sur des objets indifférens. Alors entra le prince de Schwarzenberg: tout ce qui avait été traité fut répété. Le comte de Nesselrode, qui s'était éloigné un instant pendant la conversation, revint, et me chargea, de la part de l'empereur Alexandre, de dire au duc de Vicence qu'il ne changerait jamais d'opinion sur son caractère et sa loyauté, et que tout serait bientôt arrangé s'il était chargé d'une négociation. Je devais partir le lendemain 10 novembre au matin; mais le prince de Schwarzenberg me fit prier d'attendre jusqu'au soir, n'ayant pas encore eu le temps d'écrire au prince de Neufchâtel. Dans la nuit, il m'envoya le comte Woyna son aide-de-camp, qui me remit cette lettre et me conduisit aux avant-postes. J'arrivai le 11 au matin à Mayence.

Signé, SAINT-AIGNAN.

N° XII.

Note écrite à Francfort, le 9 novembre 1813, par le baron de Saint-Aignan.

Le comte de Metternich me dit que la circonstance qui m'avait conduit au quartier-général pouvait être utilisée, en me chargeant de porter à S. M. l'empereur la réponse aux propositions qu'il avait fait faire par le comte de Meerfeldt. En conséquence, le comte de Metternich et le comte de Nesselrode m'ont invité d'annoncer à S. M. : Que les puissances alliées s'étaient unies par des liens indissolubles, par lesquels elles étaient puissantes, et auxquels elles ne renonceraient jamais ; Que, d'après les engagemens qu'elles avaient contractés, elles avaient pris la décision de ne point conclure d'autre paix qu'une paix générale. Qu'au temps du congrès de Prague, il était encore possible de penser à une paix continentale, parce que, d'après les circonstances, on n'avait pas encore eu le temps de s'entendre sur une autre négociation ; mais que depuis, les intentions des puissances et de l'Angleterre étaient connues, et qu'il serait en conséquence inutile de penser à un armistice ou à une négociation qui n'aurait pas

pour but une paix générale. Que les souverains coalisés, sous le rapport de la puissance et de la prépondérance, sont unanimement d'accord *que la France doit être conservée dans son intégrité et dans ses limites naturelles, le Rhin, les Alpes et les Pyrénées*. Que l'indépendance de l'Allemagne était une condition *sine quâ non*, et qu'en conséquence, la France devait renoncer, non pas à l'influence que tout grand état a nécessairement sur un état moins puissant, mais à toute espèce de souveraineté sur l'Allemagne; que S. M. avait elle-même posé en principe que les grands états doivent être séparés par de plus faibles. Que, du côté des Pyrénées, l'indépendance de l'Espagne et le rétablissement de l'ancienne dynastie était également une condition *sine quâ non*. Qu'en Italie, l'Autriche devait obtenir une frontière qui serait un des objets de la négociation, et que le Piémont ainsi que l'état italien, offraient plusieurs lignes qui pourraient être un objet de négociation, pourvu que l'Italie, ainsi que l'Allemagne, fût gouvernée dans l'indépendance de la France et de toute autre grande puissance. Que de même l'état de la Hollande serait un objet de négociation, toujours en partant du principe qu'elle doit être libre. Que l'Angleterre était disposée à faire les plus grands sacrifices pour une paix établie sur ces bases, et à reconnaître la liberté du commerce et de la navigation, que la France a le droit de demander. Que si S. M.

adopte ces bases d'une paix générale, on pourrait déclarer neutre une ville jugée convenable, sur la rive droite du Rhin, où les plénipotentiaires de toutes les puissances belligérantes se réuniraient, sans que le cours des événemens de la guerre soit arrêté par ces négociations.

Signé, SAINT-AIGNAN.

N° XIII.

Proclamation du prince d'Orange aux Hollandais.

Chers compatriotes ! après une séparation de dix-neuf ans, j'ai l'inexprimable plaisir de rentrer parmi vous, sur votre invitation. Je suis déjà arrivé, et je suis prêt à vous aider à prendre possession de votre antique indépendance. C'est mon unique but et le vœu le plus ardent et le plus sincère de mon cœur. Je puis aussi vous donner la pleine assurance que tel est en même *temps* le vœu des coalisés ; c'est principalement l'objet des désirs de S. A. R. le prince régent d'Angleterre. Je vous en convaincrai par le généreux secours que vous recevrez sans délai de ce puissant royaume, et qui posera les bases du rétablissement des anciennes relations d'amitié et d'alliance qui ont existé si long-temps pour le bien des deux états. Je suis prêt et fermement décidé à tout pardonner et tout oublier. Dirigeons toute notre attention à fermer les plaies de notre chère patrie, à lui rendre son ancienne splendeur et le rang qu'elle a occupé parmi les nations. La renaissance du commerce sera, je m'en flatte, une

des conséquences immédiates de notre retour. Tout esprit de parti doit être à jamais banni. Moi et les miens, nous ferons tous les efforts possibles pour assurer et pour consolider votre indépendance, votre bonheur et votre prospérité. Mon premier-né, qui, sous l'immortel Wellington, s'est montré digne de ses ancêtres, me suivra dans peu. Réunissez-vous donc, dignes concitoyens, de cœur et d'âme autour de moi, et notre patrie sera sauvée. *Le bon vieux temps reviendra*, et nous pourrons alors laisser en héritage à nos enfans, les gages précieux que nous avons reçus de nos ancêtres.

Publié à Amsterdam, le 1er décembre 1813.

N° XIV.

Proclamation du prince d'Orange.

Nous Frédéric Guillaume, par la grâce de Dieu, prince d'Orange, prince souverain de Nassau et des provinces unies des Pays-Bas.

Ayant plu au Tout-Puissant de détourner de la France le bonheur des armes et de rétablir la justice, l'indépendance *et les anciennes propriétés sur le trône;* ayant été conclu par notre plénipotentiaire le ministre baron de Gagern, le traité de notre adhésion à la grande coalition, au quartier-général de Francfort-sur-le-Mein, le 11 du courant; ayant auparavant conclu, à l'égard de Dietz, une convention avec notre cousin le duc et prince souverain de Nassau; nous rentrons, en conséquence de ces conventions et par les présentes lettres patentes, dans la possession et le gouvernement de nos pays, comme prince souverain; et promettons à tous ceux qu'il appartiendra la protection des lois, notre grâce et notre protection souveraine. Les hommes de ces pays qui sont en état de porter les armes, se rendront

dignes de ces grâces, en défendant, les armes à la main, nous, notre bien-aimé prince, et ce que la Providence nous a rendu.

Dellenbourg, le 20 décembre 1813.

Contre-signé, GAGERN.

N° XV.

Lettre du duc de Bassano au comte de Metternich.

Paris, le 16 novembre 1813.

Monsieur, le baron de Saint-Aignan est arrivé hier ici, à midi, et il annonce que, d'après les communications faites par V. Ex., l'Angleterre accède à la proposition relative à l'ouverture d'un congrès pour la paix générale, et que les *puissances* sont portées à déclarer neutre une ville sur la rive droite du Rhin, pour la réunion des plénipotentiaires. S. M. désire que cette ville puisse être Mannheim. Le duc de Vicence, qu'elle nomme son plénipotentiaire, s'y rendra aussitôt que V. Ex. me fera connaître le jour que les puissances fixent pour l'ouverture du congrès. Il paraît convenable, Monsieur, et même conforme à l'usage, qu'il n'y ait point de troupes à Mannheim, et que le service soit fait par la bourgeoisie, pendant que la police serait confiée à un employé du grand duché de Baden. Si on jugeait convenable d'y avoir des piquets de cavalerie, leur force doit être égale de part et

d'autre. A l'égard des communications du plénipotentiaire anglais avec son gouvernement, elles pourraient avoir lieu par la France, et par Calais. *Une paix fondée sur l'indépendance de toutes les nations, tant sous le point de vue du continent que sous celui du commerce maritime*, a toujours été l'objet des vœux de l'empereur. S. M. conçoit un heureux présage du rapport que le sieur de Saint-Aignan lui a fait sur les assurances du ministère anglais.

J'ai l'honneur, etc.

N° XVI.

Réponse du prince de Metternich, au duc de Bassano.

Francfort-sur-le-Mein, le 25 novembre 1813.

Monsieur le duc, le courrier que V. Ex. a expédié de Paris le 16, est arrivé ici hier. Je me suis empressé de mettre sous les yeux de LL. MM. II et de S. M. le roi de Prusse, la dépêche dont vous m'avez honoré. LL. MM. ont vu avec plaisir que l'entretien confidentiel avec M. de Saint-Aignan a été considéré par S. M. l'empereur des Français, comme une preuve des intentions pacifiques des hautes puissances alliées. Animées des mêmes intentions, constantes dans leurs vues et inséparables dans leur alliance, elles sont prêtes à entrer en négociation, aussitôt qu'elles auront la certitude que S. M. l'empereur des Français reconnaît les bases générales et sommaires que j'ai indiquées dans ma conférence avec le baron de Saint-Aignan. Il n'est pas fait mention de ces bases dans la dépêche de V. Ex. Elle se borne à énoncer un principe auquel tous les gouvernemens européens prennent part, et qui forme le premier objet de leurs vœux. Mais enfin ce prin-

cipe, étant trop général, ne peut pas remplacer les bases énoncées. LL. MM. désirent donc que S. M. l'empereur Napoléon veuille se déclarer sur ces bases, afin d'empêcher que des difficultés insurmontables n'arrêtent les négociations dès leur ouverture. Les alliés n'ont aucune difficulté à admettre le choix de la ville de Mannheim. Sa neutralisation, et les règles de la police, telles que V. Ex. les propose, sont parfaitement conformes à l'usage, et peuvent avoir lieu en tout cas.

Agréez, etc.

N° XVII.

Déclaration des Coalisés.

Publiée à Francfort, le 1[er] décembre 1813.

Le gouvernement français vient d'arrêter une nouvelle levée de trois cent mille conscrits; les motifs du sénatus-consulte renferment une provocation aux puissances alliées. Elles se trouvent appelées de nouveau à promulguer à la face du monde, les vues qui les guident dans la présente guerre, les principes qui font la base de leur conduite, leurs vœux, et leurs déterminations. Les puissances alliées ne font point la guerre à la France, mais à cette prépondérance hautement annoncée, à cette prépondérance que, pour le malheur de l'Europe et de la France, l'empereur Napoléon à trop long-temps exercée hors des limites de son empire.

La victoire a conduit les armées alliées sur le Rhin. Le premier usage que LL. MM. II. et RR. ont fait de la victoire a été d'offrir la paix à S. M. l'empereur des Français. Une attitude renforcée par l'accession de tous les souverains et princes de l'Allemagne, n'a pas eu d'influence sur les conditions de la paix. Ces conditions sont fondées

sur l'indépendance de l'empire français, comme sur l'indépendance des autres états de l'Europe. Les vues des puissances sont justes dans leur objet, généreuses et libérales dans leur application, rassurantes pour tous, honorables pour chacun.

Les souverains alliés désirent que la France soit grande, forte et heureuse, parce que la puissance grande et forte est une des bases fondamentales de l'édifice social. Ils désirent que la France soit heureuse; que le commerce français renaisse, que les arts, ces bienfaits de la paix, refleurissent; parce qu'un grand peuple ne saurait être tranquille qu'autant qu'il est heureux. Les puissances confirment à l'empire français une étendue de territoire que n'a jamais connue la France sous ses rois; parce qu'une nation valeureuse ne déchoit pas, pour avoir à son tour éprouvé des revers dans une lutte opiniâtre et sanglante, où elle a combattu avec son audace accoutumée.

Mais les puissances aussi veulent être heureuses et tranquilles. Elles veulent un état de paix, qui, par une sage répartition de forces, par un juste équilibre, préserve désormais leurs peuples des calamités sans nombre qui, depuis vingt ans, ont pesé sur l'Europe.

Les puissances alliées ne poseront pas les armes sans avoir atteint ce grand et bienfaisant résultat, noble objet de leurs efforts. Elles ne

poseront pas les armes avant que l'état politique de l'Europe ne soit de nouveau raffermi, avant que des principes immuables n'aient repris leurs droits sur de vaines prétentions, avant que la sainteté des traités n'ait enfin assuré une paix véritable à l'Europe.

N° XVIII.

Lettre du duc de Vicence au prince de Metternich.

Paris, le 2 décembre 1813.

Prince, j'ai mis sous les yeux de S. M. la lettre que V. Ex. a adressée au duc de Bassano. La France, en acceptant sans restriction comme bases de la paix, l'indépendance des nations, tant sous le point de vue du continent que sous celui des mers, a *déjà reconnu en principe ce que les alliés paraissent encore trouver manquant;* S. M. accédait par-là à toutes les conséquences de ce principe, dont le résultat final doit être une paix basée sur l'équilibre de l'Europe, sur la reconnaissance de l'intégrité des nations dans leurs limites naturelles, et de l'indépendance totale des états; en sorte que personne ne puisse prétendre à une domination ou à une suprématie, sous quelque forme que ce soit, sur les autres. Cependant, c'est avec la plus vive satisfaction que j'annonce à V. Ex. que je suis autorisé par l'empereur, mon auguste souverain, à déclarer que S. M. accepte les bases générales et sommaires, qui ont été communiquées par M. de Saint-

Aignan. Elles entraîneront de grands sacrifices du côté de la France ; mais S. M. les fera sans peine, si après cela l'Angleterre fournit les moyens d'arriver à une paix générale et honorable pour chacun, qui, ainsi que V. Ex. l'assure, est le vœu non-seulement des puissances coalisées, mais même de l'Angleterre.

Agréez, etc.

N° XIX.

Réponse du prince de Metternich au duc de Vicence.

Francfort-sur-le-Mein, le 10 décembre 1813.

Monsieur le duc, la note officielle dont V. Ex. m'a honoré en date du 2 décembre, m'est arrivée de Cassel par nos avant-postes. Je n'ai pas tardé à la mettre sous les yeux de LL. MM. Elles y ont vu avec plaisir que S. M. l'empereur des Français a adopté les bases essentielles pour le rétablissement d'un état d'équilibre, et pour la tranquillité future de l'Europe. Elles ont décidé de communiquer sans délai cette pièce officielle à leurs coalisés. LL. MM. II. et RR. sont convaincues qu'aussitôt après la réception de leurs réponses, les négociations pourront être ouvertes. Nous nous hâterons alors d'en prévenir V. Ex., et de concerter avec vous les mesures qui paraîtront les plus propres à atteindre le but qu'on se propose.

Je vous prie, etc.

N° XX.

Acte de neutralité de la Suisse.

Nous, landammann de la Suisse et députés plénipotentiaires des dix-neuf cantons de la confédération helvétique, réunis extraordinairement dans la ville fédérale de Zurich, afin de prendre en mûre délibération, dans les circonstances militaires et politiques actuelles, la situation intérieure de notre patrie et sa position à l'égard des hautes puissances étrangères; déclarons par le présent, unanimement et solennellement, au nom des dix-neuf cantons :

Que la confédération helvétique, fidèle aux antiques principes qui, pendant des siècles, ont eu pour base, pour but et pour effet l'éloignement du théâtre de la guerre du territoire helvétique, son inviolabilité de la part d'armées qui en seraient voisines, et la conservation d'une conduite amicale envers tous les états; regarde comme un devoir sacré de se maintenir entièrement neutre dans la guerre présente, et d'observer fidèlement et impartialement cette neutralité envers toutes les puissances belligérantes. Pour le maintien de cette même neutralité, et pour celui de l'ordre dans toute l'étendue du territoire

helvétique, la diète a décidé de garnir les frontières de troupes fédérales, et de défendre par les armes la sûreté et l'inviolabilité de son territoire. Ensuite de l'intérêt bienveillant que les cours II. et RR., aujourd'hui en guerre, ont toujours pris au sort de la Suisse, la diète est dans la persuasion intime qu'elles ne violeront, dans aucune circonstance de la guerre, la neutralité d'un peuple indépendant, pour lequel le repos intérieur et extérieur, un juste ménagement de la part des pays étrangers, et une sécurité entière, sont les conditions essentielles de son existence; et qu'à cet effet elles ordonneront aux chefs de leurs armées de ne point toucher au territoire neutre helvétique, et bien moins encore de l'occuper ou de le traverser.

En foi de quoi la présente déclaration a été munie du sceau fédéral, et de la signature du landammann de la Suisse et du chancelier de la confédération.

A Zurich, le 18 novembre 1813.

Signé, REINHARD, et MOUSSON, chancelier.

Nº XXI.

Note remise au landammann de la Suisse, par les plénipotentiaires russe et autrichien, le 20 décembre 1813.

Les soussignés ont reçu l'ordre de leurs cours, de remettre à S. Ex. le landammann de la Suisse, la déclaration suivante :

La Suisse jouissait depuis plusieurs siècles d'une indépendance bienfaisante pour elle, utile à ses voisins, et nécessaire pour le maintien de l'équilibre politique. Le fléau de la révolution française, les guerres, qui depuis vingt ans ont détruit le bonheur de tous les états de l'Europe, n'ont pas épargné la Suisse. Ébranlée dans son intérieur, affaiblie par d'inutiles efforts pour s'opposer aux effets destructeurs du torrent, elle fut dépouillée par la Fance, qui se disait son amie, des plus importans boulevards de son indépendance. L'empereur Napoléon fonda enfin sur les ruines de la constitution fédérative helvétique, et sous un titre jusqu'alors inconnu, une puissance suprême formelle et permanente, incompatible avec la liberté de la confédération : avec cette antique liberté, respectée par toutes les

puissances de l'Europe, le premier garant des relations amicales que la Suisse a entretenues jusqu'au jour de son oppression avec les autres puissances de l'Europe, la première condition d'une véritable neutralité. Les principes qui animent les souverains coalisés dans la guerre présente sont connus. Tout peuple qui n'a pas perdu le souvenir de son indépendance doit les reconnaître. Les souverains veulent que la Suisse participe de nouveau, avec l'Europe entière, à ce premier droit national, et obtienne, en recouvrant ses anciennes limites, le moyen de le soutenir. Mais ils ne peuvent reconnaître une neutralité qui, dans les relations actuelles de la Suisse, n'est que purement nominale. Les armées des puissances coalisées espèrent, en entrant sur le territoire suisse, ne rencontrer que des amis. LL. MM. s'engagent à ne pas poser les armes sans avoir assuré à la Suisse la restitution des pays arrachés par la France. Elles ne se mêleront pas de sa constitution intérieure, mais elles ne peuvent permettre qu'elle demeure soumise à une influence étrangère. Elles reconnaîtront sa liberté du jour où elle sera libre et indépendante; et elles attendent du patriotisme d'une nation respectable, que, fidèle aux principes qui, dans les siècles passés fondèrent sa gloire, elle ne refusera pas son accession aux nobles et généreuses entreprises, pour lesquelles les souverains et tous les peuples de l'Europe se sont réunis en cause commune. Les

soussignés sont en même temps chargés de communiquer à S. Ex. le landammann, la proclamation et l'ordre du jour que le général commandant en chef la grande armée coalisée publiera, en entrant sur le territoire suisse. Ils se flattent que S. Ex. ne méconnaîtra pas, dans cette publication, les véritables intentions de LL. MM. II. envers la confédération helvétique.

Signé, LEBZELTERN et CAPO D'ISTRIA.

N° XXII.

Proclamation du général Watteville à ses troupes.

Soldats !

Ayant appris que les hautes puissances alliées ont déclaré que la neutralité de la Suisse ne pouvait pas être reconnue dans les circonstances présentes, et que l'acte de médiation était annulé avec toutes ses conséquences, et comme il doit résulter de cette situation des choses, un changement essentiel dans la confédération, l'objet pour lequel l'armée fédérative avait été réunie, n'existe plus ; j'ordonne en conséquence que les différens corps rentrent dans leurs cantons et dans leurs foyers. Soldats ! vous vous êtes montrés comme de braves et honnêtes gens, comme de vrais Suisses ; vous vous êtes distingués par le bon ordre et par la discipline. Il n'entrait pas dans les vues de la Providence que le but pour lequel vous avez été appelés sous les armes à la dernière session, pût être rempli ; mais vous portez en vous-même la consolation d'avoir rempli fidèlement vos devoirs. Porté trois fois, par l'hono-

rable confiance des états-généraux, au commandement de l'armée fédérale, recevez mes remercîmens pour celle que vous m'avez vous-même accordée. Rentrez en bon ordre, avec calme et tranquillité dans vos foyers, observez dans la marche qui vous sera tracée par vos feuilles de route, la même discipline que jusqu'à ce moment; songez que le désordre et l'indiscipline pourraient plonger votre patrie et vous dans les plus grands malheurs. Vivez en amis avec les guerriers étrangers que vous pourriez rencontrer sur votre route, et conservez sans tache la belle réputation des Suisses. Dieu vous donne sa bénédiction!

Au quartier-général de S[t]-Urban, le 24 décembre 1813.

N° XXIII.

Proclamation de Schwarzenberg aux Français.

FRANÇAIS !

La victoire a conduit les armées alliées sur vos frontières ; elles vont les franchir.

Nous ne faisons pas la guerre à la France ; mais nous repoussons loin de nous le joug que votre gouvernement voulait imposer à nos pays, qui ont cependant le même droit à l'indépendance et au bonheur que le vôtre.

Magistrats, propriétaires, cultivateurs, restez dans vos foyers. Le maintien de l'ordre public, le respect pour les propriétés, la plus sévère discipline marqueront le passage et le séjour des armées alliées ; elles ne sont animées de nul esprit de vengeance ; elles ne veulent point rendre à la France les maux sans nombre dont la France, depuis vingt-cinq ans, a accablé ses voisins, et les contrées les plus éloignées.

D'autres principes et d'autres vues que celles qui ont conduit vos armées chez nous, président aux conseils des monarques alliés. Leur gloire sera celle d'avoir amené la fin la plus prompte des

malheurs de l'Europe. La seule conquête qu'ils ambitionnent, est celle de la paix; mais d'une paix qui assure à leur pays, à l'Europe et à la France, un véritable état de repos. Nous espérions la trouver avant de toucher au sol français: nous allons l'y chercher!

Au quartier-général de Lœrach, le 21 décembre 1813.

N° XXIV.

Proclamation de Blücher aux habitans de la rive gauche du Rhin.

J'ai fait passer le Rhin à l'armée de Silésie, pour rétablir la liberté et l'indépendance des nations, pour conquérir la paix. L'empereur Napoléon a réuni à l'empire français, la Hollande, une partie de l'Allemagne et de l'Italie; il a déclaré qu'il ne céderait aucun village de ses conquêtes, quand même l'ennemi occuperait les hauteurs qui dominent Paris.

C'est contre cette déclaration et ces principes, que marchent les armées de toutes les puissances européennes.

Voulez-vous défendre ces principes, mettez-vous dans les rangs des armées de l'empereur Napoléon, et essayez encore de combattre contre la juste cause que la Providence protége si évidemment.

Si vous ne le voulez pas, vous trouverez protection en nous: *je vous assurerai vos propriétés.* Que tout habitant des villes et des campagnes reste paisible chez lui; que tout employé reste à son poste et continue ses fonctions.

Toute communication avec l'empire français

doit cesser à l'instant même; et ceux qui ne se conformeront pas à cet ordre, *seront coupables de trahison envers les puissances alliées; je les ferai traduire devant un conseil de guerre, et punir de mort* (*).

(*) La défense, sous peine de mort, aux Français, de communiquer avec la France, pourrait être regardée comme un trait digne d'Attila, si elle n'avait pas été dictée par la peur. Blücher tremblait plus encore que ses collègues de l'idée d'une insurrection contre les coalisés.

N° XXV.

Proclamation de Bubna.

HABITANS DU DÉPARTEMENT DE L'AIN!

Des habitans de votre capitale, ont osé prendre les armes contre mes troupes et s'opposer à elles sous ses murs. Ils ont été obligés de fuir de la ville, et de l'abandonner à ma discrétion. Leurs noms me sont connus : je connais les lois de la guerre; j'aurais pu disposer de leur vie et de leurs biens; mais, sourd à toute espèce de vengeance, je les ai épargnés avec une modération qui excitera leur repentir. J'apprends avec étonnement que des malintentionnés ont répandu le bruit que j'avais incendié la ville. Venez, habitans trop crédules, rentrez dans les murs de Bourg, vous y verrez régner l'ordre et la tranquillité; vous y verrez un gouvernement provisoire. J'en appelle aux citoyens de cette ville; ils ont été témoins de la générosité avec laquelle j'ai arrêté un combat qui n'aurait pu devenir que trop funeste. Ainsi agissent les troupes alliées; leur conduite modérée vous fera voir avec quelle fidélité elles observent les proclamations de leurs souverains.

Quartier-général de Bourg, le 14 janvier 1814.

N° XXVI.

Lettre du duc de Vicence au prince de Metternich.

Lunéville, le 6 janvier 1814.

Prince, j'ai reçu la lettre que V. Ex. m'a fait l'honneur de m'écrire, en date du 10 du mois passé. L'empereur ne veut en aucune manière préjuger les motifs qui ont été cause que sa pleine et entière acceptation des bases proposées par V. Ex., de concert avec les ministres de Russie et d'Angleterre, et avec l'agrément de la Prusse, doive encore, avant l'ouverture du congrès, être communiquée aux alliés. Il est difficile de croire que lord Aberdeen ait pu avoir des pouvoirs pour proposer des bases et non pas pour négocier. S. M. ne fait pas aux alliés l'injure de croire qu'ils aient été indécis, et qu'ils délibèrent encore; ils savent trop bien que toute offre conditionnelle devient absolument obligatoire pour celui qui l'a faite, dès que la condition qui y a été jointe est remplie. Dans tous les cas, nous pouvions nous attendre à recevoir, le 6 janvier, la réponse que V. Ex. nous avait annoncée le 10 décembre. Votre correspondance, et les assurances répétées des

puissances alliées, ne nous font point prévoir de difficultés, et les rapports de M. de Talleyrand, à son retour de la Suisse, confirment que leurs intentions sont toujours les mêmes. D'où peuvent donc venir les retards? S. M., qui n'a rien plus à cœur que le rétablissement de la paix générale, croit ne pas pouvoir donner une plus forte preuve de la sincérité de ses intentions à cet égard, qu'en envoyant son ministre des affaires étrangères avec des pleins pouvoirs, près des souverains alliés. Je m'empresse donc de vous annoncer que j'attendrai à nos avants-postes les passe-ports nécessaires, pour traverser les avants-postes des armées alliées, et me rendre près de V. Ex.

Agréez, etc.

Réponse du prince de Metternich.

Fribourg-en-Brisgaw, le 8 janvier 1814.

Monsieur le duc, j'ai reçu aujourd'hui la lettre dont V. Ex. m'a honoré, en date de Lunéville, le 6 courant. Le retard de la communication que le gouvernement français attendait, ensuite de ma note officielle du 10 décembre, est une conséquence de la conduite que les puissances alliées doivent observer entre elles. Les explications confidentielles avec le baron de Saint-Aignan, ayant

donné lieu à des propositions officielles de la part de la France ; LL. MM. II. et RR., jugèrent que la réponse de V. Ex., du 2 décembre, était de nature à devoir être communiquée à leurs alliés. La présupposition faite par V. Ex., que lord Aberdeen soit celui qui a proposé des bases, et qu'il ait été muni de pleins pouvoirs à cet effet, n'a point de fondement. La cour de Londres vient d'envoyer son secrétaire d'état, pour les affaires étrangères, sur le continent. S. M. l'empereur de Russie, se trouvant momentanément éloigné d'ici, et lord Castlereagh, étant attendu d'un moment à l'autre, l'empereur, mon auguste souverain, et S. M. le roi de Prusse, me chargent d'annoncer à V. Ex. qu'elle recevra, avec toute la diligence possible, une réponse à sa proposition de se rendre au quartier-général des souverains alliés.

Agréez, etc.

N° XXVII.

Proclamation du prince royal de Suède.

Français !

J'ai pris les armes par ordre de mon roi, pour défendre les droits du peuple suédois. Après avoir vengé les injures qu'il avait reçues, et contribué à délivrer l'Allemagne, j'ai passé le Rhin. En revoyant les bords de ce fleuve, sur lequel j'ai si souvent et si heureusement combattu pour vous, il est un besoin pour moi de vous faire connaître mes intentions. Votre gouvernement chercha constamment à tout déprécier pour acquérir le droit de tout mépriser; il est temps que ce système change. Tous les hommes éclairés font des vœux pour la conservation de la France; ils désirent seulement qu'elle ne soit plus le fléau de l'Europe. Les souverains ne se sont pas ligués pour faire la guerre à la nation, mais pour forcer votre gouvernement à reconnaître les autres états; telles sont leurs intentions, et j'en garantis la sincérité. Placé, comme fils adoptif de Charles XIII, par le choix d'un peuple libre, sur les degrés du trône du grand Gustave, ma seule ambition ne doit plus être que de travailler au bon-

heur de la presqu'île scandinave. Puissé-je, en remplissant ce devoir sacré envers ma nouvelle patrie, concourir également au bonheur de mes anciens compatriotes.

Au quartier-général de Cologne, le 12 février 1814.

CHARLES-JEAN.

N°. XXVIII.

Décret impérial du 5 mars 1814.

Considérant que les généraux ennemis ont déclaré qu'ils feraient fusiller tous les citoyens qu'ils prendront les armes à la main, nous avons décrété, etc.

ARTICLE 1er.

Tous les citoyens français sont, non-seulement autorisés à courir aux armes, mais il leur est ordonné de le faire; de sonner le tocsin quand ils entendent approcher le bruit du canon de nos troupes; de se réunir; de parcourir les bois; de rompre les ponts; de couper les routes, et d'attaquer les flancs et les derrières de l'ennemi.

ART. 2.

Chaque citoyen français, prisonnier de guerre, qui serait exécuté, sera immédiatement vengé, par représailles, par la mort d'un prisonnier ennemi.

N° XXIX.

Proclamation de Schwarzenberg.

FRANÇAIS !

On vous excite à la *rebellion* (*). Votre gouvernement autorise des démarches, qui tendent à entraîner à l'insurrection le peuple de tous les départemens occupés par les armées alliées. On s'efforce de vous égarer par des promesses trompeuses, et on y emploie des moyens qui ne servent qu'à prouver la faiblesse du gouvernement qui y a recours. La présence de nombreuses armées vous est à charge ; mais votre gouvernement seul peut mettre un terme à ces maux. S'il accepte la paix que lui offre l'Europe, vous recouvrerez votre tranquillité. Les puissances alliées ne veulent pas conquérir la France, mais elles ne feront la paix qu'à des conditions qui assurent à leurs peuples et à la France, un état de tranquillité durable. Les sacrifices que vous êtes actuellement obligés de faire, sont passagers ; le bien qui doit résulter des efforts de tant

(*) L'abus de mots qu'on trouve dans toutes les proclamations de ce temps est ce qu'on peut voir de plus honteux pour l'intelligence humaine. A qui étaient rebelles les Français qui défendaient leur patrie contre les invaseurs étrangers ?

de nations vers un seul but, sera durable. Français ! votre existence et votre indépendance nationale seront affermies avec la nôtre ; alors le sang de vos enfans ne coulera plus pour des desseins qui vous sont inconnus. Les armées alliées ne quitteront le territoire français qu'après la conclusion de la paix. Déjà les routes d'Allemagne, de Belgique, d'Espagne et d'Italie, sont couvertes de nombreux bataillons qui s'avancent. Français ! élevez votre voix pour obtenir la paix de l'Europe, une paix qui est le seul but des efforts des puissances alliées, et qui devrait être votre unique désir. Réclamez de votre gouvernement la restitution de vos colonies, l'ouverture de vos ports, la liberté de votre commerce ; tous ces avantages vous sont offerts par nous. Tout ce que vous entreprenez pour prolonger la guerre retombe sur vos têtes, et celui qui s'y égarera ou s'y laissera entraîner, n'échappera pas à une punition certaine.

Troyes, le 10 mars 1814.

ORDRE DU JOUR.

Considérant les ordres et instructions donnés, le 6 mars, par le général Allix, pour la levée en masse, nous ordonnons ce qui suit :

ART. 1er.

Chaque habitant pris les armes à la main, et

qui appartient à la levée en masse, sera traité comme prisonnier de guerre, et envoyé dans les provinces les plus éloignées des états des puissances alliées.

Chaque habitant des villes ou de la campagne, qui aura tué ou blessé un militaire des alliés, sera livré à une commission militaire et fusillé dans les vingt-quatre heures.

ART. 2.

Chaque commune où l'on aura sonné le tocsin sera brûlée.

ART. 3.

Chaque commune où il aura été commis un assassinat en sera responsable, et sera taxée à une contribution, dans les proportions suivantes : les communes de plus de vingt mille âmes, 500,000 francs; celles de dix à vingt mille âmes, 300,000 francs; celles de quinze cents à cinq mille, 100,000 francs; celles au-dessous de quinze cents âmes, d'après leurs moyens.

ART. 4.

Chaque chef de corps est autorisé à l'éxécution de ces mesures, et il prendra des ôtages de la première classe de la bourgeoisie, qui seront

conduits sur les derrières de l'armée, jusqu'à l'entier paiement de la contribution, et la remise des coupables.

ART. 5.

Toute commune dont les habitans agiront offensivement contre les troupes alliées, sera pillée et brûlée.

ART. 6.

Tout colporteur d'ordres tendans à l'exécution des mesures ordonnées par le général Allix, dans sa proclamation du 6 mars, qui tombera entre les mains des alliés, sera considéré comme espion, et fusillé sur-le-champ.

ART. 7.

Tous les prisonniers qui sont entre les mains des alliés, répondront des violences qu'on pourrait exercer contre les militaires que le sort des armes pourrait faire tomber entre les mains de l'armée française.

N°. XXX.

Ordre du jour du duc de Dalmatie.

SOLDATS!

De nouveaux combats vous appellent; il n'y aura pour nous de repos, attaquans ou attaqués, que lorsque cette armée, formée d'élémens si extraordinaires, sera entièrement anéantie, ou qu'elle aura évacué le territoire de l'empire, quelle que soit sa supériorité numérique et quels que soient ses projets.

Soldats! le général qui commande l'armée contre laquelle nous nous battons tous les jours, a eu l'impudeur de nous provoquer, et de provoquer nos compatriotes à la révolte et à la sédition. Il parle de paix, et les brandons de la discorde sont à sa suite; il parle de paix, et il excite les Français à la guerre civile. Grâces lui soient rendues de nous avoir fait connaître ses projets! Dès ce moment nos forces sont centuplées, et dès ce moment aussi il rallie lui-même aux aigles impériales ceux qui, séduits par de trompeuses

apparences, avait pu croire qu'il faisait la guerre avec loyauté.

On a osé insulter à l'honneur national, on a eu l'infamie d'exciter les Français à trahir leurs sermens et à être parjures envers l'empereur : cette offense ne peut être vengée que dans le sang. Aux armes! Que dans tout le midi de l'empire ce cri retentisse. Encore quelques jours, et ceux qui ont pu croire à la sincérité et à la délicatesse des Anglais, apprendront à leurs dépens que leurs artificieuses promesses n'avaient d'autre but que d'énerver nos courages et de nous subjuguer; ils se rappelleront, ces êtres pusillanimes qui calculent les sacrifices nécessaires pour sauver la patrie, que les Anglais, dans cette guerre, n'ont d'autre objet que de détruire la France par elle-même et d'asservir les Français, comme les Portugais, les Siciliens, et tous les peuples qui gémissent sous leur domination.

Soldats! vouons à l'opprobre et à l'exécration générale tout Français qui aura favorisé d'une manière quelconque les projets insidieux des ennemis. Quant à nous, notre devoir est tracé: combattons jusqu'au dernier les ennemis de notre chère France et de notre auguste empereur; respect aux personnes et aux propriétés; haine implacable aux traîtres et aux ennemis du nom Français; guerre à mort à ceux qui tenteraient de nous diviser pour nous détruire! contemplons

les efforts prodigieux de notre grand empereur et ses victoires signalées ; soyons toujours dignes de lui ; soyons Français, et mourons les armes à la main plutôt que de survivre à notre déshonneur.

Au quartier-général de Rabastens, le 8 mars 1814.

N° XXXI.

Traité de Chaumont.

S. M. le roi du royaume uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, S. M. I. et R. A. l'empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême, S. M. l'empereur de toutes les Russies, et S. M. le roi de Prusse, ayant fait parvenir au gouvernement français des propositions pour la conclusion d'une paix générale, et désirant, en cas que la France refusât les conditions de cette paix, resserrer les liens qui les unissent, pour la poursuite vigoureuse d'une guerre, entreprise dans le but salutaire de mettre fin aux malheurs de l'Europe, d'en assurer le repos futur, par le rétablissement d'un juste équilibre des puissances; et voulant en même temps, si la Providence bénissait leurs intentions pacifiques, déterminer le moyen de maintenir contre toute atteinte, l'ordre de choses qui aura été l'heureux résultat de leurs efforts, sont convenues de sanctionner, par un traité solennel, signé séparément par chacune des quatre puissances avec les trois autres, ce double engagement.

En conséquence, etc.

ARTICLE 1er.

Les hautes puissances contractantes ci-dessus dénommées s'engagent solennellement l'une avec l'autre, par le présent traité, et pour le cas où la France refuserait d'accéder aux conditions de la paix proposée, de consacrer tous les moyens de leurs états respectifs à la poursuite vigoureuse de la guerre contre elle ; et de les employer dans un parfait concert, afin de se procurer à elles-mêmes et à l'Europe, une paix générale, sous la protection de laquelle *les droits et la liberté de toutes les nations puissent être établis et assurés.*

Cet engagement ne pourra pas porter préjudice aux stipulations que les états respectifs ont déjà contractées, relativement au nombre de troupes à tenir en campagne contre l'ennemi ; et il est bien entendu que les cours d'Angleterre, d'Autriche, de Russie et de Prusse, s'engagent, par le présent traité, à tenir constamment en campagne, chacune cent cinquante mille hommes au complet, sans compter les garnisons, et de les employer activement contre l'ennemi commun.

ART. 2.

Les hautes puissances s'engagent réciproquement à ne pas négocier séparément avec l'ennemi commun, et à ne signer ni paix, ni trêve, ni con-

vention, que d'un commun accord; elles s'engagent de plus à ne pas poser les armes, avant que l'objet de la guerre, mutuellement convenu et entendu, n'ait été atteint.

ART. 3.

Pour contribuer de la manière la plus prompte et la plus décisive à remplir ce grand objet, S. M. B. s'engage à fournir un subside de *cinq millions de livres sterl.*, pour le service de 1814, à répartir en parties égales, entre les trois puissances; et Sadite Majesté promet en sus de convenir, avant le 1er janvier de chaque année, avec LL. MM. II. et RR., des secours ultérieurs à fournir pendant chaque année subséquente, si, ce qu'à Dieu ne plaise, la guerre devait se prolonger jusque-là.

Le subside ci-dessus stipulé, de cinq millions de livres sterling, sera payé à Londres, en termes mensuels et en proportions égales, aux ministres des puissances respectives, dûment autorisés à le recevoir.

Dans le cas que la paix entre les puissances alliées et la France fût signée avant l'expiration de l'année, le subside, calculé sur l'échelle de cinq millions de livres sterling, sera payé jusqu'à la fin du mois dans lequel le traité définitif aura été signé, et S. M. B. promet, en outre, de payer à l'Autriche et à la Prusse deux mois, et à la

Russie quatre mois, en sus du subside stipulé, pour couvrir les frais du retour de leurs troupes dans leurs propres frontières.

ART. 4.

Les hautes puissances contractantes auront la faculté d'accréditer respectivement, auprès des généraux commandans de leurs armées, des officiers qui auront la liberté de correspondre avec leurs gouvernemens, pour les informer des événemens militaires et de tout ce qui est relatif aux opérations des armées.

ART. 5.

Les hautes puissances contractantes se réservant de se concerter entre elles, au moment de la conclusion de la paix avec la France, sur les moyens les plus propres à garantir à l'Europe, et à se garantir réciproquement le maintien de cette paix; n'en sont pas moins convenues d'entrer sans délai dans des engagemens défensifs pour la protection de leurs états respectifs d'Europe, contre toute atteinte que la France voudrait porter à l'ordre de choses résultant de cette pacification.

ART. 6.

Pour obtenir ce résultat, elles conviennent que,

dans le cas où les états de l'une des hautes puissances contractantes seraient menacés d'une attaque de la part de la France, les autres emploieront activement tous leurs efforts pour la prévenir par une intervention amicale.

Art. 7.

Les hautes puissances contractantes se promettent, dans le cas où ces efforts resteraient sans effet, de venir immédiatement au secours de la puissance attaquée, chacune avec un corps de soixante mille hommes.

Art. 8.

Ce corps auxiliaire sera composé respectivement de cinquante mille hommes d'infanterie, et dix mille de cavalerie, avec un train d'artillerie et de munitions proportionné au nombre de ces troupes. Le corps auxiliaire sera prêt à entrer en campagne de la manière la plus efficace, pour la sûreté de la puissance attaquée ou menacée, deux mois au plus tard après que la réquisition en aura été faite.

Art. 9.

La situation du théâtre de la guerre, ou d'autres circonstances, pouvant rendre difficile pour

la Grande-Bretagne, l'envoi du secours stipulé en forces auxiliaires, dans le terme convenu, et le maintien de ces troupes sur le pied de guerre, S. M. B. se réserve le droit de fournir à la puissance requérante son contingent en troupes étrangères à sa solde, ou de lui payer annuellement une somme d'argent au taux de vingt livres sterling par homme pour l'infanterie, et de trente livres sterling pour la cavalerie, jusqu'à la concurrence du secours stipulé. Le mode du secours que fournira la Grande-Bretagne, sera déterminé à l'amiable, dans chaque cas en particulier, entre elle et la puissance attaquée ou menacée, au moment où la réquisition sera faite.

Le même principe sera adopté à l'égard des forces que S. M. B. s'est engagée à fournir, par l'article 1er du présent traité.

ART. 10.

L'armée auxiliaire sera sous le commandement du général en chef de l'armée de la puissance requérante; elle sera conduite par un général à elle, et employée dans toutes les opérations militaires, selon les règles de la guerre. La solde de l'armée auxiliaire sera à la charge de la puissance requise. Les rations et les portions en vivres, fourrages, etc., ainsi que les logemens, seront fournis par la puissance requérante aussitôt que l'armée auxiliaire sera sortie de ses frontières, et

cela sur le pied où elle entretient ou entretiendra ses propres troupes, en campagne ou dans les quartiers.

ART. 11.

L'ordre et l'économie militaire dans l'intérieur de ces troupes, dépendront uniquement de leur propre chef; elles ne pourront être séparées. Les trophées et le butin qu'on aura fait sur les ennemis, appartiendront à ceux qui les auront pris.

ART. 12.

Les hautes puissances contractantes se réservent, toutes les fois que le montant du secours stipulé sera trouvé insuffisant pour l'exigence du cas, de convenir ultérieurement, et sans perte de temps, des secours additionnels qu'on jugera nécessaires.

ART. 13.

Les hautes puissances contractantes se promettent mutuellement, pour le cas où elles seraient engagées réciproquement dans des hostilités, par la prestation des secours stipulés, que la partie requérante et les parties requises et agissant comme auxiliaires dans la guerre, ne feront la paix que de commun accord.

ART. 14.

Les engagemens contractés par le présent traité, ne sauraient préjudicier à ceux que les hautes puissances contractantes peuvent avoir pris envers d'autres états, dans le but d'atteindre au même résultat bienfaisant.

ART. 15.

Pour rendre plus efficaces les engagemens stipulés plus haut, en unissant pour une défense commune les puissances les plus exposées à une invasion française, les hautes puissances contractantes conviennent entre elles d'inviter ces puissances à accéder au présent traité d'alliance défensive.

ART. 16.

Le présent traité d'alliance défensive ayant pour but de maintenir l'équilibre en Europe, d'assurer le repos et l'indépendance des puissances, et de prévenir les envahissemens qui, depuis tant d'années, ont désolé le monde; les hautes puissances contractantes sont convenues entre elles d'en étendre la durée à vingt ans, à dater du jour de sa signature, et elles se réservent de convenir, si les circonstances l'exigent, trois ans

avant son expiration, de sa prolongation ultérieure.

ART. 17.

Le présent traité sera ratifié, et les ratifications seront échangées dans deux mois, ou plus tôt si faire se peut.

Fait à Chaumont, le 1er mars 1814.

Signé, CASTLEREAGH, le prince de METTERNICH, le baron de HARDENBERG, le comte de NESSELRODE.

N° XXXII.

Déclaration des puissances coalisées.

Les puissances coalisées se doivent à elles-mêmes, à leurs peuples, et à la France, d'annoncer publiquement, dans le moment de la rupture des conférences de Châtillon, les motifs qui les ont portées à entamer une négociation avec le gouvernement français, et les causes de la rupture de cette négociation. Des événemens militaires, tels que l'histoire aura peine à en recueillir dans d'autres temps, renversèrent au mois d'octobre passé l'édifice monstrueux compris sous la dénomination d'empire français ; édifice politique fondé sur les ruines d'états jadis indépendans et heureux, agrandi par des provinces arrachées à d'antiques monarchies, soutenu au prix du sang, de la fortune et du bien-être d'une génération entière. Conduits par la victoire sur les bords du Rhin, les souverains alliés crurent devoir exposer de nouveau à l'Europe les principes qui forment la base de leur alliance, leurs vœux et leurs déterminations. Éloignés de toute vue de conquête, animés du seul désir de voir l'Europe reconstruite sur une

juste échelle de proportion entre les puissances, décidés à ne pas poser les armes avant d'avoir atteint le noble but de leurs efforts, ils manifestèrent, par un acte public, la constance de leurs intentions et n'hésitèrent pas à s'expliquer vis-à-vis du gouvernement ennemi, dans un sens conforme à leur résolution invariable. Le gouvernement français se prévalut de la déclaration franche des cours alliées, pour témoigner des dispositions pacifiques. Il avait besoin, sans doute, d'en prendre l'apparence, pour justifier aux yeux de ses peuples les nouveaux efforts qu'il ne cessait de leur demander. Tout cependant prouvait aux cabinets alliés qu'il ne voulait que tirer parti d'une négociation apparente, dans l'intention de disposer l'opinion publique en sa faveur, et que la paix de l'Europe était encore loin de sa pensée. Les puissances alliées, pénétrant ses vues secrètes, se décidèrent à aller conquérir en France même cette paix tant désirée. De nombreuses armées passèrent le Rhin; à peine eurent-elles franchi les premières barrières, que le ministre des relations extérieures de France se présenta aux avant-postes.

Dès-lors, toutes les démarches du gouvernement français n'eurent d'autre but que de donner le change à l'opinion publique, de fasciner les yeux du peuple français, et de chercher à rejeter sur les alliés l'odieux des malheurs de cette guerre d'invasion.

La marche des événemens avait donné, à cette époque, aux cours alliées, le sentiment de toute la force de la ligue européenne. Les principes qui présidaient aux conseils des souverains coalisés, dès leur première réunion pour le salut commun, avaient reçu tout leur développement. RIEN N'EMPÊCHAIT PLUS QU'ILS N'EXPRIMASSENT LES CONDITIONS NÉCESSAIRES A LA RECONSTRUCTION DE L'ÉDIFICE SOCIAL. Ces conditions, après tant de victoires, ne devaient plus former un obstacle à la paix. La seule puissance appelée à mettre dans la balance des compensations pour la France, l'Angleterre, pouvait énoncer, en détail, les sacrifices qu'elle était prête à faire pour la pacification générale; les souverains alliés pouvaient espérer enfin que l'expérience des derniers temps aurait influé sur un conquérant, en butte aux reproches d'une grande nation et témoin, pour la première fois, dans sa capitale, des maux qu'il a attirés sur la France; cette expérience pouvait l'avoir conduit au sentiment, *que la conservation des trônes se lie essentiellement à la modération et à la justice.* Toutefois les souverains alliés, convaincus que l'essai qu'ils feraient ne devait pas compromettre la marche des opérations militaires, convinrent que ces opérations continueraient pendant les négociations: l'histoire du passé, et de funestes souvenirs, leur avaient démontré la nécessité de cette mesure. Les plénipotentiaires se réunirent avec celui du gouvernement français.

Bientôt les armées victorieuses s'avancèrent jusqu'aux portes de la capitale ; le gouvernement ne songea, dès ce moment, qu'à la sauver d'une occupation ennemie. Le plénipotentiaire de France reçut l'ordre de proposer un armistice, fondé sur des bases conformes à celles que les cours alliées jugeaient elles-mêmes nécessaires au rétablissement de la paix générale : il offrit la remise immédiate des places fortes, dans les pays que la France céderait, mais sous la condition de la suspension des opérations militaires. Les alliés, convaincus par vingt années d'expérience, qu'en traitant avec le cabinet français, les apparences devaient soigneusement être distinguées des intentions (*), substituèrent à cette proposition, celle de signer sur-le-champ les propositions de la paix. Cette signature avait, pour la France, tous les avantages de la paix, sans entraîner pour les alliés, les dangers d'une suspension d'armes. Quelques succès partiels venaient cependant de marquer les premiers pas d'une armée formée sous les murs de Paris, de l'élite de la génération actuelle, dernière espérance de la nation, et des débris d'un million de braves, qui avaient péri sur le champ de bataille, ou qui avaient été abandonnés sur les grandes routes, depuis Lisbonne

(*) Les coalisés, fidèles à ce principe, ont en effet toujours séparé *leurs intentions des apparences*, qu'ils mettaient en avant dans leurs manifestes.

jusqu'à Moskou, sacrifiés à des intérêts étrangers à la France. Aussitôt les conférences de Châtillon changèrent de caractère; le plénipotentiaire français demeura sans instructions, et fut hors d'état de répondre aux propositions des cours alliées. Alors les projets du gouvernement français se montrèrent clairement aux cours : elles se décidèrent donc à une démarche décisive, la seule qui fût digne de leur puissance et de la droiture de leurs intentions. Elles chargèrent leurs plénipotentiaires de remettre un projet de traité préliminaire, qui contînt toutes les bases qu'elles jugeaient nécessaires pour le rétablissement de l'équilibre politique, et qui, peu de jours auparavant, avaient été offertes par le gouvernement français lui-même, dans un moment où il croyait sans doute son existence compromise. Les principes de la reconstruction politique de l'Europe se trouvaient établis dans ce projet.

La France, rendue à des dimensions que des siècles de gloire et de prospérité, sous la domination de ses rois, lui avaient assurées, devait partager avec l'Europe les bienfaits de sa liberté, de l'indépendance nationale et de la paix. Il ne dépendait que de son gouvernement de mettre, par un seul mot, un terme aux souffrances de la nation; de lui rendre, avec la paix, ses colonies, son commerce, et le libre exercice de son industrie. Voulait-il plus? Les puissances s'é-

taient offertes à discuter, dans un esprit de conciliation, ses vœux sur plusieurs objets de possession d'une mutuelle convenance, qui dépasseraient les limites de la France avant la guerre de la révolution. Quinze jours se passèrent sans réponse de la part du gouvernement français. Les plénipotentiaires des alliés insistèrent sur un terme péremptoire, pour l'acceptation ou le refus des conditions de la paix. On laissa au plénipotentiaire français la latitude de présenter un contre-projet, pourvu que ce contre-projet répondît à l'esprit et à la substance des conditions proposées par les cours alliées. Le terme du 10 mars fut fixé d'un commun accord. Le plénipotentiaire français ne présenta, à l'échéance de ce terme, que des pièces dont la discussion, loin de rapprocher du but, n'aurait fait que prolonger de stériles négociations. Sur la demande du plénipotentiaire de France, il fut accordé un nouveau terme de peu de jours. Le 15 mars, enfin, ce plénipotentiaire remit un contre-projet, qui ne laissa plus de doute que les malheurs de la France n'avaient pas encore changé les vues de son gouvernement. Revenant sur ce qu'il avait proposé lui-même, le gouvernement français demanda, dans un nouveau projet, que des peuples étrangers à l'esprit français, que des peuples, que des siècles de domination ne pouvaient pas fondre dans la nation française, continuassent à en faire partie. La France devait conserver des

dimensions incompatibles avec l'établissement d'un système d'équilibre, et hors de proportion avec les autres grands corps politiques de l'Europe; elle voulait conserver des points et des positions offensives, au moyen desquels son gouvernement avait, pour le malheur de l'Europe et de la France, amené la chute de tant de trônes, et opéré tant de bouleversemens. Des membres de la famille régnante en France, devaient être replacés sur des trônes étrangers. Le gouvernement français enfin, ce gouvernement, qui, depuis tant d'années, n'a pas moins cherché à régner sur l'Europe par la discorde que par la force des armes, devait rester l'arbitre des rapports intérieurs et du sort des puissances de l'Europe.

Les cours alliées, en continuant les *négociations* sous de tels auspices, eussent manqué à tout ce qu'elles se doivent à elles-mêmes; elles eussent, dès ce moment, renoncé au but glorieux qu'elles se proposent; leurs efforts n'eussent plus tourné que contre leurs peuples. En signant un traité sur les bases du contre-projet français, les puissances eussent déposé les armes entre les mains de l'ennemi commun; elles eussent trompé l'espérance des nations et la confiance de leurs alliés.

C'est dans un moment aussi décisif pour le salut du monde, que les souverains alliés renouvellent l'engagement solennel, qu'ils ne poseront pas les armes avant d'avoir atteint le grand objet

de leur alliance. La France ne peut s'en prendre qu'à son gouvernement des maux qu'elle souffre (*). La paix seule peut fermer les plaies, qu'un esprit de domination universelle et sans exemple dans les annales du monde, lui a portées. Il est enfin temps que les princes puissent, sans influence étrangère, veiller au bonheur de leurs peuples; que les nations respectent leur indépendance réciproque; que les institutions sociales soient à l'abri de bouleversemens journaliers; les propriétés, assurées, et le commerce, libre.

L'Europe entière ne forme qu'un vœu, celui de faire participer à ces bienfaits de la paix, la France, dont les puissances alliées elles-mêmes ne désirent, ne veulent, ne souffriront pas le démembrement. La foi de leurs promesses est dans les principes pour lesquels elles combattent. *Mais par où les souverains pourront-ils juger que la France veut les partager, ces principes qui doivent fonder le bonheur du monde, aussi long-temps qu'ils verront que la même ambition qui a répandu tant de maux sur l'Europe, est encore le seul mobile du gouvernement; que, prodigue du sang français et le versant à flots, l'intérêt public est toujours immolé à l'intérêt personnel?* SOUS DE TELS RAPPORTS, OÙ SERAIT LA GARANTIE DE L'AVENIR, SI UN SYSTÈME AUSSI DESTRUCTEUR NE TROUVAIT PAS UN

(*) Dans les publications allemandes de cette pièce, on a eu soin de mettre : *La France ne peut attribuer qu'à elle-même*, etc.

TERME DANS LA VOLONTÉ GÉNÉRALE DE LA NATION? Dès-lors la paix de l'Europe est assurée, et rien ne saurait la troubler à l'avenir (*).

Châtillon-sur-Seine, le 16 mars 1814.

(*) Dans les publications allemandes, on a eu soin de supprimer cet appel aux Français de se révolter contre leur gouvernement. La dernière période est conçue ainsi qu'il suit : « L'Europe entière ne forme qu'un « vœu, et ce vœu est l'expression du besoin universel des peuples. Tous « sont réunis pour le soutien d'une seule et même cause; cette cause « triomphera du seul obstacle qu'elle ait encore à vaincre. »

N° XXXIII.

Proclamation de Schwarzenberg.

HABITANS DE PARIS !

Les armées alliées se trouvent devant Paris ; le but de leur marche vers la capitale de la France, est fondé sur l'espoir d'une réconciliation sincère et durable avec elle. Depuis vingt ans, l'Europe est inondée de sang et de larmes ; les tentatives faites pour mettre un terme à tous ses malheurs ont été inutiles, parce qu'il existe, dans le pouvoir même du gouvernement qui vous opprime, un obstacle insurmontable à la paix. Quel Français ne serait convaincu de cette vérité? Les souverains alliés cherchent de bonne foi une autorité salutaire, en France, qui puisse cimenter l'union de toutes les nations et de tous les gouvernemens avec elle.

C'est à la ville de Paris qu'il appartient, dans les circonstances actuelles, d'accélérer la paix du monde ; son vœu est attendu avec l'intérêt que doit inspirer un si immense résultat ; qu'*elle se prononce*, et, dès ce moment, l'armée qui est devant ses murs devient le soutien de ses décisions.

Parisiens ! vous connaissez la situation de votre patrie, *la conduite de Bordeaux, l'occupation amicale de Lyon*, les maux attirés sur la France, et les dispositions véritables de vos concitoyens.

Vous trouverez dans ces exemples le terme de la guerre étrangère, et celui de la discorde civile; vous ne sauriez plus le chercher ailleurs. La conservation et la tranquillité de votre ville, seront l'objet des soins et des mesures que les alliés s'offrent de prendre, avec les autorités et les notables qui jouissent le plus de l'estime publique.

Aucun logement militaire ne pesera sur la capitale.

C'est dans ces sentimens que l'Europe, en armes devant vos murs, s'adresse à vous. Hâtez-vous de répondre à la confiance qu'elle met dans votre amour pour la patrie et dans votre sagesse.

Quartier-général de Bondy, le 29 mars 1814.

N° XXXIV.

Capitulation de Paris.

ARTICLE 1er.

Les corps des maréchaux ducs de Trévise et de Raguse, évacueront la ville de Paris, le 31 mars, à sept heures du matin.

ART. 2.

Ils emmèneront le matériel de leur armée.

ART. 3.

Les hostilités ne pourront recommencer que deux heures après l'évacuation de Paris, c'est-à-dire, le 31 mars, à neuf heures du matin.

ART. 4.

Tous les arsenaux, ateliers, édifices militaires et magasins, resteront dans l'état où ils se trouvaient avant la présente capitulation.

ART. 5.

La garde nationale ou garde urbaine est entièrement séparée des troupes de ligne; elle sera conservée, désarmée ou licenciée, selon que les souverains alliés le jugeront nécessaire.

ART. 6.

Le corps de la gendarmerie municipale partagera en tout le sort de la garde nationale.

ART. 7.

Les blessés et maraudeurs qui, après sept heures, seront encore à Paris, seront prisonniers de guerre.

ART. 8.

La ville de Paris est recommandée à la générosité des hautes puissances alliées.

Fait à Paris, le 31 mars, à deux heures du matin.

Signé, le colonel FABVIER, le colonel DENYS, le colonel ORLOFF, le comte PAAR.

N° XXXV.

Déclaration.

Les armées des puissances alliées ont occupé la capitale de la France. Les souverains alliés *accueillent le vœu de la nation française.*

Ils déclarent :

Que si les conditions de la paix devaient renfermer de plus fortes garanties, lorsqu'il s'agissait d'enchaîner l'ambition de Bonaparte, elles doivent être plus favorables lorsque, par un retour vers un gouvernement sage, la France elle-même offrira l'assurance du repos.

Les souverains proclament en conséquence : Qu'ils ne traiteront plus avec Napoléon Bonaparte, ni avec aucun de sa famille.

Qu'ils respectent l'intégrité de l'ancienne France, telle qu'elle a existé sous ses rois légitimes. Ils peuvent même faire plus, parce qu'ils professent toujours les principes que, pour le bonheur de l'Europe, il faut que la France soit grande et forte.

Qu'ils reconnaîtront et garantiront la constitution que la nation française se donnera. Ils invitent, par conséquent, le sénat à désigner sur-

le-champ un gouvernement provisoire, qui puisse pourvoir aux besoins de l'administration, et préparer la constitution qui conviendra au peuple français.

Les intentions que je viens d'exprimer me sont communes avec toutes les puissances alliées.

Paris, le 31 mars 1814, trois heures après midi.

Signé, ALEXANDRE.

N° XXXVI.

Acte de garantie.

ARTICLE 1er.

Je, Charles, prince de Schwarzenberg, maréchal et généralissime des armées alliées, promets à toutes les troupes françaises qui, ensuite du sénatus-consulte du 2 avril, quitteront les drapeaux de Napoléon Bonaparte, qu'elles pourront librement et sans obstacles, avec armes et bagages, et avec les égards et les honneurs militaires que se doivent réciproquement les *troupes alliées*, faire leur retraite sur la Normandie.

ART. 2.

Que si, par suite de ce mouvement, les événemens de la guerre mettaient la personne de Napoléon Bonaparte au pouvoir des armées alliées, sa vie et sa liberté lui seront garanties, dans une contrée renfermée dans de certaines limites, et au choix des puissances alliées et du gouvernement français.

Au quartier-général de Chevilly, le 4 avril 1814.

Signé, SCHWARZENBERG.

Ordre du prince de Schwarzenberg pour les armées coalisées.

Le corps ennemi du maréchal Marmont marchera, par Juvisy, sur la grande route jusqu'à Fresnes, où il s'arrêtera pour repaître; il suivra ensuite son mouvement, d'après les ordres du gouvernement provisoire.

Les 3ᵉ, 4ᵉ, 5ᵉ et 6ᵉ corps, se tiendront, à l'entrée de la nuit, prêts à tout événement; il en sera de même de l'armée de Silésie. Le corps ennemi sera escorté, jusqu'à Fresnes, par deux régimens de cavalerie du 5ᵉ corps, et de là à Versailles, par deux régimens de cavalerie russe de la réserve. Tant par ce motif qu'à cause de *l'indisposition* des habitans de Versailles, cette ville devra être fortement occupée par les troupes alliées.

Ordre du maréchal Barklay pour l'armée de Silésie.

Le maréchal français Marmont ayant promis de passer de notre côté (*), avec son corps de dix mille hommes, il doit se diriger par Fresnes sur

(*) Dans le texte original allemand, il y a : *Zu uns überzugehen.*

Versailles; mais comme il pourrait arriver que Napoléon eût acquis la connaissance du projet du maréchal Marmont, et qu'il voulût en profiter pour tenter une surprise de nuit sur notre aile gauche, il est indispensablement nécessaire que tous les commandans des corps se tiennent prêts à marcher, avec leurs troupes, jusqu'à ce qu'on ait appris avec certitude que le passage à eu lieu tranquillement. On donne en conséquence la disposition suivante pour l'armée de Silésie, en cas d'une attaque de nuit.

(Suivent les dispositions de bataille des différens corps.)

N° XXXVII.

Traité de Fontainebleau.

ARTICLE 1er.

S. M. l'empereur Napoléon renonce, pour lui et ses successeurs et descendans, ainsi que pour chacun des membres de sa famille, à tout droit de souveraineté et de domination, tant sur l'empire français et le royaume d'Italie que sur tout autre pays.

ART. 2.

LL. MM. l'empereur Napoléon et l'impératrice Marie-Louise, conservent ces titres et qualités pour en jouir leur vie durant; la mère, les frères, sœurs, neveux et nièces de l'empereur conserveront également, partout où ils se trouveront, le titre de princes de sa famille.

ART. 3.

L'île d'Elbe, adoptée par l'empereur Napoléon pour le lieu de son séjour, formera, sa vie du-

rant, une principauté séparée, qui sera possédée par lui en toute souveraineté et propriété. Il sera donné en outre, en toute propriété, à l'empereur Napoléon, un revenu annuel de deux millions de francs, en rentes sur le grand-livre de France, dont un million réversible à l'impératrice.

ART. 4.

Toutes les puissances s'engagent à employer leurs bons offices, pour faire respecter par les Barbaresques le pavillon et le territoire de l'île d'Elbe, et pour que, dans ses rapports avec les Barbaresques, elle soit assimilée à la France.

ART. 5.

Les duchés de Parme, Plaisance et Guastalla, seront donnés, en toute souveraineté et propriété, à S. M. l'impératrice Marie-Louise; ils passeront à son fils et à sa descendance en ligne directe. Le prince son fils prendra dès ce moment le nom de prince de Parme, Plaisance et Guastalla.

ART. 6.

Il sera réservé, dans les pays auxquels l'empereur Napoléon renonce, pour lui et sa famille, des domaines, ou donné des rentes sur le grand-livre de France, produisant un revenu annuel,

net et déduction faite de toute charge, de deux millions cinq cents mille francs. Ces domaines ou rentes appartiendront en toute propriété, et pour en disposer comme bon leur semblera, aux princes et princesses de sa famille, et seront répartis entre eux, de manière à ce que le revenu de chacun soit dans la proportion suivante, savoir : à madame mère, 300,000 francs; au roi Joseph et à la reine, 500,000 francs; au roi Louis, 200,000 francs ; à la reine Hortense et à son enfant, 400,000 francs; au roi Jérôme et à la reine, 500,000 francs; à la princesse Élisa, 300,000 francs; à la princesse Pauline, 300,000 francs; les princes et princesses de la famille de l'empereur conserveront en outre tous les biens meubles et immeubles, de quelque nature que ce soit, qu'ils possèdent à titre particulier, et notamment les rentes dont ils jouissent également, comme particuliers, sur le grand-livre de France, ou le Mont-Napoléon de Milan.

ART. 7.

Le traitement annuel de l'impératrice Joséphine sera réduit à un million, en domaines ou en inscriptions sur le grand-livre de France. Elle continuera à jouir, en toute propriété, de ses biens meubles et immeubles particuliers, et pourra en jouir conformément aux lois françaises.

ART. 8.

Il sera donné au prince Eugène, vice-roi d'Italie, un établissement convenable hors de la France.

ART. 9.

Les propriétés que S. M. l'empereur Napoléon possède en France, soit comme domaine extraordinaire, soit comme domaine privé, resteront à la couronne. Sur les fonds placés par l'empereur Napoléon, soit sur le grand-livre, soit sur la banque de France, soit sur les actions des forêts, soit de toute autre manière, il sera réservé un capital, qui n'excèdera pas deux millions, pour être employé en gratifications en faveur des personnes qui seront portées sur l'état que signera l'empereur Napoléon, et qui sera remis au gouvernement français.

ART. 10.

Tous les diamans de la couronne resteront à la France.

ART. 11.

L'empereur Napoléon fera versement au trésor

et aux autres caisses publiques de toutes les sommes et effets, qui auraient été déplacés par ses ordres, à l'exception de la liste civile.

ART. 12.

Les dettes de la maison de S. M. l'empereur Napoléon, telles qu'elles se trouvent à la signature du présent traité, seront immédiatement acquittées sur les arrérages dus par le trésor public à la liste civile, d'après les états qui seront signés par un commissaire nommé à cet effet.

ART. 13.

Les obligations du Mont-Napoléon de Milan, envers tous ses créanciers, soit français soit étrangers, seront exactement remplies, sans qu'il soit fait aucun changement à cet égard.

ART. 14.

On donnera tous les saufs-conduits nécessaires pour le libre voyage de S. M. l'empereur Napoléon, de l'impératrice, des princes et princesses, et de toutes les personnes de leur suite qui voudront les accompagner ou s'établir hors de France, ainsi que pour le passage de tous les équipages, chevaux et effets qui leur appartien-

nent ; les puissances alliées donneront en conséquence des officiers et des hommes d'escorte.

ART. 15.

La garde impériale française fournira un détachement de douze à quinze cents hommes de toutes armes, pour servir d'escorte jusqu'à Saint-Tropez, lieu de l'embarquement.

ART. 16.

Il sera fourni une corvette armée, et les bâtimens nécessaires pour conduire, au lieu de sa destination, S. M. l'empereur Napoléon, ainsi que sa maison ; la corvette demeurera en toute propriété à S. M.

ART. 17.

S. M. l'empereur emmènera avec lui, et conservera pour sa garde, quatre cents hommes de bonne volonté, tant officiers que sous-officiers et soldats.

ART. 18.

Tous les Français qui auront suivi S. M. l'empereur Napoléon ou sa famille, seront tenus, s'ils ne veulent pas perdre leur qualité de Français,

de rentrer en France dans le terme de trois ans, à moins qu'ils ne soient compris dans les emplois que le gouvernement français se réserve d'accorder après l'expiration de ce terme.

ART. 19.

Les troupes polonaises de toutes armes qui sont au service de France, auront la liberté de retourner chez elles, en conservant armes et bagages, comme un témoignage de leurs services honorables; les officiers, sous-officiers et soldats conserveront les décorations qui leur ont été accordées, et les pensions affectées à ces décorations.

ART. 20.

Les hautes puissances alliées garantissent l'exécution de tous les articles du présent traité; elles s'engagent à obtenir qu'ils soient adoptés et garantis par la France.

ART. 21.

Le présent traité sera ratifié, et les ratifications échangées à Paris, dans l'espace de deux jours, et plus tôt si faire se peut.

Fait à Paris, le 11 avril 1814.

Signé, CAULAINCOURT, duc de Vicence; NEY,

duc d'Elchingen; MACDONALD, duc de Tarente; le prince de METTERNICH; le comte de STADION; le comte RASUMOWSKY; le comte de NESSELRODE; CASTLEREAGH; le baron de HARDENBERG.

Nous avons accepté le traité ci-dessus, en tous et chacun de ses articles; le déclarons accepté et ratifié, et en promettons l'invariable observation. En foi de quoi nous avons délivré le présent, signé et revêtu de notre sceau impérial.

Ainsi fait à Fontainebleau, le 12 avril 1814.

Signé, NAPOLÉON.

Et plus bas,

Le ministre sécrétaire d'état,
Duc de BASSANO.

FIN DES PIÈCES JUSTIFICATIVES DE 1814.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

CAMPAGNE DE 1815.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

CAMPAGNE DE 1815.

N° I.

Traité du 25 mars.

S. M. l'empereur d'Autriche, roi de Bohême et de Hongrie, et S. M. le roi de la Grande-Bretagne, ayant pris en considération les suites que l'invasion en France de Napoléon Bonaparte, et la situation actuelle de ce royaume, peuvent avoir pour la sûreté de l'Europe, ont résolu, d'un commun accord avec S. M. l'empereur de Russie et S. M. le roi de Prusse, d'appliquer à cette circonstance importante, les principes consacrés par le traité de Chaumont. En consé-

quence, ils sont convenus de renouveler, par un traité solennel, signé séparément par chacune des quatre puissances avec chacune des trois autres, l'engagement de préserver contre toute atteinte, l'ordre de choses si heureusement rétabli en Europe, et de déterminer les maximes les plus efficaces de mettre cet engagement à exécution, ainsi que de lui donner, dans les circonstances présentes, toute l'extension qu'elles réclament impérieusement. A cet effet.....

Lesdits plénipotentiaires, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs respectifs, ont arrêté les articles suivans :

Article 1er.

Les hautes puissances contractantes ci-dessus dénommées, s'engagent solennellement à réunir les moyens de leurs états respectifs, pour maintenir, dans toute leur intégrité, les conditions du traité de paix conclu à Paris, le 30 mai 1814, ainsi que les stipulations arrêtées et signées au congrès de Vienne, dans le but de remplir les dispositions de ce traité, de les garantir de toute atteinte, et particulièrement contre les desseins de Napoléon Bonaparte.

A cet effet, elles s'engagent à diriger, si le cas l'exige, et dans le sens de la déclaration du 13 mars dernier, de concert et de commun accord, tous leurs efforts contre lui, et contre tous ceux qui

seraient déjà ralliés à sa faction, ou s'y réuniraient dans la suite, afin de le forcer à se désister de ses projets, et le mettre hors d'état de troubler à l'avenir la tranquillité et la paix générales, sous la protection desquelles les droits, la liberté et l'indépendance des nations venaient d'être placés et assurés.

ART. 2.

Quoiqu'un but aussi grand et aussi bienfaisant ne permette pas qu'on mesure les moyens destinés pour l'atteindre, et que les hautes puissances contractantes soient résolues d'y consacrer tous ceux dont, d'après leur situation respective, elles peuvent disposer, elles sont néanmoins convenues de tenir constamment en campagne chacune cent cinquante mille hommes au complet, y compris, pour le moins, la proportion d'un dixième de cavalerie, et une juste proportion d'artillerie, sans compter les garnisons, et de les employer activement et de concert, contre l'ennemi commun.

ART. 3.

Les hautes puissances contractantes s'engagent réciproquement à ne pas poser les armes que d'un commun accord, et avant que l'objet de la guerre, désigné dans l'article 1er du présent traité,

n'ait été atteint, en tant que Bonaparte ne sera pas mis *absolument* hors de possibilité d'exciter des troubles, et de renouveler ses tentatives pour s'emparer du pouvoir suprême en France.

ART. 4.

Le présent traité étant applicable principalement aux circonstances présentes, les stipulations du traité de Chaumont, et notamment celles contenues dans l'article 16, auront de nouveau toute leur force et vigueur, aussitôt que le but actuel aura été atteint.

ART. 5.

Tout ce qui est relatif au commandement des armées combinées, aux subsistances, *etc.*, sera réglé par une convention particulière.

ART. 6.

Les hautes puissances contractantes auront la faculté d'accréditer respectivement, auprès des généraux commandant leurs armées, des officiers, qui auront la liberté de correspondre avec leurs gouvernemens, pour les informer des événemens militaires et de tout ce qui est relatif aux opérations des armées.

ART. 7.

Les engagemens stipulés par le présent traité ayant pour but le maintien de la paix générale, les hautes puissances contractantes conviennent entre elles d'inviter toutes les puissances de l'Europe à y accéder.

ART. 8.

Le présent traité étant uniquement dirigé dans le but de soutenir la France, ou tout autre pays envahi, contre les entreprises de Bonaparte et de ses adhérens, S. M. T. C. (le roi de France), sera spécialement invitée à donner son adhésion, et à faire connaître, dans le cas où elle devrait requérir la force stipulée dans l'article 2, quels secours les circonstances lui permettront d'adapter à l'objet du présent traité.

ART. 9.

Le présent traité sera ratifié, et les ratifications en seront échangées dans deux mois, ou plus tôt si faire se peut.

En foi de quoi, etc.

N° II.

Les débats sur la guerre que le gouvernement anglais voulait déclarer à la France, commencèrent le 6 avril, jour auquel il fut remis au parlement un message royal, relatif au traité du 25 mars. L'opposition s'éleva, dans les séances des 7 et 8 avril, contre l'adresse proposée aux chambres, et qui avait pour but de sanctionner la guerre. M. Whitbread, dans la chambre des communes, proposa même un amendement qui fut rejeté sur la déclaration de lord Castlereagh, que l'Angleterre n'était pas entraînée si absolument qu'il ne lui restât la faculté d'opter entre la guerre et la paix. Le traité ne fut cependant ni communiqué aux chambres, ni présenté comme ayant déjà été conclu par le gouvernement anglais. Quoique le ministère anglais se crût assuré d'une grande majorité, il crut cependant devoir prendre des mesures politiques pour amuser l'opinion publique, écarter de lui des pétitions et des représentations importunes, et emporter les secours d'argent dont il avait besoin pour payer les subsides stipulés d'avance. Il avait déjà décidé la question dans le cabinet; ainsi le même jour, et quelques heures avant que lord Castlereagh,

ne déclarât, à la tribune, que l'Angleterre n'était pas irrévocablement engagée à la guerre, le traité du 25 mars avait été ratifié : la ratification avait été accompagnée de la déclaration corrective de l'art. 8, que nous donnerons ci-après (*Pièces justificatives*, N° III). Cette déclaration, dont nous avons expliqué la tendance, avait été arrêtée dans le conseil des ministres, au congrès de Vienne.

Cependant le traité du 25 mars, publié par la voie des journaux, parvint, *par cette voie*, aux membres du parlement. L'opinion publique s'éleva avec force, et tous les députés de l'opposition témoignèrent l'indignation que leur faisait éprouver cet acte. Nous ne citerons qu'un des discours tenus à cette occasion, et nous choisirons précisément celui d'un orateur qui ne peut pas être soupçonné d'aimer les Français, et encore moins Napoléon.

Le 24 avril, dans la chambre des pairs, lord comte Stanhope demanda au chancelier de l'Échiquier, s'il y avait quelque difficulté à faire connaître le traité du 25 mars......... « Il y a une « clause qu'on a dit à l'orateur n'être pas correcte. « Il ne le croit pas non plus, puisque, si cette « clause était dans le traité, il ne serait plus un « simple traité de guerre, mais un acte tendant « à introduire un système de massacre universel. « L'orateur entend la clause par laquelle les puis« sances alliées s'engagent à poursuivre tous les « individus qui ont pris parti pour celui qui gou-

« verne aujourd'hui la France; il entend demander au noble lord, si une telle clause est réellement dans le traité. Si cela n'est pas, il est essentiel à l'honneur de l'Angleterre, que le désaveu en soit public. Cette clause peut être combattue, non-seulement sous le rapport de la justice et de l'humanité, mais même légalement. « L'orateur refuse donc aux rois et à leurs représentans, le droit de conclure un traité qui renferme une clause pareille; elle change totalement la situation des armées, des flottes et des officiers employés dans les unes et les autres. « Quand ils se sont enrôlés, c'était pour attaquer l'ennemi franchement et mourir sur le champ d'honneur, mais non pas pour être assassinés, en se faisant pendre de sang-froid (*). L'orateur s'oppose à la clause, sous le point de vue du droit, pour un autre motif. Un des statuts les plus sages et les plus humains de l'Angleterre, est le statut de Henri VII, qui établit que l'adhésion à un souverain *de facto*, qu'il soit ou non souverain *de jure*, non-seulement n'est pas une haute trahison, mais qu'elle n'est pas même un crime. Sur ce motif, l'orateur dénie à l'Angleterre le droit d'adhérer au traité du 25 mars. Une troisième objection, sous le rapport

(*) Ce que l'orateur ajoute peu après explique cette expression, en faisant voir qu'il considère les troupes employées pour l'exécution de l'article 1[er] du traité du 25 mars, comme des meurtriers, plutôt que comme des troupes régulières.

« de l'illégalité, est que, si aucun commandant « en chef, autorité civile, roi ou empereur, met- « tait à mort un individu quelconque, pour avoir « soutenu un souverain existant de fait, cet acte, « d'après les lois de l'Angleterre, serait un assas- « sinat : par ce motif, l'orateur soutient que le « pouvoir exécutif n'a pas le droit de conclure un « traité qui renferme une clause de ce genre. Une « quatrième objection est fondée sur ce que cette « clause est contraire aux lois de la guerre, re- « connues parmi les nations civilisées. Enfin le « cinquième motif d'illégalité est, que la clause « en question est contraire aux lois divines. »

Lord Liverpool répliqua que le traité n'avait pas été imprimé correctement dans les papiers publics; il nia qu'il y eût une clause qui fût susceptible de recevoir une interprétation pareille, c'est-à-dire qu'il nia le paragraphe second de l'article 1er du traité du 25 mars.

Le 27 avril, le ministère n'ayant pas encore jugé à propos de donner communication au parlement du traité qui avait été conclu, M. Whitbread se leva dans la chambre des communes, et annonça, pour le lendemain, une motion relative à la question de la paix ou de la guerre. Effectivement, le 28, cette motion fut développée dans un long et éloquent discours, dont nous citerons les principaux traits. M. Whitbread, après avoir fait quelques réflexions assez amères, sur la conduite du chancelier de l'Échiquier à la

chambre des pairs, et indiqué l'urgence de la discussion qu'il élève, entre en matière : « La question, dit l'orateur, est réduite à ses plus simples termes ; il s'agit de savoir si la chambre veut « consentir à embarquer l'Angleterre dans une « nouvelle guerre, dont personne ne peut prévoir « le terme, ou si elle veut se prévaloir du court « intervalle qui reste encore, afin de protester « contre une guerre aussi prochaine, en votant « une adresse, dans le but de prier le prince ré- « gent d'éloigner une aussi terrible calamité. Sur « cet objet, l'orateur rappelle l'attention de la « chambre sur ses propres procédés. Quand, il « y a trois semaines, une adresse fut proposée par « le noble lord au ruban bleu (Castlereagh), en « conséquence d'un message du trône, l'orateur « proposa de faire à cette adresse un amende- « ment qui fut rejeté par la chambre ; le rejet fut « motivé sur l'observation *précise* du noble lord, « qu'il restait toujours à l'Angleterre une alterna- « tive, dans la faculté de décider si elle voulait se « prévaloir du droit de faire la guerre, ou s'il se- « rait d'une plus saine politique de se tenir dans « un système défensif. Il n'a pas toujours été aisé « de comprendre l'opinion du noble lord, si tant « est qu'il ait émis une opinion, mais on peut « conclure des mots qu'il a prononcés, que cette « alternative dure encore. La chambre, dit l'o- « rateur, étant persuadée que la marche du gou- « vernement tendait à prendre des mesures pour

« assurer la paix, d'une manière honorable à l'An« gleterre; quel a dû être son étonnement, en « voyant que le noble lord avait trompé et l'An« gleterre et elle, lorsqu'il a maintenu la possibi« lité de l'alternative, et énoncé le désir d'adopter « une résolution pacifique, tandis que le conseil « avait déjà décidé que les hostilités commence« raient bientôt. En ce moment, l'orateur craint « que la discussion ne soit trop tardive, d'après « ce qu'a dit un noble comte (Liverpool), en au« tre lieu (à la chambre des pairs), et qui s'est « vérifié. Par un hasard que les ministres n'ont « pas prévu, les gazettes de Vienne contiennent « une publication *illicite*, qui doit bien faire tom« ber la réputation du noble lord, de l'élévation « où on la place. Cette publication est le traité « du 25 mars; il a été reçu par le gouvernement « le 5 avril, la veille du message. Les ministres, « connaissant la teneur de ce traité et les enga« gemens qu'il imposait à l'Angleterre, n'ont pas « jugé à propos de changer une parole de la com« munication royale. Ayant été déposé le 6, le « message fut pris en considération le 7, et la ré« ponse faite le 8, jour où la ratification du prince « régent fut expédiée. Dans la discussion du 7, « où une aussi forte déception fut employée pour « clore la discussion, l'acte du 13 mars, si mal« heureusement signé par le duc de Wellington, « fut rappelé; le noble lord essaya d'en donner « une interprétation, et de prouver qu'il pouvait

« avoir une double application : en un mot, d'en
« affaiblir et d'en falsifier les expressions ; il pré-
« tendit que le changement d'une circonstance (*)
« avait effacé l'obligation. Au bout de tout cela,
« le traité du 25 mars renouvelle aujourd'hui
« cet acte dans toute son horreur et sa malignité,
« pourvoit à son exécution, et l'avoue comme
« base du nouvel engagement. Il reste au noble
« lord à concilier les paroles altérées avec les faits,
« et à démontrer comment sa déclaration peut
« subsister, en face d'un traité auquel il a accédé,
« et qui ouvre les hostilités.....

« Dans cette circonstance, l'orateur a cru de-
« voir proposer une adresse, pour engager le
« prince régent, à réfléchir avant d'engager ses
« peuples dans une guerre, sous le prétexte que
« le pouvoir exécutif en France a été placé, par le
« choix du peuple, dans les mains d'un homme
« dangereux.

« Le rétablissement de la maison des Bourbons
« n'a jamais été un motif d'hostilité ; M. Pitt l'a
« désavoué, et le même désaveu a souvent été pro-
« noncé par ses successeurs ; dans la déclaration
« du prince régent annexée au traité de Vienne,
« S. A. R. a rejeté toute intention d'intervenir
« dans une forme particulière de gouvernement.

(*) Cette circonstance était la supposition qui avait encouragé la déclaration du 13 mars ; celle que l'entreprise de Napoléon ne réussirait pas.

« Les ministres crurent qu'il pouvait entrer dans
« les desseins des alliés de rétablir les Bourbons,
« et dans cette vue la déclaration fut ajoutée au
« traité. Ainsi, nous ne devons pas discuter si le
« gouvernement doit être impérial, ou royal, ou
« républicain; nous accordons nous-mêmes que la
« nation a le droit de choisir celui qui lui con-
« vient, mais nous ne permettons pas qu'un
« homme en particulier soit à sa tête! Une telle
« déclaration, un tel motif de guerre est il juste
« ou politique? N'est-il pas au contraire un moyen
« sûr d'irriter un peuple puissant, et de l'affermir
« dans la résolution de soutenir cet homme par
« les plus grands efforts? On a essayé d'établir
« une distinction entre le gouvernement et les
« gouvernés; mais où est le politique assez subtil,
« ou assez égaré dans les paradoxes, pour con-
« vaincre un peuple de cette distinction futile?
« une déclaration pareille d'une puissance étran-
« gère, appliquée à nous-mêmes, ne nous anime-
« rait-elle pas à renverser un projet aussi inouï et
« aussi extravagant? La déclaration du 13 mars,
« quoique dirigée nominativement contre un seul
« homme, est dans le fait un anathème contre des
« millions. Rien ne peut surpasser l'indignation
« dont l'orateur a été saisi à la lecture de cet acte
« inouï; il a éprouvé un sentiment de honte en y
« voyant attaché le nom de Wellington. Suivi par
« le traité du 25 mars, il doit plonger la grande
« Bretagne dans une guerre, que nous serons for-

« cés d'abandonner par le manque de nos res-
« sources physiques. L'orateur blâme dans les
« termes les plus sévères la déclaration qui, en
« mettant Bonaparte hors des garanties sociales,
« le livre à la vindicte publique, et le met dans la
« position de l'homme qui a forfait son dernier et
« unique droit à l'existence. Pour la première
« fois on verra dans les annales de l'histoire,
« une guerre déclarée à un homme pour la des-
« truction de son pouvoir. Quel est ce pouvoir?
« son peuple. On en doit donc inévitablement
« conclure que les hostilités seront renouvelées,
« dans le but sanglant et désespéré de détruire
« une nation entière. L'orateur lit le premier pa-
« ragraphe de la déclaration du 13 mars, et ridi-
« culise ceux qui, en revivifiant toutes les cala-
« mités de la guerre, se proclament eux-mêmes,
« avec une vanité égoïste, les libérateurs de l'Eu-
« rope. Il soutient qu'en provoquant l'assassinat
« de Bonaparte, ils sont eux-mêmes les auteurs
« directs de cette nouvelle guerre, par leurs vio-
« lations des traités et par leur duplicité. Il lit
« ensuite une partie du traité du 25 mars (art. 1,
« 3 et 8), afin de démontrer qu'il n'est que la
« continuation et l'aveu formel de la déclaration
« antécédente, puisqu'il stipule que ni paix ni
« trêve ne peuvent être faites avec Bonaparte.
« Quel sera, dit l'orateur, le résultat probable de
« ce système? En supposant que les alliés aient
« le bonheur d'accomplir leurs desseins, et que

« Bonaparte tombe dans la première bataille, « le système sera-t-il accompli? Les alliés se reti-« reront-ils, ou croiront-ils pouvoir se retirer avec « sécurité, dans leurs propres principes? N'y a-t-il « pas d'autre homme de mérite et d'expérience, « que la nation française puisse placer à sa tête? « Ayant armé le genre humain contre un seul « homme (objet peu proportionné à tant de « moyens), les alliés seront-ils plus sûrs qu'à pré-« sent, si tout autre individu se trouve à la tête « du peuple français? »

Après avoir fait quelques observations sur les membres qui se cachent derrière leurs amis revêtus du pouvoir, sur le libéralisme et l'équité qu'ils possèdent, lorsqu'ils sont encore *sur le seuil de la porte*, et qu'ils perdent en passant cette porte fatale, l'orateur continue :

« En tout cas, même le côté opposé ne peut « pas prétendre que le rétablissement des Bour-« bons soit une conséquence inévitable; il n'est « pas impossible que les alliés jettent la France « dans la répétition des sanglantes horreurs d'une « révolution, et la mettent dans la situation où, « autrefois, elle fut déclarée incapable de mainte-« nir aucunes relations de paix ou d'amitié. L'o-« rateur désire que la chambre, avant de plonger « l'Angleterre dans une nouvelle guerre, en pèse « bien les alternatives, et qu'elle réfléchisse que « c'est une guerre de pure spéculation, dans la-« quelle les politiques ont le droit de déterminer

« s'ils veulent s'y engager immédiatement, ou at-« tendre les événemens. En admettant que, par le « retour de Bonaparte, nous avons le droit abs-« trait de la guerre, s'ensuit-il nécessairement que « nous devons user de ce droit ? En quoi consiste-« t-il? Qui nous donne celui de déclarer le guerre? « On dit que le traité de Paris a accordé à la « France des conditions meilleures, que si Buo-« naparte était resté empereur : que leur sévérité « a été diminuée en raison de ce que la France a « accepté Louis XVIII. Quelles étaient ces condi-« tions plus sévères qu'on aurait imposées? Il est « impossible à l'orateur de pouvoir le deviner. Il « a été dit qu'à une époque, il avait été offert à « Bonaparte des conditions plus avantageuses et « plus honorables à la France, sous le rapport « du territoire, que celles qui ont été imposées à « Louis XVIII, et que Bonaparte les avait rejetées; « plus tard, Bonaparte parut les accepter, et lord « Castlereagh y donna son consentement; ensuite « les affaires de Bonaparte se trouvèrent dans « un état à lui faire espérer de voir agréer des « propositions plus favorables; ces propositions « furent enfin rejetées, parce que les alliés se « trouvèrent en état de dicter les conditions qu'ils « voulurent.....

« Les motifs les plus plausibles pour déclarer la « guerre, sont donc que les conditions qui ont été « accordées à la France, sous les Bourbons, sont « plus favorables qu'elles ne l'auraient été sous

« Bonaparte. On peut y répondre que Napoléon, « étant rentré en France et se trouvant à la tête « du pouvoir exécutif, la France peut se sou- « mettre aux limites resserrées qu'on aurait voulu « lui imposer, et que nous pouvons rester en « paix. On n'a pas tenté de s'en assurer. Des ou- « vertures ont été faites par Bonaparte, et il fut « répondu qu'elles devaient être communiquées « aux alliés de S. M.: soit qu'elles aient été prises « en considération, soit qu'elles aient été mépri- « sées et mises de côté, aucune réponse n'y a été « donnée; car, si cela était, il y en aurait quelques « traces. Leur nature a été cachée, par le noble « lord, à la chambre, comme un grand secret. On « ne peut nier que la puissance de Napoléon ne « soit moindre qu'avant le traité de Paris. Il n'y a « donc point de motif qui puisse engager le prince « régent à faire la guerre. Les alliés ont-ils déclaré « qu'ils n'étaient pas sûrs tant que la France ne « serait pas plus restreinte? y a-t-il eu une agres- « sion de Napoléon? y a-t-il eu quelque chose de « semblable à ce qui a causé le message de 1803, « pour engager la chambre à la guerre? y a-t-il eu « un armement sur nos côtes? y a-t-il eu un acte « pareil à celui du gouvernement révolutionnaire « de 1792, qui menaçait de la guerre? craignons- « nous une invasion: nos flottes et nos armées « sont-elles dans un état tel que nous puissions la « craindre?.... ...

L'orateur conclut en votant une adresse au

prince régent, pour le supplier d'empêcher que la Grande-Bretagne ne soit entraînée dans une guerre, sur le fondement seul que le pouvoir exécutif en France était entre les mains de Bonaparte.

La motion fut rejetée par la majorité ministérielle.

Le 22 mai, enfin, le message annonçant la ratification du traité du 25 mars, et la convention relative aux subsides, fut adressé aux deux chambres du parlement. Les débats s'ouvrirent le 23 dans celle des pairs, et le lord Gray se leva le premier pour répondre à l'allocution du chancelier de l'Échiquier. L'orateur examine d'abord le droit d'interposition, qu'exprimait le traité. « De quelle nature, dit-il, est donc le danger « contre lequel l'Angleterre est appelée à se tenir « en garde? On dit qu'il vient et de l'existence et « du caractère personnel d'un seul homme. Les « guerres modernes sont abondantes en faux pré- « textes; les vues les plus rapaces sont toujours « masquées sous le prétexte de l'indépendance, « et sous les principes les plus libéraux. Mais l'his- « toire n'offre pas d'exemple qu'on ait exclu un « individu du pouvoir suprême, à raison de son « caractère ou de ses qualités personnelles. L'exis- « tence d'un souverain guerrier et ambitieux ne « peut pas donner, seule, le droit de lui faire la « guerre. D'ailleurs notre ennemi n'est-il pas, dans « le moment présent, aussi borné en pouvoir et en

« territoire qu'on a jamais pu désirer qu'il le fût, « pour l'intérêt de l'Europe? La France nous a-t-« elle menacés? y a-t-il eu quelque agression de la « part de Napoléon? nous a-t-il refusé la répara-« tion de quelque tort? Sur quoi se fonde donc le « droit de lui faire la guerre? sur la violation du « traité de Fontainebleau? il est incontestable que « les coalisés ont justifié la conduite de Bona-« parte, en violant eux-mêmes une partie des sti-« pulations du traité. Ses pensions n'ont pas été « payées, ses propriétés lui ont été ravies, son « fils a été dépouillé du duché de Parme. L'ora-« teur blâme la déclaration du 13 mars, qu'il ap-« pelle méchante et imprudente; il demande quel « est le but de cette déclaration et du traité du 25 « mars? ce ne peut-être que celui d'annoncer que « la guerre a commencé et qu'elle ne se termi-« nera que par la mort ou le triomphe complet « de Bonaparte. Réfléchissons à quelle alterna-« tive un projet pareil pourrait nous réduire, en « portant au plus haut degré d'irritation un « homme, qui est à la tête d'une nation puis-« sante, et agité par des passions dangereuses, tel « qu'on le suppose. L'orateur compare les forces « et les ressources de Napoléon et des coalisés, et « demande si on croit que les troupes de ces der-« niers apporteront à cette guerre le même degré « d'énergie que l'année dernière? après ce qui est « arrivé à Gènes, en Saxe et en Pologne, la même « confiance peut-elle animer tous les membres de

« la coalition? la nature des choses ne permet pas « de l'espérer. La Russie et l'Autriche ne peuvent « pas être sans inquiétude sur la Pologne et l'Italie. « Des jalousies et des inquiétudes réciproques « doivent accompagner les puissances, dans leur « guerre contre la France. L'orateur désapprouve « autant que qui que ce soit le système politique « de Bonaparte : il déteste son ambition; il re-« connaît que son gouvernement a été injuste; « mais qui peut dire qu'un changement dans *son* « caractère et dans sa politique soit une chose im-« possible? n'a-t-il pas eu assez d'occasions, pen-« dant une année d'exil, pour réfléchir sur ses « erreurs? n'est-il pas possible qu'il se soit con-« vaincu de la nécessité de changer un système, « qui a dejà causé sa chute?.... L'orateur demande « si on fera la guerre dans le but de détruire la « personne de Bonaparte, ou le système militaire « de la France? si c'est le dernier but auquel on « a déterminé de parvenir, on ne peut l'atteindre « qu'en détruisant l'armée française..... » L'orateur termine en votant une adresse, qui désapprouve les opérations du congrès et la guerre qu'on veut faire au chef du gouvernement français : mais la majorité ministérielle était là.

La discussion n'eut lieu que le 24 dans la chambre des communes. Lord Castlereagh l'ouvrit par un discours qu'il promena à son ordinaire aux quatre vents, parce qu'ayant déjà compté les suffrages, et étant assuré d'avance du nombre de

votes favorables dont il avait besoin, il ne lui était nécessaire de parler que pour conserver un reste de forme. Il finit par proposer que le parlement promette tous les subsides que le gouvernement pourrait demander.

Plusieurs membres de l'opposition, le lord Cavendish, MM. Lard, Tierney, Ponsonby, J. Smith et sir Francis Burdett, s'élevèrent contre la motion. Nous ne citerons qu'une partie du discours de ce dernier; elle servira à compléter l'idée qu'on doit se former du système politique de l'opposition constitutionnelle en Angleterre. « L'orateur s'attacha d'abord à prouver qu'il n'y avait « ni justice ni convenance dans la guerre qu'on « allait entreprendre. Les états qui s'arment au« jourd'hui contre Napoléon ont-ils toujours été « religieusement fidèles à leurs traités? n'ont-ils « jamais rompu leurs engagemens entre eux, avec « lui, avec l'Angleterre même? ne se sont-ils pas « tous unis avec lui contre nous? n'est-ce pas ceux « qui accusent Napoléon d'avoir violé les traités, « qui ont partagé la Pologne? et n'en auraient-« ils pas fait autant de la France, si leur pouvoir « eût été égal à leur cupidité? La destruction de « la puissance française a été opérée par des causes « presque étrangères aux efforts qui ont été faits « pour atteindre ce but. C'est Napoléon qui a « compromis par trop de précipitation cette gran« deur de la France, contre laquelle le reste de « l'Europe avait déployé en vain toutes ses forces.

« Mais quand la fortune l'a abandonné, qui a
« consommé sa ruine? C'est la violation des traités
« de la part de ses alliés. Dira-t-on que leur con-
« duite était excusable, parce que ces traités leur
« avaient été imposés par une force supérieure et
« contre leur volonté? Mais le traité en vertu du-
« quel Bonaparte se retira à l'île d'Elbe, était-il
« davantage un acte volontaire de sa part? avait-il
« plus de raisons pour le respecter que l'Autriche,
« la Prusse, la Bavière n'en ont eues pour res-
« pecter ceux qui les liaient avec lui, et qu'elles
« ont tous violés sans remords, comme sans pré-
« textes? Rappelons-nous la conduite des coali-
« sés lorsque, pour employer leur phrase favo-
« rite, ils eurent délivré l'Europe. Ils ont coupé,
« tranché selon leur bon plaisir; ils ont effacé des
« états de la carte du monde; ils ont donné à des
« nations des chefs qu'elles abhorrent, sans res-
« pecter les opinions des peuples, ni même ce
« qu'on appelle la légitimité des rois; et c'est dans
« cet état de désorganisation de l'Europe, que nous
« allons entrer dans une lutte nouvelle contre un
« homme, parce que, dit-on, nous ne pouvons
« nous fier à lui. Mais si cet homme a l'esprit re-
« muant qu'on ne cesse de lui attribuer, pourquoi
« lui fournir l'occasion de rétablir son énorme
« puissance? En rendant la guerre nécessaire à la
« France, nous en faisons pour elle une guerre
« juste. Si le principe d'intervenir dans les affaires
« des gouvernemens étrangers est une fois admis,

« les guerres seront éternelles. Le pouvoir inter-« venant étant le seul juge de ses motifs, on verra « les gouvernemens despotiques attaquer les états « libres, et tous ceux qui auront entre eux des « principes opposés, se mettre en guerre les uns « contre les autres. »

La ministère l'emporta, à une majorité de cent cinquante-neuf voix contre quatre-vingt-douze. L'effet de l'opinion publique se retrouve, en ce que cette majorité fut moindre que celle que Castlereagh avait obtenue contre la motion de M. Whitbread (deux cent soixante-treize contre soixante-douze); et cependant quelques votes habituels de l'opposition, comme, par exemple, ceux de lord Milton et de MM. Gratham et Plunkett, étaient, ce jour-là, passés en faveur du ministère.

N° III.

Déclaration de l'Angleterre au sujet du traité du 25 mars.

Le soussigné, en échangeant les ratifications du traité du 25 mars dernier, a reçu l'ordre de déclarer que l'art. 8 dudit traité, par lequel S. M. T. C. est invitée d'y accéder, sous certaines stipulations, doit être entendu comme liant les parties contractantes, sous des principes de *sécurité mutuelle*, à un effort commun contre la *puissance* de Napoléon Bonaparte, en exécution de l'article 3 dudit traité; mais qu'il ne doit pas être entendu comme obligeant S. M. britannique à suivre la guerre, dans la vue d'*imposer à la France aucun gouvernement particulier;* quelque sollicitude que le prince Régent doive apporter à voir S. M. T. C. rendue au trône, et quelque désir qu'il ait de contribuer, conjointement avec ses alliés, à un événement aussi heureux, il se croit néanmoins appelé à faire cette déclaration, au moment de l'échange des ratifications, tant par considération de ce qui est dû aux intérêts de S. M. T. C. en France, que conformément aux

principes sur lesquels le gouvernement anglais a réglé invariablement sa conduite.

Adhésion de l'Autriche à la déclaration de l'Angleterre.

Le soussigné, ministre d'état et des affaires étrangères de S. M. l'empereur d'Autriche, ayant informé son auguste maître des communications à lui faites par lord Castlereagh, concernant le 8ᵉ article du traité du 25 mars dernier, a reçu l'ordre de S. M. de déclarer, que l'interprétation donnée à cet article par le gouvernement britannique, est entièrement conforme aux principes sur lesquels S. M. I. se propose de régler sa politique, dans le cours de la guerre actuelle.

L'empereur, quoique irrévocablement résolu à diriger tous ses efforts contre l'usurpation de Napoléon Bonaparte, ainsi que cet objet a été exprimé dans le 3ᵉ article dudit traité, et à agir, avec ses alliés, dans le plus parfait concert, est néanmoins convaincu que le devoir qui lui est imposé par l'intérêt de ses sujets, et par ses propres principes, ne lui permettra pas de poursuivre la guerre, *pour imposer à la France un gouvernement quelconque.*

Quel que soit le vœu que forme S. M. l'empereur, pour voir replacer sur le trône S. M. T. C., et quel que soit son constant désir de contribuer,

avec ses alliés, à atteindre un but aussi désirable, S. M. a cru juste de répondre, par cet éclaircissement, à la déclaration que S. E. lord Castlereagh a remise lors de l'échange des ratifications du traité, laquelle déclaration le soussigné est pleinement autorisé à accepter.

Vienne, le 9 mai 1815.

Signé, METTERNICH.

N° IV.

Proclamation de Wellington.

J'informe tous les Français que j'entre dans leur pays à la tête d'une armée victorieuse, non en ennemi, à l'exception de l'usurpateur, qui est l'ennemi de la nature humaine, et avec qui on ne peut avoir ni paix ni trêve. Je passe vos frontières pour vous soustraire au joug de fer qui vous opprime. En conséquence de cette détermination, j'ai donné à mon armée les ordres que voici, et je demande à connaître ceux qui oseraient y désobéir. Les Français savent que j'ai droit de désirer qu'ils se conduisent de manière à me mettre en état de les protéger, contre ceux qui voudraient leur faire tort : il est donc nécessaire qu'ils obéissent aux réquisitions des personnes autorisées à cet effet. On leur en donnera des reçus qu'il conserveront, en évitant toute communication ou correspondance avec l'usurpateur ou ses adhérens. Toutes les personnes qui s'absenteront de leur demeure, après l'entrée de cette armée en France, toutes celles qui seront attachées au service de l'usurpateur, et ainsi absentes, seront considérées comme ses partisans et

comme des ennemis publics, et leurs propriétés seront destinées à la subsistance des troupes.

Quartier-général de Malplaquet, le 21 juin 1815.

Signé, WELLINGTON.

Ordre du jour annexé à la proclamation.

Comme l'armée va entrer sur le territoire français, les troupes des nations alliées, qui sont maintenant sous les ordres du duc de Wellington, doivent se rappeler que *leurs souverains sont les alliés de S. M. le roi de France*, et qu'en conséquence, la France doit être traitée comme un pays ami. Il est donc ordonné que rien ne soit pris par les sous-officiers ou les soldats sans payer. Les commissaires de l'armée subviendront, de la manière accoutumée, aux besoins des troupes, et il n'est permis ni aux officiers ni aux soldats d'exiger des contributions. Les commissaires seront autorisés, soit par le maréchal, soit par les généraux qui commandent les troupes des diverses nations, dans le cas où les provisions ne seraient pas fournies par un commissaire anglais, à faire les réquisitions nécessaires, dont on fera les rèçus réguliers. Il doit être strictement entendu, qu'ils seront eux-mêmes responsables de

ce qu'ils obtiendront, par voie de réquisition, des habitans de la France; de la même manière qu'ils seraient comptables d'achats faits par leur gouvernement, dans les dominations auxquelles ils appartiennent.

Signé, J. WATERS.

N° V.

Proclamation de Justus Gruner.

BRAVES CAMARADES!

Cette nation si long-temps fière de ses triomphes, et dont nous avons courbé le front orgueilleux devant les aigles germaniques, menace de troubler encore le repos de l'Europe. Elle ose oublier que, maîtres de sa capitale et de ses provinces, nous devions, aux dépens d'un gouvernement dangereux, nous indemniser, il y a un an, par un partage, que tous les sacrifices que nous avons faits pour affranchir l'Allemagne, rendaient nécessaire et légitime. Elle a laissé pénétrer sans résistance, jusqu'au trône de la France, ce guerrier turbulent que notre prudence avait relégué sur le rocher brûlant de l'île d'Elbe; elle a accueilli cet homme; elle a vu fuir la famille des Bourbons, et s'est plutôt armée contre elle qu'en faveur de sa cause.

Braves Teutons! un pays ainsi livré au désordre de l'anarchie, dans lequel les révolutions se succèdent tour à tour, menacerait l'Europe

d'une honteuse dissolution, si tous les braves Teutons ne s'armaient contre lui. Ce n'est plus pour lui rendre des princes dont il ne veut pas; ce n'est plus dans l'intention de chasser encore ce guerrier dangereux qui s'est mis à leur place, que nous nous armons aujourd'hui : c'est pour *diviser* cette terre impie que la politique des princes ne peut plus laisser subsister; c'est pour nous indemniser, par un *juste partage de ses provinces*, de tous les sacrifices que nous avons faits depuis vingt-cinq ans pour résister à ses désordres.

Guerriers! cette fois vous ne combattrez point à vos dépens. La France, dans sa fureur démagogique, a vendu à vil prix des biens immenses pour rattacher le peuple à sa cause. Ces biens, *qu'on ose appeler nationaux, sont-ils légitimement acquis?* Une sage administration en ressaisit la masse, et cette masse fournira enfin de nobles dotations à tous nos braves, de tous les rangs et de tous les mérites.

Ainsi les princes et les sujets allemands trouveront à la fois, dans le fruit de cette guerre contre la tyrannie, les premiers, des vassaux que nos lois feront courber sous la discipline; et les seconds, des biens fertiles, dans un pays que nos baïonnettes maintiendront dans une terreur nécessaire.

Ainsi, marchez, braves Teutons! fiers vainqueurs des Romains, marchez! La voix des sou-

verains, la voix de l'intérêt particulier, tout vous appelle contre un ennemi que vous avez déjà vaincu, et que vous vaincrez encore! (*)

Dusseldorf, le 15 avril 1815.

Le gouverneur-général,
Signé, JUSTUS GRUNER.

(*) Nous nous abstiendrons de toute réflexion sur cette pièce. Elle peint avec la plus grande fidélité le caractère de *tous* les Teutomanes, l'esprit des lois que recevrait la république de *Teutonia*, qu'ils voudraient fonder, et la moralité de Jahn, Gœrres et consors, dont on plaint si ridiculement le triste sort. Jusqu'à quand nous laisserons-nous abuser par une philanthropomanie aussi mal appliquée. Que leur gouvernement ait tort ou raison envers eux, qu'il soit ingrat ou qu'*il* ne le soit pas, cette question doit nous être indifférente, parce que les uns et les autres sont nos ennemis jurés. Ne nous faisons pas d'illusions, et ne perdons pas de vue, que si ces énergumènes réussissaient à créer *leur Teutonia*, ils se tourneraient de suite contre nous, et que nous serions condamnés à des guerres perpétuelles, pour nous garantir de leurs déprédations et de leurs agressions.

N° VI.

Convention avec la Suisse.

Article 1er.

L'alliance contractée par les cours d'Autriche, de Russie, de la Grande-Bretagne et de Prusse, ayant pour but de rétablir la tranquillité et de maintenir la paix en Europe, et les intérêts les plus chers de la Suisse s'y trouvant étroitement liés, la confédération déclare son adhésion au même système; elle s'engage à ne point s'en séparer, à n'entrer dans aucune négociation qui y serait contraire, et à y coopérer d'après ses moyens, jusqu'à ce que le but de cette alliance soit atteint. LL. MM. promettent, de leur côté, à l'époque de la pacification générale, de veiller au maintien des avantages assurés à la Suisse par la note du congrès de Vienne, des 20 et 29 mars 1815, et généralement de soigner tous ses intérêts autant que les circonstances pourront le permettre.

Art. 2.

Pour remplir l'engagement de la coopération stipulée par l'article précédent, la Suisse, qui a

déjà sur pied trente mille hommes, et qui organise une réserve pour les soutenir au besoin, promet de tenir constamment en campagne un corps d'armée suffisant pour garantir ses frontières de toute attaque de l'ennemi, et pour empêcher, de ce côté, toute entreprise qui pourrait nuire aux opérations des armées alliées.

ART. 3.

Dans le même but, les hautes puissances s'engagent à destiner, aussi long-temps que les circonstances l'exigeront, et d'une manière compatible avec le plan des opérations générales, une partie suffisante de leurs forces, pour se porter à l'aide de la Suisse, toutes les fois que ses frontières seront attaquées et qu'elle réclamera des secours.

ART. 4.

En considération des efforts que la Suisse s'engage à faire avec elles, les puissances renoncent à former des établissemens de routes militaires, d'hôpitaux et de dépôts onéreux sur son territoire. Dans le cas d'urgence, où l'intérêt commun exigerait un passage momentané des troupes alliées à travers de quelques parties de la Suisse, on recourra à l'autorisation de la diète. Les dispositions ultérieures résultantes de son acquiescement, ainsi que les indemnités que la Suisse serait en

droit de réclamer, seront réglées de gré à gré par des commissaires.

ART. 5.

Les puissances promettent de faciliter, d'après les demandes particulières qui leur seraient faites, des achats d'armes et de munitions, dans les pays voisins, aux cantons qui en auraient besoin.

ART. 6.

Voulant accorder à la Suisse une preuve de bienveillance, et afin de subvenir aux besoins des cantons qui pourraient se trouver hors d'état de faire face d'une autre manière aux dépenses d'un armement prolongé, les puissances sont disposées à la secourir au moyen d'emprunts. Le montant de ces emprunts et les autres conditions nécessaires seront réglés mutuellement par une convention spéciale.

ART. 7.

Les ratifications de LL. MM. II. et RR. et celle de la diète, au nom des cantons de la confédération suisse, seront échangées à Zurich, dans l'espace de trois semaines, ou plus tôt si faire se peut.

A Zurich, le 20 mai 1815.

N° VII.

A. *Répartition de l'armée prussienne, au mois de mars 1815.*

ARMÉE ACTIVE. LE GÉNÉRAL KLEIST.	Bataillons	Escadr.
1er corps, le général Pirch II	9	12
2e — — Ziéthen	13	16
3e — — Borstel	20	20
Légion allemande	6	8
Landwehr de Westphalie	15	4
Troupes de Berg	6	»
Troupes saxonnes	15	14
TOTAL	84	74
A L'INTÉRIEUR.		
A Berlin. Garde et grenadiers	14	16
A Berlin. Division Lobenthal	6	4
Dans les Marches, général Wrangel	»	12
En Thuringe, général Oppen	13	16
Sur l'Oder, général Thümen	13	4
A Mayence	6	»
TOTAL	136	126
B. *Augmentation qu'a reçue l'armée prussienne en 1814.*		
Garde à pied	1	»
— à cheval	»	12
Grenadiers (deux régimens)	6	»
En 1815.		
Infanterie, huit régimens, y compris un saxon	24	»
Cuirassiers (un régiment), Dragons (deux régimens), Hussards (six régimens), Hulans (cinq régimens)	»	56
TOTAL	31	68

C. *Situation de l'armée prussienne, au mois de mai 1815.*

	Bataillons	Escadr.
2 régimens de garde à pied, et 2 bataill. de chasseurs.	8	»
2 *id.* grenadiers..	6	»
1 régiment de gardes du corps..		
1 *id.* garde hulans.		
1 *id.* garde hussards.	»	16
1 *id.* garde dragons.		
32 *id.* d'infanterie.	96	»
2 bataillons de chasseurs.	2	»
4 régimens de cuirassiers..		
8 *id.* dragons..		
8 *id.* hulans.	»	128
12 *id.* hussards.		
TOTAL.	112	144

Chaque bataillon à 805 hommes; infanterie, 90,160.
Chaque escadron à 150 hommes; cavalerie, 21,600.

D. *Classification des troupes des six corps d'armée de la Prusse, en 1815.*

		TROUPES DE LIGNE. Bataillons	TROUPES DE LIGNE. Escadr.	LANDWEHR. Bataillons	LANDWEHR. Escadr.
1er corps.	1re division.	6	»	3	»
	2e.	6	»	3	»
	3e.	6	»	3	»
	4e.	4	»	3	»
	Cavalerie.	»	20	»	12
2e corps.	5e division.	6	»	3	»
	6e.	6	»	3	»
	7e.	6	»	3	»
	8e.	6	»	3	»
	Cavalerie.	»	24	»	12
3e corps.	9e division.	6	»	3	»
	10e.	3	»	3	»
	11e.	3	»	6	»
	12e.	3	»	6	»
	Cavalerie.	»	24	»	8
	A reporter.	61	68	42	32

		TROUPES DE LIGNE.		LANDWEHR.	
		Bataillons	Escadr.	Bataillons	Escadr.
	Report.	61	68	42	32
4e corps	13e division	3	»	6	»
	14e	3	»	6	»
	15e	3	»	6	»
	16e	3	»	6	»
	Cavalerie	»	20	»	28
5e corps	17e division	3	»	6	»
	18e	3	»	6	»
	19e	»	»	6	»
	20e	4	»	6	»
	Cavalerie	»	20	»	28
6e corps	21e division	3	»	6	»
	22e	3	»	6	»
	23e	»	»	9	»
	24e	»	»	9	»
	Cavalerie	»	20	»	28
	TOTAL	89	128	120	116

N° VIII.

Ordre du jour.

Avesnes, le 13 juin 1815.

POSITION DE L'ARMÉE, LE 14.

Le grand quartier-général à Beaumont.

L'infanterie de la garde impériale sera bivaquée à un quart de lieue en avant de Beaumont, et formera trois lignes ; la jeune garde, les chasseurs et les grenadiers. M. le duc de Trévise reconnaîtra l'emplacement de ce camp ; il aura soin que tout soit à sa place, artillerie, ambulance, équipages, etc.

Le 1er régiment de grenadiers à pied se rendra à Beaumont.

La cavalerie de la garde impériale sera placée en arrière de Beaumont ; mais les corps les plus éloignés n'en doivent pas être à une lieue.

Le 2e corps prendra position à Laire, c'est-à-dire, le plus près possible de la frontière, sans la dépasser. Les quatre divisions de ce corps d'armée seront réunies et bivaqueront sur deux ou quatre lignes : le quartier-général au milieu ; la cavalerie en avant, éclairant tous les débouchés, mais aussi sans dépasser la frontière, et la faisant

respecter par les partisans ennemis qui voudraient la violer.

Les bivacs seront placés de manière que les feux ne puissent être aperçus de l'ennemi : les généraux empêcheront que personne ne s'écarte du camp; ils s'assureront que la troupe est pourvue de cinquante cartouches par homme, quatre jours de pain et une demi-livre de riz; que l'artillerie et les ambulances sont en bon état, et les feront placer à leur ordre de bataille. Ainsi le 2e corps sera disposé à se mettre en marche le 15, à trois heures du matin, si l'ordre en est donné, pour se porter sur Charleroi, et y arriver avant neuf heures.

Le 1er corps, prendra position à Solre-sur-Sambre, et il bivaquera aussi sur plusieurs lignes, observant, ainsi que le deuxième corps, que ses feux ne puissent être aperçus de l'ennemi; que personne ne s'écarte du camp, et que les généraux s'assurent de l'état des munitions, des vivres de la troupe, et que l'artillerie et les ambulances soient placées à leur ordre de bataille.

Le 1er corps, se tiendra également prêt à partir le 15, à trois heures du matin, pour suivre le mouvement du 2e corps; de manière que, dans la journée d'après-demain, ces deux corps manœuvrent dans la même direction, et se protégent.

Le 3e corps, prendra position demain, à une lieue en avant de Beaumont, le plus près de la frontière, sans cependant la dépasser, ni souffrir

qu'elle soit violée par aucun parti ennemi. Le général Vandamme tiendra tout le monde à son poste, recommandera que les feux soient cachés, et qu'ils ne puissent être aperçus de l'ennemi : il se conformera d'ailleurs à ce qui est prescrit au 2ᵉ corps, pour les munitions, les vivres, l'artillerie et les ambulances, et pour être prêt à se mettre en mouvement le 15, à trois heures du matin.

Le 6ᵉ corps, se portera en avant de Beaumont, et sera bivaqué sur deux lignes, à un quart de lieue du 3ᵉ corps. M. le comte de Lobau choisira l'emplacement, et il fera observer les dispositions générales qui sont prescrites par le présent ordre.

M. le Maréchal Grouchy portera les 1ᵉʳ, 2ᵉ, 3ᵉ et 4ᵉ corps de cavalerie en avant de Beaumont, et les établira au bivac, entre cette ville et Walcourt, faisant également respecter la frontière, empêchant que personne ne la dépasse, et qu'on se laisse voir, ni que les feux puissent être aperçus de l'ennemi; et il se tiendra prêt à partir après-demain, à trois heures du matin, s'il en reçoit l'ordre, pour se porter sur Charleroi, et faire l'avant-garde de l'armée.

Il recommandera aux généraux de s'assurer si tous les cavaliers sont pourvus de cartouches, si leurs armes sont en bon état, et s'ils ont pour quatre jours de pain et la demi-livre de riz, qui ont été ordonnés.

L'équipage de ponts sera bivaqué derrière le

6ᵉ corps, et en avant de l'infanterie de la garde impériale.

Le parc central d'artillerie sera en arrière de Beaumont.

L'armée de la Moselle prendra demain position en avant de Philippeville. M. le comte Gérard la disposera de manière à pouvoir partir après-demain, le 15, à trois heures du matin, pour joindre le 3ᵉ corps, et appuyer son mouvement sur Charleroi, suivant le nouvel ordre qui lui sera donné; mais le général Gérard aura soin de se bien garder, sur son flanc droit et en avant de lui, sur toutes les directions de Charleroi et de Namur. Si l'armée de la Moselle a des pontons à sa suite, le général Gérard les fera avancer le plus près possible, afin de pouvoir en disposer.

Tous les corps d'armée feront marcher en tête les sapeurs, et les moyens de passage que les généraux auront réunis.

Les sapeurs de la garde impériale, les ouvriers de la marine, et les sapeurs de la réserve, marcheront après le 6ᵉ corps, et en tête de la garde.

Tous les corps marcheront dans le plus grand ordre et serrés. Dans le mouvement sur Charleroi, on sera disposé à profiter de tous les passages, pour écraser les corps ennemis qui voudraient attaquer l'armée, ou qui manœuvreraient contre elle.

Il n'y aura à Beaumont que le grand quartier-général. Aucun autre ne devra y être établi.

et la ville sera dégagée de tout embarras. Les anciens règlemens sur le quartier-général et les équipages, sur l'ordre de marche, et la police des voitures et bagages, et sur les blanchisseuses et vivandières, seront remis en vigueur. Il sera fait, à ce sujet, un ordre général; mais, en attendant, MM. les généraux commandant les corps d'armée, prendront des dispositions en conséquence ; et M. le grand prevôt fera exécuter ces règlemens. L'empereur ordonne que toutes les dispositions contenues dans le présent ordre, soient tenues secrètes par MM. les généraux.

Par ordre de l'empereur,

Le maréchal d'empire, major-général,
Signé, duc de DALMATIE.

N° IX.

Ordre de mouvement.

Beaumont, le 14 juin 1815.

Demain, le 15, à deux heures et demie du matin, la division de cavalerie légère du général Vandamme montera à cheval, et se portera sur la route de Charleroi : elle enverra des partis dans toutes les directions, pour éclairer le pays, et enlever les postes ennemis ; mais chacun de ces partis sera au moins de cinquante hommes. Avant de mettre en marche sa division, le général Vandamme s'assurera qu'elle est pourvue de cartouches.

A la même heure, le lieutenant-général Pajol réunira le 1er corps de cavalerie, et suivra le mouvement de la division du général Domont, qui sera sous les ordres du général Pajol. Les divisions du 1er corps de cavalerie ne fourniront point de détachemens; ils seront pris dans la 3e division. Le général Domont laissera sa batterie d'artillerie, pour marcher après le premier bataillon du 3e corps d'infanterie. Le lieutenant-général Vandamme lui donnera des ordres en conséquence.

Le lieutenant-général Vandamme fera battre la diane à deux heures et demie du matin; à trois heures, il mettra en marche son corps d'armée, et le dirigera sur Charleroi : la totalité de ses bagages et embarras seront parqués en arrière, et ne se mettront en marche qu'après que le 6e corps et la garde impériale auront passé; ils seront sous les ordres du vaguemestre-général, qui les réunira à ceux du 6e corps, de la garde impériale et du grand quartier-général, et leur donnera des ordres de mouvement.

Chaque division du 3e corps d'armée aura avec elle sa batterie et ses ambulances; toute autre voiture qui serait dans les rangs sera brûlée.

M. le comte de Lobau fera battre la diane à trois heures et demie, et il mettra en marche le 6e corps d'armée à quatre heures, pour suivre le mouvement du général Vandamme, et l'appuyer; il fera observer le même ordre de marche, pour les troupes, l'artillerie, les ambulances et les bagages, qui est prescrit au 3e corps.

Les bagages du 6e corps seront réunis à ceux du 3e, sous les ordres du vaguemestre-général, ainsi qu'il est dit.

La jeune garde battra la diane à quatre heures et demie, et se mettra en marche à cinq heures; elle suivra le mouvement du 6e corps sur la route de Charleroi.

Les chasseurs à pied de la garde battront la diane à cinq heures, et se mettront en marche

à cinq heures et demie, pour suivre le mouvement de la jeune garde.

Les grenadiers à pied de la garde battront la diane à cinq heures et demie, et partiront à six heures, pour suivre le mouvement des chasseurs à pied. Le même ordre de marche, pour l'artillerie, les ambulances et les bagages, prescrit pour le 3ᵉ corps d'infanterie, sera observé dans la garde impériale.

Les bagages de la garde seront réunis à ceux des 3ᵉ et 6ᵉ corps d'armée, sous les ordres du vaguemestre-général, qui les fera mettre en mouvement.

M. le maréchal Grouchy fera monter à cheval, à cinq heures et demie du matin, *celui des* trois autres corps de cavalerie qui sera le *plus près de* la route, et lui fera suivre le mouvement sur Charleroi; les deux autres corps partiront successivement à une heure d'intervalle l'un de l'autre; mais M. le maréchal Grouchy aura soin de faire marcher la cavalerie sur les chemins latéraux de la route principale, que la colonne d'infanterie suivra, afin d'éviter l'encombrement, et aussi pour que la cavalerie observe un meilleur ordre: il prescrira que la totalité des bagages restent en arrière, parqués et réunis, jusqu'au moment où le vaguemestre-général leur donnera l'ordre d'avancer.

M. le comte Reille fera battre la diane à deux heures et demie du matin, et il mettra en mar-

che le 2e corps à trois heures; il le dirigera sur Marchiennes-au-Pont, où il fera en sorte d'être rendu avant neuf heures du matin; il fera garder tous les ponts de la Sambre, afin que personne ne passe. Les postes qu'il laissera, seront successivement relevés par le 1er corps; mais il doit tâcher de prévenir l'ennemi à ces ponts, pour qu'ils ne soient pas détruits, surtout celui de Marchiennes, par lequel il sera probablement dans le cas de déboucher, et qu'il faudrait faire aussitôt réparer s'il avait été endommagé.

A Thuin et à Marchiennes, ainsi que dans tous les villages sur sa route, M. le comte Reille interrogera les habitans, afin d'avoir des nouvelles des positions et forces des armées ennemies : il fera prendre les lettres dans les bureaux de poste, et les dépouillera, pour faire parvenir aussitôt à l'empereur les renseignemens qu'il aura obtenus.

M. le comte d'Erlon mettra en marche le 1er corps à trois heures du matin, et il le dirigera aussi sur Charleroi, en suivant le mouvement du 2e corps, duquel il gagnera la gauche le plus tôt possible, pour le soutenir et l'appuyer au besoin; il tiendra une brigade de cavalerie en arrière, pour se couvrir et pour maintenir, par de petits détachemens, ses communications avec Maubeuge; il enverra des partis en avant de cette place, dans les directions de Mons et de Binch, jusqu'à la frontière, pour avoir des nouvelles des ennemis, et en rendre compte aussitôt. Ces partis

auront soin de ne pas se compromettre, et de ne point dépasser la frontière.

M. le comte d'Erlon fera occuper Thuin par une division ; et si le pont de cette ville était détruit, il le ferait aussitôt réparer, en même temps qu'il fera tracer et exécuter immédiatement une tête de pont sur la rive gauche. La division qui sera à Thuin, gardera aussi le pont de l'abbaye d'Alnes, où M. le comte d'Erlon fera également construire une tête de pont, sur la rive gauche.

Le même ordre de marche prescrit, pour le 3e corps, pour l'artillerie, les ambulances et les bagages, sera observé aux 2e et 1er corps, qui feront réunir leurs bagages, et marcher à la gauche du 1er corps, sous les ordres du vaguemestre le plus ancien.

Le 4e corps (armée de la Moselle), a reçu ordre de prendre aujourd'hui position en avant de Philippeville : si son mouvement est opéré, et si les divisions qui composent ce corps d'armée, sont réunies, M. le lieutenant-général Gérard les mettra en marche demain, à trois heures du matin, et les dirigera sur Charleroi (*) ; il aura soin de se tenir à la hauteur du 3e corps, avec lequel il communiquera, afin d'arriver à peu près en même temps devant Charleroi ; mais le général Gérard fera éclairer sa droite et tous les

(*) Le général Gérard reçut plus tard un nouvel ordre qui lui prescrivit de passer, avec son corps, la Sambre au Châtelet.

débouchés qui vont sur Namur ; il marchera serré en ordre de bataille, fera laisser à Philippeville tous ses bagages et embarras, afin que son corps d'armée, se trouvant plus léger, soit plus à même de manœuvrer.

Le général Gérard donnera ordre à la 14ᵉ division de cavalerie, qui a dû arriver aujourd'hui à Philippeville, de suivre le mouvement de son corps d'armée sur Charleroi, où cette division joindra le 4ᵉ corps de cavalerie.

Les lieutenans-généraux Reille, Vandamme, Gérard et Pajol, se mettront en communication par de fréquens partis, et ils régleront leur marche de manière à arriver en masse et ensemble devant Charleroi : ils mettront, autant que possible, à l'avant-garde les officiers qui parlent flamand, pour interroger les habitans, et en prendre des renseignemens ; mais ces officiers s'annonceront comme commandans de partis, sans dire que l'armée est en arrière.

Les lieutenans-généraux Reille, Vandamme et Gérard, feront marcher tous les sapeurs de leurs corps d'armée (ayant avec eux des moyens pour réparer les ponts) après le premier régiment d'infanterie légère, et ils donneront ordre aux officiers du génie, de faire réparer les mauvais passages, ouvrir des communications latérales, et placer des ponts sur les courans d'eau, où l'infanterie devrait se mouiller pour les franchir.

Les marins, les sapeurs de la garde et les sa-

peurs de la réserve, marcheront après le premier régiment du 3e corps; les lieutenans-généraux Rogniat et Haxo seront à leur tête: ils n'emmèneront avec eux que deux ou trois voitures; le surplus du parc du génie marchera à la gauche du 3e corps. Si on rencontre l'ennemi, ces troupes ne seront point engagées, mais les généraux Rogniat et Haxo les emploieront aux travaux de passages de rivières, de têtes de ponts, de réparations de chemins, et d'ouvertures de communications, etc. La cavalerie de la garde suivra le mouvement sur Charleroi, et partira à huit heures.

L'empereur sera à l'avant-garde sur la route de Charleroi. MM. les lieutenans-généraux auront soin d'envoyer à S. M. de fréquens rapports sur leurs mouvemens, et les renseignemens qu'ils auront recueillis; ils sont prévenus que l'intention de S. M. est d'avoir passé la Sambre avant midi, et de porter l'armée à la rive gauche de cette rivière.

L'équipage de ponts sera divisé en deux sections: la première section se subdivisera en trois parties, chacune de cinq pontons et cinq bateaux d'avant-garde, pour jeter trois ponts sur la Sambre; il y aura à chacune de ces subdivisions une compagnie de pontonniers; la première section marchera à la suite du parc du génie, après le troisième corps.

La deuxième section restera avec le parc de

réserve d'artillerie, à la colonne des bagages; elle aura avec elle la quatrième compagnie de pontonniers. Les équipages de l'empereur, et les bagages du grand quartier-général seront réunis, et se mettront en marche à dix heures. Aussitôt qu'ils seront passés, le vaguemestre-général fera partir les équipages de la garde impériale, du troisième corps et du sixième corps; en même temps il enverra ordre à la colonne d'équipages de la réserve de la cavalerie, de se mettre en marche, et de suivre la direction que la cavalerie aura prise. Les ambulances de l'armée suivront le quartier-général, et marcheront à la tête des bagages; mais, dans aucun cas, ces bagages, ainsi que les parcs de réserve de l'artillerie, et la deuxième section de l'équipage de ponts, ne s'approcheront à plus de trois lieues de l'armée, à moins d'ordre du major-général, et ils ne passeront la Sambre, aussi que par ordre.

Le vaguemestre-général formera des divisions de ces bagages, et il y mettra des officiers pour les commander, afin de pouvoir en détacher ce qui sera ensuite appelé au quartier-général, ou pour le service des officiers.

L'intendant-général fera réunir à cette colonne d'équipages la totalité des bagages et transports de l'administration, auxquels il sera assigné un rang dans la colonne. Les voitures qui seront en retard prendront la gauche, et ne pourront sortir

du rang qui leur sera donné, que par ordre du vaguemestre-général.

L'empereur ordonne que toutes les voitures d'équipages qui seront trouvées dans les colonnes d'infanterie, de cavalerie, ou d'artillerie, soient brûlées, ainsi que les voitures de la colonne des équipages qui quitteront leur rang et intervertiront leur marche, sans la permission expresse du vaguemestre-général.

A cet effet, il sera mis un détachement de cinquante gendarmes à la disposition du vaguemestre-général, qui est responsable, ainsi que tous les officiers de la gendarmerie et les gendarmes, de l'exécution de ces dispositions, desquelles le succès de la campagne peut dépendre.

Par ordre de l'empereur,

Le maréchal d'empire, major-général,
Signé, duc de DALMATIE.

N° X.

Ordre de mouvement au maréchal Grouchy.

Charleroi, le 16 juin 1815.

Monsieur le maréchal, l'empereur ordonne que vous vous mettiez en marche avec les 1er, 2e et 4e corps de cavalerie, et que vous les dirigiez sur Sombref, où vous prendrez position. Je donne pareil ordre à M. le lieutenant-général Vandamme, pour le 3e corps d'infanterie, et à M. le lieutenant-général Gérard, pour le 4e; et je préviens ces deux généraux qu'ils sont sous vos ordres, et qu'ils doivent vous envoyer immédiatement des officiers pour vous instruire de leur marche et prendre des instructions. Je leur dis cependant que, lorsque S. M. sera présente, ils pourront recevoir d'elle des ordres directs, et qu'ils doivent continuer à m'envoyer les rapports de service et états qu'ils ont coutume de fournir.

Je préviens aussi monsieur le général Gérard que, dans son mouvement sur Sombref, il doit laisser la ville de Fleurus à gauche, afin d'éviter l'encombrement; ainsi vous lui donnerez une direction, pour qu'il marche, d'ailleurs bien réuni, à

portée du 3ᵉ corps, et soit en mesure de concourir à l'attaque de Sombref, si l'ennemi fait résitance.

Vous donnerez aussi des instructions en conséquence à M. le lieutenant-général Vandamme.

J'ai l'honneur de vous prévenir que M. le comte de Valmy a reçu ordre de se rendre à Gosselies, avec le 3ᵉ corps de cavalerie, où il sera à la disposition de monsieur le prince de la Moskowa. Le 1ᵉʳ régiment de hussards rentrera dans la journée au 1ᵉʳ corps de cavalerie; je prendrai à ce sujet les ordres de l'empereur.

J'ai l'honneur de vous prévenir que M. le maréchal prince de la Moskowa reçoit ordre de se porter, avec le 1ᵉʳ et le 2ᵉ corps d'infanterie et le 3ᵉ de cavalerie, à l'intersection des chemins dite les Trois-Bras (les Quatre-Bras), sur la route de Bruxelles, et qu'il détachera un fort corps à Marbais, pour se lier avec vous sur Sombref, et seconder au besoin vos opérations.

Aussitôt que vous vous serez rendu maître de Sombref, il faudra envoyer une avant-garde à Gembloux, et faire reconnaître toutes les directions qui aboutissent à Sombref, particulièrement la grande route de Namur, en même temps que vous établirez vos communications avec le maréchal Ney.

La garde impériale se dirige sur Fleurus.

Par ordre de l'empereur,

Le duc de DALMATIE.

N° XI.

Premier ordre.

Charleroi, le 16 juin 1815.

Monsieur le maréchal, l'empereur vient d'ordonner à M. le comte de Valmy, commandant le 3e corps de cavalerie, de se réunir et de se diriger sur Gosselies, où il sera à votre disposition.

L'intention de S. M. est que la cavalerie de la garde, qui a été portée sur la route de Bruxelles, reste en arrière, et rejoigne le restant de la garde impériale; mais, pour qu'elle ne fasse pas de mouvement rétrograde, vous pourrez, après l'avoir fait remplacer sur la ligne, la laisser un peu en arrière, où il lui sera envoyé des ordres dans le mouvement de la journée. M. le lieutenant-général Lefebvre Desnouettes enverra à cet effet un officier pour prendre des ordres.

Veuillez m'instruire si le 1er corps a opéré son mouvement, et quelle est ce matin la position exacte des 1er et 2e corps de l'armée, et des deux divisions de cavalerie qui y sont attachées, en me faisant connaître ce qu'il y a d'ennemis devant vous, et ce qu'on a appris.

Signé, duc de DALMATIE, major-général.

N° XII.

Deuxième ordre.

Charleroi, le 16 juin 1815.

Monsieur le maréchal, un officier de lanciers vient de dire à l'empereur que l'ennemi *présentait* des masses du côté des Quatre-Bras. Réunissez les corps des comtes Reille et d'Erlon à celui du comte de Valmy, qui se met à l'instant en route pour vous joindre. Avec ces forces, vous devez battre et détruire tous les corps ennemis qui peuvent se présenter. Blücher était hier à Namur, et il n'est pas vraisemblable qu'il ait porté des troupes vers les Quatre-Bras; ainsi vous n'avez affaire qu'à ce qui vient de Bruxelles.

Le maréchal Grouchy va faire le mouvement sur Sombref que je vous ai annoncé, et l'empereur va se rendre à Fleurus; c'est là où vous adresserez vos nouveaux rapports à S. M.

Signé, duc de DALMATIE.

N° XIII.

Troisième ordre.

En avant de Fleurus, le 16 juin 1815.

Monsieur le maréchal, l'empereur me charge de vous prévenir, que l'ennemi a réuni un corps de troupes entre Sombref et Bry, et qu'à deux heures et demie M. le maréchal Grouchy, avec les 3ᵉ et 4ᵉ corps, l'attaquera. L'intention de S. M. est que vous attaquiez aussi ce qui est devant vous, et qu'après l'avoir vigoureusement poussé, vous rabattiez sur nous, pour concourir à envelopper le corps dont je viens de vous parler. Si ce corps était enfoncé auparavant, alors S. M. ferait manœuvrer dans votre direction, pour hâter également vos opérations.

Instruisez de suite l'empereur de vos dispositions et de ce qui se passe sur votre front.

Signé, duc de DALMATIE.

N° XIV.

Quatrième ordre.

En avant de Fleurus, le 16 juin, à trois heures un quart.

Monsieur le maréchal, je vous ai écrit, il y a une heure, que l'empereur ferait attaquer l'ennemi à deux heures et demie, dans la position qu'il a prise entre Saint-Amand et Bry. En ce moment l'engagement est très-prononcé. S. M. me charge de vous dire que vous devez manœuvrer sur-le-champ, de manière à envelopper la droite de l'ennemi, et tomber à bras raccourcis sur ses derrières. Cette armée est perdue si vous agissez vigoureusement; *le sort de la France est dans vos mains.* Ainsi, n'hésitez pas un instant pour faire le mouvement que l'empereur vous ordonne, et dirigez-vous sur les hauteurs de Bry et Saint-Amand, pour concourir à une victoire peut-être décisive.

L'ennemi est pris en flagrant délit, au moment où il cherche à se réunir aux Anglais.

Signé, duc de DALMATIE.

Cet ordre fut remis à six heures du soir, par le colonel Forbin-Janson.

N° XV.

Fleurus, 17 juin 1815.

Monsieur le maréchal, le général Flahaut, qui arrive à l'instant, fait connaître que vous êtes dans l'incertitude sur les résultats de la journée d'hier. Je crois cependant vous avoir prévenu de la victoire que l'empereur a remportée. L'armée prussienne a été mise en déroute. Le général Pajol est à sa poursuite sur les routes de Namur et de Liége. Nous avons déjà plusieurs milliers de prisonniers, et trente pièces de canon. Nos troupes se sont bien conduites. Une charge de six bataillons de la garde, des escadrons de service, et de la division de cavalerie du général Delort, a percé la ligne ennemie, porté le plus grand désordre dans ses rangs, et enlevé la position.

L'empereur se rend au moulin de Bry, où passe la grande route qui conduit de Namur aux Quatre-Bras; il n'est donc pas possible que l'armée anglaise puisse agir devant vous. Si cela était, l'empereur marcherait directement sur elle par la route des Quatre-Bras, tandis que vous l'attaqueriez de front avec vos divisions, qui à présent doivent être réunies. Ainsi instruisez S. M. de la

position exacte des divisions, et de tout ce qui se passe devant vous.

L'empereur espère et désire que vos sept divisions d'infanterie et la cavalerie soient réunies et formées, et qu'ensemble elles n'occupent pas une lieue de terrain, pour les avoir bien dans votre main et les employer au besoin.

L'intention de S. M. est que vous preniez position aux Quatre-Bras, ainsi que l'ordre vous en a été donné; mais si, par impossible, cela ne peut avoir lieu, rendez-en compte *sur-le-champ* avec détail, et l'empereur s'y portera, *ainsi* que je vous l'ai dit. Si au contraire il n'y a *qu'une* arrière-garde, attaquez-la et prenez position.

(*) La journée d'aujourd'hui est nécessaire pour terminer cette opération et pour compléter les munitions, rallier les militaires isolés, et faire rentrer les détachemens. Donnez des ordres en conséquence, et assurez-vous que tous les blessés sont pansés et transportés sur les derrières. L'on s'est plaint que les ambulances n'avaient pas fait leur devoir.

Le fameux partisan Lutzow, qui a été pris, disait que l'armée prussienne était perdue, et que Blücher avait exposé une deuxième fois la monarchie prussienne.

Signé, le duc de DALMATIE.

(*) Il semble qu'il y ait une lacune, car l'avant-dernier paragraphe n'a aucune liaison avec le précédent.

N° XVI.

En avant de Ligny, le 17, à midi.

Monsieur le maréchal, l'empereur vient de faire prendre position, en avant de Marbais, à un corps d'infanterie et à la garde impériale. S. M. me charge de vous dire que son intention est que vous attaquiez les ennemis aux Quatre-Bras, pour les chasser de leur position, et que le corps qui est à Marbais secondera vos opérations. S. M. va se rendre à Marbais, et elle attend vos rapports avec impatience.

Signé, le duc de DALMATIE.

N° XVII.

Premier ordre au maréchal Grouchy.

En avant de la ferme de Caillou,
le 18 juin à dix heures du matin.

Monsieur le maréchal, l'empereur a reçu votre dernier rapport daté de Gembloux; *vous ne parlez à S. M. que des deux colonnes prussiennes qui ont passé à Sauvenières et Sart-à-Walhain;* cependant des rapports disent qu'une troisième colonne, qui était assez forte, a passé à Gery et Gentines, se dirigeant sur Wavre.

L'empereur me charge de vous prévenir qu'en ce moment S. M. va faire attaquer l'armée anglaise, qui a pris position à Waterloo, près de la forêt de Soignes; ainsi S. M. désire que vous dirigiez vos mouvemens sur Wavre, afin de vous rapprocher de nous, vous mettre en rapport d'opérations, et lier les communications; poussant devant vous les corps de l'armée prussienne qui ont pris cette direction et qui ont pu s'arrêter à Wavre, où vous devez arriver le plus tôt possible. Vous ferez suivre les colonnes ennemies qui ont pris sur votre droite, *par quelques corps légers,* afin d'observer leurs mouvemens et ramasser leurs

traînards. Instruisez-moi immédiatement de vos dispositions et de votre marche, ainsi que des nouvelles que vous avez sur les ennemis, *et ne négligez pas de lier vos communications avec nous;* l'empereur désire avoir très-souvent de vos nouvelles.

Le duc de DALMATIE.

—

N° XVIII.

Ordre donné sur le champ de bataille de Mont-Saint-Jean.

Le 18 juin, vers onze heures.

Une fois que l'armée sera rangée en bataille, à peu près à une heure après *midi*, au moment où l'empereur en donnera l'ordre au maréchal Ney, l'attaque commencera par s'emparer du village de Mont-Saint-Jean, où est l'intersection des deux routes. A cet effet, les batteries de douze du 2e corps et celles du 6e, se réuniront à celles du 1er corps. Ces vingt-quatre bouches à feu tireront sur les troupes de Mont-Saint-Jean, et le comte d'Erlon commencera l'attaque, en portant en avant sa division de gauche, et la soutenant, selon les circonstances, par les divisions du 1er corps.

Le 2e corps s'avancera à mesure pour garder la hauteur du comte d'Erlon. Les compagnies de sapeurs du 1er corps seront prêtes, pour se barricader sur le Mont-Saint-Jean.

(Dicté par l'empereur Napoléon.)

N° XIX.

Second ordre au maréchal Grouchy.

Du champ de bataille de Waterloo,
le 18 juin à une heure après midi.

Monsieur le maréchal, vous avez écrit ce matin à deux heures à l'empereur, que vous marchiez sur Sart-à-Walhain : donc votre projet était de vous porter à Corbaix ou à Wavre. Ce mouvement est conforme aux dispositions de S. M., qui vous ont été communiquées.

Cependant l'empereur m'ordonne de vous dire, que vous devez toujours manœuvrer dans notre direction. C'est à vous à voir le point où nous sommes, pour vous régler en conséquence, et pour lier nos communications, ainsi que pour être toujours en mesure pour tomber sur quelques troupes ennemies, qui chercheraient à inquiéter notre droite, et les écraser. En ce moment la bataille est engagée sur la ligne de Waterloo, ains i manœuvrez pour joindre notre droite.

Le duc de DALMATIE.

P. S. Une lettre, qui vient d'être interceptée,

porte que le général Bülow doit attaquer notre flanc. Nous croyons apercevoir ce corps sur les hauteurs de Saint-Lambert; ainsi ne perdez pas un instant pour vous rapprocher de nous et nous joindre, et pour écraser Bülow, que vous prendrez en flagrant délit.

N° XX.

Rapport du duc de Wellington, adressé au comte Bathurst, principal secrétaire-d'État de S. M. pour le département de la guerre.

Waterloo, le 19 juin 1815.

Milord, Napoléon ayant réuni, du 10 au 14 de ce mois, le 1er, 2e, 3e, 4e et 6e corps de l'armée française, ainsi que la garde impériale, et presque toute la cavalerie, sur la Sambre et sur le terrain situé entre cette rivière et la Meuse, s'avança le 15, à la pointe du jour, et attaqua les postes prussiens établis à Thuin et à Lobes, sur la Sambre.

Je ne connus ces événemens que dans la soirée du 15; et sur-le-champ je donnai l'ordre aux troupes de se préparer à marcher; ensuite je les fis diriger contre la gauche de l'ennemi, aussitôt que j'eus appris que son mouvement s'opérait sur Charleroi.

L'ennemi chassa, ce jour-là, les postes prussiens de leurs positions sur la Sambre. Le général Ziethen, qui commandait le corps de troupes

établi à Charleroi, se retira sur Fleurus. Le maréchal prince Blücher concentra l'armée prussienne sur Sombref, occupant les villages de Saint-Amand et de Ligny, situés en face de sa position.

L'ennemi continua sa marche sur la route de Charleroi à Bruxelles, et, dans la soirée du même jour, le 15, il attaqua une brigade de l'armée hollandaise, sous le commandement du prince de Weimar, laquelle était postée à Frasnes, et il la força de se retirer jusqu'à la ferme nommée *les* Quatre-Bras, située sur le chemin.

Le prince d'Orange la renforça de *suite* d'une autre brigade de la même division, commandée par le général Perponcher, et, le lendemain matin, de bonne heure, il reprit le terrain qu'il avait perdu; ce qui le rendit maître des communications avec la position du maréchal Blücher, par Nivelles et Bruxelles.

Dans l'intervalle, j'avais fait marcher toute l'armée sur les Quatre-Bras, et la division aux ordres du lieutenant-général Picton arriva à deux heures et demie du soir, suivie du corps de troupes du duc de Brunswick, et ensuite du contingent de Nassau.

En même temps, l'ennemi commença à attaquer, avec toutes ses forces, le prince Blücher, à l'exception des 1er et 2e corps, et d'un corps de cavalerie, général Kellermann, qui attaqua notre position aux Quatre-Bras.

L'armée prussienne conserva sa position avec

sa bravoure et sa persévérance accoutumées, malgré la grande disparité des forces, le 4e corps, sous les ordres du général Bülow, n'ayant point encore rejoint : il me fut impossible de lui donner du renfort comme je le désirais, étant attaqué moi-même, et les troupes, surtout la cavalerie, qui avait une longue marche à faire pour me joindre, n'étant point encore arrivées.

Nous conservâmes aussi notre position, et repoussâmes les efforts que fit l'ennemi pour s'en rendre maître. Il nous attaqua à plusieurs reprises avec des corps nombreux d'infanterie et de cavalerie, soutenus par une artillerie formidable; fit plusieurs charges de cavalerie sur notre infanterie, et fut toujours repoussé avec la plus grande vigueur. Dans cette affaire, S. A. R. le prince d'Orange, le duc de Brunswick, le lieutenant-général Thomas Picton, le major-général sir James Kempt et sir Denis Pack, qui se trouvèrent engagés depuis le commencement de l'affaire, se distinguèrent, ainsi que les lieutenant-général baron Alten, major-général Halkett, lieutenant-général Cooke, majors-généraux Maitland et Bing, à mesure qu'ils arrivèrent successivement. Les troupes de la 5e division, et celles du corps de Brunswick, furent engagées pendant longtemps, et se conduisirent avec la plus grande bravoure, surtout les 28e, 42e, 79e, 92e, ainsi que le bataillon d'Hanovriens.

Notre perte a été considérable, comme votre

Seigneurie le verra par les états que j'envoie. J'ai particulièrement à regretter S. A. S. le duc de Brunswick, qui a été tué en combattant vaillamment à la tête de ses troupes.

Quoique le maréchal Blücher eût conservé sa position à Sombref, il se trouva si affaibli par la violence du combat qu'il avait eu à soutenir, qu'il se détermina, lorsqu'il vit que le 4ᵉ corps n'arrivait pas, à reculer et à concentrer son armée sur Wavre. Il se mit en marche dans la nuit, après que l'affaire fut finie.

Ce mouvement du maréchal m'obligea à en faire un correspondant, et je me retirai de la ferme des Quatre-Bras sur Genappe, et le lendemain 17, à dix heures du matin, je me portai sur Waterloo.

L'ennemi ne fit aucun mouvement pour poursuivre le maréchal Blücher; au contraire, une patrouille, que j'envoyai dans la matinée à Sombref, trouva tout tranquille, et les vedettes de l'ennemi se retirèrent à l'approche de la patrouille. L'ennemi ne fit non plus aucune tentative pour inquiéter notre arrière-garde, quoique notre retraite s'opérât en plein jour; il se contenta de faire suivre, par un gros corps de cavalerie, tiré de son aile droite, la cavalerie sous les ordres du comte d'Uxbridge; ce qui fournit l'occasion à lord Uxbridge de faire une charge à la tête du premier régiment des gardes, au moment où l'ennemi débouchait du village de Genappe. Sa Seigneurie

se loue de la conduite de ce régiment dans cette occasion.

La position que je pris en avant de Waterloo coupait les grandes routes de Charleroi et de Nivelles, et était appuyée, sur la droite, à un ravin près Merke-Braine, qui fut occupé; la gauche s'étendait à une hauteur qui couronne le hameau Ter-la-Haye, qui fut également occupé. En tête, la droite de notre centre, et près la route de Nivelles, nous occupions la maison et le jardin de Hougoumont, ce qui, de ce côté, couvrait notre flanc; en tête de notre centre, sur la gauche, nous occupions la ferme de la Haye-Sainte. Par notre gauche, nous communiquions, par Ohain, avec le maréchal prince Blücher, qui se trouvait à Wavre. Ce maréchal m'avait promis, dans le cas où nous serions attaqués, de me soutenir par un ou plusieurs de ses corps, selon que cela serait jugé nécessaire.

Dans la nuit du 17, et dans la matinée d'hier, l'ennemi rassembla toute son armée, à l'exception du 3e corps, qui fut envoyé pour observer le maréchal Blücher sur une chaîne de hauteurs qui nous faisaient face, et, vers les dix heures, il attaqua, avec la plus grande vigueur, notre poste à Hougoumont. J'avais fait occuper ce poste par un détachement de la brigade des gardes, sous les ordres du général Bing, qui se tint en position en arrière. Ce poste fut pendant quelque temps sous les ordres du lieutenant-colonel Macdonald,

et ensuite sous ceux du colonel Home; et il m'est agréable de pouvoir ajouter que, pendant toute la journée, il fut maintenu avec la plus grande intrépidité par ces braves troupes, nonobstant les efforts répétés de l'ennemi pour s'en emparer.

Cette attaque, sur la droite de notre centre, fut accompagnée d'une forte canonnade sur toute notre ligne, dont l'objet était de soutenir les charges de cavalerie et d'infanterie faites à plusieurs reprises, tantôt simultanément, tantôt l'une après l'autre. Dans une de ces charges, l'ennemi *enleva* la ferme de la Haye-Sainte; le détachement d'infanterie légère à qui la garde en *était* confiée, ayant épuisé toutes ses munitions, et ne pouvant en recevoir, parce que l'ennemi occupait la seule communication que nous avions avec ce point.

L'ennemi chargea à plusieurs reprises notre infanterie avec sa cavalerie, mais ce fut sans succès, et il ne fit par-là que fournir à notre cavalerie l'occasion de faire plusieurs charges brillantes, dans lesquelles se sont particulièrement distinguées la brigade de lord E. Sommerset, composée des gardes-du-corps, des gardes royaux, et du premier régiment de dragons de la garde, et celle du major-général sir N. Ponsonby, qui se sont emparées de plusieurs aigles, et ont fait un grand nombre de prisonniers.

Ces attaques furent répétées jusqu'à environ sept heures du soir, que l'ennemi fit une atta-

que désespérée avec sa cavalerie et son infanterie, soutenues par le feu de l'artillerie, pour forcer la gauche de notre centre, près de la ferme de la Haye-Sainte. Après un combat obstiné, il fut défait; et ayant remarqué que ses troupes se retiraient dans une grande confusion, et que le corps de Bülow avait commencé à marcher, par Frichermont, sur Planchenoit et la Belle-Alliance, dès que je pus apercevoir le feu de ses canons, et que le maréchal Blücher avait joint en personne, avec un corps de son armée, la gauche de notre ligne par Ohain, je me décidai à attaquer l'ennemi, et fis avancer toute la ligne d'infanterie, soutenue par la cavalerie et l'artillerie.

L'attaque réussit complétement sur tous les points; l'ennemi fut chassé de sa position sur les hauteurs, et se retira dans la plus grande confusion, laissant derrière lui, autant que j'en puis juger, cent-cinquante pièces de canon avec leurs munitions, qui tombèrent entre nos mains. Je continuai à le poursuivre long-temps après la chute du jour, et ne cessai qu'à raison de la fatigue de nos troupes, qui combattaient depuis douze heures, et de ce que le maréchal Blücher, avec qui je me trouvai sur la même route, m'assura qu'il poursuivrait l'ennemi toute la nuit. Il m'a fait savoir, ce matin, qu'il avait pris soixante pièces de canon de la garde impériale, et plusieurs voitures, bagages, etc., de Napoléon, qui se trouvaient à Genappe.

Je me propose de marcher, ce matin, sur Nivelles, et de ne pas discontinuer mes opérations.

Votre Seigneurie remarquera qu'une affaire aussi désespérée, et de tels avantages, ne peuvent avoir eu lieu sans une grande perte, et j'ai la douleur d'ajouter que la nôtre a été immense. S. M. a perdu, dans le lieutenant-général Thomas Picton, un officier qui s'était distingué fort souvent à son service; il est mort glorieusement, en conduisant sa division à une charge à la baïonnette, par laquelle une des plus sérieuses *attaques* faites par l'ennemi sur notre position, a été repoussée.

Le comte d'Uxbridge, après avoir, *toute* la journée, combattu avec succès, a reçu une blessure presque au dernier coup de canon qui a été tiré, et je crains que S. M. ne soit *privée* pour quelque temps de ses services.

S. A. R. le prince d'Orange s'est distingué par sa bravoure, jusqu'à ce qu'il ait été blessé à l'épaule d'une balle de fusil, ce qui l'a *obligé* à quitter le champ de bataille.

J'ai la satisfaction d'assurer V. E. que l'armée ne s'est mieux conduite dans aucune occasion. La division des gardes du lieutenant-général Cooke, qui est grièvement blessé, les majors-généraux Maitland et Bing, ont donné un exemple qui a été suivi partout, et il n'y a point d'officiers ni de corps de toute arme qui ne se soient bien conduits.

Je dois pourtant recommander particulièrement à l'attention de S. A. R. le lieutenant-général Henry Clinton, le major-général Adams, le lieutenant-général Charles baron Alten, grièvement blessé, ainsi que le major-général Colin Halkett; les colonels Ompteda, Mitchell, qui commandait une brigade de la quatrième division; les majors-généraux James Kempt et Denis Pack, Lambert, lord Sommerset, sir Willam Ponsonby, Charles Grant, H. Vivian, O. Vandeleur et comte Doernberg. Je dois aussi beaucoup, dans cette occasion, comme dans toutes les autres, au secours du général lord Hill.

L'artillerie et le génie ont été dirigés à ma satisfaction par les colonels sir G. Wood et Smith, et j'ai tout lieu d'être content de la conduite du lieutenant-général Barnes, qui a été blessé, et du colonel Delancey, du quartier-général, qui a été tué par un boulet, dans le milieu de l'affaire. La perte de cet officier est en ce moment fort à regretter pour le service de S. M., ainsi que pour moi en particulier. Je dois aussi beaucoup au courage du lieutenant-colonel lord Fitzroy Sommerset, qui a été grièvement blessé, ainsi qu'aux officiers de mon état-major, qui ont beaucoup souffert dans l'affaire. Le lieutenant-colonel sir Alex Gordon, qui est mort de ses blessures, était un officier de la plus grande espérance.

Le général Kruse, au service de Nassau, s'est également conduit à ma satisfaction, ainsi

que le général Trip, commandant la brigade de grosse cavalerie, et le général Vanhope, commandant une brigade d'infanterie du roi des Pays-Bas.

Les généraux Pozzo di Borgo, Vincent, Müffling et Alava, ont assisté à toute l'affaire, et m'ont rendu tous les services qui étaient en leur pouvoir. Le général Vincent est blessé légèrement, et le général Pozzo di Borgo a reçu une contusion.

Je dois rendre justice au maréchal Blücher et à l'armée prussienne, en attribuant l'heureux résultat de cette terrible journée aux secours qu'ils m'ont donnés à propos, et avec la plus grande cordialité.

Le mouvement du général Bülow, sur les flancs de l'ennemi, a été décisif; et si je ne m'étais pas trouvé moi-même en position de faire l'attaque qui a décidé de l'affaire, il aurait forcé les Français à se retirer, si leurs attaques n'avaient pas réussi, et les aurait au moins empêché d'en tirer aucun fruit si elles avaient eu du succès.

J'envoie, avec cette dépêche, deux aigles que nos troupes ont prises dans l'affaire, et que le major Percy aura l'honneur de mettre aux pieds de S. A. R. Je prends la liberté de le recommander à la protection de Votre Seigneurie.

J'ai l'honneur, etc.,

Signé, WELLINGTON.

P. S. J'ai appris depuis que ma lettre est écrite que le major-général sir W. Ponsonby a été tué; et, en annonçant cette fâcheuse nouvelle à Votre Seigneurie, je dois lui exprimer la douleur que je ressens de la perte d'un officier qui avait déjà rendu de si brillans et importans services, et qui faisait honneur à sa profession.

2° *P. S.* Je n'ai pas encore reçu les listes des tués et blessés, mais je mets ici celle des officiers tués et blessés dans les deux journées, et j'ajoute avec plaisir que le colonel Delancey n'est point mort, mais qu'on espère beaucoup de sa guérison.

Officiers anglais tués.

Le duc de Brunswick-Oels;

Le lieutenant-général Thomas Picton;

Quatre colonels, quatre lieutenans-colonels, sept majors, treize capitaines, deux lieutenans, deux enseignes.

Blessés.

S. A. R. le prince d'Orange, grièvement;

Le lieutenant-général comte d'Uxbridge, la jambe gauche amputée;

Le lieutenant-général Charles Alten, grièvement;

Six majors-généraux, cinq colonels, dix-sept lieutenans-colonels, treize majors, onze capitaines, vingt-trois lieutenans.

N° XXI.

Rapport de l'armée prussienne.

C'est le 15 de ce mois que Napoléon, après avoir réuni, le 14, cinq corps de son armée et plusieurs corps de sa garde entre Maubeuge et Beaumont, a commencé les hostilités. Les points de concentration des quatre corps prussiens étaient Fleurus, Namur, Ciney et Hannut, ce qui permettait d'unir l'armée sur l'un de ces points en vingt-quatre heures.

Le 15, Napoléon s'avança par Thuin, sur les deux rives de la Sambre, contre Charleroi. Le général Ziethen avait réuni le premier corps près Fleurus, et eut ce jour une action très-vive avec l'ennemi, qui, après avoir pris Charleroi, marchait sur Fleurus. Le général Ziethen se maintint dans sa position près cette ville.

Le feld-maréchal Blücher, ayant l'intention de donner une grande bataille à l'ennemi, aussitôt qu'il lui serait possible, dirigea les trois autres corps de l'armée prussienne sur Sombref, à une lieue et demie de Fleurus. Les 2e et 3e corps sont arrivés le 15; le 4e corps n'y parvint que le 16.

Lord Wellington rassembla son armée entre Ath

et Nivelles, ce qui le mettait en état d'appuyer le feld-maréchal Blücher, dans le cas où la bataille aurait lieu le 15.

Bataille de Ligny.

Le 16 juin.

L'armée prussienne était postée sur les hauteurs entre Bry et Sombref, et autour de cette dernière place; elle occupait en grande force les villages de Saint-Amand et Ligny, situés sur son front. A ce moment, il n'y avait encore que trois corps de l'armée réunis. Le 4ᵉ, qui était stationné entre Liège et Hannut, avait été retardé dans sa marche par plusieurs circonstances, et n'avait pu rejoindre. Néanmoins le feld-maréchal Blücher résolut de donner bataille, lord Wellington ayant déjà mis en mouvement, pour le soutenir, une forte colonne de son armée, ainsi que toute sa réserve stationnée dans les environs de Bruxelles, et le 4ᵉ corps prussien étant sur le point d'arriver.

La bataille commença à trois heures après-midi. L'ennemi déploya 130,000 hommes. L'armée prussienne était forte de 80,000 hommes. Le village de Saint-Amand fut le point qu'attaqua d'abord l'ennemi, qui s'en empara après une vigoureuse résistance. Il dirigea ensuite tous ses efforts contre Ligny. C'est un grand village, solidement bâti, et

situé sur un ruisseau du même nom. Là commença un combat qui peut être considéré comme un des plus acharnés dont l'histoire fasse mention. Des villages ont été pris et repris plusieurs fois; mais là, la bataille se donna pendant cinq heures dans le village même, et les mouvemens, au-dessus et au-dessous, eurent lieu sur un très-petit espace de terrain.

De chaque côté, des troupes fraîches arrivaient continuellement. Chaque armée avait, derrière la partie du village qu'elle occupait, de grandes masses d'infanterie qui entretenaient le combat, et étaient continuellement renouvelées par des renforts, qu'elles recevaient de leurs derrières et des hauteurs de droite et de gauche. Environ deux cents bouches à feu tiraient de chaque côté sur le village, où le feu se manifesta plusieurs fois en différens endroits. De temps en temps l'engagement s'étendait à toute la ligne, l'ennemi ayant engagé des troupes avec le troisième corps. Mais le fort du combat avait toujours lieu à Ligny. Les affaires semblaient prendre une tournure favorable pour les troupes prussiennes; une partie du village de Saint-Amand ayant été reprise, par un bataillon que commandait le feld-maréchal en personne, avantage qui avait permis de reprendre la hauteur abandonnée après la perte de Saint-Amand; cependant le combat continuait à Ligny avec la même furie. L'issue semblait dépendre de l'arrivée des troupes anglaises, ou de celles du 4e

corps prussien. En effet, l'arrivée de cette division aurait donné au feld-maréchal les moyens de faire immédiatement, avec son aile droite, une attaque dont on devait attendre un grand succès. Mais on apprit que la division anglaise destinée à nous appuyer, était violemment attaquée par un corps de l'armée française, et qu'elle ne se maintenait qu'avec une extrême difficulté dans sa position aux Quatre-Bras. Le 4e corps prussien n'avait pas paru; en sorte que nous fûmes forcés de soutenir seuls l'engagement avec un ennemi très-supérieur en nombre.

La soirée était déjà très-avancée, que le combat continuait à Ligny avec la même fureur et des succès également balancés. Nous demandâmes, mais en vain, les secours qui nous étaient nécessaires. Le danger devenait d'heure en heure plus urgent; toutes les divisions étaient engagées ou l'avaient été, et il n'y avait aucun corps qui pût nous appuyer. Tout à coup une division d'infanterie ennemie, qui, à la faveur de la nuit, avait tourné le village sans être remarquée, et quelques régimens de cuirassiers qui avaient forcé le passage sur l'autre côté, prirent à revers le corps principal de nos troupes, qui était posté derrière les maisons. Cette surprise de la part de l'ennemi fut décisive, spécialement au moment où notre cavalerie, postée aussi derrière les maisons, avait été repoussée par celle de l'ennemi dans plusieurs attaques répétées.

Notre infanterie, qui était derrière Ligny, ne se laissa pas décourager, quoiqu'elle fût surprise dans les ténèbres, circonstance qui accroît l'idée du danger dans l'esprit des hommes, et quoiqu'elle eût l'idée qu'elle était entourée de tous côtés. Elle se forma en masse, repoussa chaudement toutes les attaques de la cavalerie, et se retira en bon ordre sur les hauteurs, d'où elle continua son mouvement rétrograde sur Tilly. L'irruption subite de la cavalerie ennemie *obligeant* notre artillerie à se retirer précipitamment, plusieurs pièces prirent des directions qui les conduisirent à des défilés, où il y eut du désordre, et quinze tombèrent entre les mains de l'ennemi.

L'armée se reforma à la distance d'un quart de lieue du champ de bataille. L'ennemi ne se hasarda point à la poursuivre. Le village de Bry resta en notre pouvoir pendant toute la nuit, aussi bien que Sombref, où le général Thielemann avait combattu avec le 3e corps, et où il s'était retiré lentement à la chute du jour, par Gembloux. Le 4e corps, commandé par le général Bülow, y arriva enfin pendant la nuit. Le 1er et le 2e corps se mirent en marche le matin, derrière le défilé de Mont-Saint-Guibert. Notre perte en tués et blessés a été grande; mais l'ennemi ne nous fit point d'autres prisonniers que les blessés.

La bataille a été perdue, mais non notre honneur. Nos soldats ont combattu avec une bravoure qui a surpassé tout ce qu'on pouvait attendre.

Leur courage demeura inébranlable, parce que chacun mit sa confiance dans sa propre force. Le feld-maréchal courut dans la journée de grands dangers. Une charge de cavalerie qu'il conduisait ne réussit point, et la cavalerie ennemie le poursuivait vigoureusement. Son cheval ayant été frappé d'un coup de mousquet, l'animal, au lieu de s'arrêter, irrité de sa blessure, se mit au galop, et courut, en furieux, jusqu'à ce qu'il tombât mort. Le feld-maréchal, étourdi de la chute, resta engagé sous le corps de son cheval. Les cuirassiers ennemis, poursuivant leur avantage, avançaient; notre dernier cavalier avait déjà passé le feld-maréchal, et il ne restait avec lui qu'un adjudant, qui venait de mettre pied à terre, résolu de partager son sort. Le danger était grand, mais la Providence veillait sur nous. L'ennemi, continuant sa charge, passa rapidement près du feld-maréchal sans le voir. Un moment après, une seconde charge de cavalerie repoussa l'ennemi, qui passa avec la même rapidité, sans remarquer davantage le feld-maréchal que la première fois. Mais ce ne fut pas sans difficulté qu'on le retira de dessous son cheval mort; il s'éloigna sur le cheval d'un dragon.

Le 17, dans la soirée, l'armée prussienne se concentra dans les environs de Wavre. Napoléon se mit en mouvement contre Wellington, sur la grande route de Charleroi à Bruxelles. Une division anglaise soutint, le même jour, un combat

très-vif près des Quatre-Bras. Lord Wellington prit position sur la route qui conduit à Bruxelles, ayant son aile droite dans la bruyère de la Leud, son centre près de Mont-Saint-Jean, et son aile gauche appuyée à la Haye-Sainte. Lord Wellington écrivit au feld-maréchal, qu'il était résolu à accepter bataille dans cette position, si le feld-maréchal pouvait l'appuyer avec deux corps d'armée. Celui-ci offrit de faire marcher toute son armée, et proposa même, dans le cas où Napoléon n'attaquerait pas, que les alliés allassent l'attaquer le lendemain avec toutes leurs forces.

Cela peut servir à prouver combien peu la bataille du 16 avait désorganisé l'armée prussienne, ou abattu son moral.

Ainsi fut terminée la journée du 17.

Au point du jour, l'armée prussienne commença à se mettre en mouvement. Le 4ᵉ et le 2ᵉ corps marchèrent par Saint-Lambert, où ils devaient prendre une position couverte par la forêt de Frichermont, afin de prendre l'ennemi sur les derrières, quand le moment paraîtrait favorable. Le 1ᵉʳ corps devait agir par Ohain, sur le flanc droit de l'ennemi. Le 3ᵉ corps devait suivre lentement, pour porter des secours en cas de besoin. La bataille commença vers dix heures du matin. L'armée anglaise occupait les hauteurs de Mont-Saint-Jean; celle des Français était sur les hauteurs, devant Planchenoit; la 1ʳᵉ était de quatre-vingt mille hommes, l'ennemi en avait

plus de cent trente mille. En peu de temps la bataille devint générale tout le long de la ligne. Il paraît que Napoléon avait le dessein de pousser l'aile gauche sur le centre, et par-là d'effectuer la séparation de l'armée anglaise de celle de Prusse, qu'il croyait devoir se retirer sur Maëstricht. Dans ce dessein, il avait placé la plus grande partie de sa réserve dans le centre, contre son aile droite; et c'est sur ce point qu'il attaqua avec fureur. L'armée anglaise combattit avec un courage qu'il est impossible de surpasser. Les charges répétées de la vieille garde furent repoussées par l'intrépidité des régimens écossais; et, à chaque charge, la cavalerie française était renversée par la cavalerie anglaise; mais la supériorité en nombre de l'ennemi était trop grande. Napoléon ramenait continuellement des masses considérables; et, quelque fermeté que les troupes anglaises missent pour se maintenir dans leur position, il n'était pas possible que tant d'efforts héroïques n'eussent un terme.

Il était quatre heures et demie. La difficulté extrême du passage par le défilé de Saint-Lambert, avait considérablement retardé la marche des troupes prussiennes; de sorte qu'il n'y avait que deux brigades du 4[e] corps qui fussent arrivées à la position couverte, qui leur avait été assignée. Le moment décisif était arrivé; il n'y avait pas un instant à perdre : les généraux ne le laissèrent pas échapper. Ils résolurent de commen-

cer l'attaque sur-le-champ, avec les troupes qu'ils avaient sous la main. En conséquence, le général Bülow, avec deux brigades et un corps de cavalerie, s'avança rapidement sur le derrière de l'aile droite de l'ennemi. L'ennemi ne perdit pas sa présence d'esprit; il tourna dans l'instant sa réserve contre nous, et de ce côté commença un combat meurtrier. Le succès de ce combat demeura long-temps douteux, pendant que la bataille avec l'armée anglaise continuait avec la même violence.

Vers les six heures du soir, nous reçûmes la nouvelle que le général Thielemann, avec le 3ᵉ corps, était attaqué près de Wavre, par un corps très-considérable de l'ennemi, et que déjà l'on se disputait la possession de la ville. Le feld-maréchal, cependant, ne fut pas beaucoup inquiet de cette nouvelle. C'était sur le lieu où il était, et non pas ailleurs, que l'affaire devait se décider. On ne pouvait obtenir la victoire que par un combat soutenu continuellement avec la même opiniâtreté, et par de nouvelles troupes; et, si on pouvait l'emporter sur le lieu où l'on était, tout revers, du côté de Wavre, était de peu de conséquence. C'est pourquoi les colonnes continuèrent leur mouvement. Il était sept heures et demie, et l'issue de la bataille était encore incertaine. Tout le 4ᵉ corps et une partie du 2ᵉ, sous le général Pirch, avaient été successivement engagés. Les troupes françaises combattaient avec toute la fureur du désespoir; cependant on pou-

vait apercevoir quelque incertitude dans leurs mouvemens, et on observa que quelques pièces de canon se retiraient. Dans ce moment, les premières colonnes du corps du général Ziethen arrivèrent sur les points d'attaque, près du village de Smohain, sur le flanc gauche de l'ennemi; elles chargèrent sur-le-champ. Ce moment décida la défaite de l'ennemi. Son aile droite fut rompue en trois endroits, et il abandonna ses positions. Nos troupes se précipitèrent alors au pas de charge, et attaquèrent l'ennemi de tous les côtés, pendant que toute la ligne anglaise s'avançait.

Les circonstances étaient extrêmement favorables à l'attaque par l'armée prussienne : le terrain s'élevait en amphithéâtre, de manière que notre artillerie pouvait ouvrir librement son feu, du sommet de plusieurs hauteurs qui s'élevaient graduellement l'une au dessus de l'autre, et entre lesquelles les troupes descendues dans les plaines se formaient en brigades, et dans le plus grand ordre, tandis que de nouvelles troupes se développaient continuellement au sortir de la forêt, sur les hauteurs de derrière. L'ennemi, cependant, conservait encore des moyens de retraite, jusqu'à ce qu'on eut emporté, après plusieurs attaques sanglantes, le village de Planchenoit, qui était, sur ses derrières, défendu par la garde. Dès ce moment-là, la retraite devint une déroute qui s'étendit bientôt à toute l'armée française.

Il était neuf heures et demie. Le feld-maréchal assembla tous les officiers supérieurs, et donna ordre d'envoyer à la poursuite de l'ennemi jusqu'au dernier cavalier. L'avant-garde de l'armée accéléra sa marche. L'armée française, poursuivie sans relâche, était entièrement désorganisée. La chaussée présentait l'image d'une immense quantité de canons, de caissons, de chariots, de bagages, d'armes et de débris de toute espèce. Ceux de l'ennemi qui voulaient se reposer, ne s'attendant pas à être poursuivis si vivement, furent poussés successivement de plus de neuf bivacs; dans quelques villages il cherchèrent à tenir; mais aussitôt qu'ils entendaient le son du tambour ou des trompettes, ils lâchaient pied, ou se jetaient dans les maisons, et là, ils étaient taillés en pièces ou faits prisonniers. Le clair de lune favorisait beaucoup la poursuite de l'ennemi, qui n'était qu'une chasse continuelle, soit dans les champs, soit dans les maisons.

L'ennemi s'était retranché à Genappe, avec du canon et des chariots renversés. Nous fûmes exposés en y entrant à un feu très-vif de mousqueterie, auquel nous répondîmes par quelques coups de canon suivis d'un *houra*, et bientôt après la ville fut à nous. Ce fut-là qu'entre autres équipages, on prit la voiture de Napoléon; il venait de la quitter pour monter à cheval, et avec tant de précipitation, qu'il y avait oublié son épée et son chapeau. Les affaires continuèrent ainsi

jusqu'à la pointe du jour. Environ quarante mille hommes dans le plus grand désordre furent tout ce que l'ennemi put sauver dans sa retraite par Charleroi. Vingt-sept pièces de canon furent tout ce qu'il emmena de sa nombreuse artillerie.

L'ennemi a dépassé, dans sa fuite, ses places fortes, seule défense de ses frontières, qui, maintenant sont franchies par nos armées.

A trois heures, Napoléon avait expédié du champ de bataille un courrier pour Paris, portant la nouvelle que la victoire n'était plus douteuse : quelques heures après il n'avait plus d'armée. On n'a pas encore une exacte connaissance de la perte de l'ennemi : il suffit de savoir que les deux tiers de cette armée sont tués, blessés ou prisonniers; au nombre de ces derniers sont les généraux Mouton, Duhesme, Cambrone; jusqu'à ce moment environ trois cents canons, et au delà de cinq cents caissons, sont en notre pouvoir.

Peu de victoires ont été aussi complètes; et certainement il n'y a point d'exemple qu'une armée, deux jours après une bataille perdue, ait engagé un tel combat, et l'ait si glorieusement soutenu. Honneur aux troupes capables de tant de constance et de valeur! Au milieu de la position occupée par l'armée française, et absolument sur la hauteur, est située une ferme nommée la Belle-Alliance. La marche de toutes les colonnes prussiennes était dirigée sur cette ferme,

qu'on pouvait apercevoir de tous côtés. C'est là que Napoléon se trouvait pendant la bataille; c'est là qu'il donnait ses ordres; qu'il se flattait de la victoire, et c'est là que sa perte fut décidée. C'est là aussi que se rencontrèrent, dans l'obscurité et par un heureux hasard, le feld-maréchal Blücher et lord Wellington, et qu'ils se saluèrent mutuellement comme vainqueurs.

En commémoration de l'alliance qui existe aujourd'hui entre les nations anglaise et prussienne, de la réunion des deux armées, et de leur confiance réciproque, le feld-maréchal a demandé que cette bataille portât le nom de la Belle-Alliance.

Par ordre du feld-maréchal Blücher,

Le général GNEISENAU.

N° XXII.

État des pertes des armées coalisées et française, dans le nord, du 15 juin au 3 juillet 1815.

		Le 15 juin.	Le 16.	Le 17.	Le 18.	Le 20.	Du 18 au 26.	Les 27 et 28.	Les 2 et 3 juillet.	Du 19 au 3 juillet.	Total.
Armée Prussienne.	Prem. corps.	1200	12,045	»	317	»	26	102	1276	»	14,966
	Deuxième *id.*	»	5,655	»	329	1646	»	»	1000	»	8,630
	Troisième *id.*	»	2,300	»	2,424	»	»	»	»	»	4,724
	Quatrième *id.*	»	»	»	6,808	»	»	»	»	261	7,069
	TOTAL. . .	1200	20,000	»	9,878	1646	26	102	2276	261	35,389
Armée Anglo-Batave.	Anglais. . . .	»	2,480	145	8,358	»	»	»	»	»	10,983
	Légion.. . . .	»	520	»	1,380	»	»	»	»	»	1,900
	Hanovriens. .	»	414	123	1,940	»	»	»	»	»	2,477
	Hollandais.. .	»	600	»	3,547	»	»	»	»	»	4,147
	Brunswick . .	»	900	»	1,000	»	»	»	»	»	1,900
	Nassau	»	»	»	1,000	»	»	»	»	»	1,000
	TOTAL GÉNÉRAL. . .	1200	24,914	268	27,103	1646	26	102	2276	261	57,796
Armée française.		100	10,310	»	26,708	150	»	300	500	»	38,068

La perte des armées coalisées a été déduite en entier de leurs rapports officiels, qui, sans doute, ne sont pas exagérés.

N° XXIII.

Discours de M. de Lafayette.

Messieurs, lorsque, pour la première fois depuis tant d'années, j'élève une voix *que les anciens amis de la liberté reconnaîtront encore*, je me trouve chargé de vous parler des dangers de notre patrie, que vous seuls, dans cette conjoncture, avez les moyens de sauver. Des bruits sinistres circulent au dehors : malheureusement ils sont fondés; maintenant donc *il est temps de se rallier autour de l'ancien étendard tricolore*, l'étendard de 89, l'étendard de la liberté, de l'ordre public. l'étendard *que seuls nous devons défendre, contre les prétentions étrangères et la trahison intérieure.* Permettez, Messieurs, à un vétéran de cette cause sacrée, qui a toujours été étranger à l'esprit de faction, de vous soumettre quelques résolutions préliminaires dont j'espère que vous apprécierez la nécessité.

Article 1er.

La chambre des représentans déclare que l'indépendance de la nation est menacée.

ART. 2.

La chambre des représentans se déclare en permanence; toute tentative pour la dissoudre est un crime de haute trahison; quiconque se montrera coupable de cette tentative, sera regardé comme traître à la patrie, et jugé comme tel.

ART. 3.

L'armée de ligne et la garde nationale, qui se sont battues et se battent encore pour la défense de la liberté, l'indépendance et le territoire de la France, ont bien mérité de la patrie.

ART. 4.

Le ministre de l'intérieur est invité à réunir l'état-major général, les commandans et les majors légionnaires de la garde nationale de Paris, pour aviser aux moyens d'armer et de compléter cette garde urbaine, dont le patriotisme et le zèle, éprouvé pendant dix ans, offrent une garantie sûre à la liberté, à la prospérité et à la tranquillité de la capitale, et à l'inviolabilité des représentans de la nation.

ART. 5.

Les ministres de la guerre, des affaires étrangères, de la police et de l'intérieur, sont invités à se rendre sans délai à l'assemblée.

N° XXIV.

Message porté par le ministre d'État Regnault de Saint-Jean-d'Angely.

L'empereur est arrivé à onze heures; il a fait assembler le conseil des ministres; il a annoncé que l'armée, après une victoire signalée dans les plaines de Fleurus, et dans laquelle la fleur de l'armée prussienne avait été détruite, donna une grande bataille, deux jours après, à quatre lieues de Bruxelles. L'armée anglaise fut battue pendant toute la journée et obligée d'abandonner le champ de bataille. Nous avions pris six drapeaux anglais et la journée était décidée, lorsque, vers le soir, des mécontens répandirent l'alarme et occasionèrent un désordre, que la présence de S. M. n'avait pu empêcher, à cause de l'obscurité. Le résultat fut un désastre que rien ne put réparer dans le moment; l'armée se rallie sous les murs d'Avesnes et de Philippeville. S. M. a passé par Laon, et là elle a donné ordre que la levée en masse de la garde nationale des départemens arrêtât les fuyards; elle est revenue à Paris pour conférer avec les ministres sur les moyens de rétablir le matériel de l'armée. L'intention de S. M. est

aussi de concerter avec la chambre les mesures législatives que les circonstances exigent. S. M. est occupée en ce moment à rédiger des propositions, pour que la chambre les prenne en considération.

N° XXV.

Déclaration au peuple français.

Français!

En commençant la guerre pour soutenir l'indépendance nationale, je comptais sur la réunion de tous les efforts, de toutes les volontés, et le concours de toutes les autorités nationales; j'étais fondé à en espérer le succès, et j'avais bravé toutes les déclarations des puissances contre moi.

Les circonstances me paraissent changées. Je m'offre en sacrifice à la haine des ennemis de la France. *Puissent-ils être sincères dans leurs déclarations, et n'en avoir réellement voulu qu'à ma personne!* Ma vie politique est terminée, et je proclame mon fils, sous le titre de Napoléon II, empereur des Français.

Les ministres actuels formeront provisoirement le conseil du gouvernement. L'intérêt que je porte à mon fils m'engage à inviter les chambres à organiser sans délai la régence, par une loi.

Unissez-vous tous pour le salut public, et pour rester une nation indépendante.

Le 22 juin 1815.

Signé, Napoléon.

N° XXVI.

Résolution de la chambre des représentans, le 23 juin.

La chambre des représentans, délibérant sur les diverses propositions faites à sa séance, et mentionnées dans son procès-verbal, passe à l'ordre du jour, motivé :

1° Sur ce que Napoléon II est devenu empereur des Français, par le fait de l'abdication de Napoléon Ier et par la force des constitutions de l'empire ;

2° Sur ce que les deux chambres ont voulu et entendu, par leur arrêté à la date d'hier, portant nomination d'une commission de gouvernement provisoire, assurer à la nation les garanties dont elle a besoin, dans les circonstances extraordinaires où elle se trouve, pour sa liberté et son repos, au moyen d'une administration qui ait toute la confiance du peuple.

Le présent acte sera transmis à la chambre des pairs par un message.

N° XXVII.

Proclamation du gouvernement provisoire.

Paris, le 24 juin 1815.

FRANÇAIS!

Dans l'espace de quelques jours, des succès glorieux et des revers affreux ont de nouveau agité vos destinées.

Un grand sacrifice a paru nécessaire à votre paix et à celle du monde : Napoléon a abdiqué le pouvoir impérial ; son abdication a été le terme de sa vie politique ; son fils est proclamé.

Votre constitution nouvelle, qui n'avait encore que de bons principes, va recevoir tous ses développemens et ses principes mêmes vont être assurés et agrandis.

Il n'existe plus de pouvoirs jaloux l'un de l'autre ; l'espace est libre au patriotisme éclairé de vos représentans ; et les pairs, qui se rassemblent, pensent et votent comme vos mandataires.

Après vingt-cinq années de tempêtes politiques, voici le moment où tout ce qui a été conçu de sage, de sublime sur les institutions sociales, peut être perfectionné encore dans les vôtres.

Que la raison et le génie parlent, et de quelque

côté que se fasse entendre leur voix, elle sera écoutée.

Des plénipotentiaires sont partis pour traiter au nom de la nation, et négocier, avec les puissances de l'Europe, cette paix qu'elles ont promises, à une condition qui est aujourd'hui remplie.

Le monde entier va être attentif comme vous à leur réponse; *leur réponse fera connaître si la justice et les promesses des rois sont quelque chose sur la terre.*

Français! soyez unis, ralliez-vous tous dans des circonstances si graves.

Que les discordes civiles s'apaisent; que les dissensions mêmes se taisent en ce moment, où vont se discuter les grands intérêts des nations.

Soyez unis du nord de la France aux Pyrénées, de la Vendée à Marseille.

Quel qu'ait été son parti, quels que soient ses dogmes politiques, quel homme, né sur le sol de la France, pourrait ne pas se ranger sous le drapeau national, pour défendre l'indépendance de la patrie!

On peut détruire en partie des armées; mais, l'expérience de tous les siècles et de tous les peuples le prouve, on ne détruit pas, on ne soumet pas surtout une nation intrépide, qui combat pour la justice et pour la liberté.

L'empereur s'est offert en sacrifice en abdiquant.

Les membres du gouvernement se dévouent, en acceptant de vos représentans les rênes de l'état.

La commission du gouvernement,

Vu la résolution des chambres, portant que tous les Français sont appelés à la défense de la patrie, arrête ce qui suit.

ARTICLE 1er.

Les jeunes gens de 1815 restant des cent soixante mille hommes, dont la levée a été ordonnée le 9 octobre 1813, seront sur-le-champ mis en activité.

ART. 2.

Les jeunes gens de 1815, mariés antérieurement à la publication du présent arrêté, sont dispensés de l'appel.

ART. 3.

Les individus faisant partie des bataillons de gardes nationales, de grenadiers ou de chasseurs mobilisés, qui appartiennent aux classes levées en 1813 et années antérieures, sont mis à la dis-

position du gouvernement, pour être employés dans l'armée de ligne, soit en corps de bataillons, soit en les incorporant dans les cadres de l'armée.

ART. 4.

Les individus mariés, compris dans l'article précédent, resteront dans les bataillons de garnison.

ART. 5.

Les bataillons de la garde nationale qui auront ainsi fourni des hommes à l'armée, seront complétés par les départemens auxquels ils appartiennent.

ART. 6.

Les autorités administratives, chargées d'opérer ce complétement, appelleront d'abord, à cet effet, les hommes non mariés ou les hommes veufs sans enfans.

ART. 7.

Le ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au bulletin des lois.

N° XXVIII.

LOI.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

La commission du gouvernement a proposé et les chambres ont adopté ce qui suit :

ARTICLE 1er.

La ville de Paris est en état de siége.

ART. 2.

Les autorités civiles conserveront l'exercice de leurs fonctions.

ART. 3.

Pendant la durée de l'état de siége, la commission du gouvernement prendra toutes les mesures, pour garantir la sûreté des personnes et des propriétés, et la tranquillité de la capitale. La présente loi, discutée, délibérée et adoptée par la chambre des pairs et par celle des représentans, sera exécutée comme loi de l'état.

La commission, etc.

Extrait des minutes de la secrétairerie d'État.

Paris, le 28 juin 1815.

La commission du gouvernement,

Vu la délibération des deux chambres portant que la ville de Paris est en état de siége, arrête ce qui suit :

ARTICLE 1er.

Les approches de la capitale seront seules défendues; elles le seront par les troupes de ligne, qui resteront campées hors des murs.

ART. 2.

La tranquillité sera maintenue dans l'intérieur par la garde nationale ordinaire, laquelle ne sera employée extérieurement, que sur les demandes qu'en pourraient faire les légions ou bataillons de cette garde.

ART. 3.

Les tirailleurs de la garde nationale serviront, conformément à l'offre qu'ils ont faite, comme auxiliaires avec les troupes de ligne, à la défense des postes les plus rapprochés de la place.

ART. 4.

Les habitans des campagnes se hâteront de faire entrer dans la place la plus grande quantité possible de subsistances, et travailleront aux retranchemens qui doivent couvrir les troupes.

ART. 5.

L'armée du nord se rendra sans délai sous les murs de Paris.

ART. 6.

Les anciens militaires en état de porter les armes, et tous ceux qui sont absens de leurs drapeaux, se rallieront à cette armée, et seront incorporés dans les cadres.

ART. 7.

Les troupes qui sont sur le Rhin et sur les frontières de la Suisse, maintiendront leurs positions et défendront les places fortes.

ART. 8.

Les troupes qui sont sur la rive gauche de la Loire, formeront à Orléans une armée de réserve.

ART. 9.

Les hostilités n'empêcheront point de continuer les négociations qu'il sera possible d'entretenir pour obtenir la paix à des conditions honorables.

ART. 10.

Le ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent arrêté.

N° XXIX.

Napoléon aux braves soldats de l'armée devant Paris.

Malmaison, le 25 juin 1815.

Soldats !

Quand je cède à la nécessité qui me force de m'éloigner de la brave armée française, j'emporte avec moi l'heureuse certitude qu'elle justifiera, par les services éminens que la patrie attend d'elle, les éloges que nos ennemis eux-mêmes ne peuvent pas lui refuser.

Soldats, je suivrai tous vos pas quoique absent. Je connais tous les corps, et aucun d'eux ne remportera un avantage signalé sur l'ennemi, que je ne rende justice au courage qu'il aura déployé. Vous et moi nous avons été calomniés. Des hommes, absolument indignes d'apprécier vos travaux, ont vu dans les marques d'attachement que vous m'avez données, un zèle dont j'étais le seul objet. Que vos succès futurs leur apprennent que c'était la patrie par-dessus tout que vous serviez en m'obéissant, et que si j'ai

quelque part à votre affection, je le dois à mon ardent amour pour la France, notre mère commune.

Soldats, encore quelques efforts, et la coalition est dissoute. Napoléon vous reconnaîtra aux coups que vous allez porter.

Sauvez l'honneur, l'indépendance des Français. Soyez jusqu'à la fin tels que je vous ai connus depuis vingt ans, et vous serez invincibles.

NAPOLÉON.

N° XXX.

Le message dont Napoléon chargea le général Beckers, était verbal, et à peu près de la teneur suivante :

« Au moment où vous stipulez les intérêts de la « nation, où vos plénipotentiaires sont auprès des « souverains étrangers, pour stipuler au nom de « Napoléon II, les négociations peuvent être faci- « litées, et le succès en peut être assuré par une « attaque rapide et franche, qui repousserait les « Anglais et les Prussiens au delà des frontières.....

« Mais si des mouvemens militaires aussi pronon- « cés vous inquiétaient, sur les conséquences qu'ils « pourraient avoir, je donne ma parole d'éloigner « seulement les étrangers à vingt lieues de Paris, « et de les tenir à cette distance, jusqu'à ce que « les négociations soient assez avancées, pour que « la nation n'ait plus à craindre de voir les débris « des armées anglaises et prussiennes lui venir « imposer des lois à Paris. J'offre de me remettre « à la tête de l'armée, non plus comme le sou- « verain de la France, mais comme un soldat « qui peut encore guider les Français dans le che-

« min de l'honneur. Je vous engage ma parole « qu'après avoir atteint le but auquel vous devez « tendre, je me dépouillerai de toute autorité, de « tout commandement, et je saurai subir la des- « tinée qui m'est réservée. »

N° XXXI.

Précis des instructions données aux plénipotentiaires français.

Paris, le 23 juin 1815.

Le salut de la patrie est attaché à deux questions essentielles. L'indépendance nationale et l'intégralité du territoire.

L'indépendance nationale ne peut être complète, qu'autant que les coalisés respecteront les constitutions et le droit d'hérédité qu'elles établissent pour le fils de l'empereur. Les modifications qu'ont reçues la déclaration du 13 mars et le traité du 25, peuvent appuyer les représentations des plénipotentiaires à cet égard.

Les coalisés peuvent objecter que la prise d'armes de la nation a détruit la distinction qu'ils avaient établie entre Napoléon et la France. Il est facile de répondre, que le devoir sacré de l'honneur a obligé la nation de se rallier pour défendre le prince qu'elle avait choisi. Que si la déclaration des coalisés était sincère, cette sincérité devrait se manifester en respectant l'indépendance nationale, lorsque l'abdication de Napoléon repla-

çait nécessairement la France en état de paix avec les puissances.

Les coalisés pourraient refuser de reconnaître le gouvernement provisoire, et cela pour profiter des avantages de leur position militaire, comme étant le résultat d'un ordre de choses qui n'est pas légal à leurs yeux. La sagesse des plénipotentiaires y répondra, s'appuyant de l'exemple de l'Angleterre.

Une autre objection serait, que le véritable vœu de la France n'étant pas bien connu, il faudrait d'abord rétablir ce qui existait avant le mois de mars, sauf à la nation à se déclarer après. L'Angleterre a, en pareil cas, répondu que le fait de la possession du pouvoir autorise celui qui en est revêtu à traiter. Refuser de rien reconnaître serait porter la France à chercher les ressources du désespoir.

Les coalisés peuvent, sans imposer les Bourbons, refuser le fils de Napoléon. Ils peuvent trouver des prétextes mêmes dans le danger d'une longue minorité. La minorité étant un état de langueur, est par elle-même une garantie de la tranquillité. Le vœu national est fortement prononcé pour la paix. Le plus solide garant que puissent donner les coalisés de leur désir de respecter l'indépendance de la France, est de renoncer au rétablissement des Bourbons. Le retour de cette famille, entourée d'hommes qui ont cessé d'être Français, rallumerait toutes les haines, et

écarterait toute idée de tranquillité. Son exclusion est une condition absolue de la tranquillité de l'Europe et de la France.

La question de l'intégralité du territoire se lie à celle de l'indépendance. Si la guerre a été faite à Napoléon seul, ce qui était convenable en 1814, sous le rapport des limites de la France, ne peut pas cesser de l'être en 1815.

Ainsi les deux objets principaux sont l'indépendance et l'intégralité de la France. Elles sont indivisibles et ne sont susceptibles d'aucune modification.

Les propositions incidentes qui s'accorderaient avec ces bases seront reçues, mais seulement pour en rendre compte et demander des instructions et des ordres; dans le cas où l'admission entière des principes, ou bien des explications admissibles pourraient amener à traiter, il est important de conclure préalablement un armistice général et de le conclure le plus tôt possible.

Un devoir sacré est de stipuler la sûreté et l'inviolabilité de l'empereur Napoléon, hors du territoire français.

Les intérêts de l'Angleterre, de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse n'étant pas les mêmes, il faudra tirer parti de cette diversité : l'Autriche peut désirer s'unir à la France; la Russie n'a plus rien à gagner; l'Angleterre offrira plus de difficultés, non pas pour les principes, mais par sa volonté.

N° XXXII.

Lettre du duc de Wellington.

Au quartier-général, le 28 juin.

Monsieur le comte, j'ai eu l'honneur de recevoir votre lettre en date du 25 ; j'ai déjà écrit aux commissaires nommés pour traiter de la paix avec les puissances alliées, sur la proposition d'une suspension d'hostilités ; V. Ex. a vu la réponse que j'ai donnée, et à laquelle je n'ai rien à ajouter. Quant à ce qui regarde un passe-port et un sauf-conduit pour Napoléon Bonaparte, pour passer aux États-Unis, je suis forcé d'informer V. Ex. que je ne suis pas autorisé par mon gouvernement à satisfaire à cette demande.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Signé, WELLINGTON.

N° XXXIII.

Note des Coalisés.

Étant stipulé dans le traité d'alliance qu'aucune des parties ne négociera séparément, ni ne conclura de traité ou d'armistice, autrement que de commun accord, les trois cours ici présentes ne peuvent entrer dans aucune négociation. Les cabinets se réuniront aussitôt que possible. Les trois souverains regardent comme une condition préliminaire et essentielle, pour toute espèce de paix, et pour une tranquillité véritable, que Napoléon Bonaparte soit mis à l'avenir hors d'état de troubler la paix de la France et de l'Europe; après ce qui est arrivé au mois de mars, les puissances doivent exiger qu'il soit confié à leur garde.

Haguenau, le 1er juillet 1815, à neuf heures du matin.

Signé, WALLMODEN, CAPO-D'ISTRIA, KNESEBECK.

N° XXXIV.

Lettre de Fouché à Wellington.

Paris, le 27 juin 1815.

Milord, vous venez d'agrandir votre nom par de nouvelles victoires remportées sur les Français. C'est donc par vous surtout que les Français sont connus et appréciés. Vous voterez pour leurs droits au milieu des puissances de l'Europe.

Dans ce conseil de souverains, votre crédit et votre influence ne peuvent être moindres que votre gloire.

Les vœux des nations, qui ne calomnient ni ne flattent, ont fait connaître votre caractère. Dans toutes vos conquêtes, votre droit des gens a été la justice, et votre politique a paru la voix de votre conscience.

Vous trouverez les demandes que nous faisons, par nos plénipotentiaires, conformes à la justice la plus rigoureuse.

La nation Française veut vivre sous un monarque. Elle veut aussi que ce monarque règne sous l'empire des lois.

La république nous a fait connaître tout ce

qu'ont de funeste les excès de la liberté; l'empire, tout ce qu'a de funeste l'excès du pouvoir. Notre vœu, et il est immuable, est de trouver à égale distance de ces excès, l'indépendance, l'ordre et la paix de l'Europe. Tous les regards, en France, sont fixés sur la constitution de l'Angleterre; nous ne prétendons pas être plus libres, mais nous ne consentirons pas à l'être moins.

Les représentans du peuple français travaillent à son pacte social. Les pouvoirs seront séparés, mais non divisés. C'est de leur séparation même qu'on veut faire naître leur harmonie. Dès que ce traité aura reçu la signature du souverain qui sera appelé à gouverner la France, ce souverain recevra le sceptre et la couronne des mains de la nation.

Dans l'état actuel des lumières de l'Europe, un des plus grands malheurs du genre humain, ce sont les divisions de la France et de l'Angleterre: unissons-nous pour le bonheur du monde.

Milord, nul homme en ce moment, ne peut aussi puissamment que vous concourir à mettre l'humanité tout entière sous un meilleur génie et dans une meilleure condition.

Je prie V. S., etc.

Signé, le duc d'OTRANTE.

Précis des instructions des commissaires chargés de négocier un armistice.

Paris, le 27 juin 1815.

Les prétentions de Blücher sont telles, que, combinées avec celles des autres chefs des coalisés, elles seraient effrayantes. Le motif que Blücher met en avant, *la sûreté de son armée*, est illusoire, et n'a de but que d'augmenter indéfiniment ses avantages. La déclaration du chef prussien, de ne conclure d'armistice qu'avec des avantages immenses, présente beaucoup de difficultés. Il ne faut cependant pas se retrancher dans une négative absolue, si les conditions ne dépassent pas le vrai intérêt public.

S'il fallait consentir à la cession d'une place, ce ne pourrait être qu'à la condition qu'elle garantirait un armistice jusqu'à la paix.

Il est d'une grande importance d'obtenir la ligne de la Somme, pour la démarcation de l'armistice. Si l'ennemi exigeait plus, et qu'on ne pût s'y refuser, il faudrait que la ligne fût tracée entre la Somme et l'Oise, à vingt lieues de Paris.

Il est indispensable que l'armistice soit commun aux armées prussienne et anglaise.

On tâchera d'y inclure les armées des autres puissances, sur la base du *statu quo*. Les négocia-

tions devant nécessairement se prolonger un peu, il est nécessaire d'obtenir une suspension préparatoire, de deux jours au moins, de la marche des troupes. Il faut aussi stipuler que les coalisés ne lèveront point de contributions extraordinaires.

Quoique leur mission ne soit que la conclusion d'un armistice, ils devront cependant recueillir de la part des généraux ennemis, à l'égard de la forme du gouvernement de la France et des vues des souverains, tout ce qui leur paraîtra être de quelque influence sur le parti définitif à prendre par le gouvernement.

Il est possible qu'on soit obligé *d'élargir les bases* qui ont été tracées aux plénipotentiaires. Mais s'il fallait donner la main à des arrangemens *d'une autre nature*, et qu'on ne pût pas sauver *dans toute sa plénitude le principe de notre indépendance*, il est un devoir sacré de chercher à échapper à la plus grande partie des inconvéniens d'une modification.

Les commissaires répondront aux objections relatives à la personne de Napoléon, par la communication des résolutions prises par le gouvernement. (De faire garder Napoléon par le général Beckers.)

N° XXXV.

Lettre du maréchal Davoust à Wellington.

Au quartier-général de la Villette, le 30 juin 1815.

Milord, vos mouvemens hostiles continuent, quoique, suivant leurs déclarations, les motifs de la guerre que nous font les souverains alliés, n'existent plus, puisque l'empereur Napoléon a abdiqué.

Au moment où le sang est de nouveau sur le point de couler, je reçois de M. le duc d'Albuféra la dépêche télégraphique dont je vous envoie copie. Milord, je garantis sur mon honneur cet armistice. Toutes les raisons que vous auriez de continuer les hostilités sont détruites, parce que vous ne pouvez pas avoir d'autres instructions de votre gouvernement, que celles que les généraux autrichiens tiennent du leur.

Je fais à votre Seigneurie la demande formelle de cesser immédiatement toutes hostilités, et que l'on s'occupe d'un armistice, en attendant la décision du congrès. Je ne puis croire, milord, que ma demande restera sans effet; vous prendriez sur vous une grande responsabilité aux yeux de vos nobles compatriotes.

Nul autre motif que celui de faire cesser l'effusion du sang, et l'intérêt de ma patrie, ne m'ont dicté cette lettre.

Si je me présente sur le champ de bataille avec l'idée de vos talens, j'y porterai la conviction de combattre pour la plus sainte des causes, celle de la défense et de l'indépendance de ma patrie, et quel qu'en soit le résultat, je mériterai, milord, votre estime.

Agréez, etc.

Signé, le maréchal prince d'Eckmühl.

Une lettre pareille fut écrite à Blücher; voici sa réponse :

A mon quartier-général, le 1er juillet 1815.

Monsieur le maréchal, il n'est pas vrai que tous les motifs de guerre entre les puissances alliées et la France aient cessé parce que Napoléon a abdiqué; il n'a abdiqué que conditionnellement et en faveur de son fils, et les décisions des puissances réunies excluent du trône, non-seulement Napoléon, mais tous les membres de sa famille.

Si le général Frimont s'est cru autorisé à conclure un armistice avec le général ennemi qui lui était opposé, ce n'est point un motif pour

nous d'en faire autant. Nous poursuivons notre victoire, et Dieu nous en a donné la volonté et les moyens.

Prenez garde à ce que vous faites, M. le maréchal, et ne plongez pas encore une ville dans le malheur; car vous savez ce que le soldat irrité se permettrait, si votre capitale était prise d'assaut.

Voulez-vous vous charger des malédictions de Paris, comme de celles de Hambourg?

Nous voulons entrer dans Paris, pour protéger les honnêtes gens contre le pillage, dont les honnêtes gens sont menacés par la canaille. Un armistice satisfaisant ne peut être conclu que dans Paris. Vous ne méconnaîtrez sans doute pas, M. le maréchal, cette situation où nous nous trouvons envers votre nation.

Au reste, M. le maréchal, je vous observe que si vous voulez traiter avec nous, il est singulier que vous arrêtiez, contre le droit des gens, nos officiers porteurs de lettres et de missions (*).

J'ai l'honneur d'être, dans les formes de la politesse convenue, M. le maréchal, votre dévoué serviteur,

Signé, BLÜCHER.

(*) A qui Blücher envoyait-il des officiers, dont le général en chef français ne devait pas connaître la mission? Était-ce à Fouché? Mais le maréchal Davoust n'aurait pas arrêté des dépêches adressées au chef du gouvernement français. C'étaient donc, et on n'en peut pas douter, des missions d'espionnage.

N° XXXVI.

Délibération de la commission du gouvernement.

Du 1er juillet 1815.

La commission arrête ce qui suit :

ARTICLE 1er.

M. le maréchal prince d'Eckmühl réunira ce soir, à neuf heures, à son quartier-général de la Villette, un conseil de guerre, auquel il appelera les officiers généraux commandant les corps d'armée sous ses ordres, *qu'il croira susceptibles d'éclairer la délibération*, ainsi que les officiers-généraux commandant en chef l'artillerie et le génie.

ART. 2.

Tous les maréchaux présens à Paris, et le lieutenant-général Gazan, sont invités à se rendre au conseil et à concourir à la délibération.

ART. 3.

L'objet de la délibération se composera des questions suivantes :

1° Quel est l'état des retranchemens et leur armement, tant sur la rive droite que sur la rive gauche de la Seine?

2° L'armée peut-elle défendre toutes les approches de Paris, même sur la rive gauche de la Seine?

3° L'armée pourrait-elle recevoir le combat sur tous les points à la fois?

4° En cas de revers, le général en chef pourrait-il réserver ou recueillir des moyens, pour s'opposer à l'entrée de vive force?

5° Existe-t-il des munitions suffisantes pour plusieurs combats?

6° Enfin, peut-on répondre du sort de la capitale, et pour combien de temps?

ART. 4.

Il sera dressé procès-verbal de la délibération du conseil de guerre, et ce procès-verbal sera signé par MM. les maréchaux et officiers généraux présens.

ART. 5.

L'expédition de ce procès-verbal sera adres-

sée, *séance tenante*, à la commission du gouvernement.

ART. 6.

Le ministre de la guerre est chargé de la prompte exécution de cet arrêté.

Après que le conseil de guerre se fut séparé, on adressa au gouvernement un prétendu procès-verbal portant les réponses suivantes :

A la 1re *question.* — L'état des retranchemens et leur armement à la rive droite de la Seine, quoiqu'incomplet, est en général assez satisfaisant. Sur la rive gauche, les retranchemens peuvent être considérés comme nuls.

A la 2e. — Elle le pourrait, mais non pas indéfiniment et elle ne doit pas s'exposer à manquer de vivres et de retraite.

A la 3e. — Il est difficile que l'armée puisse être attaquée sur tous les points à la fois ; mais, si cela arrivait, il y aurait peu d'espoir de résistance.

A la 4e. — Aucun général ne peut répondre des suites d'une bataille.

A la 5e. — Oui.

A la 6e. — Il n'y a aucune garantie à cet égard.

N° XXXVII.

Lettre de Ziethen au maréchal Davoust.

Le 2 juillet 1815.

Monsieur le général, le général Revest m'a communiqué verbalement que vous demandiez un armistice, pour traiter de la reddition de la ville de Paris.

En conséquence, monsieur le général, je dois vous déclarer que je ne suis nullement autorisé à accepter un armistice ; je n'ose même point annoncer cette demande à S. A. le maréchal Blücher ; mais cependant, si les députés du gouvernement déclarent à mon aide-de-camp, le comte Westphalen, qu'ils veulent rendre la ville, *et que l'armée veut se rendre aussi*, j'accorderai une suspension d'armes.

J'en ferai part alors à S. A. le prince Blücher, pour traiter sur les autres articles.

Signé, ZIETHEN.

N° XXXVIII.

Convention militaire.

Aujourd'hui 3 juillet, les commissaires nommés par les commandans en chef des armées respectives, savoir : le baron Bignon, ayant le porte-feuille des affaires étrangères; le comte Guilleminot, chef de l'état-major général de l'armée française; le comte de Bondy, préfet du département de la Seine, munis des pleins pouvoirs du maréchal prince d'Eckmühl, commandant en chef de l'armée française, d'une part: et le major-général baron Müffling, muni des pleins pouvoirs de S. A. le feld-maréchal prince de Blücher, commandant en chef de l'armée prussienne; le colonel Harvey, muni des pleins pouvoirs de S. E. le duc de Wellington, commandant en chef de l'armée anglaise, d'autre part; sont convenus des articles suivans :

ARTICLE 1er.

Il y aura une suspension d'armes entre les armées alliées, commandées par S. A. le prince Blücher et S. E. le duc de Wellington, et l'armée française sous les murs de Paris.

ART. 2.

L'armée française se mettra en marche demain, pour prendre sa position derrière la Loire. Paris sera entièrement évacué en trois jours, et le mouvement derrière la Loire sera effectué sous huit jours.

ART. 3.

L'armée française emportera avec elle tout son matériel, son artillerie de campagne, ses caisses militaires, chevaux et effets de régimens, sans exception. Toutes les personnes attachées aux dépôts seront aussi emmenées, ainsi que celles qui appartiennent aux différentes branches de l'administration de l'armée.

ART. 4.

Les malades et les blessés, et les officiers de santé qu'il sera nécessaire de laisser avec eux, seront sous la protection spéciale des commandans en chef des armées anglaise et prussienne.

ART. 5.

Les militaires et employés, que l'article précédent concerne, auront la liberté, immédiatement

après leur guérison, de rejoindre les corps auxquels ils appartiennent.

ART. 6.

Les femmes et enfans de tous les individus appartenant à l'armée française, auront la liberté de rester à Paris. Les femmes mariées pourront quitter Paris pour rejoindre l'armée, et emporter avec elles leurs propriétés et celles de leurs maris.

ART. 7.

Les officiers de la ligne employés avec les fédérés, ou avec les tirailleurs de la garde nationale, pourront ou rejoindre l'armée, ou retourner chez eux, ou dans leur pays natal.

ART. 8.

Demain, 4 juillet, à midi, Saint-Denis, Saint-Ouen, Clichy et Neuilly seront rendus; après-demain 5, à la même heure, Montmartre sera rendu; le 3e jour 6, toutes les barrières seront rendues.

ART. 9.

Le service de la ville de Paris continuera d'être

fait par la garde nationale, et par le corps de la gendarmerie municipale.

ART. 10.

Les commandans en chef des armées anglaise et prussienne s'engagent *à respecter*, et à faire respecter, par leurs subordonnés, les *autorités actuelles, aussi long-temps qu'elles existeront*.

ART. 11.

Les propriétés publiques, à l'exception de *celles qui ont rapport à la guerre*, soit qu'elles appartiennent au gouvernement ou qu'elles dépendent des autorités municipales, seront respectées, et les puissances alliées n'interviendront en aucune manière dans leur administration et direction.

ART. 12.

Les personnes et propriétés individuelles seront également respectées. Les habitans, et en général tous les individus qui seront dans la capitale, continueront de jouir de leurs droits et libertés, *sans être recherchés*, soit en raison des emplois qu'ils occupent ou ont occupés, ou de leur conduite ou opinions politiques.

ART. 13.

Les troupes étrangères ne mettront aucun obstacle à l'approvisionnement de la capitale, et elles protégeront, au contraire, l'arrivée et libre circulation des articles qui seront destinés pour elle.

ART. 14.

La présente convention sera observée et sera prise pour règle des relations mutuelles, jusqu'à la conclusion de la paix. En cas de rupture, elle devra être dénoncée dans les formes usités, au moins dix jours d'avance.

ART. 15.

S'il survient des difficultés dans l'exécution d'aucun des articles de la présente convention, l'interprétation en sera faite en faveur de l'armée française et de la ville de Paris.

ART. 16.

La présente convention est déclarée commune à toutes les armées alliées, *pourvu qu'elle soit ratifiée* par les puissances dont ses armées dépendent.

ART. 17.

Les ratifications seront échangées demain 4 juillet, à 6 heures du matin, au pont de Neuilly.

ART. 18.

Il sera nommé de part et d'autre des commissaires, pour surveiller l'exécution de la présente convention.

Fait et signé à Saint-Cloud, en triplicata, par les commissaires nommés ci-dessus, les jour et an susdits.

Signé, le baron BIGNON, le comte GUILLEMINOT, le comte de BONDY; le baron de MÜFFLING, F. B. HARVEY, colonel.

Approuvé et ratifié la présente suspension d'armes, à Paris, le 3 juillet 1815.

BLÜCHER, WELLINGTON.

Approuvé,

Le maréchal prince d'ECKMÜHL.

N° XXXIX.

Remercîmens à l'armée de Paris.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

Les chambres, vu la convention faite avec les généraux des puissances alliées, ont adopté ce qui suit :

ARTICLE 1er.

Les chambres votent des remercîmens aux braves de toutes armes, qui ont si vaillamment défendu les approches de la capitale.

ART. 2.

Elles chargent spécialement le gouvernement de s'occuper sans délai à faire liquider les pensions, et distribuer les secours auxquels ont droit les militaires blessés, les veuves et les enfans de tous les citoyens morts en combattant pour la patrie.

ART. 3.

Les chambres déclarent qu'elles ne cesseront

de s'occuper, avec sollicitude et affection, des armées françaises, de leur situation, de leurs besoins. Elles leur rappellent que c'est encore sur leur fidélité à leurs drapeaux, sur l'énergie de leurs dispositions, sur la fermeté de leur contenance, sur la régularité de leur discipline, sur leur amour de la patrie, que reposent la garantie de l'ordre public dans l'intérieur, l'indépendance nationale, et une heureuse influence sur les négociations avec les alliés.

Art. 4.

La chambre vote également des remercîmens à la garde nationale parisienne, qui s'est si noblement partagée entre le maintien de l'ordre dans la cité, et la défense contre les ennemis hors des murs; aux fédérés; aux tirailleurs; aux élèves des écoles polytechnique, de droit, de médecine et d'Alfort; de l'école normale; des lycées, qui ont rivalisé de zèle et de courage.

Art. 5.

La cocarde, le drapeau, le pavillon aux trois couleurs sont mis sous la sauve-garde spéciale des armées, des gardes nationales et de tous les citoyens.

La présente résolution, etc.

Donné à Paris, le 4 juillet 1815.

N° XL.

Proclamation de la commission du gouvernement.

Français!

Dans les circonstances difficiles où les rênes de l'état nous ont été confiées, il n'était pas en notre pouvoir de maîtriser le cours de événemens et d'écarter tous les dangers; mais nous devions défendre les intérêts du peuple et de l'armée, également compromis dans la cause d'un prince abandonné par la fortune et par la volonté nationale.

Nous devions conserver à la patrie les restes précieux de ces braves légions, dont le courage est supérieur aux revers, et qui ont été victimes d'un dévouement que la patrie réclame aujourd'hui.

Nous devions garantir la capitale des horreurs d'un siége ou des chances d'un combat; maintenir la tranquillité publique, au milieu du tumulte et des agitations de la guerre, soutenir les espérances des amis de la liberté, au milieu des craintes et des inquiétudes d'une *prévoyance soupçonneuse;* nous devions surtout arrêter l'effusion

inutile du sang ; il fallait opter entre une existence nationale assurée, ou courir le risque d'exposer la patrie et les citoyens à un bouleversement général, qui ne laisserait plus ni espérance ni avenir.

Aucun des moyens de défense que le temps et nos ressources permettaient, rien de ce qu'exigeait le service des *camps* et de la cité n'a été négligé.

Tandis qu'on terminait la pacification de l'Ouest, des plénipotentiaires se rendaient auprès des puissances alliées, et toutes les pièces de cette négociation ont été mises sous les yeux de nos représentans.

Le sort de la capitale est réglé par une convention; ses habitans, dont la fermeté, le courage et la persévérance sont au-dessus de tout éloge, ses habitans en conservent la garde. Les déclarations des souverains de l'Europe doivent inspirer trop de confiance, leurs promesses ont été trop solennelles, pour craindre que nos libertés et nos plus chers intérêts puissent être sacrifiés à la victoire.

Nous recevons enfin *les garanties*, qui doivent prévenir ces triomphes alternatifs et passagers des factions, qui nous agitent depuis vingt-cinq ans, qui doivent terminer nos révolutions, et confondre, sous une protection commune, tous les partis qu'elle a fait naître et tous ceux qu'elle a combattus.

Les garanties qui jusqu'ici n'ont existé que dans nos principes et dans notre courage, nous les trouverons dans nos lois, dans nos constitutions, dans notre système représentatif, car, quelles que soient les lumières, les vertus, les qualités personnelles du monarque, elles ne suffisent jamais pour mettre le peuple à l'abri de l'oppression, de la puissance des préjugés, de l'orgueil, de l'injustice des cours, et de l'ambition des courtisans.

Français! la paix est nécessaire à votre commerce, à l'amélioration de vos mœurs, au développement des ressources qui vous restent; soyez unis, et vous touchez au terme de vos maux. Le repos de l'Europe est inséparable du vôtre; l'Europe est intéressée à votre tranquillité et à votre bonheur.

Donné à Paris, le 5 juillet 1815.

N° XLI.

Déclaration de la chambre des représentans.

Les troupes des puissances alliées sont sur le point d'occuper la capitale.

La chambre des représentans continuera néanmoins à siéger au milieu des habitans de Paris, où le vœu du peuple a appelé ses mandataires.

Mais, dans ces graves circonstances, la chambre des représentans se doit à elle-même, elle doit à la France et à l'Europe, de déclarer ses sentimens et ses principes.

Elle déclare donc qu'elle fait un appel solennel *à la fidélité et au patriotisme de la garde nationale de Paris*, chargée du dépôt de la représentation nationale.

Elle déclare qu'elle se repose avec la plus haute confiance sur les principes de morale, d'honneur, sur la magnanimité des puissances alliées, et sur leur respect pour l'indépendance de la nation, si hautement exprimé dans leurs manifestes.

Elle déclare que le gouvernement français, quel qu'en puisse être le chef, doit réunir les vœux de la nation, légalement émis, et se coor-

donner avec les autres gouvernemens, pour devenir un lien commun et la garantie de la paix entre la France et l'Europe.

Elle déclare qu'aucun monarque ne peut offrir de garantie réelle, s'il ne jure d'observer une constitution, délibérée par la représentation nationale et acceptée par le peuple. Ainsi tout gouvernement qui n'aurait d'autre titre que des acclamations et la volonté d'un parti, ou qui serait imposé par la force; tout gouvernement qui n'adopterait pas les couleurs nationales et ne garantirait pas : la liberté des citoyens; — l'égalité des droits civils et politiques; — la liberté de la presse; — la liberté des cultes; - le système représentatif; — le libre consentement des levées d'hommes et d'impôts; — la responsabilité des ministres; — l'irrévocabilité des ventes des biens nationaux de toute origine; — l'inviolabilité des propriétés; — l'abolition de la dîme, de la noblesse ancienne et nouvelle, héréditaire, et de la féodalité; — l'abolition de toute confiscation de biens; — l'oubli entier des opinions et des votes politiques émis jusqu'à ce jour; — l'institution de la légion-d'honneur; - les récompenses dues aux officiers et aux soldats; — les secours dus à leurs veuves et à leurs enfans; — l'institution du jury; — l'inamovibilité des juges; — le paiement de la dette publique, n'aurait qu'une existence éphémère, et n'assurerait point la tranquillité de la France et de l'Europe.

Que si les bases énoncées dans cette déclara-

tion pouvaient être méconnues ou violées, les représentans du peuple français s'acquittent aujourd'hui d'un devoir sacré, protestant d'avance, à la face du monde entier, contre la violence et l'usurpation. Ils confient le maintien des dispositions qu'ils proclament à tous les bons Français, à tous les cœurs généreux, à tous les esprits éclairés, à tous les hommes jaloux de leur liberté; enfin, aux générations futures.

N° XLII.

Message de la commission du gouvernement.

Monsieur le président, jusqu'ici nous avons dû croire que les souverains alliés n'étaient point unanimes, sur le choix du prince qui doit régner en France; nos plénipotentiaires nous en ont donné les mêmes assurances à leur retour.

Cependant les ministres et les généraux des puissances alliées ont déclaré hier, dans les conférences qu'ils ont eues avec le président de la commission, que tous les souverains s'étaient engagés à replacer Louis XVIII sur le trône, et qu'il doit faire, ce soir ou demain, son entrée dans cette capitale.

Les troupes étrangères viennent d'occuper les Tuileries, où siége le gouvernement.

Dans cet état de choses, nous ne pouvons plus que faire des vœux pour la patrie, et, nos délibérations n'étant plus libres, nous croyons devoir nous séparer.

Le maréchal prince d'Essling et le préfet de la Seine ont été chargés de veiller au maintien de

l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publiques.

J'ai l'honneur de vous offrir, M. le président, les nouvelles assurances de ma haute considération.

N° XLIII.

Convention pour l'armée du Rhin.

Pour conclure la présente convention, ont été munis de pleins pouvoirs, de la part de M. le comte Rapp, général en chef de l'armée du Rhin, le lieutenant-général commandant du génie, baron de Maureillan, et de la part de S. A. le prince de Hohenzollern-Hechingen, général en chef des armées alliées en Alsace, le lieutenant-général comte Vacquant Geozelles, lesquels sont convenus de ce qui suit :

Article 1er.

Il y aura entre les armées respectives, une suspension d'armes, qui s'étendra à toutes les places fortes sous les ordres du général en chef de l'armée du Rhin, savoir : Strasbourg, Landau, Lichtenberg, la Petite-Pierre, Phalzbourg, Schelestadt, Neuf-Brisach, Fort-Mortier, *Huningue* et Béfort.

Art. 2.

La présente suspension d'armes ne pourra pas être dénoncée avant dix jours de la date de sa ra-

tification; mais les hostilités ne pourront commencer que quarante-huit heures après la dénonciation, pendant lequel temps, les forteresses ci-dessus dénommées pourront en être prévenues.

ART. 3.

Les armées respectives, ainsi que les corps de blocus, conserveront leurs positions respectives, telles qu'elles étaient au moment de la conclusion du présent armistice.

ART. 4.

Il sera envoyé, par le général en chef de l'armée française, un officier, porteur de la présente convention, et accompagné par un officier de l'armée alliée. Ces officiers seront chargés d'établir, par des communications mutuelles, quelle était la position des avant-postes autour de ces forteresses, au moment de la conclusion de la présente convention.

ART. 5.

La dénonciation du présent armistice ne peut avoir lieu, que de la part des généraux en chef de l'armée française ou de l'armée alliée.

ART. 6.

Le général qui dénoncera l'armistice enverra trois officiers pour en prévenir les forteresses, savoir : un à Schelestadt, Neuf-Brisach, Fort-Mortier, Huningue et Béfort; le second à Phalzbourg, Lichtenberg et la Petite-Pierre; le troisième à Landau. Le général qui recevra la dénonciation, sera tenu de faire accompagner chacun d'eux par un officier de son armée, afin que cette notification soit faite de la même manière que celle de l'armistice.

ART. 7.

Si, dans l'espace de dix jours, aucune dénonciation n'a eu lieu, le commandant en chef de l'armée des alliés s'engage à permettre, de cinq en cinq jours, une communication entre le commandant en chef de l'armée française et ceux des places ci-dessus mentionnées, au moyen d'officiers escortés, ainsi qu'il a été déterminé par l'article précédent.

ART. 8.

L'armée française, désirant envoyer une députation à Paris, pour prendre les ordres du gou-

vernement, le commandant en chef de l'armée des alliés délivrera des passe-ports à cette députation, composée d'un lieutenant-général, un maréchal de camp et huit officiers supérieurs, et la fera accompagner par un officier, qui lui facilitera les moyens d'arriver au plus tôt à sa destination.

ART. 9.

Les commandans en chef des armées respectives conviendront entre eux, dans les vingt-quatre heures, du mode par lequel les lettres et paquets du gouvernement, et tous autres adressés à l'armée et aux places fortes, et *vice versâ*, parviendront à leur adresse et les courriers pourront passer.

ART. 10.

La présente convention entre les deux armées, n'ayant pour objet que d'éviter toute effusion de sang inutile, il n'y est rien établi relativement au territoire quelconque qui doit être occupé par l'armée française, pendant la durée des négociations de paix présumées; cet objet devant d'ailleurs être traité, dans les conventions générales entre les puissances alliées et le gouvernement français.

ART. 11.

Le présent armistice ne sera valable qu'après avoir été ratifié.

Ainsi fait et conclu au quartier-général de l'île de Wacken, le 22 juillet 1815.

N° XLIV.

Convention pour l'armée des Alpes.

ARTICLE 1er.

Il y a suspension d'armes entre les deux armées.

ART. 2.

La ligne de démarcation, entre elles, part de Mâcon, passe par Beaujeu, Chasselay, Tarare, Montrottier, Izeron, Saint-Andeol, Condrieux, exclusivement, et de là, le long de la rive gauche du Rhône, jusqu'à l'embouchure de l'Isère, le long de cette rivière jusqu'à Grenoble; mais dans le cas où cette ville serait déjà prise, la ligne se dirige sur Vizille et de là le long de la Romanche jusqu'à Almont. Les troupes qui sont dans le département des Hautes-Alpes conserveront les positions qu'elles occupaient le jour de la signature de la présente convention.

ART. 3.

Le 13 juillet, l'armée française quittera sa po-

sition actuelle et occupera les ouvrages de Montesny entre le Rhône et la Saône. Le 14, avant le coucher du soleil, ces ouvrages seront remis aux troupes autrichiennes, ainsi que les ouvrages avancés des Brotteaux et de la Guillottière; le 15, les faubourgs et les ouvrages des Brotteaux et de la Guillottière seront remis de même; le 16, le faubourg de la Croix-Rousse, et la barrière de Sainte-Claire; enfin, le 17, avant le coucher du soleil, toutes les barrières de Lyon seront remises, et les troupes françaises évacueront la ville. La route que l'armée française suivra dans sa retraite, ne pourra être occupée, avant le 21, par aucunes troupes alliées.

ART. 4.

L'armée française conduit avec elle, sans exception, tout son matériel, parcs de campagne, caisses militaires, chevaux, et tout ce qui est de la propriété des régimens; il en sera de même du personnel des dépôts et des différentes branches de l'administration. Dans le cas où l'armée française laisserait une partie de ses équipages militaires à Lyon, il en sera dressé un inventaire; les objets y resteront en dépôt et sont confiés à la loyauté du commandant en chef autrichien. Les forts, redoutes et ouvrages de fortifications, resteront tels qu'ils sont pendant la suspension d'armes.

ART. 5.

Les malades et blessés, ainsi que les officiers de santé qu'on laisse pour les soigner, sont placés sous la protection particulière de l'armée autrichienne.

ART. 6.

Les premiers retourneront à leurs corps lorsqu'ils seront rétablis.

ART. 7.

Les femmes et les enfans des individus qui sont à l'armée française, peuvent rester à Lyon ou dans d'autres lieux occupés par les troupes autrichiennes, ou se rendre sans obstacles à l'armée française, avec les propriétés de leurs époux.

ART. 8.

Les officiers de ligne, qui ont commandé des fédérés ou des tirailleurs de la garde nationale, peuvent, à leur choix, suivre l'armée ou se retirer chez eux.

ART. 9.

Le service intérieur à Lyon, Vienne, Villefran-

che et autres villes, en dedans de la ligne de démarcation, sera fait en commun par la garde nationale et les troupes alliées.

ART. 10.

Les autorités actuelles seront respectées, et tous les employés ou autres individus qui voudront s'éloigner des lieux occupés, recevront les saufs-conduits nécessaires.

ART. 11.

Les propriétés, les monumens et les établissemens publics, soit qu'ils appartiennent au gouvernement ou qu'ils dépendent des administrations municipales, seront respectés, et les commandans de l'armée autrichienne s'abstiendront de toute intervention dans l'administration locale.

ART. 12.

Les propriétés particulières et les personnes seront également respectées; les habitans continueront à jouir de leurs droits et de leur liberté, sans qu'ils puissent être recherchés ni inquiétés, soit par rapport à leurs fonctions publiques actuelles ou passées, soit pour leur conduite ou leurs opinions publiques.

ART. 13.

Les autorités autrichiennes se concerteront avec les françaises, pour le maintien de l'ordre et de la tranquillité.

ART. 14.

Les troupes étrangères ne troubleront en aucune manière le libre transport des vivres à Lyon et dans les provinces occupées; elles le protégeront au contraire. La même chose s'entend pour les forts ou places fortes comprises dans la ligne de démarcation.

ART. 15.

Il sera pris des arrangemens particuliers avec le maire de Lyon, pour le casernement des troupes autrichiennes.

ART. 16.

La présente convention fixe les rapports respectifs jusqu'à la conclusion de la paix. En cas de rupture, elle sera dénoncée dans les formes ordinaires, dix jours à l'avance.

ART. 17.

Tous les articles douteux de cette convention seront interprétés en faveur de l'armée française, et des villes de Lyon, Vienne, Villefranche, etc. Il en sera de même pour les cas non prévus dans la présente convention.

ART. 18.

La présente convention, sous le rapport de la ligne de démarcation qu'elle établit, est déclarée obligatoire pour l'armée autrichienne et pour toutes les autres armées alliées; cependant, à l'égard de ces dernières, sous la réserve de la ratification des puissances dont elles dépendent.

ART. 19.

Les ratifications seront échangées demain, 12 juillet, à trois heures après midi, et plus tôt si faire se peut.

ART. 20.

Les plénipotentiaires autrichiens ayant demandé la remise des forts Barreaux et Pierre-Châtel, et ceux du duc d'Albuféra ayant déclaré qu'ils n'étaient pas autorisés à cette remise, on

est convenu de laisser cet objet à la décision des puissances respectives.

ART. 21.

Il sera nommé de part et d'autre des commissaires pour l'exécution de la présente convention.

ART. 22.

Il sera de suite expédié des officiers le long de la ligne, pour faire cesser les hostilités.

ART. 23.

Les articles de cette convention qui seraient contraires à ce qui sera conclu à Paris entre les gouvernemens respectifs, seront regardés comme non avenus.

Ainsi conclu et signé à Montluel, le 11 juillet 1815.

Signé, le lieutenant-général baron PUTHOD; PONS, préfet du Rhône; RICCI, adjudant-commandant; JARE, maire de Lyon; le général-major comte FIQUELMONT; le colonel baron KUDELKA, chef d'état-major de l'armée d'Italie.

Vu et ratifié, avec les additions suivantes :

A L'ART. 4.

L'obligation de laisser les fortifications dans leur état actuel, ne s'entend que de celles qui sont armées.

A L'ART. 9.

La fixation du nombre et du service de la garde nationale dépendra des autorités militaires et alliées.

A L'ART. 18.

Après ces mots : *pour toutes les armées autrichiennes*, il faut ajouter, *et toutes les armées françaises.*

Signé, le maréchal duc d'ALBUFÉRA,
le général en chef baron FRIMONT.

FIN DES PIÈCES JUSTIFICATIVES DE 1815.

TABLE

DES

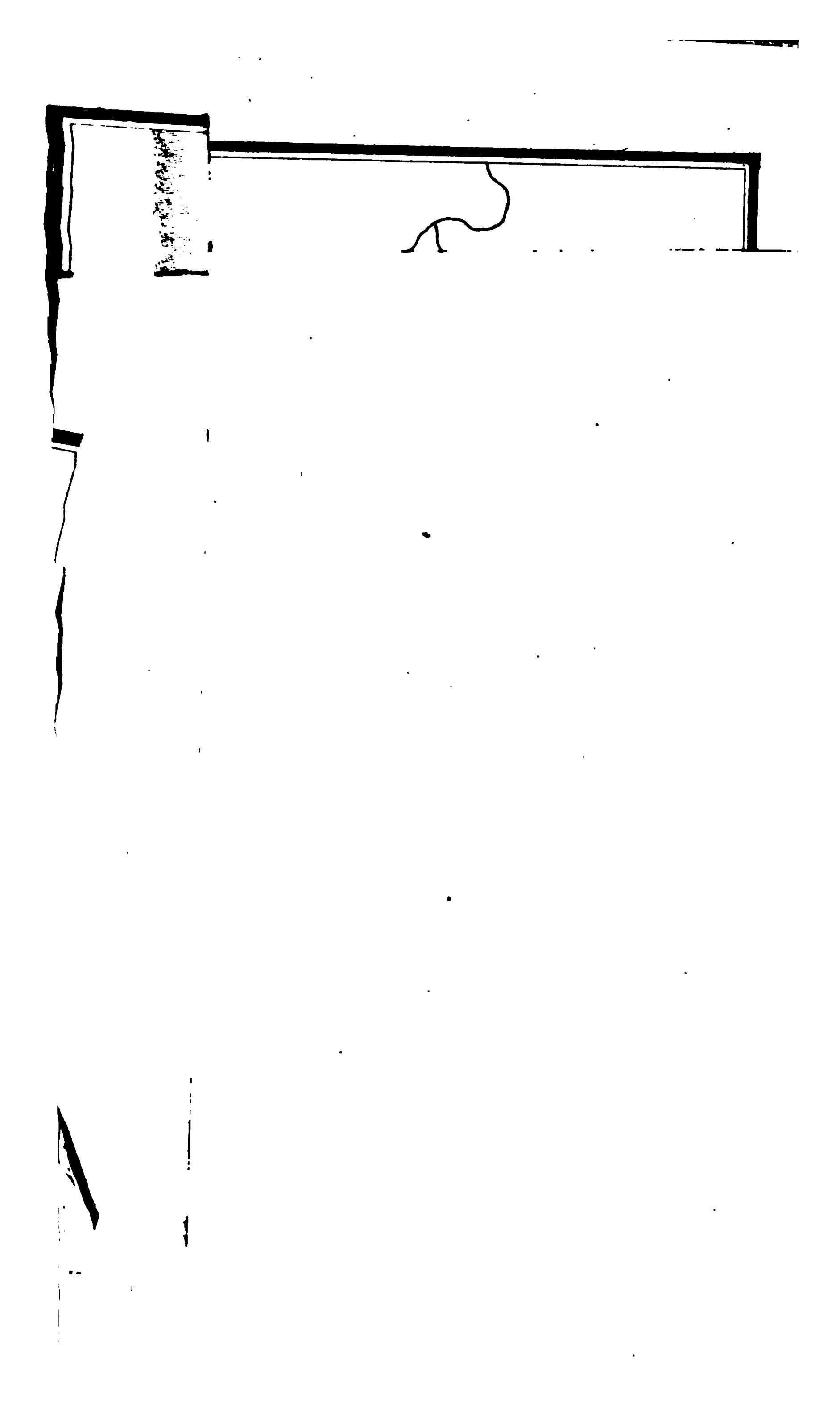
PIÈCES JUSTIFICATIVES.

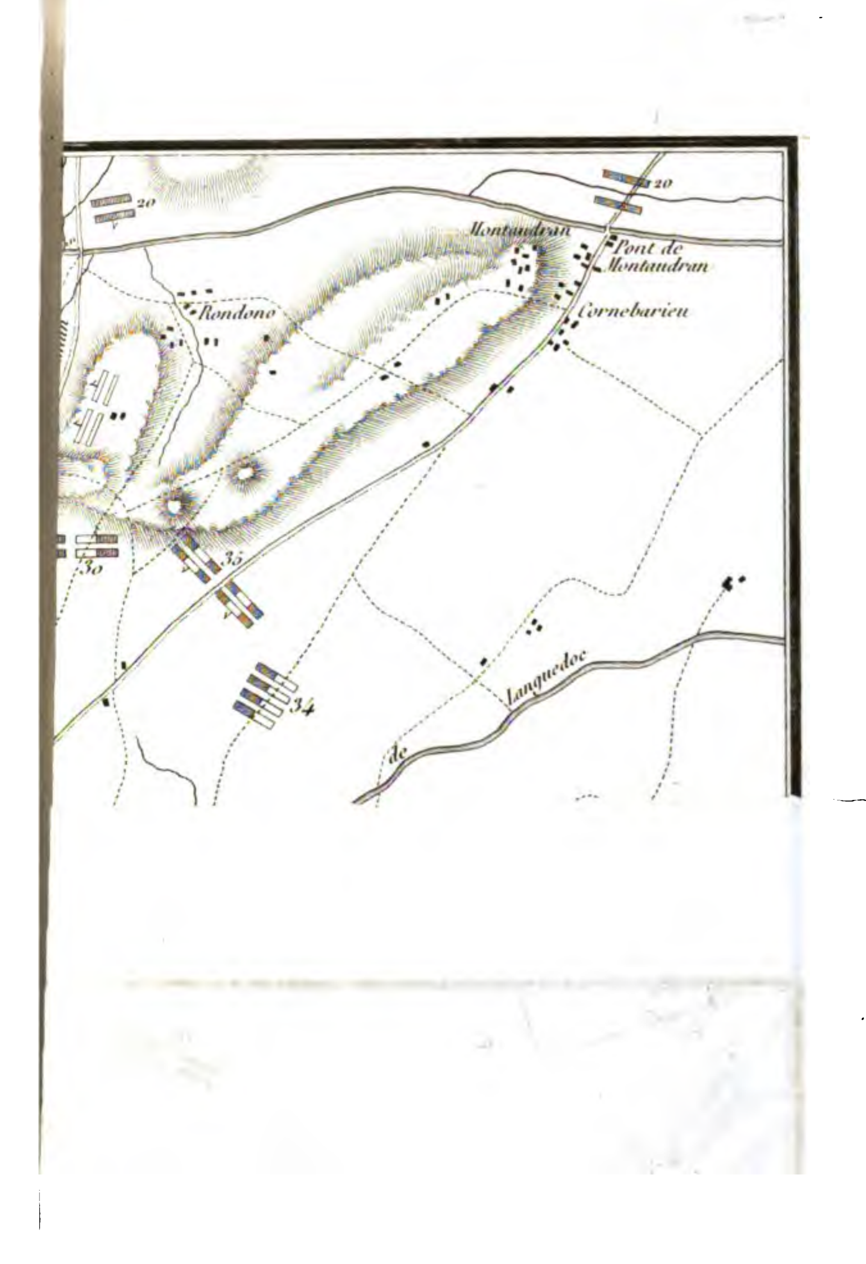
CAMPAGNE DE 1814.

CAMPAGNE DE 1815.

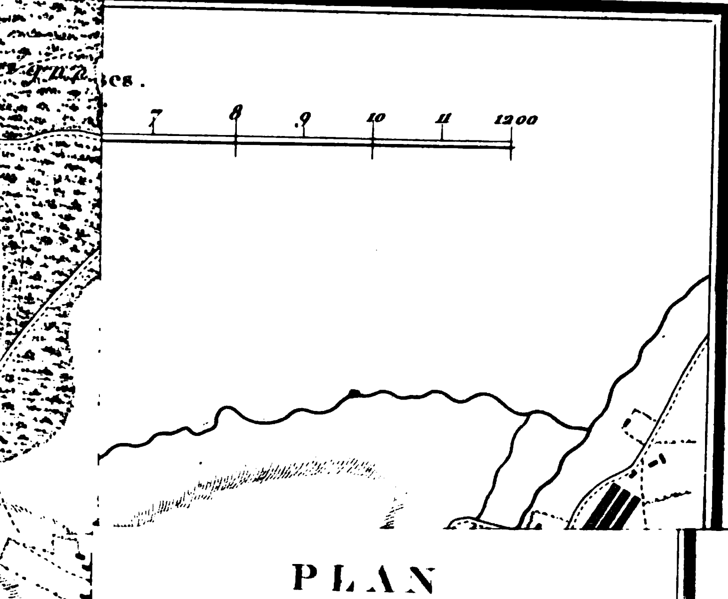
FIN DU CINQUIÈME ET DERNIER VOLUME.

IMPRIMERIE DE VICTOR CABUCHET,
RUE DU BOULOI, N° 4.





20
Montaudran
Pont de
Montaudran
Cornebarieu
Rondono
30
35
34
Languedoc
de



PLAN
DE LA
BATAILLE
DE
WATERLOO

le 18 Juin

1815.

HISTOIRE
DES CAMPAGNES
DE 1814 ET 1815,
EN FRANCE;

PAR LE GÉNÉRAL GUILLAUME DE VAUDONCOURT,

AUTEUR DE L'HISTOIRE DES CAMPAGNES D'ANNIBAL EN ITALIE, DE CELLE DES GUERRES DE RUSSIE EN 1812, D'ALLEMAGNE EN 1813, ET D'ITALIE EN 1813 ET 1814, DIRECTEUR DU JOURNAL DES SCIENCES MILITAIRES.

. . . . O ! ter, quaterque beati
Quos ante ora patrum, Trojæ sub mœnibus altis
Contigit oppetere.' . . . .

TOME CINQUIÈME.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.



PARIS,
CHEZ AVRIL DE GASTEL, LIBRAIRE,
BOULEVART BONNE-NOUVELLE, N° 35;
ET CHEZ PONTHIEU ET Cie, LIBRAIRE,
PALAIS-ROYAL, GALERIE DE BOIS.

1826.

Ouvrages nouveaux chez le même Éditeur.

SOUVENIRS DE LA GRÈCE, pendant la campagne de 1825, ou Mémoires historiques et bibliographiques sur Ibrahim, son armée, Khourchid, Sève, Mari et autres généraux de l'armée d'Égypte en Morée. 1 vol. in-8°. . . Prix 4 fr.

VOYAGE DANS L'AFRIQUE OCCIDENTALE, par le major Gray et le docteur Dochard, traduit de l'anglais par Mme Charlotte Huguet. 1 vol. in-8°, avec Atlas. . , . . 11 fr.

EXAMEN RAISONNÉ DE L'ÉTAT ACTUEL DE LA FRANCE, sous les différens rapports du système de gouvernement adopté par ses ministres, de l'application et des conséquences de ses lois fondamentales, et de sa position dans l'ordre politique de l'Europe; par le baron Ernest de Liebhaber, major, chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de Saint-Louis. 1 vol. in-8° . . . . 3 fr. 50 c.

PLANCHES DE SEBA, accompagnées d'un texte explicatif mis au courant de la science. L'ouvrage paraît par souscription, et formera 22 livraisons de 25 planches in-folio et une ou deux feuilles de texte. Prix de chaque livraison: 10 fr. pour Paris, 12 fr. pour les départemens et 14 fr. pour l'étranger.

DE L'IMPRIMERIE DE DAVID,
BOULEVART POISSONNIÈRE, N° 6.